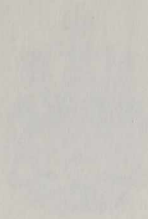


J
103
H72
1972
A28
A1



LE SENAT DU CANADA

DELIBERATIONS

DU

COMITE PERMANENT

DU

Affaires étrangères

Président du Comité: JOHN R. AIRD

PAR M. H. H.

IMPRIMERIE PARLEMENTAIRE

LA FORME GOUVERNEMENTALE

LE COMITE DU COMITE

LE COMITE DU COMITE

LE COMITE DU COMITE

Imprimé par la Société d'impression de la Chambre des Communes

1972

Le Sénat du Canada

Ordre de renvoi



Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

Avec la permission du Sénat,

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

Affaires étrangères

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 1

SÉANCE DU MARDI 29 FÉVRIER 1972
SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} MARS 1972

Concernant

LA ZONE DU PACIFIQUE

RAPPORT DU COMITÉ
relatif aux
RELATIONS DU CANADA
avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

Index des délibérations du Comité sur la zone du Pacifique
au cours de la
Troisième session de la vingt-huitième Législature

Ordre de renvoi



Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session sur les questions relatives à la zone du Pacifique soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Comité sénatorial permanent
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:
L'honorable John B. Aird, C.R.

Vice-président:
L'honorable Allister Grosart

Procès-verbaux

Le mardi 29 février 1972

(1)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 15 heures 5.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Fergusson, Grosart, Lafond, Lapointe, Macnaughton, McElman, McNamara et Yuzyk. (11)

Aussi présents: M. Peter Dobell, Directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le commerce extérieur et M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Macnaughton, il est *décidé* de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu des délibérations du comité.

Sur la proposition du sénateur Fergusson, il est *décidé* que le comité directeur sera autorisé, sous réserve de confirmation par le Comité, de négocier des contrats et des ententes pour des biens et des services dont le Comité pourrait avoir besoin dans des limites raisonnables.

Sur la proposition du sénateur Bélisle le président est autorisé à faire rapport au Sénat du montant que le Comité a consacré au cours de la dernière session à l'étude des relations entre le Canada et les pays du Pacifique, soit la somme de \$72,358.31 et il est *décidé* que les dépenses pour frais d'impression, qui ne sont pas encore comptabilisées, se chiffreront à environ \$800.

Le sénateur Lafond propose et il est *décidé* que le président soit autorisé à soumettre au Comité sénatorial permanent de la régie interne et de la comptabilité un budget de dépenses, pour la présente session, en rapport avec les séances du Comité portant sur la région du Pacifique (\$15,000).

Le Comité procède à l'étude d'un «projet de rapport» des relations du Canada avec les pays de la zone du Pacifique.

A 16 heures 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

COPIE CONFORME

*Le greffier du Comité,
E.W. Innes*

Le mercredi 1^{er} mars 1972.

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit, à huis clos, à 11 heures 35 ce matin.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Grosart, Heath, Lafond, Lapointe et McNamara. (8)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint spécial auprès du Comité.

Le Comité reprend l'étude de son «projet de rapport». Le rapport a été modifié et sur la proposition du sénateur Lafond, il est *décidé* que ledit rapport soit adopté comme «rapport au Sénat» et que le président le présente au Sénat en tant que *rapport du Comité sur les relations du Canada avec les pays de la zone du Pacifique*.

Sur la proposition du sénateur Cameron, il est *ordonné*, que le Comité fasse imprimer dans les deux langues, sous forme de fascicules, 2,000 exemplaires du rapport au Sénat sur la zone du Pacifique, ainsi que 1,000 exemplaires reproduisant des «points saillants» du rapport précité.

A 13 heures et quart, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

POUR COPIE CONFORME

*Le greffier du Comité
E.W. Innes*

Nota: Voir en appendice, à la suite du rapport du Comité au Sénat la table des matières des procès-verbaux du Comité au cours de la dernière session.



CANADA

Mars 1972

COMPOSITION DU COMITÉ
(1^{er} mars 1972)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Cameron
Carter
Choquette
Connolly
Croll
Eudes
Ferguson
Gouin

Rapport
sur les
**RELATIONS
CANADIENNES**
avec les pays de la
**RÉGION DU
PACIFIQUE**

McNamara
Nichol
O'Leary
Quart
Rattenbury
Sparrow
Sullivan
White
Yuzyk—(30)

Plynn et Martin

(Quorum 7)

Le
Comité
sénatorial permanent
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:
L'honorable John B. Aird, C.R.

Vice-président:
L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs Hastings, Pearson et Robichaud ont été du
une session de la 28^e Législature.

COMPOSITION DU COMITÉ

(1^{er} mars 1972)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	McNamara
Cameron	Heath	Nichol
Carter	Lafond	O'Leary
Choquette	Laird	Quart
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Lang	Rattenbury
Croll	Lapointe	Sparrow
Eudes	Macnaughton	Sullivan
Fergusson	McElman	White
Gouin	McLean	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

(4^e Session—28^e Législature (1972))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à se réunir en comité au cours de la troisième session de la 28^e Législature.

NOTA: Les honorables sénateurs Hastings, Pearson et Robichaud ont été du Comité au cours de la troisième session de la 28^e Législature.

ORDRE DE RENVOI

(3^e session—28^e Législature, 1970-1972)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

(4^e Session—28^e Législature (1972))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur

toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session sur les questions relatives à la zone du Pacifique soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

(4^e Session—28^e Législature (1972))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat au temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui débattues aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur

RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
relatif aux
RELATIONS DU CANADA
avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<i>Introduction</i>	1
I Les conditions fondamentales de la participation	
A. Prise de conscience et compréhension	3
Connaissance des langues: Enseignement et orientation.....	4
Centres d'études concernant l'Asie et la zone du Pacifique.....	5
Information du public.....	7
Échanges sportifs et culturels.....	8
Coopération scientifique.....	9
B. La coordination	9
C. La représentation	11
II Les intérêts économiques du Canada	
A. Tableau général	13
Le Japon.....	13
La Chine.....	23
L'Australie et la Nouvelle-Zélande.....	25
Autres pays.....	26
B. Nouveaux problèmes	27
Le mode d'approche canadien.....	27
III L'intérêt que porte le Canada à l'aide au développement	
A. Analyse raisonnée	35
B. Les voies régionales	36
C. Les programmes par pays	37
D. La coordination et la coopération	38
E. Le commerce, les investissements et le développement	39
F. L'action des organismes non gouvernementaux	40

IV *Les intérêts politiques et la sécurité du Canada*

A. Besoins régionaux et moyens d'action du Canada..... 41

B. Rôles particuliers..... 43

 Protection des droits sur les côtes et dans les eaux territoriales..... 43

 Coopération et contacts militaires..... 44

 Aide à l'entraînement et à la formation militaires..... 44

 Maintien de la paix et surveillance de la trêve..... 45

Principales conclusions et recommandations..... 47

Appendice A: Liste des témoins entendus par le Comité..... 55

TABLE DES MATIÈRES

Le greffier du Sénat
ROBERT FORTIER

PAGE

I Introduction..... 1

 I. Les conditions fondamentales de la participation

 A. Prise de conscience et compréhension..... 3

 Connaissance des langues: Enseignement et orientation..... 4

 Centres d'études concernant l'Asie et la zone du Pacifique..... 5

 Information du public..... 7

 Échanges sportifs et culturels..... 8

 Coopération scientifique..... 9

 B. La coordination..... 9

 C. La représentation..... 11

 II. Les intérêts économiques du Canada

 A. Tableau général..... 13

 Le Japon..... 13

 La Chine..... 23

 L'Australie et la Nouvelle-Zélande..... 25

 Autres pays..... 26

 B. Nouveaux problèmes..... 27

 Le mode d'approche canadien..... 27

 III. L'intérêt que porte le Canada à l'aide au développement

 A. Analyse raisonnée..... 35

 B. Les voies régionales..... 36

 C. Les programmes par pays..... 37

 D. La coordination et la coopération..... 38

 E. Le commerce, les investissements et le développement..... 39

 F. L'action des organismes non gouvernementaux..... 40

INTRODUCTION

1. Le présent rapport, soit le second que le comité ait présenté au cours de la vingt-huitième législature, est connexe à une étude de la politique étrangère à laquelle s'est livré le Gouvernement de 1968 à 1970; il en est résulté d'ailleurs une série de six documents qui ont été réunis sous le titre générique de *Politique étrangère au service des Canadiens* et déposés à la Chambre des communes le 25 juin 1970. Le 8 octobre 1970, le Sénat a renvoyé au Comité un de ces exposés, intitulé «*La région du Pacifique*».

2. La région du Pacifique, telle que la définit le Livre blanc, englobe plus de vingt pays et territoires qui représentent plus du tiers de la population totale du globe. Le littoral ouest du Pacifique, qui s'étend sur des milliers de milles, se caractérise par une grande diversité culturelle, politique et économique comme en témoigne la liste des pays dont les noms suivent: Le Japon, la Chine, l'Indonésie, les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaysia, Singapour, le Vietnam du Nord et du Sud, les deux Corées, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie, Hong Kong, Formose ainsi que les territoires du Pacifique Sud.

3. Il est évident que le Canada ne peut adopter des lignes de conduite uniformes envers cette zone à caractère composite. Cependant, le Comité a constaté qu'il est non seulement possible, mais essentiel, pour le Canada de s'intéresser davantage à cette partie du monde qu'il doit considérer comme un ensemble et d'y multiplier sa participation. Jusqu'ici, on a considéré la situation du Canada, nation du Pacifique, comme une sorte d'accident géographique où le plus vaste océan du monde servait plus de barrière que de pont. Toutefois, l'essor fantastique des communications, des transports et de l'interdépendance globale lui a conféré une réalité capitale. Pour citer le Livre blanc: «dans cette perspective, les mots 'lointain' et 'reculé' ne sont plus synonymes.» Il importe, toutefois, de reconnaître que la plupart des grands mouvements de l'Histoire, qui se dessinent dans la région du Pacifique, se déroulent sans que le Canada y participe de façon marquante. Ce n'est probablement que du point de vue économique que le Canada peut être désigné à juste titre comme «une puissance du Pacifique».

4. Toute étude réaliste sur le rôle que joue actuellement le Canada dans la région en cause doit d'abord tenir compte de la sphère économique. C'est, en effet, le secteur qui a connu l'expansion la plus dynamique et la plus spectaculaire, car les échanges du Canada dans cette région ont doublé entre 1965 et 1970 jusqu'en 1971 et la balance commerciale est favorable à notre pays. Les avantages économiques directs qu'il en retire sont immenses, fait que renforce la saine diversification des relations commerciales du Canada dans l'ensemble.

5. Telle a été l'expansion de ses relations économiques fructueuses dans la région du Pacifique que le Canada a parfois perdu de vue bien d'autres intérêts

vitaux. Une nation ne saurait, en effet, entretenir longtemps des rapports avec d'autres pays sur le seul plan commercial, surtout quand les échanges penchent en sa faveur. La base des échanges est la réciprocité ainsi qu'une connaissance et une compréhension toujours plus grandes des pays partenaires. Dès qu'on s'attache aux intérêts d'une collectivité donnée, il faut accepter de plus lourdes responsabilités pour assurer le bien-être général de la région en cause. Les pays du Pacifique tiennent beaucoup à connaître le rôle que le Canada entend jouer dans l'établissement de la paix et de la sécurité dans toute la région et la mesure dans laquelle il coopérera au partage des bienfaits du développement économique avec les pays défavorisés. C'est à cet égard que le Canada se trouve maintenant à la croisée des chemins de sa politique dans le Pacifique.

6. Le Livre blanc renferme quelques réponses à ces questions. Depuis que le Sénat a renvoyé le document au Comité le 8 octobre 1970, celui-ci a eu l'occasion d'étudier l'application des lignes de conduites choisies. Comme le stipule le Livre blanc, «pour le Canada, comme pour bon nombre de pays de moindre importance dans la zone du Pacifique, le problème de l'avenir consistera à préciser certaines lignes de conduite et à élaborer les relations avec les divers pays en rapport avec leur capacité, tout en ne perdant pas de vue les objectifs communs pour toute la région (page 11). On s'est efforcé dans le présent rapport, de définir la participation du Canada à la communauté régionale du Pacifique et ce qu'il peut apporter.

I. LES CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA PARTICIPATION

A. Prise de conscience et compréhension

7. L'intérêt du Canada pour la zone du Pacifique, qui s'est manifesté avant la Confédération, s'est accru vers la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. «Toutefois, comme l'a écrit un des témoins du Comité, la zone du Pacifique n'est que depuis peu au premier plan des préoccupations des Canadiens». L'intérêt qu'on portait aux affaires du Pacifique, comme le fait ressortir M. Kavic, était inégal, superficiel et se résumait trop souvent à des stéréotypes,—et il ajoute: «On en déduisait évidemment que le Canada n'avait aucun intérêt direct, aucun enjeu, dans la région du Pacifique, ce qui perpétuait une image de cette aire géographique toujours plus désuète faite à la fois d'ignorance, de préjugés et de faux renseignements.»

8. Depuis quelques années, on constate une amélioration, mais il n'est guère possible de remédier d'un jour à l'autre, ou par des demi-mesures, aux lacunes que révèle l'optique canadienne quant à la région du Pacifique. Il faut reconnaître que le littoral pacifique de l'Asie est, parmi toutes les zones de civilisation du monde, la moins connue au Canada. Même la simple communication s'avère plus difficile à établir qu'ailleurs. Les langues européennes, sont peu en usage dans bien des pays de la zone du Pacifique. Les langues inconnues et difficiles de cette partie du monde ont découragé la plupart des étudiants canadiens, même lorsqu'ils avaient la possibilité de les apprendre. En outre, forts de l'idée que nous nous faisons de l'Extrême-Orient, enveloppé depuis toujours de mystère et de légendes, nous n'avons pas su percevoir la formidable évolution qui se poursuit de nos jours surtout en Chine et au Japon. De plus, le Canada est en retard sur la plupart des autres pays développés du Pacifique (et sur un certain nombre de pays en développement de la région) en ce qui concerne une prise de conscience régionale, la connaissance des affaires du Pacifique et la spécialisation nécessaires.

9. Même dans les rapports commerciaux, le manque de connaissances approfondies constitue un problème constant et indéniable. Voici ce qu'en dit, dans son témoignage. M. Robert Bonner:

Mais lorsqu'on cherche, par exemple, à établir des relations d'affaires avec la Malaysia ou d'autres pays de l'Océanie, ou encore avec le Japon, on constate immédiatement que l'on ne connaît pas suffisamment les habitudes et la culture de ces pays. Or, cela constitue une véritable barrière psychologique qui entrave les relations d'affaires qui sont d'ordinaire faciles à établir. En d'autres termes, on est obligé de perdre beaucoup de temps pour lier connaissance et

En d'autres termes, lorsqu'on aborde la question du Pacifique, il faut tenir compte de considérations complexes relatives à la culture, à la langue et à l'histoire souvent mal connue de la région concernée; il serait maladroit de négliger ces facteurs qui peuvent constituer de sérieux obstacles; je précise une fois de plus que ces remarques ne s'appliquent ni aux pays de la zone occidentale du Pacifique ni, évidemment, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

10. Il est évident qu'un effort national général tendant à familiariser les Canadiens avec la région du Pacifique sera essentiel pour une participation canadienne plus étendue et plus fructueuse. A cette fin, les autorités fédérales peuvent offrir des encouragements et donner l'exemple, mais il faudra que tous les secteurs intéressés prêtent leur concours, c'est-à-dire les divers paliers gouvernementaux, le monde universitaire, celui des affaires et de l'industrie ainsi que les média de communication.

11. Le Livre blanc renferme plusieurs propositions dans ce sens, et il y a eu progrès surtout en ce qui concerne l'image du Canada dans ces pays. Le Comité a, toutefois, conclu qu'une gamme plus étendue d'initiatives locales dont on trouvera ci-dessous le résumé étaient nécessaires.

Connaissances des langues: Enseignement et orientation

12. L'enseignement des langues difficiles parlées dans la région du Pacifique, et plus particulièrement du chinois et du japonais, ainsi que les moyens financiers nécessaires, sont des facteurs importants de la présence active du Canada dans cette partie du monde. Ils manquent beaucoup à l'heure actuelle, et les Canadiens qui s'y rendent doivent souvent se fier à des intermédiaires non-canadiens. Ce qui n'est guère pratique en matière d'échanges internationaux dans les conditions actuelles.

13. Il est naturel de supposer que l'amélioration de l'enseignement des langues et de l'orientation dans ce sens profitera des ressources déjà existantes qu'offrent les universités. Toutefois, le Comité est convaincu que l'expansion de l'enseignement traditionnel des langues dans les universités n'ira pas assez loin pour répondre aux besoins actuels. La nécessité de former un plus grand nombre de spécialistes des questions du Pacifique est au premier plan dans l'ordre de priorité.

14. Le Comité a été déçu d'apprendre (par une réponse donnée à la Chambre des communes le 3 mai 1971) que le Gouvernement ne voyait pas l'opportunité d'une aide financière aux universités ou aux étudiants afin de favoriser l'étude des langues de la région du Pacifique. Étant donné son importance pour la nouvelle politique du Pacifique, un programme dans ce sens devrait être mis sur pied dès que possible. Le Comité est tout disposé à proposer certaines directives spécifiques et pratiques.

15. En canalisant d'abord ses efforts sur quelques excellents centres déjà existants (l'un se trouve en Colombie-Britannique, un autre dans l'Ontario et un troisième dans le Québec), le Gouvernement pourrait offrir des subventions spéciales afin de promouvoir l'enseignement du chinois et du japonais, en envisageant peut-être aussi, dans chaque centre, des cours pour l'une des autres langues parlées dans la région du Pacifique. Les subventions se répartiraient à parts sensiblement égales entre les traitements des professeurs (pour les études de langues supplémentaires et les cours intensifs d'été), et les bourses accordées aux étudiants (de toutes les régions du pays), tant pour les programmes universitaires avancés que pour les travaux sur place et les cours d'été intensifs. Une subvention annuelle de

\$50.000 pour chacun des trois centres transformerait rapidement la situation dans le pays en ce qui concerne le recrutement de personnes ayant la connaissance linguistique voulue.

16. En plus du recrutement que permettra cette réserve croissante de personnes possédant les aptitudes nécessaires (en spécifiant qu'une période de formation au travail sera peut-être requise) les services de l'État (tant fédéraux que provinciaux) et l'industrie auraient la possibilité de profiter directement des possibilités de formation offertes aux membres de leur personnel désignés à cette fin. Toutefois, étant donné leurs besoins particuliers, le Gouvernement et l'entreprise privée devront prendre des mesures à court terme pour remédier à la carence actuelle. Les services compétents du Gouvernement fédéral devraient nommer des fonctionnaires en Chine et au Japon en ne leur assignant qu'à peu près la moitié de leur tâche régulière, afin de leur permettre d'acquérir, par des méthodes intensives, la connaissance des langues requises. Il serait probablement avantageux de prévoir une organisation régulière dans ce sens (c'est-à-dire des contrats à long terme avec des professeurs ou des écoles) pour maintenir l'importance du programme. Les entreprises commerciales qui fonctionnent dans les régions en cause réaliseraient des bénéfices considérables en appliquant un programme analogue de stage à demi-temps (les employés étudiant le chinois seraient probablement affectés à Hong Kong plutôt qu'en Chine). Le Comité exprime le vœu que le Gouvernement prenne dès que possible des dispositions pour l'étude du japonais et du chinois et offre un certain nombre de postes à des représentants du monde des affaires et à des fonctionnaires provinciaux.

17. Une autre mesure générale tendant à relever d'une façon générale les aptitudes des Canadiens dans les langues en question consistera à se servir plus efficacement des connaissances qu'ils doivent à leurs origines ethniques diverses. Au moment du recensement de 1961, il y avait, dans notre pays, 60,000 Canadiens d'origine chinoise alors que presque 30,000 étaient d'origine japonaise. On trouve même à la deuxième et à la troisième génération au Canada des aptitudes remarquables en ce qui concerne la langue. Le gouvernement et les milieux commerçants qui ont affaire dans la région devraient bien se rendre compte de l'existence de ces réserves considérables de connaissances et d'aptitudes linguistiques et du milieu culturel en cause.

Centres d'études relatifs à l'Asie et à la Zone du Pacifique

18. Un aspect qui se rattache de très près à l'enseignement des langues de la région du Pacifique est la nécessité d'une étude approfondie de tous les éléments des grandes civilisations de cette partie du monde. Certaines universités ont créé des groupes locaux de spécialisation (*) et, en 1969, les étudiants en question ont fondé une société nationale d'études asiatiques. Dans le Livre blanc, le Gouvernement a annoncé son «intention de former un comité pour étudier, en consultation

(*) Les possibilités en matière d'études internationales et régionales ont fait l'objet d'une analyse au cours de l'enquête ordonnée par le ministère des Affaires extérieures et l'Institut canadien des affaires internationales. Le rapport, rédigé par M. Arthur R. Kilgour, qui a pour titre «Les ressources dont disposent les universités canadiennes pour l'étude des relations internationales», a été publié en 1969 et mis à jour en décembre 1970.

avec les provinces et les autorités universitaires, les modalités d'une contribution éventuelle de sa part pour développer l'enseignement, les bibliothèques, la recherche et les publications; l'accent serait mis sur le Japon et la Chine moderne». Aucune suite ne semble y avoir été donnée.

19. Le Comité juge essentiel d'intensifier la coopération nationale afin de pouvoir mieux utiliser les moyens existants et renforcer ceux qui se révèlent insuffisants. Il devrait y avoir, dans les universités canadiennes, des bibliothèques bien pourvues en ouvrages traitant de la région du Pacifique. Les universités devraient d'abord s'entendre sur certaines spécialisations, afin d'éviter le double emploi et de créer, à l'échelle nationale, d'excellentes collections à un coût acceptable. L'entente sur les spécialisations une fois conclue, l'établissement d'un inventaire national à jour et la possibilité de prêts entre bibliothèques permettrait à toutes les régions du pays d'utiliser les collections spécialisées.

Les ressources des bibliothèques en ouvrages traitant des affaires de la région du Pacifique une fois rationalisées, le Comité conseille au Gouvernement d'étudier l'opportunité de prévoir des subventions d'appoint pour que les bibliothèques puissent atteindre un niveau de premier ordre dans leur domaine spécialisé.

20. Le Gouvernement fédéral encouragerait considérablement les études sur la région du Pacifique, à un coût relativement modique, s'il offrait un petit nombre de bourses d'études supérieures, post-doctorales et de recherches aux universités canadiennes. Ce procédé donnerait aux études sur la région du Pacifique une base plus large et permettrait de constituer au Canada une réserve de jeunes spécialistes pour remplir des vacances éventuelles dans les cadres de la faculté. Six bourses d'études à cette fin (trois bourses d'études avancées et trois bourses d'études post-doctorales) coûteraient approximativement \$60,000 par an. Le Comité estime que cette dépense donnerait sous peu des résultats tangibles.

21. Il faudrait instituer, pour les pays de la région du Pacifique qui n'appartiennent pas au Commonwealth, des programmes de bourses équivalant à ceux du Commonwealth, afin de créer un mouvement d'universitaires entre le Canada et ces pays. Quelques bourses (dix par an, par exemple) qu'on accorderait à nos ressortissants, augmenteraient considérablement le nombre des Canadiens ayant les connaissances voulues. D'autre part, des bourses d'études au Canada offertes aux étudiants de la région du Pacifique (peut-être 15 par an) compléteraient les possibilités actuellement prévues sous les auspices du Conseil national de recherches et de l'Agence canadienne de développement international. Le Livre blanc mentionne un programme de cette nature (page 23), mais seulement en faveur des étudiants de la région du Pacifique. Il est évident qu'un mouvement réciproque serait des plus avantageux. Si l'on s'en tient à une formule semblable à celle du programme pour le Commonwealth, le coût total d'un pareil programme représenterait une dépense annuelle de \$60,000 pour le Canada.

22. La spécialisation intensifiée du milieu universitaire devrait aussi constituer un avantage plus direct pour la nation. Il faudra placer au premier plan, dans l'ordre de priorité, l'éducation permanente qu'a mentionnée M. John Howes dans son témoignage. «Les brèves périodes d'études, ou les cours, sur la région du Paci-

fique pour les personnes qui exercent déjà une profession ou sont dans les affaires», qu'il a cités à titre d'exemple, n'ont pas manqué de retenir l'attention des membres du Comité.

23. Une autre proposition de M. Howes, qui pourrait présenter un avantage considérable à un coût relativement modique, a trait à la compilation d'un annuaire national des institutions canadiennes et des personnes au Canada particulièrement compétentes en ce qui concerne quelque aspect de la région du Pacifique. La diffusion de cet annuaire dans les milieux officiels, commerçants et universitaires permettrait de constituer, sur le plan national, une réserve de talents et de spécialisation et de mieux utiliser les ressources disponibles. De même, il faut espérer que le Gouvernement appliquera bientôt les programmes de mutations et de détachements envisagés pour les fonctionnaires du service extérieur, les universitaires, professeurs et diplômés. De l'avis du Comité, ce serait là une expérience prometteuse. Ce personnel affecté à court terme, qui aurait des aptitudes spéciales pour les langues et dans d'autres secteurs, fournirait un apport utile aux missions en cause tout en parachevant sur place ses propres connaissances.

Information du public

24. L'entière participation du Canada à la communauté du Pacifique ne saurait s'accomplir par le seul intermédiaire de quelques personnes alors que la grande majorité des Canadiens resterait, d'une façon générale, mal renseignée et simplement exposée en ce qui concerne la région, aux reportages *sporadiques* des grands moyens de diffusion, «qui ne font état que des crises». Le Livre blanc mentionne la possibilité «d'une expansion spectaculaire» de la capacité canadienne d'information mutuelle avec les pays de la région du Pacifique. Certes, les organismes comme «Information Canada», la Société Radio-Canada et le Conseil national du film, devraient être encouragés à jouer un rôle toujours plus considérable dans ces échanges (comme l'indique le Livre blanc à la page 22), mais les média privés devront aussi prendre d'importantes initiatives.

25. Le volume et la qualité de l'information par diffusion massive se sont sensiblement améliorés les deux dernières années, ce qui est dû en partie, aux visites de dirigeants canadiens, à l'échange de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, et à la nouvelle accessibilité de ce pays aux journalistes et voyageurs de l'Occident. Il importera de retenir l'intérêt ainsi éveillé au-delà de l'enthousiasme que suscite une première «découverte» et d'approfondir progressivement la connaissance et la compréhension du public en ce qui concerne les affaires du Pacifique. Même si les grandes entreprises canadiennes de diffusion ne sont capables de maintenir leur activité d'information qu'à court terme, le Comité est convaincu que le Canada doit de plus en plus approfondir ses connaissances de la région du Pacifique par des nouvelles plus détaillées. Le Comité spécial du Sénat sur les communications de masse analyse, dans son rapport, le problème général de la «teneur canadienne» des nouvelles de l'étranger (voir plus particulièrement vol. I, pages 232-235). Le Comité voudrait que les média canadiens restreignent, en tout premier lieu, leur dépendance des services de nouvelles étrangers pour leurs reportages sur la région du Pacifique.

Échanges sportifs et culturels

26. Livre blanc indique (page 23) certains programmes pour intensifier les échanges dans ces domaines. Un secteur qu'il passe, toutefois, sous silence, c'est l'échange de visites de certaines équipes sportives. L'expérience récente (y compris les jeux Olympiques du Japon) ont démontré que grâce à des visites de ce genre, un grand nombre de personnes établissent entre elles des contacts amicaux et humains malgré les barrières linguistiques, culturelles ou politiques qui les séparent.

27. La participation du Canada (avec le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) aux Jeux du Pacifique le met en compétition sur le plan régional pour les épreuves de courses et d'arène. Comme le Canada doit être hôte de ces Jeux en 1973, on attend beaucoup de cet événement. Les Jeux du Commonwealth comportent aussi une compétition avec plusieurs pays du Pacifique. Les manifestations sportives bilatérales avec certains de ces pays sont de plus en plus nombreuses et se déroulent parfois au niveau des provinces ou des clubs. Les principaux sports pratiqués sont le natation, le rugby, le soccer (football), le hockey sur terrain, le basketball et le volleyball. Le tennis de table (ping-pong) a, évidemment, permis d'étendre les rapports athlétiques avec la Chine, il y a eu la tournée des équipes de badminton et les sports aquatiques seront probablement le deuxième domaine de compétition avec ce pays. Les principaux pays qui ont, jusqu'ici, pris part à ces échanges sportifs bilatéraux sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Il faut admettre que les sports les plus en vogue au Canada ne se pratiquent pas à grande échelle dans les autres pays du Pacifique, ce qui impose certaines limites aux échanges éventuels. Il y a toutefois lieu de relever que le hockey éveille de plus en plus d'intérêt au Japon et peut-être même en Chine. Une étroite coordination entre le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et certaines sociétés sportives privées devrait permettre d'étendre encore la portée de ces échanges (tant en ce qui concerne le nombre des pays participants que celui des sports en question).

28. Outre les échanges sur le plan des sports et de l'éducation un grand nombre d'autres rapports culturels permettent de compléter les échanges officiels et commerciaux que comportent les relations plus poussées du Canada avec les pays du Pacifique. Toutefois, dans ces domaines, la politique fédérale n'est qu'un élément de l'effort national et un programme fédéral concerté exigera l'étroite coordination d'un certain nombre de ministères et d'autres organismes.

29. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont les liens avec le Canada dans le domaine de l'éducation sont assez bien établis, n'ont, chose étonnante, que peu d'échanges culturels avec notre pays. Il est aussi possible et souhaitable d'étendre les relations avec le Japon, la Chine et les États francophones de l'Indochine. Étant donné l'importance du Japon, l'établissement d'un centre canadien de culture et d'information à Tokyo fournirait le point de départ pour l'expansion des rapports culturels. En ce qui concerne la Chine, des accords officiels seront peut-être nécessaires pour garantir la réciprocité des échanges. L'institution de centres culturels serait éventuellement utile en Australie et, en fin de compte, en Indochine.

30. Le genre d'échanges qu'il serait particulièrement souhaitable d'établir variera d'un pays à l'autre. Les secteurs suivants semblent, d'une façon générale, présenter des possibilités immédiates: Aide financière et autre en vue de l'échange de musiciens, d'orchestres, de ballets et groupes de danse ainsi que de troupes de théâtre; encouragement d'expositions d'art graphique, de films et de livres; encouragement de la coopération et de l'aide mutuelle dans les sphères du cinéma, de la radio et de la télévision, et d'exploration des possibilités d'entente de co-production dans ces domaines; appui financier et autres programmes de recherches culturelles dans certains secteurs comme l'anthropologie, l'archéologie et l'ethnologie.

Coopération scientifique

31. En ce qui concerne la coopération scientifique et technique, le Livre blanc reconnaît l'importance croissante des problèmes essentiellement transnationaux et envisage, d'une façon générale, de nouer des liens plus étroits avec les pays du Pacifique. Le Comité insiste sur l'importance de pareils liens, compte tenu surtout du rôle prépondérant que joue le Japon du point de vue des innovations technologiques, et des intérêts communs de l'Australie et du Canada dans les sphères de la science et de la technique. L'accord conclu en septembre 1971 entre le Canada et le Japon en vue de l'échange de renseignements techniques et d'une collaboration relative aux réacteurs nucléaires ainsi que la visite d'une importante mission canadienne scientifique et technologique au Japon en mars 1972 est un exemple encourageant de ce genre de coopération.

32. Le Comité voudrait souligner qu'une collaboration de cette nature sera de plus en plus nécessaire dans les relations internationales, et il semble bien qu'une liaison confiée à des spécialistes des diverses sciences et techniques et une représentation dans ce sens sont les premiers rôles que doit assumer le service à l'étranger du Canada, surtout à mesure qu'il progresse dans le sens de l'intégration.

B. La coordination

33.

Si nous sommes vraiment décidés, en tant que pays, à participer pleinement à la vie de l'immense communauté des pays du Pacifique, le Conseil croit fermement que nous y arriverons à la condition d'unir tous nos efforts. Des sociétés nationalistes homogènes comme le Japon comprennent mal que les représentants du Canada à l'étranger expriment des opinions différentes, ce qui, parfois provoque le désaccord.
(11:23)

34. La citation ci-dessus résume peut-être, si l'on en croit le Conseil commercial Canada-Japon, d'une façon succincte le thème principal qui ressort de toute l'enquête du Comité. Divers témoins ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que, même dans les relations économiques où la participation du Canada est bien établie et très importante, notre pays souffre du caractère diffus et mal coordonné de ses transactions nationales. Une politique nationale visant une participation plus active dans les affaires de la région du Pacifique ne donnera guère de résultats pratiques, à moins que le Canada ne soit prêt à s'affirmer par une présente unifiée et à poursuivre une politique nationale logique et cohérente.

35. Pareille nécessité est en partie attribuable au fait que la région du Pacifique reste, pour la plupart des Canadiens, une «terre inconnue». Quand ils s'aventurent dans ce que le premier ministre a appelé «le nouvel occident», il est normal que les explorateurs canadiens (officiels, commerciaux ou théoriciens) partagent avec d'autres les avantages de leur expérience et de leurs connaissances particulières. Il s'avère aussi, comme l'ont fait ressortir les témoins, que, dans les rapports avec les deux géants de la région, c'est-à-dire la Chine et le Japon (et de plus en plus, avec d'autres pays), les relations politiques, commerciales et autres sont indivisibles.

36. Il est évident que ce climat crée le besoin d'un nouvel examen et une nouvelle façon d'envisager la situation de la part des Canadiens. La mission commerciale illustre le genre de technique requise pour en arriver à une collaboration constructive entre le gouvernement et l'industrie, et il est intéressant de noter que la mission canadienne qui a visité le Japon en janvier 1972 était la plus importante jamais envoyée à l'étranger. Comme l'a signalé M. Robert Bonner, la mission commerciale n'est, toutefois, qu'un premier pas. Il faut une collaboration soutenue dans les phases ultérieures. Alors que rien ne prouve que les installations gouvernementales et autres possibilités nécessaires à cette fin, font généralement défaut, il faut admettre que celles-ci devront faire face à un gonflement rapide de la demande dans les années à venir. «Les installations» posent, cependant, un moins grand problème que «l'état d'esprit». Les modalités de coopération entre l'industrie et le gouvernement souffrent encore d'un manque de connaissances réciproques et fréquemment d'une certaine méfiance. Un autre problème connexe est le manque de communication et de coopération au sein des entreprises canadiennes elles-mêmes. Si l'on en croit les témoignages, ces problèmes mènent à une «fragmentation coûteuse de l'effort» dans les relations du Canada avec les pays du Pacifique. On trouvera, dans un chapitre suivant traitant des «intérêts économiques du Canada», la mention de cas particuliers et un exposé des remèdes possibles à cet égard.

37. Il semble y avoir des lacunes de même nature dans les rapports entre les théoriciens qui s'intéressent à la région du Pacifique et les entreprises commerciales ou les ministères de l'État qui partagent cet intérêt. Là encore, il y a probablement, de part et d'autre, certains préjugés profondément ancrés qu'il faut évidemment extirper. Il faudrait, par exemple, établir des rapports institutionnels permanents entre la Société canadienne d'études asiatiques et les milieux d'affaires qui s'occupent d'échanges et d'investissements dans la région du Pacifique. Il en découlerait, entre autres, les avantages mutuels suivants: La mise au point de divers programmes «d'éducation permanente» pour les dirigeants d'entreprise; de meilleures occasions de se renseigner sur les possibilités qui s'offrent à certains diplômés en langues parlées dans la région du Pacifique et en études relatives à cette région, ainsi que sur la disponibilité de ces spécialistes; l'institution de bourses d'études à tous niveaux, de séries de conférences et de subventions de recherche; la promotion et la diffusion de publications canadiennes sur la zone du Pacifique.

38. Un autre moyen d'arriver à une participation nationale plus concertée aux affaires de la région du Pacifique est exposé en détail dans la brochure *Politique étrangère au service des Canadiens*. En effet, d'après ce Livre blanc, un sous-

comité interministériel des relations extérieures «se chargera aussi de la formulation du programme de mutations et de détachements entre le service étranger, d'une part, et les ministères, l'entreprise privée, la communauté universitaire, d'autre part». (page 4). Un document déposé à la Chambre des communes le 3 mai 1971, signale que le Gouvernement est encore «en train d'étudier» ce programme. Le Comité estime que de pareilles mutations pourraient être très utiles pour tous ceux qui s'occupent de familiariser certaines personnes avec les perspectives et les problèmes inhérents à d'autres secteurs. Il y aurait donc lieu d'appliquer les programmes en question aussi vite que possible.

C. La représentation

39. Un certain nombre de recommandations qui figurent dans les chapitres précédents ont trait à la concrétisation de la présence du Canada et de ses intérêts dans la région du Pacifique. Cette présence déterminera, évidemment, dans une large mesure, le succès de l'ensemble de la politique canadienne qui favorise une participation plus active. Les missions du Canada à l'étranger pourront s'acquitter d'une tâche essentielle en canalisant les renseignements et en organisant des rencontres personnelles; de cette manière le Canada pourra mieux connaître les autres régions du monde et les pays où elles sont accréditées auront une meilleure idée de notre pays. Les missions joueront aussi un rôle prépondérant dans l'affirmation d'une présence nationale mieux concertée et d'une politique nationale plus coordonnée. Les projets d'intégration des services canadiens à l'étranger aideront beaucoup à atteindre le deuxième but, surtout si l'on applique énergiquement le programme de mutations et de détachements du personnel.

40. Ainsi qu'on le soulignait dans le document sur la politique: «Puisque l'on prévoit que les rapports du Canada avec les pays du Pacifique s'intensifieront rapidement au cours des prochaines années, il devra songer à élargir sa présence dans cette région en y ouvrant de nouveaux bureaux.» (p. 19). Plus loin, on ajoutait: «le Gouvernement étudiera aussi l'opportunité d'étendre ses relations diplomatiques, au moyen d'accréditations multiples et peut-être aussi en ouvrant des ambassades ou des bureaux, dans les pays où les relations commerciales du Canada, ses investissements, son aide au développement et ses relations politiques et culturelles, sont susceptibles de prendre de l'ampleur.»

41. Le Comité se rend compte de la charge financière qu'entraînent ces décisions, puisque le gouvernement n'a pas été en mesure d'appliquer les recommandations qu'il formulait en juin 1970 concernant l'envoi d'une mission canadienne à la Barbade. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'étoffer de toute urgence notre représentation dans la région du Pacifique. Étant donné l'ampleur et l'importance des intérêts canadiens en jeu, il faudrait promptement élever la mission canadienne aux Philippines au rang d'ambassade et établir une ambassade à demeure en Corée du Sud.

42. Cependant, il faut aussi insister sur le fait que le renforcement de notre représentation officielle ne réduira pas pour autant la nécessité, pour les hommes d'affaires et autres représentants du secteur privé à établir des contacts sur place.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont été unanimes pour dire que rien ne pourrait remplacer l'expérience pratique dans la région du Pacifique ainsi que les contacts personnels. Certains ont vivement critiqué la manière d'agir des Canadiens dans le passé. Le Comité élaborera davantage ce sujet, mais il est peut-être opportun de citer déjà ici le témoignage de M. Lorne Kavic:

Cette indifférence du fabricant canadien semble trouver son origine dans un confortable sentiment de préférence pour les marchés des États-Unis et de l'Europe et une tendance à trop se fier aux services commerciaux canadiens pour faire le battage publicitaire nécessaire sur les marchés moins connus. Persévérer dans pareille attitude serait, toutefois, irréaliste, étant donné l'évolution contemporaine de la concurrence (1-10)

II. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU CANADA

A. Tableau général

43. Comme nous le disions au début du rapport, c'est surtout sur le plan économique que la région du Pacifique intéresse le Canada dont les relations économiques avec les pays de cette zone continuent à se développer très rapidement. Les exportations du Canada à destination de cette zone ont doublé; de 669 millions de dollars en 1965, elles sont passées à 1.4 milliard de dollars en 1971. Au cours de la même période, les importations canadiennes en provenance de cette zone ont passé de 406 millions à 1.2 milliard de dollars. Globalement, le commerce extérieur bilatéral du Canada avec les pays du Pacifique pour l'année 1971 (qui atteint une valeur de 2.6 milliards de dollars représente presque 8 p. 100 du commerce extérieur total du Canada et un tiers du commerce extérieur du Canada avec les pays d'outre-mer. Selon toutes les extrapolations existantes, le volume des échanges continuera à croître au même rythme pendant les années qui vont suivre, avec une balance excédentaire toujours en faveur du Canada. Par ailleurs, le flux des investissements canadiens vers les pays du Pacifique s'intensifie et le Japon lui aussi est devenu un nouveau pourvoyeur de capitaux, très important pour l'exploitation des ressources et le développement des industries canadiennes.

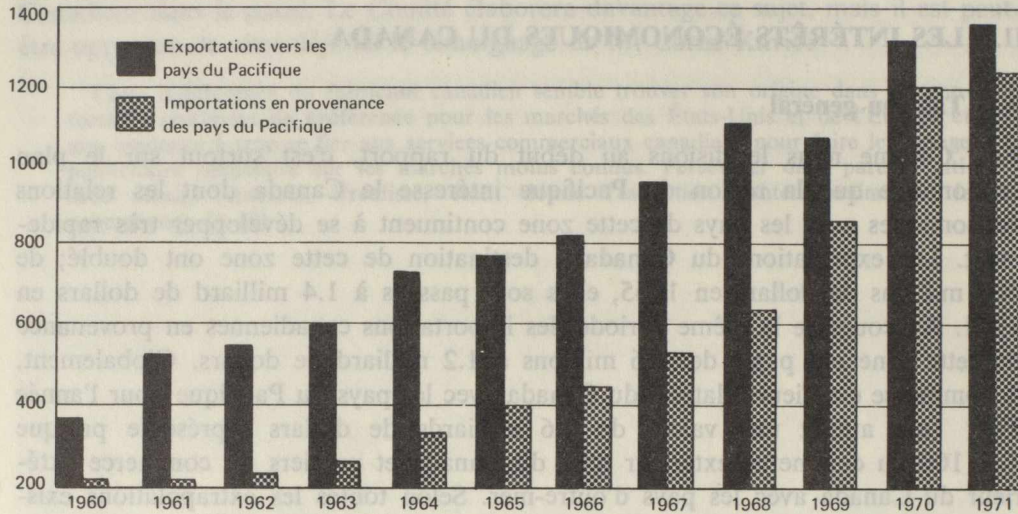
44. Malgré l'intensification des relations économiques du Canada avec les pays du Pacifique, le Comité croit que le Canada pourrait et devrait faire encore davantage en ce domaine et utiliser à fond dans cette région tout son potentiel national. Comme il apparaît de plus en plus clairement que la diversification et l'expansion des relations commerciales du Canada sont essentielles à son essor économique, il est inutile d'ajouter qu'il est urgent de prendre des mesures en ce sens. Du point de vue canadien, les immenses marchés en puissance que représentent les pays du Pacifique commencent à peine à être exploités. Si les Canadiens savent répondre aux nouveaux défis et saisir les nouvelles occasions qui s'offrent à eux dans cette région, l'économie du Canada s'en trouvera fortement rafferme.

Japon

45. Le Japon absorbe 60 p. 100 des exportations canadiennes vers les pays du Pacifique et la proportion est la même pour les importations en provenance de ces pays. Il est donc non seulement l'élément dominant du commerce du Canada avec la zone du Pacifique, mais il est à lui seul un partenaire commercial important—le Japon est actuellement le troisième marché d'exportation du Canada et il supplantera sans doute sous peu le Royaume-Uni en s'appropriant la deuxième place. Comme l'indique le tableau ci-dessous le Japon est aussi (après les États-Unis et le Royaume-Uni), le troisième fournisseur du Canada.

GRAPHIQUE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA (1960-1971)

(MILLIONS DE DOLLARS)

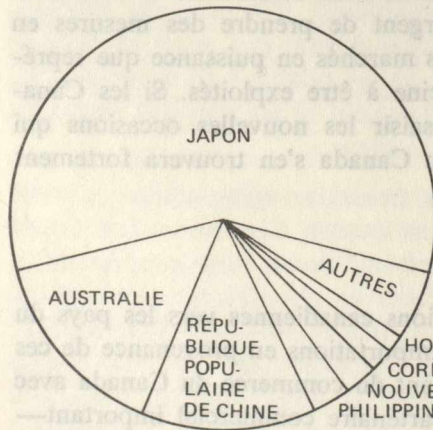


RÉPARTITION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA (1971)

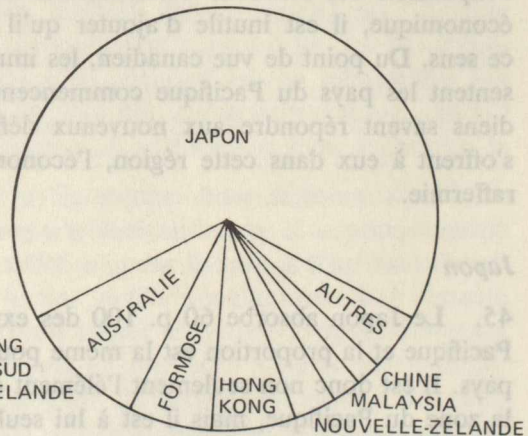
(MILLIONS DE DOLLARS)

Exportations vers les pays du Pacifique

Importations en provenance des pays du Pacifique



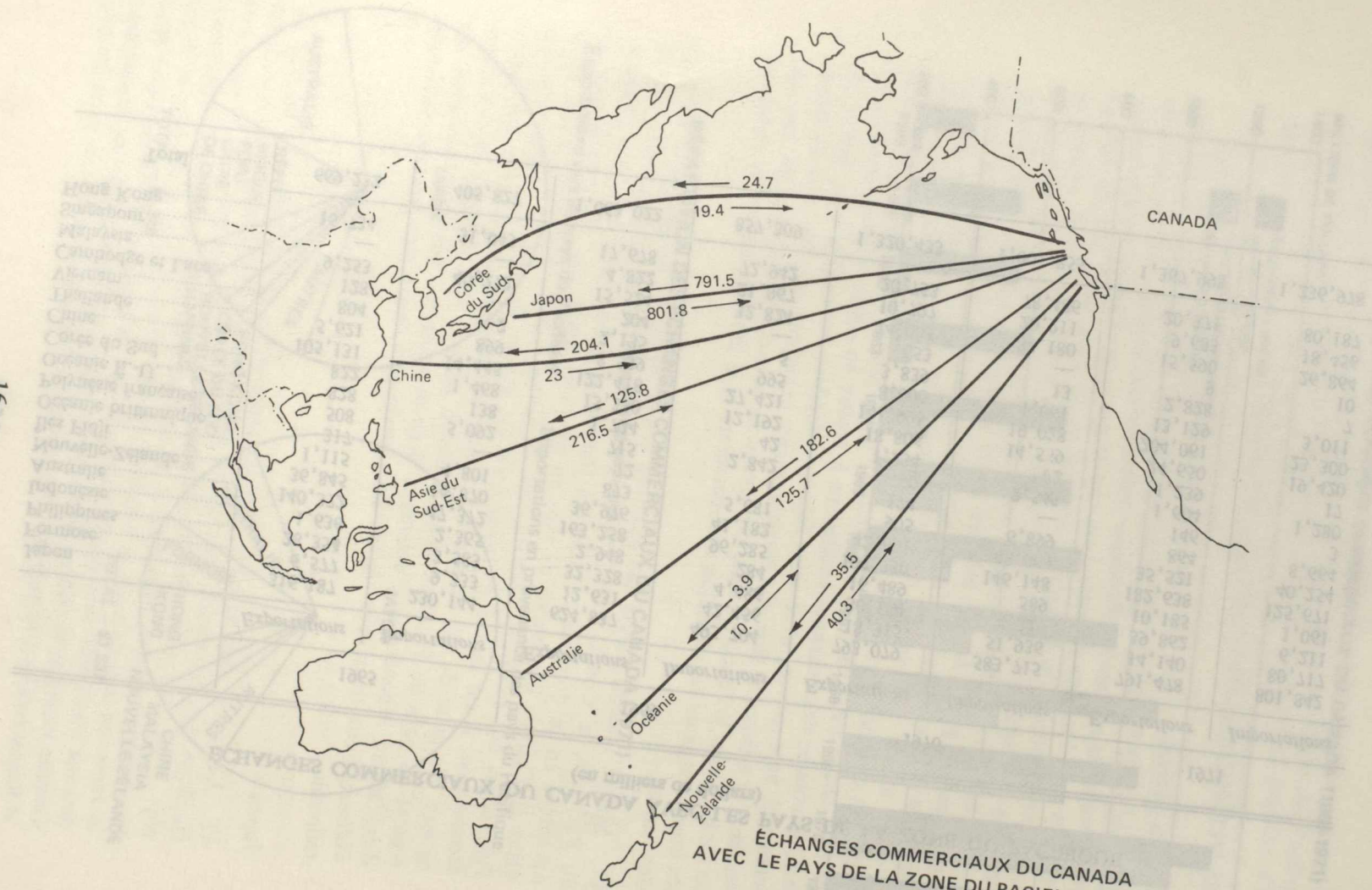
TOTAL - \$1,368



TOTAL - \$1,237

ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA AVEC LES PAYS DE LA ZONE DU PACIFIQUE
(en milliers de dollars)

	1965		1969		1970		1971	
	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>
Japon.....	316,187	230,144	624,837	495,704	793,079	583,715	791,478	801,842
Formose.....	6,577	9,333	12,631	42,456	18,315	51,936	14,140	80,717
Philippines.....	26,354	3,583	32,328	4,486	30,154	4,329	39,862	6,211
Indonésie.....	1,636	2,365	2,948	284	16,489	589	10,185	1,061
Australie.....	140,372	47,372	163,258	96,285	197,750	146,148	182,638	125,671
Nouvelle-Zélande.....	36,845	14,870	36,976	41,182	42,691	43,064	35,521	40,254
Îles Fidji.....	1,115	4,801	873	5,681	905	6,899	864	8,664
Océanie britannique.....	317	—	72	1	174	—	146	3
Polynésie française.....	508	5,092	715	2,842	790	2,545	1,604	1,280
Océanie É.-U.....	828	138	1,734	42	1,234	82	1,239	17
Corée du Sud.....	822	1,468	15,330	12,192	18,806	14,519	24,650	19,420
Chine.....	105,131	14,445	122,418	27,421	141,995	19,028	204,061	23,300
Thaïlande.....	5,621	899	8,539	995	8,006	1,061	13,129	3,011
Vietnam.....	804	2	2,135	5	3,839	13	2,828	7
Cambodge et Laos.....	128	—	204	—	653	—	9	10
Malaysia.....	9,253	40,272	15,524	32,824	14,003	34,180	15,590	26,864
Singapour.....	—	—	4,822	21,967	10,797	20,211	9,683	18,456
Hong Kong.....	16,734	31,043	17,678	72,942	20,753	78,486	20,371	80,187
Total.....	669,232	405,827	1,063,022	857,309	1,320,433	1,004,855	1,367,998	1,236,978



ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA
 AVEC LE PAYS DE LA ZONE DU PACIFIQUE EN 1971
 (en millions de dollars)

46. LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU CANADA
1970 et 1971

<i>Destination des exportations</i>	<i>(en millions de dollars)</i>		<i>Provenance des importations</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	
	1970	1971		1970	1971
États-Unis.....	10,641	12,149	États-Unis.....	9,905	10,949
Grande-Bretagne.....	1,480	1,361	Grande-Bretagne.....	738	832
Japon.....	793	791	Japon.....	582	802
Allemagne, République fédérale.....	384	319	Allemagne, République fédérale.....	371	429
Pays-Bas.....	277	235	Venezuela.....	339	388
Australie.....	198	183	France.....	158	213
Belgique-Luxembourg.....	190	181	Australie.....	146	126
Italie.....	184	210	Italie.....	145	157
Norvège.....	176	186	Suède.....	106	113
France.....	154	156	Suisse.....	81	86
Chine.....	142	204	Pays-Bas.....	79	76

47. Ces faits, ne montrent toutefois pas tout l'impact du commerce canado-japonais sur l'économie canadienne. La masse des exportations du Canada vers le Japon se divise entre quelques grandes catégories de denrées dont la production est, de surcroît, largement concentrée dans une seule région géographique. En 1969, par exemple, 76 p. 100 des exportations du Canada portaient sur les produits suivants: cuivre et dérivés du cuivre (21.8%); bois et dérivés du bois (20.2%), céréales (13.4%) et autres produits agricoles (10.7%); aluminium et produits primaires de l'aluminium (9.7%). Au cours de la même année, près de 80 p. 100 des exportations totales du Canada à destination du Japon provenaient de l'Ouest du Canada, c'est-à-dire: la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (52.5%), la Saskatchewan (13.4%), l'Alberta (10.8%) et le Manitoba (3.0%). Ce qui veut dire que si le commerce japonais est important pour l'ensemble de l'économie canadienne, il est essentiel pour les provinces de l'Ouest et les Territoires.

48. Contrastant avec ce tableau des exportations dans lequel la masse des produits exportés le sont sous leur forme la plus brute (3% seulement sous forme de produits finis), plus de 96 p. 100 des importations du Canada en provenance du Japon représentent un large assortiment de produits traités et manufacturés. La répartition géographique des importations canadiennes en provenance du Japon est également nettement différente de celle de ses exportations. L'Ouest du Canada a absorbé 26.4% du total de ces importations, l'Ontario et le Québec en recevaient ensemble 67 p. 100.

49. Le Comité croit que ces deux grands facteurs de la composition des échanges et de la répartition géographique doivent être pris en considérations dans toute discussion de l'ensemble de la balance commerciale du Canada avec le Japon. Comme le disait devant ce Comité le ministre de l'Industrie et du Commerce: «Nous sommes très satisfaits» du volume important des matières premières que

nous vendons au Japon, mais du fait que les Japonais nous vendent des produits manufacturés qui sont «source d'emploi, il ne serait ni logique ni acceptable d'exiger l'équilibre de la balance commerciale entre les deux pays».

50. En parlant ainsi, nous songeons à certains des grands points de notre politique qui sont l'enjeu des relations économiques canado-japonaises. Spécifiquement, les voici: le désir du Canada d'améliorer le traitement des produits qu'il exporte actuellement et de vendre une gamme plus étendue de produits finis; le mécontentement du Japon au sujet du déséquilibre de l'ensemble des échanges commerciaux et des restrictions imposées par le Canada à l'entrée sur son marché de certains des principaux produits d'exportation du Japon; enfin, les diverses préoccupations que font naître le flux bilatéral d'investissements.

Amélioration et diversification des exportations canadiennes

51.

Les Japonais visent, et ce n'est pas une critique que je leur adresse, à envoyer au Canada, par un navire japonais, une grue-terrassier construite au Japon, à l'acheminer vers la mine par chemin de fer canadien, bien entendu, à mettre un Canadien aux commandes de la machine, à exploiter le gisement et à envoyer le minerai au Japon dans des bateaux japonais. Ils cherchent donc à minimiser la participation du Canada et la valeur ajoutée canadienne. Cela ne me semble pas très avantageux pour le Canada et, je suis d'accord, ça l'est énormément pour le Japon. (p. 9:17)

52. Cette description pittoresque extraite du témoignage de M. T. J. Pope ancien fonctionnaire canadien des Affaires extérieures au Japon illustre un des éternels problèmes des industries extractives. La question du traitement des produits, tout comme celles des prix, des conditions de paiement et de livraison, occupe une place centrale dans la procédure de négociation. Les gouvernements s'en préoccupent à cause des «retombées» du problème du traitement des produits sur l'emploi et sur l'économie. D'autre part, presque tous les marchés internationaux de matières premières sont incertains et extrêmement compétitifs. De ce fait, le pouvoir de négociation de base des acheteurs et des vendeurs varie de temps à autre et d'un produit à l'autre. Il n'est donc ni réaliste ni souhaitable d'essayer d'imposer des normes de traitement inflexibles, applicables à toute la gamme des industries de transformation des matières premières.

53. En tenant compte de tous ces facteurs, le Comité a cependant conclu que, quelles que soient les considérations dont on ait tenu compte dans le passé, il n'est plus souhaitable (ni même nécessaire) que la masse (jusqu'à 65%) des marchandises faisant l'objet des exportations canadiennes soient expédiées au Japon, pour reprendre les termes du document définissant la politique du Canada, «sous leur forme transportable la plus brute et la moins profitable». Certains des témoignages déposés devant le Comité quant aux améliorations à espérer sont encourageants. Voici ce que disait à ce sujet M. Robert Bonner:

... étant devenu, au fil des ans, un fournisseur sûr et important de nombreuses matières premières nécessaires aux Japonais, le Canada peut, à juste titre, insister sur la nécessité d'améliorer de toutes les façons possibles la qualité de ses exportations.

Quand j'avais à traiter ce problème dans le cadre de la politique publique, j'ai examiné ces questions avec de nombreuses délégations japonaises. A l'époque, cette idée ne s'est heurtée à aucune opposition . . . Je pense donc, qu'il y a, de la part des Japonais, une reconnaissance franche de leurs aspirations légitimes, que nous pourrions formuler clairement. (p. 3:7)

54. Cette opinion est corroborée par le témoignage apporté par le Conseil commercial Canada-Japon. M. R. L. Houston, président de ce Conseil, s'est, en effet, exprimé en ces termes:

Il serait peut-être très intéressant que les fournisseurs de matières premières du Canada . . . fassent comprendre à leurs interlocuteurs japonais qu'ils souhaitent accroître le contenu canadien des livraisons. Que je sache, rien n'indique que les hommes d'affaires japonais s'opposeraient à ce que la transformation ou même la fabrication se fasse dans une plus large mesure au Canada. Évidemment, en pareil cas, il faudrait s'assurer que c'est rentable économiquement. (p. 17:7)

55. On a aussi fait ressortir que le Japon lui-même, tout en restant dépendant des matières premières de l'étranger pour ses industries, va certainement, au cours des dix ou des vingt prochaines années, s'orienter vers un stade de production technologiquement plus avancé. Ce facteur, associé aux problèmes de pollution et de pénurie de main-d'œuvre, nous porte à croire que l'industrie japonaise se montrera moins intéressée à traiter dans ses propres usines les matières premières et que «les investissements étrangers du Japon se feront davantage dans des entreprises exigeant une transformation toujours plus poussée des matières premières à l'étranger.» (p. 11:9)

56. Il appert de ce témoignage que le moment serait venu pour le Canada de commencer à redresser ce déséquilibre. Les griefs canadiens sont raisonnables et, pour diverses raisons, il est à prévoir que les Japonais se montreront de plus en plus conciliants. Toutefois, il n'est que juste que la première initiative parte du côté canadien. C'est ici que surgit le problème éternel de la «fragmentation». Des intérêts variés, y compris plusieurs secteurs de compétence provinciale sont en cause dans les industries de ressources en question. Les négociateurs japonais, qui sont en mesure de présenter des politiques nationales concertées, ne trouvent pas d'interlocuteurs semblables au Canada. Une compétition ouverte entre les fournisseurs et les juridictions empêche fatalement de définir et de faire appliquer des règlements ou des lois uniformes. Le Comité estime qu'il est urgent que les industries concernées et tous les paliers de gouvernement accordent la priorité à cette question et, prennent les initiatives qui s'imposent. Le gouvernement fédéral aura un rôle particulièrement important en matière d'uniformisation des règlements et en négociant des améliorations générales avec le gouvernement japonais.

57. Une politique concertée permettrait au Canada de faire jouer à plein les importants atouts dont il dispose: un climat économique et politique très stable permettant de garantir aux Japonais des approvisionnements suivis; des ressources abondantes et des réserves en certains produits; enfin des antécédents prouvés en matière de relations avec les entreprises japonaises.

58. En ce qui concerne la diversification des exportations canadiennes, le Comité a entendu des témoignages contradictoires quant à la gravité des problèmes du Canada et leur cause. Étant donné que moins de 3 p. 100 des marchandises

exportées par le Canada au Japon le sont sous forme de produits finis, le Comité estime que le problème est incontestablement sérieux. Toutefois, aucune explication simple n'a été offerte. Vu la structure de l'économie japonaise, il est fatal qu'une très large proportion des importations globales de ce pays se fasse sous forme de matières premières ou partiellement traitées. Cependant, de tous les pays industrialisés, c'est le Japon qui importe la plus faible proportion de ses importations globales sous forme de produits manufacturés (15%). Ce chiffre nous porterait à croire que l'opinion de l'honorable Jean-Luc Pepin est fondée lorsqu'il dit: «Au Japon, les barrières tarifaires et non tarifaires ont eu tendance à exercer un contrôle excessif sur les importations de produits manufacturés et à limiter dans une grande mesure la concurrence à l'importation».* D'autres témoins ont souligné que le Japon avait fait un grand pas dans la voie de la libéralisation de ses restrictions tarifaires, mais le Comité estime que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que ce processus soit accéléré et pour que les «barrières non tarifaires» du Japon, notamment les politiques de contingentement des importations et les restrictions quantitatives des importations soient supprimées.

59. Toutefois, les contrôles en question imposés par le Japon n'expliquent pas le fait que la proportion des exportations du Canada à destination du Japon sous forme de produits manufacturés soit si inférieure à la moyenne. Le Conseil commercial Canada-Japon prétend «qu'il existe des débouchés au Japon pour les produits manufacturés canadiens». «Il est probable», ajoute-t-il, «que si le Canada faisait preuve de plus d'imagination, du dynamisme et d'insistance pour offrir ses produits, il y a longtemps que cette proportion aurait été modifiée». (11:22) Plusieurs personnes attribuent cet état de choses à un manque «d'imagination et de combativité» de la part des hommes d'affaires canadiens, et le Comité en est arrivé à la conclusion que cette critique était fondée. Comme on l'indique au chapitre I, cette carence a pour origine une connaissance insuffisante de la zone du Pacifique et de son potentiel. Pour sa part, le professeur K. A. J. Hay a identifié une cause plus profonde, voire plus alarmante. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

... à la fin des années 60, le volume des produits ouverts vendus au Japon par tous les pays atteignait un milliard et demi de dollars. Ce n'est pas un petit marché. A l'examen de sa structure, on se rend compte que trois principaux fournisseurs l'alimentent depuis 15 ans: les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni.

... La raison pour laquelle le Japon s'intéresse surtout à ces trois fournisseurs se comprend aussi très facilement. Ils sont à l'avant-garde en matière d'investissement, de recherche et de développement; il n'a rien d'étonnant alors qu'ils soient les pays qui délivrent le plus grand nombre de brevets, les pays où naissent le plus d'idées et de techniques nouvelles chaque année.

... A moins de nous appliquer un peu plus à fabriquer des produits spéciaux hautement perfectionnés, il nous sera difficile de reprendre une partie substantielle du marché japonais de produits manufacturés ... (pp. 11:13, 14)

60. Ce problème relève, bien entendu, d'une des grandes préoccupations nationales concernant la situation économique générale du Canada et il a été longuement étudié par un autre Comité sénatorial. La position du Canada sur le

* Discours prononcé à la réunion annuelle du Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique, à Vancouver, le 14 mai 1971 (p. 8)

marché extrêmement concurrentiel du Japon semble démontrer encore davantage le rôle décisif des innovations scientifiques et technologiques pour la sauvegarde des intérêts commerciaux qui sont vitaux au Canada.

61. L'envoi d'une mission économique canadienne au Japon en janvier 1972 est un signe encourageant de la détermination du gouvernement canadien à s'attaquer, en collaboration avec le monde des affaires, à ces problèmes et à promouvoir le développement des relations économiques profitables et réciproques avec le Japon. Cette mission dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce était la plus importante du genre jamais envoyée à l'étranger. Elle a abouti à un examen détaillé des questions bilatérales demeurées en suspens et à d'importantes et nouvelles prises de contact entre les hommes d'affaires du Canada et du Japon. Les membres de cette mission ont aussi fait part de leur ferme intention de s'acquitter de toutes les tâches nécessaires qui en découlent en vue d'atteindre les résultats les plus concrets et les plus durables.

Sujets de préoccupation des Japonais

62. Il a été question de deux sortes de sujets de préoccupation japonais: insatisfaction au sujet de la balance commerciale globale favorable au Canada; grief selon lequel certains produits spécifiques n'ont pas accès au marché canadien.

63. Cette préoccupation générale a été évoquée plus haut. Il n'existe aucune raison de croire que le volume global des échanges bilatéraux devrait être parfaitement équilibré, surtout si l'on tient compte du fait que 96 p. 100 des exportations japonaises entrant au Canada sont des produits finis, alors que 3 p. 100 seulement des importations japonaises en provenance du Canada se classent dans cette catégorie. En 1971, en fait, un changement radical et soudain s'est produit dans l'ensemble de la balance commerciale. Les ventes du Japon au Canada ont augmenté de 38 p. 100 environ, alors que les exportations canadiennes du Japon diminuaient légèrement. On ignore encore si ces développements sont l'annonce d'une nouvelle tendance ou si elles résultent de circonstances temporaires. Comme M. Pepin l'a déclaré le 24 janvier 1972 devant le Club japonais de la presse: «Nous espérons que la diminution de nos exportations est temporaire et vous espérez que l'essor de vos exportations est permanent». Toutefois, quelle que soit la durée de ce phénomène, le Comité espère que la modification de la balance des échanges commerciaux canado-japonais détournera l'essence de la discussion du montant global des échanges vers les questions plus pressantes et plus pertinentes concernant la «qualité» de ces échanges.

64. Les griefs spécifiques des Japonais concernant les échanges bilatéraux avec le Canada visent spécialement les mesures «anti-dumping» et le système de restrictions volontaires en vertu duquel les Japonais acceptent de limiter leurs exportations pour certaines marchandises de manière à éviter de désorganiser le marché canadien. Toutefois, l'éventail des exportations japonaises auxquelles s'appliquent ces restrictions se rétrécit progressivement, ne laissant véritablement que les textiles comme sujet de contentieux. Bien entendu, la question des textiles

n'est qu'un aspect d'un problème plus large et elle a une grande importance sur le marché interne du Canada. M. Pépin a été des plus catégorique à ce sujet en affirmant:

En ce qui concerne ce produit, le Canada est sans doute le plus ouvert de tous les pays industrialisés, comme le démontre, par exemple, le degré de pénétration de son marché par les importations étrangères. Le Canada achète, par tête, dix fois plus de textiles du Japon que les pays de la C.E.E. ou le Royaume-Uni, près du double des importations par tête des États-Unis et du triple de celles de la Suède. En valeur, le Canada importe à peu près autant du Japon que toute la Communauté européenne—un marché de près de 200 millions de personnes (Discours prononcé devant le Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique, à Vancouver — p. 9).

65. Ces statistiques sont assurément impressionnantes et c'est en se fondant sur elles que le Comité croit que la politique canadienne actuelle sur les importations de textiles est raisonnable. Les critères de protection, dont entre autres, l'obligation pour les producteurs de présenter des plans de rationalisation à la Commission des textiles, sont conçus de manière à garantir que seuls les producteurs viables et compétitifs sur le plan international resteront en ligne.

66. Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte dans toute discussion sur ce sujet pour le Japon: les textiles ne représentent qu'une proportion relativement faible et décroissante des exportations totales du Japon à destination du Canada (10.48% en 1969). Le gros des exportations japonaises consiste actuellement en marchandises de consommation durables diversifiées (42.53% en 1969) et en biens de production (34.64%). Par comparaison, les exportations de textiles et de vêtements sont infiniment plus importantes pour plusieurs des autres partenaires commerciaux du Canada de la zone du Pacifique. Certains d'entre eux entrent dans la catégorie de «pays en voie de développement» avec un équipement industriel moins diversifié et de ce fait ils méritent peut-être des considérations particulières. Il faut ajouter que le Comité n'a relevé aucune preuve permettant d'affirmer que l'on a abusé de la loi anti-dumping pour entraver les exportations japonaises vers le Canada.

Circulation bilatérale des investissements

67. Le Japon et le Canada ayant tous deux une économie qui se développe rapidement et qui a besoin de beaucoup de capitaux, il n'y a pas eu de forts courants d'investissement dans les économies réciproques, ni dans un sens ni dans l'autre. Le contrôle sévère exercé par le gouvernement japonais tant sur les investissements étrangers au Japon que sur les investissements japonais dans d'autres pays, a sans aucun doute été un facteur contribuant à cet égard. La situation est en train de changer maintenant et un volume d'investissement qui accuse une croissance régulière s'achemine maintenant dans les deux sens.

68. La valeur, dans les livres, des investissements japonais au Canada est estimés, (à la fin de 1969) à 110 millions de dollars et ils sont surtout centralisés dans les industries extractives. Le gros de ces investissements est sous forme de créances plutôt que par financement direct. Bien qu'une tendance semble se

dessiner vers l'accroissement des investissements de participation, les investisseurs japonais semblent faire preuve de souplesse et s'efforcent de répondre aux besoins individuels de chaque programme, leur principale préoccupation étant de s'assurer un approvisionnement régulier en matières premières. Ils ne cherchent pas à exercer un contrôle majoritaire sur les entreprises canadiennes et ils connaissent les avantages des entreprises à risques partagé. Dans ces conditions, le Comité estime que les investissements japonais peuvent être particulièrement bénéfiques pour l'économie canadienne et présentent en outre l'avantage de diversifier la source des capitaux étrangers.

69. Les investissements canadiens au Japon demeurent faibles et se répartissent entre quelques grandes firmes. Cependant, le gouvernement japonais est en train de libéraliser ses contrôles jusqu'ici sévères, et il y aura de plus en plus place pour certaines catégories d'investissements canadiens—bien qu'il soit peu probable que ceux-ci atteignent une grande proportion. Il est clair que des arrangements au sujet des entreprises à risques partagés deviendront quasi indispensables pour presque tous les investisseurs canadiens au Japon.

Coopération scientifique et technologique

70. De tous les pays du Pacifique, le Japon en particulier offre des possibilités exceptionnelles en vue d'une nouvelle coopération dans les domaines scientifiques et technologiques. La mission canadienne scientifique et technologique qui doit partir en mars 1972 au Japon et qui est dirigée par le Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie constitue la phase initiale d'une importante et nouvelle ère de coopération. Le Comité est d'avis que les Canadiens peuvent maintenant s'attendre à voir les contacts extrêmement profitable allant s'élargissant.

Chine

71. Un extrême intérêt pour le commerce sino-canadien a suivi la reconnaissance mutuelle des deux pays sur le plan diplomatique en octobre 1970, l'ouverture des ambassades et la visite fructueuse, en juin et en juillet 1971, de la mission commerciale canadienne conduite par l'honorable Jean-Luc Pepin, ainsi que les visites d'autres chefs canadiens et de groupes d'hommes d'affaires.

72. Deux faits dominants caractérisent le commerce sino-canadien: la très forte balance en faveur du Canada en 1970 (la valeur des exportations a été plus de sept fois égale à celle des importations) et l'importance des ventes de céréales par rapport à l'ensemble des exportations canadiennes (qui s'établissent bien au-dessus de 80% pour les 10 dernières années).

73. Évoquant les discussions qu'il avait eues à Pékin, M. Pepin a noté que les Chinois n'insistaient pas pour l'«équilibre de la balance commerciale entre la Chine et le Canada», «ce qui pour moi était un point très important», ajoute-t-il. S'il est déraisonnable de s'attendre à une balance commerciale parfaitement équilibrée, il est compréhensible que le déséquilibre actuel préoccupe les Chinois. Le déséquilibre en dollars n'est pas contrebalancé, comme dans le cas du Japon, par le volume important des produits manufacturés exportés vers le Canada. Les ressources de la

Chine en devises étrangères sont limitées et pour maintenir les importations à leur niveau actuel, elle essaiera de se procurer les devises dont elle a besoin en exportant au Canada.

74. Les exportations de la Chine vers le Canada portent sur une gamme très étendue de produits. Le volume total de ces exportations accuse une certaine croissance, et une forte proportion des importations du Canada en provenance de Hong-Kong—78 millions de dollars en 1970—sont probablement des réexportations en provenance de la Chine. Il a fallu conclure des arrangements pour freiner les importations de certaines catégories de textiles et de chaussures, mais ici encore les Chinois semblent avoir adopté une attitude très compréhensive face aux difficultés du Canada qui voit son marché perturbé par les importations à bas prix de revient. Il est probable que la Chine trouvera de plus en plus de débouchés au Canada pour ses produits, les voyages dans les deux sens et les foires commerciales étant de nature à multiplier les occasions de contact.

75. On a dit plusieurs fois au cours des témoignages que dans le passé le principal obstacle à la croissance des exportations aurait été l'éventail limité de produits chinois intéressant les importateurs canadiens. De l'opinion générale, basée sur l'expérience récente des foires commerciales, il semble que cette situation ait été rectifiée. On peut donc s'attendre à ce que cette croissance continue pour un large éventail de petits produits manufacturés et de textiles, ainsi que pour de nouveaux produits, y compris certains métaux. Les autorités chinoises s'attendent à voir les exportations vers le Canada prendre de l'expansion et ne prévoient aucun obstacle sérieux à des relations commerciales avantageuses pour les deux partenaires.

76. Depuis la première vente massive de blé, en 1961, la Chine a constitué chaque année un débouché important pour les céréales canadiennes et, partant, un stimulant constant pour l'économie des Prairies. Alors que l'incertitude dominait sur la plupart des marchés d'exportation ouverts aux céréales canadiennes, la Chine est restée un client fidèle du Canada et tout porte à croire qu'elle continuera à l'être. Selon toute apparence, les responsables de la planification chinoise ont décidé qu'il serait avantageux de continuer à importer une certaine proportion des besoins du pays en céréales. Vu la concurrence acharnée dont ce marché est l'enjeu, le Canada a bien tiré son épingle du jeu, puisqu'il est actuellement considéré comme le principal fournisseur de céréales. Depuis quelques années, le facteur politique semble être entré en jeu et le fait que le Canada ait pris de bonne heure l'initiative de reconnaître la Chine lui confère un réel avantage sur ce point. Au fur et à mesure que les rapports de la Chine avec les autres pays du monde occidental se normaliseront, le Canada doit s'attendre à faire face à une concurrence toujours plus serrée pour le marché chinois dans la plupart des catégories de produits. Toutefois, si la base de nos relations demeure inchangée, le Comité croit que les Chinois continueront à rester favorablement disposés envers les exportations canadiennes en général et resteront fidèles aux assurances qu'ils nous ont données d'accorder la préférence aux céréales canadiennes.

77. Le gouvernement canadien avait raison de ne pas s'attendre à voir la reconnaissance diplomatique de la Chine s'accompagner d'une relance instantanée des exportations, pourtant certains signes sembleraient indiquer que de nouvelles per-

spectives sont en train de s'ouvrir en ce domaine. La Chine nous achète actuellement des produits forestiers et des minerais et elle a promis d'envisager l'achat de machines et de matériel d'équipement canadien dans le domaine des transports et des communications. Elle envisagera aussi l'importation de produits de la technologie canadienne—équipement lourd, voire des usines complètes—et a accepté d'envisager la possibilité de faire venir en Chine des experts canadiens pour y travailler temporairement pendant la phase de mise en place et de développement. D'une manière générale, le Comité a conclu qu'il y avait de plus en plus place pour des relations économiques fructueuses entre le Canada et la Chine, tant dans l'immédiat qu'à long terme.

Australie et Nouvelle-Zélande

78. Trop souvent les Canadiens sous-estiment l'importance de leurs relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande; en 1970 l'Australie était le sixième client du Canada. Les exportations du Canada représentaient en valeur 197.7 millions de dollars. L'Australie se classait donc bien avant d'autres pays, comme la France, la Chine et l'URSS. Également significatif est le fait que 40 p. 100 de ces exportations portaient sur des produits entièrement finis, créateurs d'emplois et source d'autres avantages pour l'économie canadienne. Par tête d'habitant, la Nouvelle-Zélande est depuis longtemps un des meilleurs clients du Canada. Ses importations en provenance du Canada (qui en valeur représentent 42.7 millions de dollars) portent en grande partie sur des produits manufacturés et semi-finis.

79. Ces deux pays, la Nouvelle-Zélande en particulier traversent en ce moment une période d'incertitude économique en raison de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il sera important et ce, pour tous les partenaires, de maintenir les accords préférentiels existants entre le Canada et ces pays, pendant que se dissout le système du Commonwealth (ou régime préférentiel britannique). Tous les partenaires semblent se rendre parfaitement compte de cette nécessité qui, ces derniers temps, a fait l'objet de fréquentes discussions parmi les représentants des trois pays. L'initiative de 1970 consistant à créer des comités consultatifs mixtes avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande aura son utilité en fournissant un forum utile qui permettra aux trois partenaires de se consulter régulièrement au niveau des prises de décision sur les questions économiques.

80. En dehors du commerce bilatéral, de telles consultations seraient également profitables pour résoudre un certain nombre de problèmes économiques plus larges dans la région du Pacifique. Les trois pays se ressemblent à bien des égards et sont unis par de nombreux liens naturels. En tant que membre d'importance moyenne dans la communauté du Pacifique, la similitude de leurs moyens est encore renforcée par des intérêts communs tangibles, surtout dans le cas du Canada et de l'Australie. Les deux économies se ressemblent dans de nombreux domaines. Cette concurrence, si vive soit-elle, n'empêche pas une coopération utile, comme l'ont prouvé les efforts faits en vue de stabiliser le commerce international des produits agricoles. Cette expérience (ainsi que les précédents de coopération entre les pays producteurs d'autres denrées) peuvent et devraient être poursuivis. Le Canada et

l'Australie ont un intérêt commun pour un certain nombre de matières premières industrielles qui sont acheminées vers différents marchés communs. Il serait intéressant pour les deux gouvernements de se tenir en consultation étroite sur toutes les questions d'intérêt commun (par exemple les normes de traitement des produits) se rapportant à ce commerce.

81. Les investissements canadiens en Australie sont estimés à 400 millions de dollars. Ils se répartissent entre plusieurs industries d'exploitation des ressources manufacturières. Les témoignages devant le Comité portent à croire que ces investissements continueront à grossir. En ce qui concerne les investissements en général, le Canada et l'Australie ont là aussi des problèmes identiques et la mise en commun de leur expérience pourrait être de plus en plus utile.

Autres pays

82. La majorité des autres pays de la zone du Pacifique sont des pays en voie de développement ayant atteint des stades divers de progrès économiques. Parmi eux, plusieurs sont déjà importants pour le Canada sous le rapport des échanges commerciaux et des investissements, et plusieurs autres sont certains de le devenir dans l'avenir. Dans la mesure où ces relations économiques influencent l'ensemble des efforts tendant à faire progresser cette région, elles seront évoquées dans les chapitres suivants. Le Canada a, toutefois, tendance à jouir d'une balance commerciale favorable avec les moins développés de ces pays. Cela reflète certaines forces économiques naturelles, en plus de montrer, en certains cas, quel est le volume de biens d'origine canadienne, dont le commerce se finance par voie d'aide. C'est aussi un bon indice de l'ampleur des tâches qui surgiront si ces pays doivent être aidés à se débrouiller par l'accroissement de leurs exportations. Du même coup, évidemment, ils offriront aussi des débouchés toujours plus larges à toutes sortes de produits canadiens d'exportation.

83. Les pays plus industrialisés et les territoires de ce groupe, comme Hong Kong, Singapour, Formose et la Corée du Sud, maintiennent à des niveaux intéressants leurs exportations au Canada; ils ont dû mettre en œuvre des accords de restriction volontaire à l'égard de certaines denrées, de façon à ne pas perturber outre mesure l'industrie canadienne. En principe, les observations du Comité sur la protection contre certaines importations japonaises s'appliquent aussi à ces pays. Ces mesures de protection semblent se justifier dans certaines circonstances et à titre temporaire pour permettre la rationalisation de certaines industries de main-d'œuvre régionale qui risqueraient de souffrir sérieusement en cas de chômage.

84. En appliquant ces restrictions à des pays moins développés, il faut reconnaître qu'ils tendent à diversifier beaucoup moins leurs industries et sont donc d'autant plus tributaires des exportations en question. En conséquence, le Comité recommande que partout où existe la latitude voulue, on adopte une attitude généreuse quand il s'agit de limiter les importations en provenance de ces pays. (Voir pages 28, 29)

85. Les investissements canadiens se trouvent dans toute la région à différents degrés de concentration. De nouvelles sommes considérables peuvent être investies,

notamment en Indonésie et en Nouvelle-Calédonie. Selon toute vraisemblance, les investissements, surtout dans le cas des entreprises en association ou d'accords forfaitaires de gestion, seront un élément clé des futures relations économiques du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette région. Le lieu d'implantation des investissements canadiens et leur type détermineront largement le débit des échanges.

86. Une formule a remporté beaucoup de succès par le passé. Elle se révélera de plus en plus indispensable peut-être. C'est la méthode «d'entente globale» en ce qui a trait à la création de nouvelles industries. Sous l'empire de pareilles ententes, (qui ont été efficaces dans la mise en valeur des produits forestiers et des minéraux), les connaissances des Canadiens servent aux travaux de prospection, la relève étant assurée par la gestion, la technique, les machines et les capitaux. Normalement, ces ententes globales ouvrent des débouchés à la production de la nouvelle industrie, en plus d'accroître les chances de vendre des biens et services canadiens. Dans plusieurs de ces pays, il y a des domaines d'expansion (notamment les deux qu'on a cités) où des sociétés et des particuliers canadiens peuvent offrir beaucoup d'expérience et de connaissances.

87. Le Livre blanc esquisse quantité de mesures à prendre pour faciliter les investissements par les sociétés canadiennes. La négociation d'accords de double imposition, avec des pays du Pacifique, est une étape préalable. Vraisemblablement, de l'avis du Comité, le nouveau service d'assurance des investissements de la Société d'expansion des exportations sera largement utilisé par les investisseurs canadiens dans les pays en voie de développement du Pacifique. Le gouvernement déclare aussi «qu'il continuera de renseigner les entreprises canadiennes sur les projets de développement national et leurs perspectives; en outre, il s'assurera qu'elles sont bien informées de l'aide disponible en matière de financement des exportations.» (p. 19)

88. Toutes ces mesures, contribueront largement à encourager les investisseurs canadiens à assumer un rôle plus étendu. La dissémination des renseignements, en particulier, est une fonction essentielle dont on sous-estime trop souvent l'importance.

89. Les investissements dans ces pays font l'objet d'une étude plus détaillée au chapitre suivant.

B. Nouvelles questions

Le mode d'approche canadien

90. Au premier chapitre du présent rapport, on soulignait la nécessité d'améliorer la coordination générale entre les différents secteurs, si le Canada doit assumer un rôle plus actif et positif au sein de la communauté du Pacifique. Dans la sphère économique, qui est tellement au cœur même des relations actuelles dans leur ensemble, la nécessité d'améliorer la coopération (entre le secteur de l'État et celui des affaires, aussi bien qu'à l'intérieur de ces secteurs) est particulièrement urgente.

ACCORDS DE RESTRICTIONS VOLONTAIRES À L'EXPORTATION CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES PAYS EXPORTATEURS*
DE LA RÉGION DU PACIFIQUE
(Décembre 1971)**

<i>Pays</i>	<i>Année du premier accord négocié par le Canada</i>	<i>Mois du dernier accord conclu</i>	<i>Durée du dernier accord</i>	<i>Nombre de restrictions</i>	<i>Articles textiles en coton (ou contenant un minimum de 50 p. 100 de coton)</i>	<i>Articles en textiles autres que le coton</i>	<i>Produits non textiles</i>	<i>Clauses particulières</i>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
République populaire de Chine	1963		août 1970–juillet 1971	11	fil de coton, tissu, taies d'oreillers, draps, chemises, blouses, pantalons et shorts	tissus, serviettes, vêtements en tricot, chemises, blouses pantalons et shorts	gants, au moins partiellement de cuir, pour hommes et garçonnets	—
Hong Kong	1961	août 1971	oct. 1971–sept. 1972	8	tissus, serviettes de toilette, chemises, blouses, vêtements de nuit, pantalons et shorts, fil de coton	chemises, blouses, pantalons et shorts, chandails (laine et fibre synthétique)	—	Hong Kong autorise les exportations et fournit les statistiques mensuelles concernant les livraisons sous licence.
Japon	1960	oct. 1971	janv. 1971–déc. 1971	9	tissu, taies d'oreillers, draps, blouses, chemises, pantalons et shorts	tissu de nylon, blouses, chemises, tresses élastiques, pantalons et shorts, taies d'oreillers, draps, fil et fibre de polyester	lampes de réception pour radio et téléviseurs; modèles fabriqués au Canada seulement.	«Le gouvernement japonais essaiera par tous les moyens à sa disposition d'inciter les fabricants et exportateurs japonais à planifier leurs livraisons de manière à empêcher une concentration exclusive sur un article couvert par les contingents.»
République de Corée	1967	juillet 1971	janv. 1971–déc. 1971	9	étoffes tissées à compte en chaîne élevé; fil de coton, taies d'oreillers, draps, chemises, blouses, pantalons et shorts; vêtements de nuit	tissu de nylon, tissu worsted, chemises et blouses tissées, chemises en tricot, pantalons et shorts, taies d'oreillers, draps, vêtements de nuit, tissu polyester	—	«Le gouvernement de la Corée a consenti à garantir la livraison de produits contingents.»

Macao		déc. 1970	janv. 1971– déc. 1971	5	vêtements de composition textile diverse: chemises tissées, pyjamas, chandails et chemises en tricot, pantalons et shorts	—	La livraison d'articles contingentés exige une licence d'exportation.
Malaisie	1968	déc. 1969	sept. 1969– août 1971	2	chemises, pantalons d'hommes	chemises, pantalons d'hommes	Un échange de données statistiques est prévu.
Singapour	1968	déc. 1970	janv. 1969– déc. 1971	3	chemises, pantalons et shorts, serviettes de coton	pantalons et shorts, chemises tissées	Un échange de données statistiques est prévu.
Tai-Wan	1963	nov. 1969 (déc. 1970)	oct. 1969– oct. 1971	6	tissus de coton, che- mises tissées, vêtements de nuit, pantalons et shorts, (draps et taies)	pantalons et shorts, chemises tissées, (draps et taies)	—

*SOURCE PRINCIPALE: Données colligées par le professeur Klaus Stegeman pour une publication à paraître prochainement dans le cadre d'une étude effectuée pour la *Private Planning Association of Canada*.

**Les négociations sont en cours pour les accords expirés en décembre 1971. Les indications figurant aux colonnes 2 à 8 concernent les accords les plus récents depuis décembre 1971.

91. L'amélioration des communications est une condition essentielle au départ. Elle fait l'objet d'une recommandation dans le Livre blanc. Il y est dit que «le gouvernement accueille avec satisfaction la collaboration active des intérêts privés engagés dans le Pacifique.» Le texte ajoute: «Grâce au Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique», on peut déjà faire part de ses vues aux divers gouvernements pris individuellement ou conjointement.» (p. 19) Il est clair toutefois que les canaux actuels n'ont pas été tenus pour suffisants. Le gouvernement poursuivait en ces termes:

Le Gouvernement canadien est prêt à étudier, en collaboration avec les autres intéressés, la mise sur pied d'un Comité consultatif économique du Pacifique; ce Comité réunirait les intérêts privés, la communauté financière et des représentants gouvernementaux, dans le but de tirer le meilleur profit des possibilités de commerce et d'investissement qu'offre la région du Pacifique. (p. 19)

92. Le Comité regrette qu'on n'ait pas donné suite à pareille suggestion, apparemment. En traitant avec le Pacifique, en particulier, il est essentiel de maintenir le genre de dialogue nourri et continu qui exige un solide appareil d'organisation. Selon le Comité, le Conseil canadien de coopération économique du Bassin du Pacifique* (CCCEBP)—qui a déjà noué des relations au niveau international et qui est parrainé en commun par l'Association des manufacturiers du Canada et la Chambre de commerce du Canada—devrait pouvoir fournir des représentants compétents des affaires canadiennes pour dialoguer en permanence avec les gouvernements. Le CCCEBP forme un réseau spécialisé de comités, et d'après le témoignage de M. K. H. J. Clarke, alors président du Comité canadien, il a solidement établi la base d'échanges de vues avec les gouvernements (voir pp. 4: 33-34). Si l'on peut donner l'assurance que la représentation du CCCEBP est assez large, nous recommandons que ce Comité et le gouvernement entreprennent de concert d'adopter des mesures pour que les consultations se poursuivent sur une base ferme et régulière plutôt que d'essayer d'établir un nouveau conseil consultatif.

93. L'amélioration des communications et la continuité des consultations ne sont toutefois que des préliminaires au genre de politique économique concertée dont le Canada a besoin dans le Pacifique. Au Comité, tout au long des discussions sur les relations économiques avec le Japon, on a clairement laissé entendre que le Canada a toujours été dans une situation désavantageuse en traitant avec une entité nationale fortement intégrée et dynamique. Des problèmes connexes surgissent quand il s'agit de commercer avec les sociétés chinoises de commerce à monopole d'État. Ailleurs dans le Pacifique, a-t-on signalé, les plus grands avantages économiques seront probablement réservés aux pays qui peuvent réunir et mettre en œuvre des ensembles complexes d'investissements assortis d'aide et de commerce. Le Canada est uniformément dépourvu de presque toutes les caractéristiques nécessaires à l'heure actuelle, et «la dispersion des efforts» est la règle.

94. Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de l'adaptation requise. On a demandé à M. G. H. D. Hobbs de Cominco Ltée s'il ne suggérerait pas de «restructurer toute l'économie canadienne selon la méthode suivie par certains de ces autres pays (notamment le Japon). Il a répondu que:

* L'organisme a changé de nom en mai 1971.

...toute situation économique comporte des éléments actifs qui entraînent des changements. Il ne fait pas de doute que les marchés du Pacifique exigent une collaboration plus étroite entre l'industrie et le gouvernement, ainsi que la mise en place d'institutions qui verront à ce que la fusion nous apporte des avantages à la mesure de notre effort maximum. Nous avons affaire à des concurrents extrêmement habiles et très différents de ceux qui œuvrent en d'autres parties du monde. (p. 6:17)

95. Une adaptation qui s'impose est celle d'en arriver à une normalisation nationale et d'appliquer les conditions exigées pour le traitement des ressources exportées. La solution des problèmes de compétence en cause sera peu de chose au regard des frais élevés qu'entraîne pour l'économie nationale, le maintien de la situation actuelle dont on ne saurait se satisfaire.

96. Voici une autre considération fondamentale à l'égard de toute tentative qui vise à étendre et à accroître les relations économiques du Canada dans une région: il s'agit d'incitations et d'autres stimulants que le gouvernement devrait offrir à l'industrie canadienne. Ces encouragements vont d'un climat fiscal qui, de façon générale, favorise les exportations et les investissements à l'étranger par les sociétés canadiennes, à un certain nombre de programmes précis d'incitations financières, y compris l'assurance des crédits à l'exportation, le financement des exportations et l'assurance des investissements étrangers. Il est essentiel que les entreprises canadiennes reçoivent du Gouvernement des encouragements tout à fait comparables à ceux que fournissent d'autres pays. Un certain nombre de témoins ont donné à entendre que tel n'est pas le cas actuellement. Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie d'urgence les encouragements dont disposent les hommes d'affaires canadiens dans la région du Pacifique, en vue d'assurer sans relâche une correspondance (surtout dans les programmes d'incitations aux exportations) avec les programmes disponibles dans les pays concurrents. Comme on l'a souligné plus tôt dans la région du Pacifique la concurrence est très vive. Il est donc essentiel de supprimer ou de surmonter les obstacles qui entravent inutilement le dynamisme des réalisations canadiennes.

97. Une autre suggestion de grande portée et qui a reçu l'accord de nombreux témoins est celle qui consiste à créer au Canada des organismes analogues aux sociétés japonaises de commerce. Ces sociétés, qui ont des responsabilités et des connaissances spéciales, en matière de commerce et de représentation outre-mer, sont toutes soit affiliées soit intégrées à un large éventail de sociétés de production, de transport et de finances. Elles peuvent ainsi sans interruption maintenir un réseau de représentants à travers le monde et mener à terme des transactions d'exportation jusqu'à l'étape de la livraison effective. Dans l'exercice de ces fonctions, elles acquièrent une masse de renseignements économiques et se familiarisent avec la situation des pays où elles déploient leur activité.

98. Le contraste avec le statut des firmes canadiennes est saisissant. En traitant avec des maisons japonaises, par exemple, la plupart des petites sociétés canadiennes (et certaines grandes) sont même dépourvues de leurs propres services de traduction; elles sont parfois obligées de ne s'en remettre qu'à l'interprète de l'autre partenaire. Les renseignements d'ordre économique sont parfois déficients, par comparaison.

99. La formation de grandes sociétés canadiennes de commerce pour remédier à pareille carence ne sera pas une tâche facile. Selon certains témoins, les sociétés japonaises sont essentiellement un phénomène propre à leur pays, une plante indigène qu'on ne saurait transplanter. Toutefois on peut trouver ailleurs dans le monde des sociétés de commerce analogues.

100. Il faudra aussi des études minutieuses pour déterminer au juste la forme des organismes qui s'insèrent dans le contexte canadien. Dans certaines industries canadiennes, les ententes d'exportation entre les producteurs pourraient permettre d'obtenir le résultat souhaité. Dans d'autres cas, il faudra aussi une structure de société de commerce peut être nécessaire pour fournir des renseignements sur le marché, des services de négociation et des connaissances, comme pour coordonner la production, la distribution et les ventes.

101. Même si tous les témoins que le Comité a interrogés à ce propos prônaient la mise en place des nouvelles structures dans le secteur privé, ils ne pouvaient évoquer la moindre probabilité d'action immédiate. De telles sociétés de commerce exigeraient l'étroite collaboration des gouvernements du Canada. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne les premières mesures en vue de les organiser. Il faut de toute évidence obtenir tout l'appui du secteur privé. Le Comité recommande donc que la formation de nouvelles structures commerciales du genre soit la première chose dont discute le Comité consultatif économique du Pacifique, lorsqu'on l'aura formellement créé. D'ici là, le gouvernement devrait étudier à fond tous les genres de structures dont on se sert ailleurs et les dispositifs de rechange qui sont à la portée du Canada. Il faudrait aussi avoir des entretiens préliminaires avec le comité canadien du Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique et l'autres groupements intéressés.

102. La coopération entre le gouvernement et le monde des affaires en ce qui concerne le parrainage des missions commerciales et impérative. Suivant la promesse du document d'orientation, ce genre de promotion est en voie d'accélération; le va-et-vient des hommes d'affaires s'accroît, les dépenses s'accroissent fortement au chapitre des missions et des foires commerciales. La politique de sélectivité dans la promotion devrait en porter l'efficacité au maximum.

103. Il est aussi pertinent de se demander pourquoi il y a une institution comme le Conseil commercial Canada-Japon dont le siège se trouve à Ottawa, alors que nul organisme comparable ne se trouve à Tokyo. La réponse inévitable semble être que le monde des affaires japonais s'est montré énergique dans les initiatives qu'il a prises, l'intérêt qu'il a manifesté et l'appui qu'il a fourni, alors que nulle impulsion du genre n'est venue de ses homologues canadiens (voir p. 11:12). De l'avis du Comité, le Canada a besoin, beaucoup plus que le Japon, d'un tel moyen de communication. Les hommes d'affaires canadiens devraient faire une étude poussée de ces constatations et y donner suite.

104. Les relations mutuelles entre les nations du Pacifique se sont développées à un rythme impressionnant. L'importance économique croissante du Japon pour le Canada a été démontrée dans les sections antérieures (le Japon est aussi devenu

le partenaire commercial le plus important de l'Australie). Les relations économiques entre le Japon et les États-Unis, même si elles ont connu des périodes difficiles, ont pris une envergure décisive pour les deux pays. A cause de ces liens qui vont se raffermissant (sans parler de la complémentarité naturelle des économies mentionnées), il n'est pas étonnant que des observateurs aient fortement songé à des associations économiques régionales plus étroites (et formelles). Une proposition en ce sens émanait de M. Miki, ancien ministre des Affaires étrangères du Japon. Même si la «théorie Miki» n'a jamais été définie avec précision, elle se réclame d'une notion fondamentale qui a fait l'objet d'un accueil enthousiaste dans certains milieux.

105. Plusieurs témoins entendus par le Comité ont formulé des observations favorables sur la possibilité d'associations économiques régionales plus étroites, et le président du Conseil commercial Canada-Japon est allé jusqu'à préconiser une initiative du Canada. Il a déclaré:

Je pense que le Canada pourrait prendre l'initiative d'étudier la possibilité de mettre sur pied une association économique groupant les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada, à laquelle l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient adhérer ultérieurement, et peut-être même d'autres pays comme les Philippines. Nous pourrions alors avoir un groupe de pays unis par des liens économiques tout comme les pays de la Communauté économique européenne. Évidemment, de nombreuses difficultés surgiront, mais je pense qu'il sera possible de les résoudre. (p. 11:10)

106. Le parallèle avec la Communauté économique européenne signale le caractère ambitieux de certains des espoirs relatifs à l'intégration économique. Il y a une vaste gamme de possibilités plus limitées et graduelles. Pourtant, à la lumière des événements qui se sont produits après que M. Houston (en mars 1971) ait témoigné, les perspectives d'intégration régionale plus étroite paraissent minces à l'heure actuelle.

107. Du point de vue canadien, il y a aussi des questions très fondamentales, quand on envisage l'adhésion à un bloc économique régional. La région du Pacifique offre sûrement au Canada des marchés en cours d'expansion, mais elle ne présente pas nécessairement les chances de croissance les plus attrayantes pour les exportations canadiennes de produits entièrement ouverts et fabriqués. C'est pourquoi un accord régional du Pacifique pourrait beaucoup moins profiter au Canada qu'à ses partenaires et, peut-être, écarter d'autres occasions plus intéressantes pour le Canada. La perspective de liens économiques régionaux plus étroits exigerait donc que le Canada examine le problème à la loupe, à la lumière d'une stratégie économique à long terme. De l'état actuel des relations économiques entre le Japon et les États-Unis, il ressort que la perspective d'un bloc commercial régional est probablement plus éloignée et les initiatives du Canada à cet égard se révéleraient sans doute peu utiles pour le moment.

108. Il est un domaine de coopération qu'on mentionne presque toujours dans le contexte des ententes économiques régionales parmi les pays développés du Pacifique. Il s'agit de l'aide aux pays moins développés de la région. Il faut généralement faire bon accueil aux efforts d'aide conjugués ou mieux coordonnés, et la région du Pacifique peut réserver des avantages spéciaux à ce genre d'entre-

prise commune. En l'occurrence, les programmes canadiens peuvent s'imbriquer harmonieusement à ceux de l'Australie, des Pays-Bas, du Japon et d'autres pays donateurs de rang moyen particulièrement intéressés. Il y a certains mécanismes qu'on peut utiliser pour réaliser la coordination à une échelle régionale ainsi la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Comité est d'avis que le Canada devrait travailler activement au sein de ces institutions pour aider à mobiliser les efforts d'aide massive requis. Les rouages déjà en place pour les «consortiums d'aide» et les «groupes de consultation» devraient procurer une expérience précieuse dans la coopération à l'aide et concourir à jeter les bases d'entreprises communes à une échelle régionale. Sur une base parallèle, les groupements régionaux non gouvernementaux, tels que le Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique (CCEBP), devraient pouvoir consolider l'apport du secteur privé à l'essor régional.

III L'INTÉRÊT DU CANADA DANS L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

A. Analyse raisonnée

109. Il ressort du document d'orientation du gouvernement, comme des déclarations et annonces subséquentes, que l'aide au développement international sera désormais un des maillons solides de l'engagement du Canada dans la région du Pacifique. Le Comité souscrit sans réserve cette ligne de conduite.

110. L'assistance au développement fait partie des responsabilités des pays riches envers leurs voisins plus pauvres et elle constitue un apport à la justice sociale internationale comme à l'amélioration de la qualité de la vie dans le monde. Il semble particulièrement approprié que le Canada assume très activement cette charge dans la zone du Pacifique, tout comme il accepte les belles perspectives commerciales et les grands avantages économiques qu'il en retire. C'est ce que l'on attend du Canada et c'est une condition préalable à la pleine participation du Canada à l'évolution de la communauté régionale. En fin de compte, seul un essor économique et social d'envergure peut éliminer les causes de l'instabilité chronique dans le Pacifique qui en font un foyer propice aux tensions et aux conflits internationaux. C'est dans le domaine de l'aide au développement que le Canada peut utiliser au mieux ses ressources nationales pour un apport positif à la paix et à la stabilité dans cette région. En outre, le Canada s'intéresse à l'aide au développement, à cause du potentiel économique impressionnant de certains des pays en voie de développement dans la région. Un certain nombre de ces pays fournissent déjà d'importants débouchés aux exportations canadiennes et, si les tendances actuelles se maintiennent, on peut s'attendre à un essor rapide. Les intérêts propres du Canada sont ainsi directement servis par le progrès général des économies régionales et, en particulier, par le fait qu'on s'y familiarise, grâce aux programmes d'aide avec les biens et services du Canada et avec le concours de Canadiens.

111. Malgré ces arguments qui incitent vivement à étendre le programme canadien d'aide au développement dans le Pacifique, il faut toutefois reconnaître l'existence de plusieurs restrictions importantes. La principale concerne les ressources d'aide canadienne, relativement à l'ampleur des besoins régionaux. L'ACDI a signalé au Comité que le Canada s'est engagé à fournir une aide bilatérale et qu'il a effectué des versements aux pays de la zone du Pacifique, que ces sommes ne représentent pas tout à fait 6 p. 100 de la valeur des engagements et des déboursés canadiens, dans le cadre du programme bilatéral international. Ce faible pourcentage, malgré les augmentations rapides des dernières années, témoigne de l'aide permanente du Canada ailleurs dans le monde. Il est clair que toutes les régions dont on souligne actuellement l'importance—l'Inde et le Pakistan, les Caraïbes du Commonwealth, l'Afrique francophone et celle du Commonwealth,—auront toujours besoin d'une aide canadienne intensive. Même si le Canada continue

d'étendre son programme général d'aide, il sera extrêmement difficile de relever rapidement les montants affectés aux pays du Pacifique, pour atteindre un niveau proportionnel bien supérieur. L'action du Canada reste limitée parce qu'il manque d'une certaine manière de connaissances et d'expérience, en ce qui touche la plupart des pays en voie de développement du Pacifique. A quelques exceptions près, comme pour la Malaysia, le Canada n'a pas appliqué de programmes d'aide majeur ou à long terme dans le Pacifique, et il ne s'est pas engagé à fond dans d'autres domaines.

112. C'est pourquoi, il est probable, selon le Comité, que le programme canadien de coopération au développement dans le Pacifique s'accroîtra peu à peu, et peut-être plus graduellement que ne le laisse entendre le document d'orientation du gouvernement. Il serait regrettable que la révision de la politique étrangère, qui mettrait l'accent sur les «nouvelles directions» et sur l'engagement plus formel dans la région du Pacifique, suscitent des espoirs peu réalistes parmi les bénéficiaires éventuels, quant au montant d'aide que le Canada peut fournir. Ce problème est mis en relief par le fait que le document d'orientation parfait de la «concentration» de l'aide canadienne en faveur de l'Indonésie. Un premier pas a été fait dans cette direction, on a doublé le montant versé à ce pays en 1970, il atteint maintenant 5.75 millions de dollars. Ce chiffre ne représentait toutefois qu'un peu plus de 1 p. cent de toute l'aide reçue par l'Indonésie, pays de 120 millions d'habitants au bas mot. A ce rythme l'essor est continu et rapide mais il s'écoulera quelque temps, bien sûr, avant que le programme canadien soit d'importance majeure pour l'Indonésie.

113. Selon le Comité, il est essentiel que l'attitude du Canada envers l'aide au développement dans le Pacifique soit dépourvue d'ostentation et qu'elle tienne compte des limites de ses possibilités. Le caractère inédit de nombre des programmes permettra au Canada d'appliquer en l'occurrence des leçons apprises ailleurs grâce aux programmes d'aide. Pour tirer le meilleur parti des montants limités d'aide canadienne, il faut éviter la dispersion: la sélectivité, quant aux pays et aux actions, sera essentielle. Dans le pays où il ne sera pas pratique de lancer des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra fournir quand même une participation fort utile par l'entremise d'organisations multilatérales et régionales.

B. Les voies régionales

114. Le Canada contribue déjà aux programmes de la région du Pacifique lancés par le groupe de la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. A une échelle sous-régionale, l'appui donné par le Canada au Comité du Mékong s'est déjà révélé très utile et semble l'être de façon durable dans l'avenir. De même, l'aide canadienne à l'Asian Institute of Technology de Bangkok et à l'Université du Pacifique Sud aux Fiji présente de larges avantages au point de vue du développement dans le Sud-est asiatique et en Océanie, respectivement. Un élément particulièrement efficace de cette aide, consiste à accorder des bourses aux étudiants de pays voisins, pour suivre des cours dans ces institutions régionales. Dans la plupart des cas, cette affectation des fonds est plus efficace qu'en faisant

venir des étudiants au Canada et il comporte aussi l'avantage de formation plus pertinente et permet de faire davantage appel aux institutions locales.

115. Le Canada s'est heurté à des difficultés en cherchant à donner suite à son intention (exprimée dans le document d'orientation) «d'établir des relations plus étroites» avec la Commission régionale des Nations Unies, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement canadien ajournera sa demande d'adhésion non régionale «jusqu'à ce que certaines questions relatives à la constitution et à l'organisation au sein de la CEAEO aient été résolues par les membres». Il faut espérer que ce retard ne se prolongera pas et que le Canada sera bientôt en mesure de jouer un rôle complet dans ce groupement régional.

C. Programmes par pays

116. Le Comité constate avec encouragement l'orientation que le programme semble prendre en Indonésie (l'accent porte sur les projets dans les secteurs des forêts et des transports) ainsi que l'excellence continue du programme diversifié en Malaysia. Ailleurs, comme en Thaïlande, en Birmanie, au Cambodge et au Laos, l'accent mis sur l'assistance technique, l'exploitation des forêts et des ressources, semble conjuguer de façon valable les besoins locaux et les possibilités du Canada.

117. Dans le cas de Hong kong et de Singapour, le Comité souscrit à l'opinion (émise par l'ACDI) selon laquelle, à la lumière de leur essor impressionnant et autonome, il «semble maintenant approprié d'atténuer l'importance de l'aide canadienne» à ces pays. Il n'en reste pas moins que pour maintenir leur essor et en disséminer les avantages dans l'ensemble de leur société, ces pays auront besoin de l'aide constante des pays industrialisés et de débouchés pour leurs produits d'exportation sur les marchés étrangers.

118. Dans le cas de la Corée du Sud et des Philippines, le Comité se préoccupe de la raison alléguée par l'ACDI pour expliquer le niveau «modeste» de l'assistance canadienne par le passé. Le mémoire de l'ACDI stipulait: «Auparavant, ces pays recevaient beaucoup d'aide économique des États-Unis et du Japon; pour ce motif, on ne leur accordait pas une grande place dans le programme canadien.» Même si le Comité n'était pas enclin à recommander la concentration de l'aide canadienne à ces pays, il ne croit pas qu'une telle réticence ait sa raison d'être. Personne, surtout pas les pays en cause, ne soutiendrait qu'il soit sain pour eux d'être si largement tributaires d'un «donateur», et ils cherchent activement à diversifier leurs sources d'assistance au développement. En outre, ces deux pays se trouvent à un tournant critique de leur essor économique et c'est par eux-mêmes qu'ils ont de l'importance pour le Canada. Le Canada fait beaucoup d'échanges (et il a une balance commerciale favorable) avec ces deux pays. Les Philippines constituent le plus grand débouché du Canada dans le Sud-est asiatique et les possibilités d'avenir semblent brillantes. De même, les deux pays fournissent un nombre important d'immigrants au Canada. Pour ces motifs, le Comité recommande que l'ACDI adopte une attitude plus positive envers leurs besoins de développement et réponde avec bienveillance à ces pays quand ils lui demandent de participer à des projets de développement prometteurs.

119. Au Sud-Vietnam, et en Indochine en général, le gouvernement prévoit que le Canada pourrait jouer un rôle important en fournissant de l'aide à leur relèvement, après la fin des hostilités. Le Comité reconnaît l'importance attachée dans le document d'orientation à cette possibilité d'avenir. Les besoins d'aide au redressement et à la reconstruction seront immenses, bien sûr, et le Canada, qui n'a pas participé aux hostilités et qui dispose d'un élément francophone pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

120. Un autre point du programme gouvernemental, c'est l'aide en vue du développement qu'on se propose d'accorder aux îles territoriales du Pacifique Sud. Ce projet débutera par l'aide qu'on accordera à l'Université du Pacifique Sud sous forme de bourses d'études, d'instructeurs et de matériel pédagogique et se continuera, à l'occasion, par l'envoi de certains experts à la Commission du Pacifique Sud et d'un «nombre limité» d'enseignants au Samoa occidental. Le mémoire adressé au Comité par l'Agence canadienne de développement international mentionne le fait que d'autres projets d'assistance sont à l'étude. Le Comité a déjà pris connaissance de diverses suggestions visant à une expansion notable de l'aide du Canada dans ce domaine. Les auteurs de ces suggestions sont d'avis qu'une dépense assez modeste aurait des résultats incontestables dans cette région de moins de quatre millions d'habitants et que grâce à son caractère bilingue, le Canada pourrait y apporter une assistance efficace. Le Comité estime que ce sont là des arguments très forts pour inciter le Canada à jouer dans ces pays un rôle plus important. D'autre part, il y a lieu d'aborder ce problème avec une certaine prudence. Étant donné qu'il est plutôt facile d'«œuvrer» dans ce territoire en raison de son exigüité et de sa faible population, le Canada pourrait être tenté de «l'adopter», pour ainsi dire, afin d'accélérer son développement. Cette tentation peut se déceler dans la suggestion que le Canada pourrait subventionner les services de transport vers ces îles et même entre les différentes îles et même ouvrir des marchés spéciaux pour une certaine quantité de leurs exportations. Le recours à de telles mesures aurait probablement pour effet de faire entrer ces îles d'une façon très artificielle dans «l'orbite» du Canada.

121. Le Comité recommande donc au gouvernement canadien d'augmenter son assistance aux pays du Pacifique et aux territoires du Sud, tout en reconnaissant le besoin, de la part du Canada, d'étudier davantage la région et de collaborer à son développement avec d'autres pays étrangers plutôt que d'entrer en concurrence avec ces pays. La possibilité d'établir une collaboration plus étroite avec la Commission du Pacifique du Sud est une question qui mérite une étude plus approfondie de la part du gouvernement.

D. Coopération et coopération

122. La collaboration avec la Commission du Pacifique Sud fournirait au Canada l'occasion de se renseigner davantage sur cette région et de coordonner ses efforts en fait d'assistance avec d'autres pays intéressés au même objectif, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Certains observateurs ont conseillé de faire de cette entreprise une espèce de «petit Plan de Colombo». Il est bon de répéter que, pour toute la région du Pacifique, ce genre de coopération est particulièrement

nécessaire, en raison de l'inexpérience relative du Canada dans cette région et du peu de connaissances que nous possédons des ressources qu'elle a à sa disposition. La participation à des programmes de développement régionaux ou sous-régionaux est l'un des moyens les plus efficaces d'acquérir de l'expérience et de parvenir à un degré suffisant de coordination, mais cette manière de faire a aussi beaucoup d'autres avantages. Elle contribuera à maintenir un dialogue constant avec d'autres pays donateurs qui s'intéressent spécialement aux diverses contrées du Pacifique. A la réunion de 1971 du Comité ministériel Canada-Japon, il a été entendu que les deux pays coopéreraient dans l'élaboration et la mise en vigueur de leurs programmes respectifs d'assistance. D'autres moyens de coordination sont les consortiums d'assistance et les groupes consultatifs pour l'application des programmes dans certains pays. La participation du Canada au Groupe intergouvernemental pour l'aide à l'Indonésie est un pas décisif dans cette direction. A une échelle plus vaste, on a mentionné au Comité un projet d'effort conjoint de grande envergure pour le développement de l'Asie méridionale en particulier. Le professeur Ben Higgins a recommandé pour cette région la mise sur pied d'une espèce de Plan Marshall. Bien que le niveau actuel de ses efforts en matière d'assistance ne permettrait pas au Canada de prendre l'initiative d'un tel mouvement, il pourrait participer efficacement à un programme de ce genre. Les liens qui le rattachent avec les pays du Commonwealth et les pays francophones pourraient, en ce cas, être très utiles.

E. Commerce, investissement et développement

123. Le Comité désire vivement attirer l'attention sur le rôle capital que peut jouer l'expansion du commerce sur le développement économique de ces pays. Leur croissance économique et leur stabilité à long terme dépendra en fin de compte de leur habilité à trouver des marchés pour leurs produits de toutes sortes, surtout pour leurs produits manufacturés comportant une forte proportion de travail. Un bon nombre des recommandations du Comité à l'égard des importations du Canada en provenance des Antilles s'appliquent aussi aux importations en provenance des pays du Pacifique. Les problèmes qui se posent au gouvernement canadien et les nouvelles politiques qu'il doit adopter en cette matière sont exposées en détail au chapitre II A du Rapport sur l'Assistance internationale en vue du développement (27 mai 1971) du sous-comité de la Chambre des communes du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale. Le Comité estime que, si on n'adopte pas des mesures énergiques pour augmenter l'assistance à ces pays dans le domaine du commerce, tous les efforts que l'on tentera pour leur venir en aide seront à peu près inefficaces.

124. Dans le climat incertain qui existe actuellement en matière de relations commerciales, entre les pays bien développés, les besoins particuliers des pays en voie de développement semblent avoir été relégués encore plus loin à l'arrière-plan. Le Système de préférence généralisé pour les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement, qui semblait très prometteur, n'a pas été mis en pratique d'une façon générale. Sous ce rapport, le Canada et les États-Unis sont restés bien en arrière du Japon et de la Communauté économique européenne (EEC), qui ont déjà mis en pratique le Système de pré-

férence généralisé. Il faut que le Canada en fasse autant aussitôt que possible pour démontrer un véritable engagement à l'égard du programme d'assistance au développement. Quand un projet relevant du système de préférence généralisé est mis en marche, il doit être suivi de la façon la plus généreuse possible et on doit augmenter continuellement son extension autant que les circonstances le permettent. Une autre bonne occasion d'envisager tous les aspects essentiels du problème de l'expansion et d'agir en conséquence, se présentera à la Troisième Session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD) qui se tiendra à Santiago du Chili en 1972. Le Comité espère que le Canada pourra jouer un rôle de premier plan et de caractère progressiste entre tous les pays développés qui assisteront à cette conférence.

125. Le Rapport du sous-comité de la Chambre des communes traite aussi d'une façon détaillée des nombreux problèmes que rencontrent les investisseurs du Canada dans les pays en voie de développement. Les témoignages que le Comité a recueillis démontrent qu'il y a un courant constant d'investissements du Canada à destination des pays du Pacifique en voie de développement. Cette forme de coopération économique offre des possibilités intéressantes et est accueillie avec la plus grande satisfaction par les pays bénéficiaires. Le fait que la majeure partie de ces investissements est de date récente signifie que l'on peut conclure des ententes conformes aux réalités de la situation actuelle et qui ne causeront pas ce genre de conflits qui se sont produits dans le passé.

126. L'encouragement que le gouvernement canadien offre aux investisseurs possibles, soit sous forme de moyens de stimulation fournis par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) soit au moyen de l'assurance des investissements de la Société pour l'expansion des exportations (EDC) est un complément précieux du programme officiel d'assistance et tout indique que la réaction de la part de la région du Pacifique a été bonne.

F. L'action des organismes non gouvernementaux

127. Un autre complément du programme officiel d'assistance au développement est l'activité des organismes non gouvernementaux qui s'occupent de la coopération en vue du développement. Bien que ce genre d'encouragement du Canada dans les régions du Pacifique ait des racines historiques, il n'est pas encore aussi intense qu'elle l'est dans d'autres pays du monde. Mais, comme dans d'autres régions, l'activité du Canada augmente rapidement. La rencontre du Comité avec des représentants du Service des universités canadiennes outre-mer (CUSO), qui possède le personnel le plus nombreux dans ces régions, a établi clairement que les organismes canadiens apprennent vite à connaître ces pays et que leurs services sont des plus recherchés par les gouvernements de la région. Ici le gouvernement canadien reconnaît que ces groupes peuvent jouer un rôle complémentaire important en vue du développement et qu'ils fournissent une partie considérable des ressources financières requises à cette fin. Le Comité estime que c'est là un emploi utile des fonds destinés à l'assistance et que l'augmentation des subventions qu'on accorde à ces organismes sera justifiée à mesure qu'ils élargiront leur champ d'activité dans les régions du Pacifique.

IV. LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET LA SÉCURITÉ DU CANADA

A. Les besoins régionaux et les moyens d'action du Canada

128. On a déjà fait remarquer que le Canada ne peut être désigné à bon droit comme une «puissance du Pacifique» que dans le domaine économique, et cela seulement à condition que son potentiel soit plus pleinement utilisé qu'il ne l'est actuellement. Le Canada n'a ni le désir ni les moyens d'être considéré comme une «puissance du Pacifique» dans le sens traditionnel de l'expression. En fait de politique régionale, cependant, le Canada possède un atout d'une importance réelle; c'est sa capacité, tout en étant une puissance relativement modeste, de coexister à côté d'une superpuissance. Par suite de cette expérience, les Canadiens ont une compréhension instinctive des aspirations à l'indépendance qu'éprouvent les petits pays du Pacifique et ils sont familiers avec les relations toutes spéciales d'un petit pays situé à côté d'une grande puissance, situation fréquente dans cette partie du monde.

129. Le point de vue régional a été exprimé d'une façon sommaire mais avec beaucoup de force dans la déclaration suivante du professeur Hedley Bull de l'Université d'État de l'Australie:

Il me paraît évident que dans le Pacifique les relations entre les puissances, qui s'étaient établies au cours des années 50 se sont désintégrées durant les années 60 et feront place à quelque chose de bien différent au cours des années 70. La tournure qu'elles prendront sera déterminée essentiellement par les rapports qui existeront entre trois grandes puissances, les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. La grande question des années 70 est celle de savoir si une quatrième grande puissance, le Japon, s'ouvrira à ces puissances et, le cas échéant, de quelle façon cela influencera sur la nature de ces rapports. (7:15)

130. Actuellement, les possibilités sont nombreuses quant aux relations entre ces quatre géants en termes de concurrence, de coopération ou simplement de coexistence. Et pourtant, c'est dans cette incertitude que les petites puissances du Pacifique doivent poursuivre leurs propres objectifs nationaux.

131. En même temps, comme le Livre blanc le mentionne, «L'instabilité dans l'équilibre des forces ne constitue qu'une des nombreuses tensions que subit la région du Pacifique». D'autres problèmes peuvent également être sources d'instabilité et de conflit: de nouvelles idéologies et changements technologiques qui s'opposent aux forces de la tradition. La course pour répondre aux espoirs des peuples asiatiques en ce qui concerne leur développement social et économique. Sans compter les animosités raciales et les ambitions territoriales qui en Asie comme ailleurs marquent les rapports entre peuples et nations». (Livre blanc, page 9)

132. Les dirigeants de la plupart des petites nations du Pacifique en butte à ces problèmes recherchent un environnement externe suffisamment sûr pour

leur permettre de consacrer toutes leurs énergies aux tâches urgentes que nécessite l'édification de la nation. Ils veulent éviter de tomber dans le piège des rivalités régionales entre les grandes puissances.

133. En fait de contribution au Canada à la paix et à la stabilité dans l'ensemble des régions du Pacifique, le Livre blanc mentionne comme élément de première importance ses efforts en vue de l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine au moyen desquelles «il espère promouvoir des rapports plus constructifs entre la Chine et la communauté mondiale» (p. 24). Par la suite, les négociations ont réussi et il y a eu un échange d'ambassadeurs entre les deux pays. La modeste expression d'espoir de la part de notre gouvernement était donc à propos. Le Canada ne pouvait prétendre à jouer un grand rôle de médiateur et l'entente qui est intervenue ultérieurement n'a pas été causée par notre intervention mais a été plutôt le résultat d'une nouvelle attitude envers la Chine. Il faut noter, cependant, que, malgré les nouvelles initiatives bilatérales et multilatérales de la Chine, le Canada est la seule nation développée de la région du Pacifique qui possède la gamme complète des relations inter-États avec la Chine populaire. Pendant que les autres pays s'efforcent à supprimer graduellement les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un régime de communications directes et de compréhension mutuelle, il y a beaucoup de moyens par lesquels le Canada peut aider modestement à ce rapprochement grâce aux communications qu'il possède avec les puissances intéressées. Le Comité estime que ce rôle du Canada peut constituer une contribution importante à la normalisation des relations entre les grandes puissances et, par voie de conséquence, à l'établissement d'un équilibre stable dans les régions du Pacifique.

134. Le Canada n'envisage, ni directement ni indirectement, la mise sur pied d'une force militaire d'envergure dans cette région. Voici ce que le ministre de la Défense nationale, l'hon. Donald Macdonald, a déclaré au Comité à ce sujet:

Nous sommes d'avis que la meilleure façon dont le Canada peut poursuivre ses propres objectifs, tout en aidant les pays asiatiques à augmenter leur prospérité et à rehausser le niveau de vie de leur population, consiste à intensifier nos relations commerciales avec eux, y accroître nos investissements et aider à leur développement. Aussi, le gouvernement a-t-il accordé la priorité à nos relations économiques et politiques avec les pays du Pacifique. (8:5)

135. Le Comité approuve la déclaration du ministre quant à ces priorités et sur le fait que l'aide au développement des pays désavantagés est une manière efficace de supprimer les causes profondes de tension sur le plan social et même sur le plan international. Bien que l'expansion économique ne fournisse aucune assurance de stabilité à court terme, il est incontestable qu'un état grave de sous-développement ne peut conduire qu'à une prolongation des difficultés et des conflits. En conséquence, le Comité estime que l'aide au développement est une nécessité urgente pour l'instauration de la paix dans le Pacifique et que cette politique d'assistance est conforme aux intérêts et aux moyens d'action du Canada, surtout au moment où l'on constate une diminution d'intérêt et d'engagements à l'égard de cette politique de la part de quelques autres pays donateurs.

136. M. Macdonald a ajouté:

De l'avis du gouvernement, même si le Canada ne peut ni ne doit participer à des opérations militaires de grande envergure dans le Pacifique Ouest, vu les circonstances actuelles, il y a diverses activités utiles que peuvent exercer le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, afin de contribuer à maintenir la stabilité dans cette partie du monde, aussi bien qu'à poursuivre les objectifs de notre politique étrangère. (8:5)

137. Le Ministre a ajouté, néanmoins, que «le gouvernement, en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas dans notre intérêt pour le moment de chercher à participer aux divers accords multilatéraux ou bilatéraux dans le Pacifique. En d'autres termes, nous n'avons pas l'intention de faire partie du pacte ANZUS, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis ni de l'OTASE organisation du traité de l'Asie du Sud-Est ni des accords de défense entre les cinq puissances, ni d'une alliance bilatérale avec un pays du Pacifique.» (8:6) Sur la foi de cette étude, le Comité convient des conclusions de base de la revue de politique étrangère.

B. Rôles particuliers du Canada

138. D'après le témoignage du ministre, l'activité militaire dans laquelle le Canada continuera d'être engagé comprend les points suivants: le maintien des programmes de collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande est en vigueur depuis longtemps; peut-être aussi des contacts limités avec d'autres pays du Pacifique, notamment le Japon; enfin, une assistance soigneusement mesurée à la Malaisie et à Singapour en matière d'entraînement militaire. Outre ces engagements, le Canada a un personnel militaire qui continue de le représenter au sein de la Commission militaire d'armistice en Corée (une équipe de deux hommes) et au sein de la Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine (22 officiers et soldats: 20 au Vietnam et 2 au Laos). Un dernier rôle, qui est le principal, car il touche à la sécurité du pays, est la protection des droits du Canada sur les côtes et dans les eaux territoriales du Pacifique.

Protection des droits sur les côtes et dans les eaux territoriales

139. L'activité militaire sur la côte du Pacifique comporte la défense des intérêts du Canada et est intimement liée aux relations de notre pays avec les autres pays du Pacifique. Les principales fonctions des forces canadiennes dépendent en partie de nos engagements avec d'autres pays en vertu de l'entente sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et de l'entente Alaska, Canada, États-Unis (ALCANUS). Mais il y a plus. Une partie de nos forces armées est employée de plus en plus à des fins de surveillance et au maintien d'une présence du Canada pour défendre divers points de juridiction côtière réclamés par le Canada. En plus du maintien d'une force militaire suffisante pour la défense du territoire côtier, le ministère de la Défense nationale est en état d'aider à d'autres ministères pour la protection des eaux territoriales, des zones de pêche et des zones de lutte contre la pollution. On a assigné une très haute priorité à ces tâches dans la nouvelle politique de défense du Gouvernement. Ce Comité estime que c'est là un moyen très efficace d'utiliser les forces militaires en vue de la promotion des intérêts vitaux du pays dans la région côtière du Pacifique.

Coopération et contacts militaires

140. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les deux seuls pays de la région du Pacifique avec lesquels le Canada est disposé à entreprendre des programmes de collaboration d'une certaine envergure. Ces programmes sont bien établis et avantageux pour les deux parties et la décision de les continuer est justifié. Le Comité a l'impression que les projets de «contacts militaires limités» avec d'autres pays du Pacifique, notamment le Japon, ne peuvent vraisemblablement avoir pour résultat la standardisation des armements ou engagements de coopération ou encore des échanges d'entraînement militaire à une grande échelle. Cependant, des contacts d'une nature plus restreinte peuvent contribuer à augmenter la bonne entente et à maintenir une atmosphère de collaboration sur des problèmes importants de politique sécuritaire dans la région du Pacifique, surtout si on prend en considération le désengagement partiel des États-Unis.

Aide à l'entraînement et à la formation militaires

141. Le gouvernement aborde ce genre d'activité avec une certaine mesure de prudence comme le démontre la déclaration suivante qui figure dans les documents de base du ministère de la Défense nationale: «Une assistance à l'entraînement militaire bien calculée et limitée, au Canada et dans les pays qui reçoivent cette assistance, est un moyen par lequel le Canada peut aider un certain nombre de pays amis».

142. Le Comité estime que cette approche prudente du problème est tout à fait justifiée et, quant à certaines régions, il recommanderait même une plus grande prudence. Les programmes les plus importants et les plus anciens sont ceux qui se rapportent à la Malaysia et à Singapour, qui datent de 1964. Ces deux programmes semblent avoir été avantageux à la fois pour les forces armées du Canada et pour les pays qui reçoivent cette assistance et ils ont contribué à maintenir de bonnes relations entre le Canada et ces pays. Il faut reconnaître, cependant, que ce type d'assistance, particulièrement quand il se limite à des «pays amis», possède des caractéristiques intrinsèquement délicates et que, dans un milieu complexe et instable, comme les régions du Pacifique, les risques qu'il comporte peuvent l'emporter sur les avantages possibles.

143. Ces complexités et ces risques sont évidents du fait que, depuis 1969, la Corée du Sud n'a envoyé qu'un petit nombre de militaires recevoir leur formation d'officiers au Canada et que, en 1971, l'Indonésie a commencé à participer à ce programme. Même s'il n'y a qu'un petit nombre de militaires qui participent à ce programme, il pourrait surgir des complications si ces pays devenaient impliqués dans des conflits internationaux vus dans certains genres d'hostilités de caractère interne. Le ministre a déclaré qu'à l'avenir, pour des raisons budgétaires, «une très forte partie de cette assistance sera consacrée à la Malaysia et à Singapour» (p. 8:11). Le Comité se réjouit de cette déclaration en raison du fait qu'un programme bien éprouvé pourrait se concentrer suffisamment sur ces deux pays du Commonwealth pour produire des résultats proportionnés aux risques diplomatiques qu'il comporte.

Maintien de la paix et surveillance des trêves

144. Le rôle de membre de la Commission d'armistice en Corée est, pour le Canada, une conséquence de sa participation à la guerre de Corée, mais ne signifie pas un engagement automatique du Canada à la participation à la guerre en cas de reprise des hostilités. Comme le Ministre l'a déclaré, «la mesure de notre participation dépendra de notre décision (p. 8:14). Le Comité est quand même parfaitement conscient du fait qu'on n'en est pas encore arrivé à un règlement final de la guerre de Corée et que les participants aux débuts de cette guerre seraient, en théorie, impliqués automatiquement, sous la direction des Nations Unies, dans tout renouvellement des hostilités. Cette anomalie qui dure depuis si longtemps et les implications juridiques, politiques et militaires du Canada du fait qu'il est toujours membre de la Commission d'armistice sont des faits qui doivent être examinés avec soin par le gouvernement. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade du Canada à Séoul permettrait de faire connaître à tous les intéressés le sentiment du Canada au sujet des situations changeantes qui surgissent dans cette région.

145. Les perspectives au sujet de la surveillance de la trêve en Indochine et du succès des initiatives en vue du maintien de la paix restent toujours très incertaines. Comme l'indique clairement le Livre blanc, les circonstances qui entoureront la cessation des hostilités détermineront la nature des arrangements. A la lumière de son expérience frustrante avec la Commission internationale de surveillance et de contrôle (ICSC), le gouvernement a adopté une attitude prudente à l'égard des opérations futures, estimant que, dans l'éventualité d'un règlement, «il y aurait probablement place pour un mécanisme international, à condition qu'il bénéficie d'un mandat défini, de ressources adéquates et de la coopération entière des parties. Ces conditions sont indispensables pour que le rôle d'un tel mécanisme soit efficace et non seulement symbolique» (p. 24). Au cours de ses visites aux pays du Pacifique en 1970 et en 1971, le premier ministre a parfois été encore plus réticent à l'égard de la participation éventuelle du Canada à une bonne nouvelle de la Commission internationale de surveillance et de contrôle (ICSC) ou d'un autre organisme semblable.

146. Le Comité approuve tout à fait M. Macdonald, qui déclarait au cours de son témoignage: «Il y a lieu de croire que le peuple canadien estime que, s'il y a lieu de jouer un rôle constructif et utile au Vietnam, le Canada doit accepter de le jouer». (p. 8:13). Voici ce que dit le Livre blanc à ce sujet: «L'aspect politique d'un nouveau règlement sera probablement encore plus complexe (p. 25). Là encore, les intentions et les engagements des parties en cause seront soumis à une sérieuse épreuve. Le Comité est d'accord avec le jugement du gouvernement à cet égard, tel qu'exprimé dans le Livre blanc: «Le Canada serait mal avisé de prendre les devants et de s'imposer à nouveau l'obligation de surveiller un règlement politique tant que ce règlement n'aura pas été clairement défini, jugé acceptable et considéré réalisable» (p. 25).

147. Tout en admettant les raisons qui motivent la réserve du gouvernement, le Comité croit qu'il importe pour le Canada de réaffirmer qu'il est toujours disposé à jouer un rôle qui pourrait aider à mettre fin au conflit en Indochine.

PRINCIPALES
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS
du
RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
sur les
RELATIONS DU CANADA
avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

GÉNÉRALITÉS

Bien qu'il soit impossible pour le Canada de chercher à adopter un ensemble de politiques uniformes à l'égard du groupe hétérogène des pays qui se trouvent à la périphérie ouest du Pacifique, il est non seulement possible mais essentiel d'adopter dans l'ensemble une même attitude et un même mode d'approche en ce que concerne l'accroissement des engagements du Canada dans toute la zone du Pacifique.

Tout probablement, le Canada ne peut être considéré comme une «puissance du Pacifique» que dans le domaine économique. De ce côté, ses échanges commerciaux et ses investissements assurent des avantages énormes aux Canadiens, y compris de nouvelles possibilités pour la saine diversité des intérêts économiques du Canada en général. Par contre, cet aspect de la question ne suffit pas à assurer une base suffisante aux relations futures de notre pays dans la zone en cause. Les nations de la région du Pacifique tiennent donc beaucoup à savoir quel sera le rôle tenu par le Canada lorsqu'il s'agira d'établir une paix et une sécurité régionales, et jusqu'à quel point il collaborera en vue de partager les avantages d'un développement économique avec les pays moins prospères.

I. CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA PARTICIPATION

PRISE DE CONSCIENCE ET COMPRÉHENSION

Les témoignages reçus par le Comité indiquent que la zone asiatique du Pacifique est moins bien connue des Canadiens que tous les autres grands centres de civilisation du monde. En fait, le Canada est dépassé par les autres pays développés de la zone, et même par quelques-uns des pays moins développés, lorsqu'il est question d'encourager une meilleure connaissance de ces régions tout en acquérant la science et l'expertise qui s'imposent. Le Comité, par conséquent, en est venu à la conclusion qu'un effort national très étendu et concerté, tendant à promouvoir au Canada une meilleure connaissance de la zone du

Pacifique, est essentiel si l'on veut augmenter les engagements de ce pays et les rendre plus fructueux. Par conséquent, le Comité recommande d'encourager au Canada l'étude des langues de la zone du Pacifique. D'utiliser au mieux l'ensemble des ressources canadiennes dans les études consacrées à l'Asie et au Pacifique. De multiplier les échanges d'information avec les pays du Pacifique ainsi que les échanges sur le plan culturel (y compris les joutes sportives) et de favoriser la coopération dans les domaines techniques et scientifiques.

COORDINATION

En ce qui concerne ses relations avec les sociétés étroitement liées du Pacifique, le Canada souffre de désavantages évidents par suite de la nature diffuse et mal coordonnée de ses négociations sur le plan national. Toute politique nationale comportant une participation plus étroite, plus active, dans les affaires de la zone du Pacifique manquera de réalisme à moins que le Canada ne consente à affirmer une présence nationale plus homogène et à mettre en œuvre des politiques nationales logiques et cohérentes.

Si l'on veut éviter une coûteuse «dispersion des efforts» par rapport aux relations entre le Canada et les pays de la région du Pacifique, il importe d'améliorer les méthodes de coopération et de communication entre le gouvernement et l'industrie, ainsi qu'entre les entreprises commerciales du Canada. Il serait aussi avantageux de mettre en jeu le secteur académique et le Comité recommande de prendre une prompte décision relativement aux propositions contenues dans le Livre blanc gouvernemental sur la zone du Pacifique en vue de stimuler des échanges de personnel entre les trois secteurs en cause.

REPRÉSENTATION

Tout en reconnaissant les restrictions financières et autres que comporte le programme, le Comité en est venu à la conclusion si la participation canadienne doit devenir plus active on ne pourra absolument pas ignorer le besoin d'une représentation officielle plus marquée dans la zone du Pacifique. Des mesures devront être prises sans retard pour élever au rang d'ambassade la mission canadienne actuelle aux Philippines et établir une ambassade résidentielle en Corée du sud.

II. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU CANADA

Au cours des années récentes, les échanges commerciaux entre le Canada et les pays de la zone du Pacifique (dans un sens comme dans l'autre) ont augmenté à un rythme phénoménal et les investissements entre les pays intéressés augmentent sans cesse. Tout indique que la région du Pacifique sera un point de mire de plus en plus important pour les intérêts économiques du Canada.

LE JAPON

Le Japon constitue un facteur dominant du commerce canadien dans la zone du Pacifique et il est probable que ce pays occupera d'ici quelques années le second rang parmi les plus importants débouchés commerciaux du Canada.

Parmi les aspects les plus marquants du flux d'exportation canadienne vers le Japon, on doit noter la prédominance de quelques groupes majeurs de matières premières et la concentration de leur production dans l'ouest du Canada. Ces groupes constituent presque 80 p. cent de l'ensemble des produits exportés. Par contre, plus de 96 p. cent des ventes effectuées par le Japon au Canada comprennent un éventail varié de marchandises ouvrées et fabriquées, et les deux tiers du total s'acheminent vers l'Ontario et le Québec.

La nécessité d'augmenter et de diversifier l'exportation canadienne à destination du Japon a été pour le Comité le sujet d'un vif intérêt. Il est devenu impossible de justifier le fait que la grande majorité (allant jusqu'à 65 p. cent) des produits exportés par le Canada vers le Japon revêtent, comme il est mentionné dans l'exposé du programme, une «forme aussi primaire et aussi peu avantageuse.»

L'heure a sonné de voir le Canada corriger ce défaut d'équilibre. Ceci exigera toutefois un effort national concerté et, de l'avis du Comité, il est extrêmement urgent que les industries en cause, aussi bien que les divers paliers gouvernementaux, prennent les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne le grave problème créé par une exportation insuffisante de produits fabriqués au Canada vers le Japon (soit moins de 3 p. cent du total) le Comité croit que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que le Japon élargisse ses mesures tarifaires et élimine ses barrières douanières multiples. Par ailleurs, il importe aussi de surmonter le manque de connaissance, d'imagination et d'esprit combatif qui caractérise les hommes d'affaires canadiens dans la zone en question, tout en abordant le problème général d'une insuffisance d'innovations scientifiques et techniques au sein de l'industrie canadienne.

Vu l'écart énorme constaté dans le niveau de préparation des produits exportés à la fois par le Canada et le Japon. Le Comité ne relève aucun déséquilibre fondamental dans une balance de paiements en dollars qui est tout à l'avantage du Canada. Étant donné qu'en 1971, le Japon a enregistré un excédent dans la balance de son commerce avec le Canada, il devient encore plus nécessaire de s'attacher à la «qualité» plutôt qu'au volume brut des échanges.

Le Japon a aussi manifesté son inquiétude au sujet de certaines restrictions imposées par le Canada à divers genres de produits importés. Le Comité est d'avis que le marché canadien est relativement libre dans le domaine du textile et que le mode de restriction volontaire, relié aux programmes rationalisés, est méritoire. Il ne semble pas non plus qu'on ait abusé des mesures prises pour prévenir le dumping.

Le mouvement croissant, dans les deux sens, des investissements particuliers échangés entre le Japon et le Canada devrait être de plus en plus à l'avantage de ces deux pays. Les investissements effectués par le Japon au Canada offrent une saine diversité par rapport aux sources de capital que le Canada affecte au développement. Ces investissements semblent refléter les conditions actuelles du placement étranger au Canada et se conformer à celles-ci.

Un autre domaine de coopération avec le Japon qui s'élargit sans cesse, c'est celui des échanges scientifiques et technologiques. En mars 1972, une importante mission canadienne se rendra au Japon, c'est un excellent début et le comité estime que les Canadiens verront se multiplier à l'avenir ces contacts des plus profitables.

LA CHINE

Les échanges commerciaux entre le Canada et la République de Chine ont connu un certain essor depuis plus d'une dizaine d'années et, une croissance accrue semble probable de ce côté.

Toutefois on ne pourra soutenir indéfiniment l'énorme écart dans la balance des paiements commerciaux en faveur du Canada. Autrefois, le principal obstacle à l'accroissement des exportations de la Chine vers le Canada semble avoir été le faible éventail de produits intéressant les importateurs canadiens. L'opinion générale basée sur l'expérience récente des foires commerciales, que cette pénurie semble maintenant écartée. Bien qu'on ne puisse s'attendre au rétablissement d'un équilibre intégral, il est à prévoir que la Chine insistera de plus en plus pour que le Canada accepte une quantité croissante de ses produits en échange d'un marché chinois stable et appelé à croître.

La Chine continue à offrir un marché considérable et digne de confiance aux céréales canadiennes. Certains signes de bon augure indiquent également qu'à l'avenir la Chine achètera un éventail toujours plus étendu de marchandises d'origine canadienne qui comprendront des produits forestiers et miniers, des machines et du matériel de transport et de communication.

Au cours des prochaines années, le Canada aura tout probablement à faire face à une concurrence accrue de la part des autres pays occidentaux en ce qui concerne la vente de la plupart des produits. Par ailleurs, même si l'on ne doit pas s'attendre à une expansion extraordinaire, le Comité croit qu'avec des campagnes de vente bien conçues, la Chine continuera d'être bien disposée à l'égard des exportations canadiennes.

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Trop souvent, les Canadiens sont enclins à sous-estimer l'importance de leurs relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces dernières offrent depuis longtemps des débouchés commerciaux considérables aux produits du Canada, tout particulièrement dans le cas des produits fabriqués et semi-ouvrés qui sont de nature à créer de l'emploi.

Les pays en cause auront intérêt à renégocier les modes de préférence réciproque sur une base bilatérale lorsque le système préférentiel du Commonwealth prendra fin du fait de l'admission de la Grande Bretagne dans la C.E.E.

AUTRES PAYS

En général le Canada tend à maintenir une balance commerciale favorable avec les pays en voie de développement dans la zone du Pacifique, plus particu-

lièrement avec ceux qui sont les moins développés. Divers facteurs sont en jeu, mais des mises au point importantes s'imposeront si l'on veut aider ces pays à améliorer leur sort en augmentant leurs exportations.

Il est probable que les investissements particuliers, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise mixte ou de contrats de gestion, constitueront un facteur de premier ordre en égard aux relations économiques futures du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette zone. Une aide globale offerte aux industries naissantes représente une formule qui a réussi de façon notable dans le passé et qui, à l'avenir, pourra s'avérer de plus en plus indispensable.

LE MODE D'APPROCHE CANADIEN

Étant donné le besoin urgent d'une meilleure coordination des relations économiques qui existent entre le Canada et la zone du Pacifique, le Comité recommande qu'on donne suite aux propositions contenues dans le Livre blanc par rapport à l'établissement d'un conseil consultatif mixte sur la situation économique de cette zone. A condition d'être sûr que le Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique soit suffisamment compréhensif, le Comité recommande au gouvernement de prendre avec le Comité canadien du C.E.B.P. des mesures qui seront de nature à permettre des consultations suivies plutôt que de créer un nouveau conseil consultatif.

Il ne s'agit là toutefois que de mesures préliminaires tendant à établir la nouvelle coordination de base qui s'impose. L'établissement et la mise en vigueur de règlements semblables à l'échelle nationale pour le traitement des ressources destinées à l'exportation représentent un besoin pressant. Un mode d'approche national eu égard aux innovations d'ordre scientifiques et technologiques s'impose également si l'on veut conserver une place aux produits canadiens sur le marché hautement concurrentiel de la zone du Pacifique.

A cause de cette concurrence, le Comité pense qu'il est essentiel que le gouvernement accorde aux entreprises canadiennes qui exportent et qui investissent à l'étranger une aide comparable à celle qui est accordée par les autres pays.

Une autre recommandation originale et bien conçue concerne la formation de contreparties canadiennes qui correspondent aux sociétés d'échanges commerciaux du Japon, dont le succès est remarquable. Ces nouveaux organismes fourniraient des renseignements concernant les débouchés commerciaux. Ils fourniraient aussi des moyens de négociation (comprenant un service de traduction) ainsi que des expertises et des moyens de coordination visant la production, la distribution et la vente des produits exportés. Le Comité recommande que la création de ce nouveau genre d'organismes commerciaux obtienne priorité lors des débats poursuivis entre le gouvernement et le Comité économique consultatif de la région du Pacifique, après que ce dernier aura été définitivement mis sur pied. Entre-temps, le gouvernement devrait étudier à fond les types d'organismes utilisés ailleurs et les autres groupements dont le Canada peut disposer.

De l'avis du Comité, les groupements commerciaux canadiens qui s'intéressent à la zone du Pacifique devraient aussi observer de près les données relevées par le Conseil d'échange Canada-Japon d'Ottawa et envisager la création d'un organisme semblable à Tokyo.

D'autre part, une perspective de coopération plus étroite qui semble plus prometteuse est celle de l'aide qui serait offerte aux pays les moins développés de la zone. Ce type de coopération est d'une vaste portée. Elle peut s'exercer conjointement avec des organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ou avec l'appui de consortiums et de groupes consultatifs, ou encore grâce à des entreprises menées de concert avec d'autres « donateurs » d'importance moyenne, comme par exemple l'Australie, les Pays-Bas et le Japon.

III. INTÉRÊT QUE PORTE LE CANADA À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement a affirmé clairement que l'aide au développement constituera l'un des principaux éléments du rôle officiel que le Canada jouera plus tard dans la région du Pacifique. Le Comité appuie d'emblée l'importance accordée à cette ligne de conduite. Il semble particulièrement souhaitable que le Canada s'acquitte très activement de cette tâche dans le concert des pays du Pacifique pour équilibrer les possibilités commerciales, ainsi que les avantages économiques qui s'offrent à lui dans cette région. Grâce au développement coopératif, le Canada sera aussi en mesure d'exploiter à fond les moyens dont il dispose pour aider de façon appréciable à soutenir la paix et la stabilité économique de la zone en question.

En dépit des excellentes raisons qui militent en faveur d'une aide croissante aux pays du Pacifique, il faut reconnaître le fait que le Canada verra son aide restreinte par la carence de ses ressources, si on les compare à l'envergure des besoins régionaux. D'autres obstacles résulteront d'engagements pris par le Canada dans d'autres parties du monde et de son manque d'expérience générale à cet égard. C'est pourquoi, le Comité recommande que la collaboration du Canada au développement des pays du Pacifique, soit constructive sans ostentation et qu'elle reflète les limites de ses moyens.

L'élément de sélectivité sera de première importance en ce qui concerne les nouveaux programmes d'aide au Pacifique, tant du point de vue des pays que des champs d'activité. Dans les pays où il sera impossible d'établir des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra tout de même jouer un rôle avantageux par l'entremise d'organismes multilatéraux et régionaux.

Sur le plan régional, le Canada prend déjà une part active aux programmes qui visent la zone du Pacifique et qui émanent de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. On espère aussi en venir à des rapports plus étroits avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Au niveau sous-régional, l'appui accordé au comité du Mékong, à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université du Pacifique méridional

semble avoir été une bonne manière d'utiliser les subventions accordées par le Canada (On trouvera aux paragraphes 116 à 121 un exposé des programmes d'aide canadiens dans les divers pays de la région du Pacifique).

Lorsque cesseront les hostilités en Indochine, nul doute que les besoins de rétablissement et d'aide à la reconstruction seront énormes. Étant donné que le Canada est demeuré neutre durant ce conflit et qu'il dispose d'un élément francophone, il pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

Le Comité recommande une expansion vigoureuse de l'aide canadienne aux pays du Pacifique méridional, de concert avec d'autres pays intéressés. Il ne faut pas oublier cependant que les Canadiens devront augmenter leur connaissance de la zone en cause. Ils devront aussi éviter de créer des rapports teintés de paternalisme. Le gouvernement devrait examiner de plus près la possibilité d'établir des liens plus étroits avec la Commission du Pacifique méridional.

Comme il l'a fait dans son rapport sur les relations entre le Canada et la région des Antilles (juin 1970), le Comité insiste vivement sur l'importance de l'accroissement des possibilités d'échange dans l'évolution économique des pays en voie de développement. Plusieurs recommandations faites par le Comité en égard aux produits importés des Caraïbes par le Canada s'appliquent également aux pays du Pacifique. Un exposé complet des problèmes auxquels le Canada doit faire face ainsi que le besoin de nouvelles politiques apparaît également au chapitre IIA du rapport sur l'aide au développement international soumis par le sous-comité des Communes le 29 mai 1971.

Le Canada devrait donner suite aussitôt que possible au Système généralisé de préférence qui favorise les pays en voie de développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement. Dès que le système en question sera mis en œuvre, on devra lui assurer une application aussi généreuse que possible et sa portée devrait croître aussi constamment que les circonstances le permettront.

Si les conditions sont bonnes, le flot d'investissements particuliers canadiens vers les pays mentionnés offre un potentiel stimulant de coopération et de développement économiques. L'encouragement offert aux investisseurs éventuels par l'Agence canadienne de développement international et par la Société pour l'expansion des exportations complète donc si avantageusement le programme d'aide officiel.

De même, le travail accompli par des organismes para-gouvernementaux dans le domaine du développement complète le programme officiel d'aide au développement. Bien que la zone du Pacifique n'ait pas été jusqu'ici une région de toute première importance pour ces organismes, ils correspondent à un besoin toujours croissant et méritent un appui sans réserve.

IV. INTÉRÊTS POLITIQUES ET SÉCURITÉ DU CANADA

BESOINS RÉGIONAUX ET MOYENS D'ACTIONS DU CANADA

A cause de leur propre histoire, les Canadiens comprennent instinctivement le besoin d'indépendance des petites puissances du Pacifique et l'aspect irrégulier des relations entre pouvoirs qui caractérisent cette zone leur est bien familier.

Il est à noter que le Canada est le seul pays développé de la zone du Pacifique à jouir pleinement de relations avec la Chine. Étant donné qu'il a aussi établi des lignes de communication avec toutes les autres nations qui, tôt ou tard, essaieront d'affermir leurs relations avec la République populaire de Chine, le Canada semble appelé à soutenir, de façon modeste mais utile, l'obtention par la Chine d'une situation normale au sein de la zone du Pacifique.

Le gouvernement du Canada ne compte pas prendre part à des alliances militaires conclues avec les pays du Pacifique; il n'assumera d'autre part aucun engagement important de nature militaire dans cette zone. Bien au contraire, il accorde priorité à des mesures politiques et économiques concertées qui ont pour but d'alléger les causes profondes de tension sociale et internationale. Le Comité approuve entièrement ces priorités qui conviennent fort bien aux besoins régionaux ainsi qu'aux intérêts et capacités du Canada.

La principale activité où entrent en jeu les besoins de sécurité du Canada dans la zone du Pacifique repose sur la protection juridique, côtière et territoriale de ce pays tout le long de son littoral de l'ouest. La nouvelle politique de défense du gouvernement accorde une très haute priorité à ces mesures. Le Comité voit en elles une importante étape en ce qui concerne l'emploi effectif des ressources générales dont dispose le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts primordiaux du Canada dans la région côtière du Pacifique.

En général, le Comité appuie la continuation des programmes limités adoptés par le Canada en fait de coopération militaire et d'aide à l'entraînement fournies à un certain nombre de pays de la zone du Pacifique. En l'absence d'un règlement juridique définitif de la guerre de Corée, le Comité s'inquiète des implications juridiques éventuelles qui pourraient découler de la représentation du Canada au sein de la Commission d'armistice. Le gouvernement devrait étudier ces questions à fond. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade canadienne à Séoul réussirait, en créant une forme de représentation politique, à refléter et à éclaircir les politiques courantes du Canada eu égard à toutes ces questions si changeantes.

Quant aux responsabilités de surveillance de la trêve en Indochine, le Comité comprend les raisons qui motivent la réserve du gouvernement mais il croit fermement que le Canada devrait faire connaître qu'il est toujours prêt à accepter un rôle qui est de nature à aider à mettre fin aux hostilités en Indochine.

APPENDICE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1970—1972)

N ^o du fascicule	Date de la séance	Témoins entendus
1	27 octobre 1970	M. Lorne Kavic, Chargé de cours en politique internationale, Université de la Colombie-Britannique.
2	4 novembre 1970	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce:</i> L'hon. Jean-Luc Pepin, C.P., ministre; M. F. R. Petrie, directeur, division du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, services extérieurs; M. V. J. Macklin, directeur général, économique. <i>Société pour l'expansion des exportations:</i> M. F. M. Carlton, directeur des prêts, région de l'Asie.
3	10 novembre 1970	M. R. W. Bonner, vice-président (Administration), MacMillan-Bloedel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique).
4	24 novembre 1970	<i>ALCAN Aluminium Ltée:</i> M. R. A. Gentles, coordonnateur de la planification; M. Karel C. Bala, secrétaire adjoint; M. R. F. Allen, adjoint au vice-président (finances) d'ALCAN International. <i>International Nickel Company of Canada:</i> M. K. H. J. Clarke, vice-président adjoint. <i>Comité canadien national, Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique:</i> M. K. H. Clarke, président.
5	25 novembre 1970	M. Mark Gayn, Directeur du Bureau de l'Asie, Toronto Star.
6	1 ^{er} décembre 1970	<i>Canadian Pacific:</i> M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement. <i>CP Air:</i> M. Ian A. Gray, vice-président (administration); M. H. D. Cameron, vice-président (affaires internationales).
7	8 décembre 1970	<i>COMINCO:</i> M. G. H. D. Hobbs, vice-président (région du Pacifique). M. Hedley N. Bull, professeur de relations internationales à l'Australian National University et présentement en congé sabbatique à l'Institute of War and Peace, Université Columbia de New York.
8	27 janvier 1971	<i>Ministère de la Défense nationale:</i> L'honorable Donald S. Macdonald, ministre; Le général de brigade G. G. Bell, directeur général de la planification;

- 8 27 janvier 1971 *Ministère de la Défense nationale:*
M. William Snarr, directeur, Orientation des politiques, division des Finances.
- 9 9 février 1971 M. Thomas Pope, vice-président adjoint, Bankers Trust Company, New York.
- 10 24 février 1971 M. Chester A. Ronning, ancien haut-commissaire du Canada.
- 11 2 mars 1971 *Le Conseil commercial Canada-Japon:*
M. Robert L. Houston, président;
M. N. Guthrie, secrétaire général; et
M. Keith Hay, professeur de sciences économiques à l'Université Carleton.
- 12 9 mars 1971 *Ministère des Pêches et des Forêts:*
L'honorable Jack Davis, ministre;
M. W. M. Sprules, directeur, Direction des pêches internationales.
- 13 11 mars 1971 M. John F. Howes, professeur d'histoire au département des Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique.
- 14 6 avril 1971 M. Benjamin Higgins, directeur de programme, Centre de recherches sur le développement économique, Université de Montréal, Montréal (Qué.)
- 15 27 avril 1971 *Service universitaire canadien outre-mer (SUCO):*
M. David M. Catmur, directeur du secteur outre-mer et directeur général suppléant;
M. Robert D. H. Sallery, rédacteur en chef des revues Readings in Development et Newstatements;
M. Alfred E. Harland, responsable du personnel pour Papua, Nouvelle-Guinée;
M. Jean-Marc Métivier, directeur du programme de l'Asie;
M^{lle} Gail Ann Taylor, adjointe au directeur de la collecte des contributions.
- 16 4 mai 1971 *L'Agence canadienne de développement international (ACDI):*
M. Fergus Chambers, directeur général de la Planification; et
M. Rick Ward, chargé de la région de l'Asie.
- 17 22 septembre 1971 *Ministère de l'Industrie et du Commerce:*
L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre;
M. Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; et
M. J. L. MacNeil, chef de la Division du Pacifique de la même Direction.
- 18 20 octobre 1971 M. Phillips Talbot, médecin, président de l'*Asia Society*, New York, U.S.A.

Note: Il y a eu aussi un certain nombre de séances officieuses où des spécialistes ont témoigné.

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
ZONE DU PACIFIQUE
(Troisième Session—Vingt-huitième Législature)

Notes explicatives:

L'index ci-après s'applique aux délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères portant sur les relations du Canada avec les pays de la zone du Pacifique. Ces études datent de la troisième session de la vingt-huitième Législature.

Chaque fascicule est paginé individuellement (ex.: 2:17, 9:16, 17, 18).

Pour la liste des témoins, les titres, les dates et les numéros des fascicules, voir l'appendice du rapport ci-annexé.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) 2:10, 2:13, 9:21, 18:27, 18:34

Accords aériens (voir aussi Transport) 6:7, 6:8, 6:15, 6:16, 6:18-19, 10:21, 17:10, 18:31, 18:32

Acier (voir aussi Minerai de fer; matières premières, valorisation des) 6:9, 6:11, 17:13, 17:14

Agence canadienne de développement international (ACDI) (voir aussi aide et développement) 2:6, 2:8, 2:12, 2:14, 8:11, 14:7, 14:9-11, 14:16, 14:17, 15:6, 15:11, 16:5-22, 17:16

Aide à l'enseignement (voir ACDI; SUCO; aide technique)

Aide et développement (voir aussi SACO; ACDI; SUCO; CCRDI; Plan de Colombo; C.E.A.E.D.) 1:6, 1:7, 1:10, 2:9, 2:12, 3:8, 7:17, 9:7, 9:12, 9:22, 14:7-14, 15:10-11, 15:41, 16:7-9, 16:11, 16:12, 16:13, 16:15, 16:21, 18:8-9, 18:16-19, 18:26, 18:28, 18:34, 18:35, 18:39-40

—*Asian Institute of Technology* 16:12, 18:40

—Banque asiatique de développement 2:9, 9:22, 14:16, 15:10, 16:11, 16:12, 18:16

—Comité du Mékong et développement 9:22, 16:6, 16:11, 16:19, 18:18, 18:40

—Groupe intergouvernemental pour l'Indonésie 14:17

—La Commission du Pacifique-Sud 15:38, 15:41

—L'Université du Pacifique-Sud 15:41, 16:6, 16:12, 16:13

—Organisation des ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est 18:40

—Plan Miki 9:7, 9:12, 9:16

—Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 9:22, 14:8, 16:11

—Société privée d'investissements en Asie 9:21

Alcan, mémoire de l' 4:25-38

Alcanus—opérations de défense 8:9-10

Alliance des cinq puissances 7:8-9, 8:6

Aluminium 2:17, 4:6-15, 4:25-38, 15:7, 15:14, 17:13, 17:14, 18:32

Amiante 2:18, 6:14, 9:18, 18:19, 18:25, 18:32, 18:36

Armements nucléaires (voir sous Chine; Japon, sécurité régionale; É.U.A.; U.R.S.S.)

Asia Society (U.S.) 14:11, 18:5-15

Assistance technique (voir Aide et développement; ACDI; SUCO; défense; Expertise et formation en gestion)

Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) 7:8, 4:16, 18:16

Australie (voir aussi relations commerciales, investissements, relations politiques) 1:7, 4:16, 18:30-33

—Politique d'immigration 7:17-18

—Politique économique et commerciale 1:9, 1:10, 1:11, 1:14, 1:16, 2:13, 2:19, 4:7-8, 4:35, 6:25, 11:17, 18:31, 18:33

—Politique étrangère et Défense 3:8, 5:8, 7:6-10, 7:15, 7:17, 7:18, 8:6, 8:10, 8:14, 8:18, 8:20, 15:11, 16:16

—Importations

—Minéraux 2:12, 10:22, 14:6, 15:9, 17:9, 18:19, 18:33, 18:36

—Produits agricoles 2:19-20, 10:21, 10:22, 12:10, 17:12, 18:32, 18:36

—Produits manufacturés 1:8, 1:12, 2:11, 2:12, 2:20, 3:16, 9:20, 10:21, 10:22, 17:9, 18:29

—Statistiques 1:8, 1:9, 2:6, 2:18, 2:20, 4:30, 6:27, 8:22, 10:21, 10:22, 11:6, 17:7, 17:12, 17:14, 18:27, 18:33, 18:36, 18:37

Balance commerciale (voir Échanges commerciaux)

Banque Export-Import (E.-U.) 4:8-10

Banques (voir aussi aide et développement) 4:8-10, 9:8, 9:14, 11:9-10

Barrières culturelles (voir aussi études asiatiques, problèmes linguistiques) 1:8, 3:6, 3:10, 9:5-6, 10:12-13, 10:18, 11:23, 13:5, 13:8, 18:6, 18:13

Birmanie 7:14, 10:19, 14:5, 14:6, 16:20, 18:19

Blé 2:10 2:12, 2:13, 2:15, 2:17, 5:9, 9:16, 9:21, 10:21, 10:22, 17:6, 17:8, 17:11, 17:13, 17:15, 17:16, 18:17, 18:19, 18:29, 18:36

Bois 1:14, 2:12, 6:7, 9:18, 9:21, 10:22, 18:19, 18:33, 18:36

Cambodge (voir aussi politique de défense, guerre du Vietnam) 3:8, 7:6, 7:11, 8:7, 8:20, 9:22, 14:16, 15:13, 15:35, 16:3, 16:19, 18:18

Canadien Pacifique: mémoire du 6:5-9, 6:26-35

Centre canadien de recherche sur le développement international (CCRDI) 6:34, 15:10, 15:44, 16:7, 18:5, 18:40

Charbon 2:10, 2:17-18, 6:7, 6:10, 6:13, 6:19, 6:37, 8:22, 9:18, 9:20, 11:6, 11:7, 17:14

Chemins de fer (voir aussi Transports)

Chine, groupe d'étude (voir missions commerciales)

Collaboration entre le gouvernement et le monde des affaires (voir aussi Société pour l'expansion des exportations; Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique; Service des délégués commerciaux; Foires commerciales; Missions commerciales) 3:12, 3:16, 4:7, 4:18, 6:16, 11:11-12, 11:14, 13:8, 13:10, 13:13, 13:14, 17:14, 17:16

Cominco: mémoire 6:9-11, 6:36-38

Comité canadien de politique économique 2:13, 3:6

Comité consultatif pour l'économie des pays du Pacifique 6:7, 6:16, 11:11, 11:16, 11:24, 11:25

Comité ministériel canado-japonais 2:8, 9:6, 9:7, 9:13, 9:19, 17:5
Comité du Mékong (voir sous aide et développement)

- Commerce (voir aussi relations commerciales; Tenue des affaires; Secteur de libre-échange; Rationalisation des industries; Répertoire des pays et produits individuels; Tarifs et Quotas; Transports; Contraintes volontaires) 1:8-9, 1:12, 1:13, 2:5-21, 3:9, 3:13, 4:6, 4:19, 4:37, 6:6, 15:9, 17:5-18
 —Balances 1:13, 2:12-14, 2:20, 3:9, 9:10, 9:17, 17:8, 17:15
 —Exportations
 —Minéraux 1:9, 1:12, 1:16, 2:18, 3:14, 4:6, 4:9, 4:17, 4:30-36, 4:46-47, 4:49, 6:7, 6:9-10, 6:14, 6:36-37, 9:18, 9:20, 9:21, 10:21, 10:22, 11:22, 11:24, 13:15, 17:9, 17:13, 17:14, 18:25, 18:27, 18:29
 —Produits agricoles 1:9, 2:12, 2:18, 2:20, 5:9, 8:22, 9:21, 10:21, 10:22, 11:18, 11:20, 12:11, 14:6, 17:12, 17:13, 17:15, 17:16, 17:17, 18:17, 18:32
 —Produits manufacturés 1:8, 1:9, 2:8, 2:12, 2:14, 2:15, 2:18, 3:14, 9:8, 11:9, 11:20, 14:16, 15:43, 17:8, 17:9, 17:10, 17:13, 17:14, 17:16, 18:17, 18:19, 18:25, 18:33, 18:36
- Commission canadienne du blé (voir aussi Blé) 2:8, 17:11
 Commission de protection des phoques à fourrure du Pacifique-Nord 12:5
 Commission économique pour l'Asie et l'extrême-Orient (C.E.A.E.D.) 2:9, 9:22, 14:8-9, 14:16, 18:16
 Commissions internationales de contrôle (voir sous Politiques de défense)
 Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord 12:6, 12:8, 12:9, 12:12
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique 12:6, 12:8
 Commission internationale du flétan du Pacifique 12:6
 Communications et matériel (voir aussi transports) 2:7, 2:15, 6:7, 6:35, 10:21, 11:20, 16:5, 17:9, 17:13, 18:10, 18:17, 18:36
 Conférences sur les droits maritimes 8:15, 12:6, 12:9, 12:15-16, 12:18
 Conseil commercial Canada-Japon 3:6, 3:7, 11:5-25
 Conseil de l'Asie et du Pacifique (CASPA) 7:8, 18:16
 Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique (CEBP) 1:9, 2:9, 3:15, 4:17, 4:50-55, 6:12, 6:22, 9:21, 11:16, 11:24
 Contingents (voir Tarifs et ...)
 Contrôle de la pollution (voir aussi les Conférences sur les droits maritimes) 8:15-16, 12:9, 12:10, 13:15
 Corée du Nord (voir aussi Guerre de Corée) 12:9, 18:24
 Corée du Sud (voir République de Corée)
 Création d'aéroports 2:8, 6:16, 6:35, 15:42
 Cuivre 6:10, 6:36, 6:37, 9:18, 9:20, 9:21, 17:14, 18:17
 Développement (voir aide et développement, investissements; Asie du Sud-Est)
 Domestic International Sales Corporation (DISC) 4:7
 Échanges culturels 4:18, 5:12, 5:17-18, 8:20, 9:6, 9:20, 15:14, 17:12, 18:8, 18:12
 Échanges d'étudiants et bourses d'études 6:34-35, 9:6, 9:15, 9:19, 11:7, 13:10, 14:10, 15:41, 16:5, 16:6, 16:11, 16:12, 18:19
 Échanges scientifiques (voir aussi échanges technologiques) 9:19-20, 11:14, 12:7
 Échanges technologiques (voir aussi échanges scientifiques) 2:7, 4:18, 4:23, 5:18, 6:7, 8:10, 8:14, 8:20, 9:20
 Engrais 2:18, 6:36-37, 9:21
 Entreprises de participation (voir aussi investissements) 2:6, 2:8, 2:14, 3:7, 3:14, 3:16, 4:7, 4:17, 4:27, 4:31, 4:33, 4:36, 6:7, 6:9, 6:11, 6:18, 6:21, 9:8, 9:21, 11:17, 11:18, 12:6, 15:9
- Équipement d'exploitations forestières 2:7, 2:15, 3:13, 3:14, 6:7, 17:10, 18:19
 États-Unis, leurs intérêts dans le Pacifique (voir aussi *Asia Society*: guerre du Vietnam)
 —Aide 14:8-11, 15:11, 15:13, 16:15, 18:8-9
 —Politique extérieure et de défense 3:8-9, 7:5, 7:6, 7:8, 7:11, 7:12-13, 7:15, 8:10, 8:14, 8:17, 8:19, 9:6, 10:10, 10:13, 12:5, 12:6, 12:7-8, 12:19, 13:10-11, 14:8, 18:7, 18:14-15
 —Politique chinoise 1:11, 5:8, 7:13, 10:7, 10:9, 10:11, 10:22, 17:9
 —Commerce et investissements 1:9, 2:10, 4:7-8, 4:38, 8:15, 9:13-15, 14:11, 17:9, 18:7
 Études asiatiques (voir aussi barrières culturelles, problèmes linguistiques) 6:34, 13:8-11, 13:13-14, 15:14, 17:17, 18:6-7, 18:10-13
 Études de faisabilité (voir aussi tenue du marché; S.E.E.) 2:7-8, 2:14, 6:7, 6:23
 Experts et formation en administration (voir aussi ACIDI, SUCO, PBEC) 1:7, 2:6, 2:7, 2:12, 3:8, 4:13, 4:15, 4:17, 4:18, 4:20, 4:21, 6:9, 6:34, 8:10, 8:20, 9:20, 14:10, 14:11, 15:40-42, 17:12, 18:17
 Exploitation forestière (voir matériel; Bois, pâtes et papiers)
 Explosion démographique 5:16-17, 14:6
 Expo '70 (Osaka) 2:9, 3:15, 6:20, 8:20, 8:22, 9:9-10, 9:20, 11:11, 13:10
 Exportations (voir échanges commerciaux)
 Fidji 1:7, 15:10, 15:38, 15:42, 16:12, 17:18
 Foires commerciales 1:9, 1:10, 2:8, 2:10, 2:13, 2:16, 5:6, 5:9, 5:12, 8:22, 17:7, 17:10, 17:14-15
 Fonds marins, protection des (voir Conférences sur les droits maritimes)
 Formose 2:13, 3:8, 5:8, 5:9, 6:38, 7:7, 7:8, 7:11, 7:13, 7:16, 9:6, 9:11, 9:12, 10:11, 10:15, 10:17, 10:22, 14:13-14, 17:9
 Graines de colza 2:12, 2:18, 2:20, 8:22, 9:21, 17:12
 Grande-Bretagne, intérêts dans le Pacifique 1:11, 1:17, 5:12, 7:8, 7:9, 7:11, 7:13, 8:6, 11:15, 16:12, 16:16, 17:15
 Guerre de Corée (voir aussi politiques de défense) 1:17, 3:8, 4:14, 4:46, 7:6, 7:7, 7:11, 7:12, 7:15, 8:6, 8:19, 10:10, 10:14
 Guerre du Vietnam (voir rubrique Défense) 3:8-10, 7:6, 7:8, 7:9, 7:12, 8:5-6, 8:11, 8:19, 10:10, 14:8, 15:5, 15:8, 15:13, 18:7
 Hong Kong 1:7, 1:11, 1:12, 4:11, 4:33, 5:18-19, 6:20, 7:13, 16:11, 16:19, 18:29
 Immigration 1:6-8, 1:16, 9:22-23, 10:21, 10:22, 11:19, 14:17, 15:10, 15:21, 16:6, 18:17, 18:20, 18:22, 18:23, 18:26, 18:28, 18:33
 Importations (voir Échanges commerciaux)
 Inco, mémoire de l' 4:39-55, 15:14, 15:43, 16:14
 Indochine (voir sous Défense; Asie du Sud-Est (état nominatif des pays); Guerre du Vietnam)
 Indonésie 2:8, 3:8, 3:13, 3:16, 4:15, 4:17, 5:8, 5:21-22, 6:23, 6:25, 7:8, 7:9, 8:11, 8:17, 8:19, 8:20, 14:5-7, 14:11-13, 14:17, 15:8, 15:11, 15:12, 15:34, 16:7, 16:8, 16:13, 16:14, 16:17
 Investissements canadiens dans les pays suivants: (voir aussi relations commerciales; S.E.E.; Japon; entreprises de participation; état nominatif des sociétés) 1:10, 2:8, 2:14, 3:16-17, 4:6-8, 4:13, 4:16-19, 4:21-22, 4:29, 4:37, 4:45, 4:54, 6:7, 6:9-10, 6:25, 6:28, 6:37-38, 14:11, 15:7-8, 15:21, 15:42-43, 16:13-14
 —Australie 1:10, 3:15-16, 4:6, 4:7, 4:8, 4:16, 4:17, 4:35-36, 4:44-46, 6:11, 6:37, 11:17, 18:31
 —Chine 4:14, 4:37
 —Formose 2:15

- Hawaï 6:11
- Îles Salomon 4:17, 4:44, 15:43
- Indonésie 3:16, 4:16, 4:17, 4:43, 4:46, 14:11-12, 16:14
- Japon 2:17, 2:18, 4:6, 4:7, 4:20, 4:47, 6:9, 6:11, 6:28, 6:37, 9:8, 9:15, 11:9, 11:17
- Malaysia 2:15, 3:13, 3:16, 4:6, 4:13, 4:33, 18:35
- Nouvelle-Calédonie 4:16, 4:21, 4:42, 4:43, 4:46, 15:43
- Nouvelle-Zélande 4:6, 4:8, 4:16, 4:36, 18:32
- Philippines 2:15, 4:16, 18:17
- Singapour 18:35
- Thaïlande 4:6, 4:33, 18:40
- Japon (voir aussi Comité ministériel Canada-Japon; relations commerciales; relations politiques) 9:5-23, 11:5-25, 13:5-17
- Assouplissement des politiques protectionnistes 2:8, 2:11, 2:18, 3:15, 4:11, 4:17, 4:19, 4:49, 6:7, 6:10, 6:21, 9:8, 9:14, 9:15, 9:21, 9:22, 11:9, 11:17, 11:24
- Commerce 1:16, 1:18, 2:10, 2:13, 2:17, 3:13, 4:15, 6:18, 7:17, 9:6, 9:7, 9:11, 9:15, 9:16-17, 11:15, 11:18, 16:15, 17:13, 17:15
- Économie 3:6-7, 3:13, 3:18, 4:12, 4:17, 4:31-32, 4:37, 6:24, 7:16, 9:15, 9:17, 9:19, 11:8-9, 11:18, 11:20, 11:23, 11:24, 13:7-8, 13:12, 13:15, 13:16-17, 15:14, 17:13-14
- Investissements 1:16, 1:17, 2:9, 3:15, 4:21, 6:6, 6:23, 7:17, 9:7, 9:15, 9:21, 11:9, 11:18, 11:24
- Méthodes commerciales 1:16, 2:10, 2:17, 3:10, 4:11, 4:12, 4:15, 4:18, 6:10, 6:17, 9:7, 9:11-12, 11:7, 11:11, 11:12, 11:13, 11:19, 13:7, 15:14-15
- Politique d'aide 1:18, 7:16-17, 9:22, 14:8-9, 16:15
- Politique étrangère et défense 1:12, 1:15-16, 1:18, 7:13, 7:15, 7:16-17, 8:18-20, 9:5-7, 9:19, 9:22, 11:22, 13:7, 13:16
- L'action des missions 1:6, 1:10, 10:13-14, 10:17, 13:11, 13:12, 13:13
- Laos 3:8, 8:20, 9:22, 15:35, 16:13, 16:19, 18:23
- Le nickel 2:8, 4:16-23, 4:39-49, 9:18, 17:13, 17:14, 18:17
- Les Chinois d'outre-mer 5:7, 5:21, 10:7, 14:13, 18:39
- Les relations entre les provinces et les pays du Pacifique 1:9, 2:21, 3:5, 3:6, 3:14, 4:17, 8:22, 9:17, 9:18, 9:20, 11:18
- Les relations politiques du Canada (voir aussi politique de défense, Livre blanc) avec
 - L'Australie 2:8, 7:10, 8:14, 18:30-31
 - La Birmanie 18:19
 - Le Cambodge 18:18
 - La Chine 5:5, 5:8, 5:12, 5:14-15, 5:20, 7:11, 7:18, 8:11, 10:10, 10:11, 10:20, 17:5, 17:17
 - L'Indonésie 14:14, 14:16
 - Le Japon 2:8, 8:20, 9:5-6, 9:9-10, 9:19-20, 11:16, 11:23-24, 17:17
 - Le Laos 18:23
 - La Malaysia 14:14, 18:34
 - La Nouvelle-Zélande 2:8, 18:32
 - Les Philippines 18:16
 - La République de Corée 18:25
 - La République du Vietnam 18:22
 - Singapour 18:35
 - La Thaïlande 15:13, 18:27
 - Le Vietnam du Nord 18:21
- Livre blanc sur la politique étrangère du Canada 2:6, 4:16, 4:18, 6:16, 6:29, 6:34, 8:5, 8:7, 9:7, 11:11, 11:24, 15:35, 15:41, 15:43, 16:8
- Lois de l'impôt sur les sociétés 4:7, 4:14-15
- MacMillan Bloedel Co. (voir aussi Pâtes et Papiers) 3:5, 3:18
- Maintien de la paix (voir sous politique de défense)
- Malaysia 2:12, 2:15, 3:8, 3:13, 3:16, 4:11, 4:13, 4:15, 4:33, 5:8, 6:16, 6:23, 7:8, 7:9, 8:10, 8:11, 8:20, 14:5-6, 14:7, 14:12, 14:14, 15:9, 15:11, 15:31-32, 16:5, 16:6, 16:13, 16:14, 16:15, 16:20, 18:34-36
- Matériel de forage de puits de pétrole 3:14
- Matières premières, valorisation des exportations (voir aussi les répertoires concernant les denrées; le commerce) 3:7, 3:14, 4:19, 4:37, 6:10, 6:20-21, 9:7, 9:17, 9:18, 9:21, 11:7, 11:10-11, 11:12, 11:14
- Minerai de fer 2:18, 6:9, 6:10, 6:23, 9:18, 9:21
- Mise en valeur des ressources (voir investissements; entreprises en association; matières premières; répertoires séparés concernant les sociétés commerciales et les produits)
- Missions commerciales 2:8, 3:9, 3:12, 3:15, 3:17-18, 17:5-18
- Moteurs d'avions et matériel 2:14, 2:15, 6:23, 6:35, 8:10, 8:22, 11:13, 18:27, 18:32
- Nations Unies (voir aussi Aide et développement, C.E.A.E.O.) 5:9, 7:6, 8:14, 8:19, 10:10, 10:11, 10:14, 10:20, 10:22
- Nouvelle-Calédonie 4:16, 4:20, 4:21, 9:18, 15:7, 15:41
- Nouvelle-Guinée 1:11, 15:42
- Nouvelle-Zélande (voir aussi relations commerciales; investissements) 1:7, 4:8, 4:16, 6:38, 18:30-33
 - commerce 1:16, 2:13, 4:7-8, 9:16, 15:42, 18:33
 - politique extérieure et de défense 7:8, 8:6, 8:10, 8:14, 8:18, 8:20, 18:32
- Océanie (voir aussi Aide et développement; Investissements; pays traités individuellement) 4:16, 6:23, 15:9-11, 15:37, 15:40-44, 16:6, 16:12
- Okinawa 7:15, 9:6
- Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (voir aussi Sécurité) 7:8, 8:6, 8:7, 18:16
- Pacifique Science Congress* 15:44
- Pacifique-Sud (voir Aide et développement; Australie, Investissements; Nouvelle-Zélande; Océanie)
- Papouasie et Nouvelle-Guinée 15:11, 15:29-30, 15:40, 16:16
- Pâtes et papiers (voir aussi Bois d'œuvre) 1:14, 2:18, 3:13, 3:14, 3:16, 6:22, 9:21, 10:22, 14:16, 17:6, 17:13, 17:14, 18:18, 18:19, 18:23, 18:33
- Pêche (voir aussi Défense; Traités; état nominatif) 12:5-21
- Philippines 1:8, 4:16, 7:8, 9:18, 14:5, 14:6, 14:7, 15:7, 15:12, 16:5, 16:6, 16:13, 16:15, 16:19, 18:16-17
- Pipelines (voir sous transports)
- Plan de Colombo 1:7, 9:22, 14:11, 14:14, 14:16, 14:17, 16:5, 16:15, 18:16, 18:18, 18:19, 18:28
- Plan Miki 9:7, 9:12, 9:16
- Plomb 6:9, 6:10, 6:11, 6:18, 6:36
- Politiques canadiennes de défense (voir aussi sécurité régionale) 1:10-11, 8:5-21, 9:7
 - accords de normalisation 8:10, 8:14, 8:20
 - Commissions internationales de maintien de la paix 1:11, 8:6, 8:7, 8:13-14, 8:19, 9:6, 10:10, 15:13, 15:24, 16:16, 18:18
 - coopération militaire dans le Pacifique 8:6, 8:10-11, 8:14, 8:18, 8:20
 - Guerre de Corée 1:11, 8:6, 8:14, 10:10, 15:12
 - lutte contre la pollution 8:15-16
 - protection de la pêche 8:6, 8:8, 8:16-17
 - Seconde Guerre mondiale 1:10, 8:6

- Politique étrangère (voir politique de défense, Livre blanc, relations politiques, pays traités individuellement)
- Problèmes linguistiques (voir aussi études asiatiques, tenue du marché) 3:6, 6:17, 6:18, 10:17, 11:7, 13:8-10, 13:11, 13:14, 13:16, 17:17, 18:9, 18:11
- Produits agricoles (voir liste distincte sous la rubrique Échanges commerciaux)
- Produits manufacturés (voir sous commerce; ex. moteurs d'avions, textiles)
- Programmes à risques partagés (voir CDE; études de rentabilité)
- Progrès du marché canadien (voir aussi études de faisabilité; investissements; entreprises de participation, échanges commerciaux)
- position concurrentielle 1:9, 1:10, 2:10, 2:16, 2:17, 2:19, 3:12, 3:14, 3:15, 4:6, 4:7, 4:13, 4:14, 4:37, 4:38, 5:9, 5:19, 6:17, 6:20, 7:10, 9:7, 9:13, 11:6, 11:13, 11:20, 12:10, 12:11, 17:8, 17:11, 17:13
 - recherches commerciales et industrielles 2:7, 2:14, 3:13, 3:16, 4:7, 4:16, 4:17, 4:20, 4:23, 4:42-45, 4:48, 6:7, 6:16, 6:22, 6:23, 6:28, 6:30, 6:34, 11:13-14, 11:20, 13:10
 - commercialisation et publicité 1:10, 1:14, 2:7, 2:8, 2:16, 2:17, 3:10-12, 3:14-15, 3:17, 4:7, 4:17, 5:5-6, 5:10, 6:16-17, 8:22, 9:12, 9:13-14, 11:7, 11:14, 11:23-25, 13:9, 17:11, 17:16, 17:17
 - formation linguistique 3:6, 3:10-11, 6:17-18, 13:9-10
- Rationalisation des industries 1:13, 2:11, 2:12, 3:7, 12:11
- Réacteurs nucléaires, vente de 2:6, 2:7, 2:18
- Recherche et développement (voir sous Aide et développement; études asiatiques; tendance des affaires; centre de recherches pour le développement international (CRDI); échanges scientifiques; échanges technologiques)
- Régime général de tarifs préférentiels 2:9, 15:9
- Relations commerciales du Canada (voir aussi investissements, commerce) avec:
- L'Australie 1:8, 1:10, 1:14, 1:15, 2:9, 2:12, 2:15, 2:19-20, 4:8, 4:37, 17:12, 17:18, 18:31, 18:33
 - La Birmanie 18:19
 - Le Cambodge 18:18
 - La Chine 1:9, 1:11, 2:8, 2:12, 3:9, 3:10, 3:11, 4:34, 5:5-6, 5:12, 5:17, 5:19, 6:10, 6:18, 7:11, 10:12, 10:21, 17:5-18
 - Formose 1:13, 2:15, 10:15, 10:22
 - Hong Kong 4:6, 4:33, 18:29
 - L'Indonésie 14:14, 14:16-17, 15:8, 15:9, 16:5
 - Le Japon 1:9, 1:12-13, 2:8, 2:11, 2:13, 2:17-18, 2:20, 3:6, 3:7, 3:11, 4:6, 4:37, 4:46-47, 6:6, 6:7, 6:9-11, 9:6-10, 9:19-22, 11:5-25, 13:10, 15:14, 15:21-22, 17:12, 17:13
 - Le Laos 18:23
 - La Malaysia 2:12, 2:15, 4:33, 15:9, 18:34-35
 - La Nouvelle-Zélande 1:8, 1:10, 2:9, 2:12, 2:15, 2:19-20, 4:6, 4:36, 4:37, 6:22, 17:18, 18:32, 18:33
 - L'Océanie 15:9
 - Les Philippines 2:15, 4:33, 15:9
 - La République de Corée 3:9, 18:25-26
 - La République du Vietnam 18:22
 - Singapour 2:14, 2:15, 18:35
- Rencontres ministérielles (voir Comité ministériel Canada-Japon; Missions commerciales)
- République de Corée (voir aussi pêcheries, guerre de Corée, Corée du Nord) 2:15, 3:8, 3:9, 7:6, 8:20, 9:11, 12:6, 12:7, 12:10, 12:13, 12:14, 16:6, 16:13, 16:19, 18:25-26
- République populaire de Chine (voir aussi relations commerciales, Chinois établis outre-mer; relations politiques) 5:5-22, 10:5-21
- admission aux Nations Unies 5:5, 5:8-9, 7:18, 10:11
 - Échanges commerciaux 1:11, 2:12, 2:13, 3:9, 4:19-20, 5:5, 5:9, 5:16, 5:17, 5:19, 7:10, 8:22, 10:21, 17:6-8, 17:11, 17:13, 17:15
 - Foire commerciale de Canton 2:8, 2:10, 2:13, 2:16, 5:6, 5:9, 5:12, 8:22, 17:7, 17:10, 17:14-15
 - économie 3:10, 5:19-20, 10:20, 10:21, 17:8, 17:9, 17:12
 - politique étrangère et défense 1:11, 1:17, 3:9, 5:6-10, 5:12-16, 5:20, 5:22, 7:7-8, 7:11, 7:13, 7:14, 8:11, 8:17, 8:18, 8:19, 9:6, 9:13, 10:12, 10:14, 10:15-17, 10:19, 13:5, 14:12-13
 - reconnaissance de la 1:11, 2:8, 3:9, 4:19, 5:5, 5:8, 5:9, 5:12, 5:15, 6:7, 6:8, 7:11, 7:18, 8:11, 9:6, 9:11, 10:11, 10:20, 15:13
 - situation intérieure 5:7, 5:10-11, 5:13-14, 5:15-18, 7:12, 8:6, 10:6-12, 10:16, 10:18, 13:5
 - «Révolution culturelle» 1:12, 5:10, 5:13-14, 7:7, 7:12, 10:11, 10:20, 10:21
- Restrictions volontaires à l'exportation 1:8, 2:10, 2:11, 2:13, 9:20, 9:21, 10:21, 10:22, 17:9, 18:26, 18:35
- «Révolution culturelle» (voir Chine)
- Sécurité régionale (voir aussi politique de défense; sous Australie; Chine; Japon; É.U.A.; U.R.S.S.; guerre du Vietnam) 5:12, 5:16, 5:20, 5:22, 7:5-18, 8:6, 8:7, 8:11, 8:17-18, 8:19-21, 9:7, 15:11, 18:16, 18:18, 18:30, 18:38
- Service administratif canadien outre-mer (SACO) 18:17
- Service du délégué commercial 1:10, 2:8, 2:15, 2:16, 2:21, 3:12, 3:16, 8:22, 11:7, 14:14
- Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) 15:5-46, 18:39, 18:40
- mémoire 15:16 - 15:46
- Singapour 1:7, 4:33, 5:8, 7:8, 7:9, 8:10, 8:11, 8:19, 8:20, 9:7, 16:11, 16:13, 16:19
- Société pour l'expansion des exportations 1:9, 2:9, 2:14-15, 3:14, 3:16, 4:7, 4:9, 4:10, 4:19, 4:37, 6:20
- Sociétés commerciales 5:9, 5:17, 6:16-17, 6:21, 8:22, 11:13, 17:6
- Sud-Est asiatique (voir aussi Aide et développement; pays répertoriés individuellement; sécurité régionale; guerre du Vietnam) 2:6, 2:13, 3:8-9, 3:13, 3:16, 6:25, 7:9, 7:17, 8:11, 14:5-17, 15:7, 16:5-6, 16:11, 16:13-14, 16:19, 16:22, 18:39-40
- Tarifs et quotas (voir aussi sous Japon) 1:15, 2:9, 2:10, 2:13, 2:18, 2:19, 4:6-8, 4:19, 4:49, 6:7, 6:11, 6:24, 9:21, 15:9
- Textiles (voir aussi contraintes volontaires) 1:8, 1:12, 1:13, 2:8, 2:10, 2:11, 3:11, 3:16, 6:24, 9:10, 9:20, 10:21, 10:22, 17:7, 17:9, 18:26, 18:35
- Thaïlande 4:6, 4:11, 4:15, 4:33, 6:38, 7:9, 7:11, 10:19, 13:9, 14:6, 15:7, 15:13, 15:26-28, 16:5, 16:6, 16:12, 16:13, 16:19, 18:5, 18:27-28, 18:38-40
- Tourisme (voir aussi accords aériens) 2:6, 2:9, 4:18, 5:6, 6:8, 6:20, 6:22, 6:31, 6:32, 13:8, 15:21, 15:42, 15:43
- Traité ANZUS 7:8, 8:6, 8:15
- Transports - catégories 3:13, 4:6, 4:18, 6:5-9, 6:11, 6:35, 9:16, 9:17
- Aérien 6:6, 6:8-9, 6:19, 6:20, 6:22-23, 6:30-35
 - ferroviaire 6:6-7, 6:13, 6:19, 9:21
 - maritime 3:13, 6:5-7, 6:12, 6:14, 6:15, 6:18, 6:21, 6:26-29, 9:16, 15:43
 - par pipe-line 6:7, 6:19, 9:21
 - installations portuaires 6:6, 6:12, 6:13, 6:21, 9:16, 9:20-21, 11:6, 12:7

Transport maritime (voir Transports)	Vietnam du Sud (voir République du Vietnam)
Uranium (voir aussi réacteurs nucléaires) 1:12, 2:18, 2:19, 9:20, 9:21	Vietnam, République du (voir aussi Vietnam du Nord) 3:8-9, 7:13, 14:8, 14:10, 15:35-36, 16:6, 16:13, 16:16, 16:17, 16:19, 16:21
U.R.S.S. l' et ses intérêts dans le Pacifique (voir aussi Pêches; sécurité régionale) 7:6-7, 7:10, 7:11, 7:12, 7:14, 7:15, 8:8, 8:11, 8:16, 8:19, 10:9, 12:5-12, 12:20, 13:10, 13:6, 14:8, 14:12	Visites navales 8:20
Vietnam du Nord (voir aussi politiques de défense: guerre du Vietnam) 10:15, 18:21	Yen, la réévaluation du 9:17, 9:18, 11:16-17, 17:9
	Zinc 6:9, 6:10, 6:36, 6:37, 17:13
	Zone de libre-échange (propositions) 4:7, 4:37, 9:16, 9:21, 11:10, 11:16, 11:24-25

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule N° 2

LE MARDI 21 MARS 1972

Première séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la
Communauté européenne élargie



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule N° 2

LE MARDI 21 MARS 1972

Première séance concernant:

**Les relations du Canada avec les pays de la
Communauté européenne élargie**

(Témoins: Voir le procès-verbal)



COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Le coprésident: L'honorable Allister Grosart
et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Lapointe
Cameron	Macnaughton
Carter	McElman
Choquette	McLean
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	McNamara
Croll	Nichol
Eudes	O'Leary
Fergusson	Quart
Gouin	Rattenbury
Haig	Sparrow
Heath	Sullivan
Lafond	White
Laird	Yuzyk—(30)
Lang	

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

LE MARDI 21 MARS 1972

Les relations du Canada avec les pays de la
Communauté européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Ordre de renvoi

Témoignages

Ottawa, le mardi 21 mars 1972.

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 14 h 30 de l'après-midi pour étudier les relations du

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1972:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aird, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Nous avons aujourd'hui l'honneur d'avoir comme premier témoin l'hon. Sharp. Le Ministre est bien placé pour nous donner une vue globale de l'ensemble des relations actuelles du Canada avec les pays de la Communauté. Il est indéniable qu'au cours des deux dernières années, le Ministre de même que son Ministère se sont de plus en plus intéressés à ce problème et surtout que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun semblait se précéder. Le Canada par conséquent a multiplié ses démarches auprès de la C.E.E. En 1970 et 1971, M. Sharp est souvent allé à Bruxelles pour rencontrer des représentants de la Communauté. Il a eu de nombreuses entretiens avec chacun des États membres, ainsi que de la Grande-Bretagne et il a accueilli à Ottawa le très honorable Geoffrey Rippon, négociateur en chef pour le Canada-Bretagne, ainsi que M. F. M. Maffett, président de la Commission des communautés économiques européennes. M. Rolf Deuschendorf, commissaire aux relations et au commerce extérieur, visitera le Canada le mois prochain.

Au cours de ces consultations, M. Sharp a souligné que le Canada avait toujours besoin de l'Europe et il a insisté sur le fait que l'élargissement du Marché commun ne devait pas se faire aux dépens de tous les pays comme le Canada. Le Comité espérait bien savoir si, selon lui, le Ministre a réussi à sensibiliser davantage les Européens à la position du Canada et quelles seront selon lui les répercussions à long et à court terme de l'élargissement pour le Canada?

Aujourd'hui, M. Sharp est accompagné de M. Michel Dupuy.

Comme il est de règle, j'ai demandé au sénateur Grouart d'ouvrir le débat. Le sénateur McNamara a indiqué qu'il le suivait, après quoi la présidence donne la parole aux autres sénateurs le moment venu.

Monsieur le Ministre, au nom du Comité, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous inviter à faire votre déclaration liminaire.

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 14 h 30 de l'après-midi pour étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Robert Fortier.

Des messages ont été envoyés également aux chefs de gouvernement de la Norvège et du Danemark. M. Trudeau a également reçu un message de la part de M. W. J. de Groot, ministre des Affaires étrangères néerlandais.

Le Canada a toujours besoin de l'Europe et il a insisté sur le fait que l'élargissement du Marché commun ne devait pas se faire aux dépens de tous les pays comme le Canada.

Comme il est de règle, j'ai demandé au sénateur Grouart d'ouvrir le débat. Le sénateur McNamara a indiqué qu'il le suivait, après quoi la présidence donne la parole aux autres sénateurs le moment venu.

Monsieur le Ministre, au nom du Comité, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous inviter à faire votre déclaration liminaire.

Procès-verbal

Le mardi 21 mars 1972
(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3h35 de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Eudes, Fergusson, Grosart, Heath, Lafond, Laird, Lapointe, Martin, Macnaughton, McElman, McNamara, Sparrow, White et Yuzyk. — (19)

Aussi présent, mais ne faisant pas partie du Comité: l'honorable sénateur Smith.

Aussi présent:: M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

Le Comité procède à l'étude des relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie.

TÉMOINS:

L'honorable Mitchell Sharp
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Michel Dupuy
Sous-secrétaire d'État adjoint pour le
développement économique et social.

A 5 heures et 8 minutes de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Sous copie conforme

Le greffier du Comité,
E. W. Innes

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 21 mars 1972.

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3h 30 de l'après-midi pour étudier les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie.

Le sénateur John B. Aird (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, la séance de cet après-midi ouvre la série de séances qui porteront sur l'étude des relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie. Nous nous attacherons surtout aux aspects économiques de nos rapports avec la nouvelle Europe, sans toutefois perdre de vue tous les autres aspects. Quelles seront les répercussions de l'intégration européenne sur l'Alliance atlantique? Quelle influence le nouveau géant européen aura-t-il sur notre commerce extérieur et quelles sera l'incidence de l'intégration monétaire européenne sur les problèmes monétaires internationaux? Ce sont là quelques-unes des questions que, de plus en plus, les Canadiens devront se poser.

Nous avons aujourd'hui l'insigne honneur d'avoir comme premier témoin l'hon. Sharp. Le Ministre est bien placé pour nous donner une vue globale de l'ensemble des relations actuelles du Canada avec les pays de la Communauté. Il est indéniable qu'au cours des deux dernières années, le Ministre de même que son Ministère se sont de plus en plus intéressés à ce problème à mesure que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun semblait se préciser. Le Canada par conséquent a multiplié ses démarches auprès de la C.E.E. En 1970 et 1971, M. Sharp est souvent allé à Bruxelles pour rencontrer des représentants de la Communauté. Il a eu des entretiens avec chacun des États membres, ainsi que de la Grande-Bretagne et il a accueilli à Ottawa le très honorable Geoffrey Rippon, négociateur en chef pour la Grande-Bretagne, ainsi que M. F. M. Malfatti, président de la Commission des communautés économiques européennes. M. Ralf Dahrendorf, commissaire aux relations et au commerce extérieur, visitera le Canada le mois prochain.

Au cours de ces consultations, M. Sharp a souligné que le Canada avait toujours besoin de l'Europe et il a insisté sur le fait que l'élargissement du Marché commun ne devait pas se faire aux dépens de tiers pays comme le Canada. Le Comité aimerait bien savoir si, selon lui, le Ministre a réussi à sensibiliser davantage les Européens à la position du Canada et quelles seront selon lui les répercussions à long et à court terme de l'élargissement pour le Canada?

Aujourd'hui, M. Sharp est accompagné de M. Michel Dupuy.

Comme il est de règle, j'ai demandé au sénateur Grosart d'ouvrir le débat. Le sénateur McNamara a indiqué qu'il le suivrait, après quoi la présidence donnera la parole aux autres sénateurs le moment venu.

Monsieur le Ministre, au nom du Comité, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous inviter à faire votre déclaration liminaire.

L'hon. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires étrangères:

Je suis heureux d'être ici. Le sujet que vous avez choisi de traiter est à la fois opportun et important. Les relations du Canada avec la Communauté économique européenne se développent de plus en plus. C'est un des objectifs de la politique extérieure du gouvernement qui veut renforcer ces relations. Nous sommes heureux que vous ayez choisi d'en faire l'étude et nous attendons vos recommandations avec impatience. Vous pourrez même nous aider dans ce sens au cours de vos voyages en Europe.

Je voudrais, pour toutes ces raisons, vous exposer un cadre de référence.

Quel est premièrement, l'état actuel de nos relations avec les dix pays qui constitueront la Communauté élargie? Chacun connaît les relations étroites que nous avons tissées avec ces pays au cours des deux dernières guerres mondiales et au sein de l'Alliance d'après-guerre. La Communauté économique européenne englobe maintenant les deux nations fondatrices du Canada, ainsi que plusieurs autres pays dont sont originaires un grand nombre de Canadiens. Les deux langues de travail les plus usitées des nouveaux Européens sont les deux langues officielles du Canada. Je ne prétends pas que ce soit là, en soi, un motif suffisant pour établir de nouvelles relations, mais je crois néanmoins que nous parlons la même langue que les Européens à bien des égards et non des moindres.

Nous admirons les perspectives novatrices que la Communauté élargie offre pour valoriser le potentiel de l'Europe.

Le premier ministre a souligné ces perspectives dans les messages de félicitation qu'il a fait parvenir au premier ministre britannique, M. Heath, et aux présidents du Conseil des ministres et de la Commission de la C.E.E. à l'occasion de la signature du traité d'adhésion des nouveaux membres en janvier.

Des messages ont été envoyés également aux chefs de gouvernement de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark. M. Trudeau s'exprimait en ces termes:

«Les Canadiens admirent la hardiesse de conception de la nouvelle Communauté et l'ingéniosité de la formule. Nous sommes confiants que sa force économique subséquente profitera non seulement aux pays partenaires, mais aussi à toutes les nations de la communauté internationale. Une Europe prête à coopérer et prospère peut apporter beaucoup au monde sur le plan du commerce, de l'aide économique, créer des liens d'amitié et devenir un exemple pour tous.»

Ce qui revient à dire que tout le monde atlantique sera touché par cette nouvelle Europe dynamique qui prend forme sous nos yeux. Il faudra s'adapter au nouvel équilibre qui va s'instaurer graduellement dans la sphère occidentale. Les États-Unis, pour leur part, souhaitent depuis longtemps que l'Europe se charge elle-même d'une plus grande partie du fardeau que constitue sa sécurité. Ces deux tendances se répercutent sur la forme que l'Alliance atlantique, telle que nous la connaissons depuis la fin de la

guerre, prendra à l'avenir. L'unité de l'Europe n'est assurément pas incompatible avec le renforcement des liens de celle-ci avec ses principaux partenaires. Il y a donc, entre les pays occidentaux, des problèmes de normalisation qu'il faut résoudre non seulement en tant que tels, mais aussi parce que la solidarité de l'Ouest conserve son importance à une époque où les relations avec l'Europe de l'Est se développent rapidement.

Il est naturel que l'évolution des relations entre les pays occidentaux soulève chez les Canadiens certaines inquiétudes quant à la possibilité de tension entre l'Europe et les États-Unis. Nos relations avec les États-Unis d'une part, et l'Europe, d'autre part, sont interdépendantes des relations que ces deux pays entretiennent. Dans son examen de politique étrangère, le gouvernement a cherché à démontrer qu'une politique de diversification de nos relations pousse inévitablement le Canada vers l'Europe. Par contre, comme l'a démontré la crise monétaire et commerciale de l'an dernier, dès qu'il y a une rupture dans les relations entre les États-Unis et l'Europe, le Canada risque de se retrouver complètement isolé en Amérique du Nord.

Du point de vue économique, la nouvelle Europe laisse entrevoir de vastes perspectives. Les importations de la Communauté élargie devraient atteindre 130 milliards de dollars d'ici 1980. Le Canada, qui est au quatrième rang des pays exportateurs, après la C.E.E., les États-Unis et le Japon, doit donc prendre le Marché commun au sérieux. Les Dix forment déjà une unité marchande qui est de loin la plus considérable du monde; l'an dernier, ils ont importé des pays extérieurs à la Communauté des marchandises d'une valeur globale de 70 milliards de dollars dont plus de deux milliards sept cent milles dollars représentaient des marchandises en provenance du Canada. Cela équivalait à 17 p. 100 de nos exportations totales et à environ la moitié de nos exportations en dehors de l'Amérique du Nord; la C.E.E. devenait ainsi de loin notre second partenaire commercial.

Et pourtant nous pouvons faire mieux. Je dirai même qu'il nous faudra faire beaucoup mieux. Depuis 1958, les exportations canadiennes vers la C.E.E. ont considérablement augmenté. Elles n'ont toutefois pas progressé au rythme des importations totales de la C.E.E. en provenance d'autres pays. Notre participation à ces marchés a diminué. Ce qui est tout aussi important, nos exportations vers la C.E.E. n'ont pas suivi la tendance qui caractérise les importations de la Communauté: prépondérance des produits manufacturés et des produits de transformation par rapport aux matières premières et aux produits de base. C'est là, particulièrement dans les secteurs de la technique de pointe, que nous aurons à porter nos efforts.

Il n'a pas été facile de déterminer la cause de nos difficultés en ce qui concerne cette catégorie d'exportations vers la C.E.E. Il y a eu un problème d'accès pour un certain nombre de produits, dont quelques-uns sont d'un intérêt vital pour le Canada. Mais il ne faut pas grossir le problème; dans l'ensemble, les tarifs douaniers communs de la C.E.E. sont bas. En dépit des politiques protectionnistes adoptées dans le secteur agricole, la Communauté reste un grand importateur de produits agricoles. D'autres nations commerçantes ont bien réussi à s'implanter sur le marché de la C.E.E., notamment les Américains avec leurs exportations de produits avancés, mais évidemment il y a leurs investissements massifs en Europe occidentale. Nos difficultés découlent probablement de nos structures industrielles et de nos méthodes commerciales. Il est

évident que nous ne pouvons guère bien vendre ce que nous ne fabriquons pas, mais c'est pour cette raison que nous envisageons notre politique générale à l'égard de la C.E.E. en fonction de l'action que nous envisageons dans d'autres domaines: énergie, investissements, industries en général, y compris l'industrie secondaire ainsi que la recherche et le développement, et études portant sur des domaines connexes. Le succès que nous obtiendrons dans la pleine mise en valeur de nos ressources pourrait bien se rattacher dans une certaine mesure à la réussite que connaîtra la C.E.E. Nous devrions nous intéresser davantage à ce Marché en expansion, mais difficile, en suivant le rythme de son développement et en agissant comme nous le faisons par exemple dans le cas du marché américain.

J'ai dit que nous parlions la même langue.

La raison n'en est-elle pas, dans une certaine mesure, que nous faisons face aux mêmes problèmes? Beaucoup d'entre vous ont lu le livre de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber qui a paru il y a quelques années et qui est devenu en quelque sorte un classique: *Le Défi Américain*. Comme vous vous en souviendrez, *le Défi Américain* expose les difficultés auxquelles se sont heurtés les Européens en cherchant à constituer de grosses sociétés dans des domaines de technologie avancée, à réunir des capitaux suffisants, à financer la recherche et le développement nécessaires, à assurer l'innovation technique, à rendre ces sociétés concurrentielles. Dans l'intervalle, les sociétés européennes ont eu tendance à tout vendre à des compagnies américaines multinationales plutôt qu'à leurs concurrents d'Europe. Ainsi donc, les Européens se trouvent devant un problème que nous connaissons depuis assez longtemps.

Les problèmes communs ne jettent pas nécessairement les bases d'une association. Nous préférierions tous, j'en suis sûr, choisir nos partenaires sur une base autre que la misère. Une situation prospère est d'ailleurs plutôt la marque, tant de la C.E.E., qui a réalisé un véritable miracle économique, que du Canada, qui s'est classé en tête l'an dernier au point de vue de l'expansion de la production industrielle. Cependant, il y a des problèmes. C'est dans la mesure où ils sont communs à la C.E.E. et au Canada que nous pourrions nous aider à trouver des solutions mutuellement avantageuses. C'est la base même des rapports d'association et c'est maintenant le moment de faire la démarche.

Ces dernières années, nous avons fait de grands efforts pour établir des relations économiques plus étroites dans le domaine des produits de haute technicité. Nous avons envoyé des missions technologiques et des missions commerciales en Europe. Nous avons obtenu quelques résultats appréciables, mais je crois que nous allons maintenant en obtenir de meilleurs. J'ignore si les Européens ont eu dans le passé la volonté politique de faire l'effort nécessaire. Ils peuvent avoir éprouvé des doutes sur le degré d'indépendance véritable des intérêts canadiens et sur notre désir de collaborer dans l'avenir. Je doute que jusqu'à ces derniers temps nous l'ayons bien fait comprendre aux Européens pour les détourner de leurs soucis de consolidation intérieure. M. Pepin et moi-même l'avons fait lors de nos visites dans les capitales d'Europe au cours des dix-huit derniers mois.

Il va sans dire que nous leur signalerons la question de nos intérêts en matière d'exportation, intérêts qui ont souffert de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.: plus de 40 p. 100 de nos exportations de 1971 vers le Royaume-Uni, qui s'élèvent à plus d'un milliard trois cent millions de dollars, pourraient se heurter à des difficultés d'accès. Il y a encore d'autres questions. Je ne vais pas les exposer maintenant puisque vous les connaissez, mais je puis

vous assurer qu'elles seront défendues. Il appartenait à la Grande-Bretagne de décider de son adhésion à la C.E.E. Bien que nous souhaitions le succès de la C.E.E., les parties à l'élargissement doivent reconnaître que la charge de l'adaptation réservée au Canada est plus lourde que celle que doit assumer n'importe quel autre pays extérieur à la C.E.E. élargie. Si les politiques de la Communauté prenaient un caractère protectionniste, notre commerce pourrait en souffrir sérieusement. Nous avons donc été heureux de la récente déclaration d'intention rendue publique par les États-Unis et la C.E.E., qui s'engagent à entamer de communes négociations commerciales multilatérales d'ici environ un an. Si un nouvel équilibre se révèle nécessaire, nous désirons qu'il se situe à un plus haut niveau d'échanges, non à un niveau inférieur.

Nous comptons donc discuter avec les Européens non seulement la protection de nos intérêts actuels, mais aussi notre collaboration avec eux pour l'avancement de nos intérêts communs. De part et d'autre, nous tirerons parti des politiques d'ouverture sur l'extérieur et des tendances à la libéralisation du commerce mondial, car nos intérêts respectifs en ce domaine sont considérables. Des relations plus étroites seront à notre commun avantage et le resserrement des liens sur le plan industriel serait souhaitable.

Tout compte fait, évidemment, il y aura moyen d'établir des liens plus étroits sur le plan industriel dans la mesure où les intérêts et les possibilités respectives de l'industrie canadienne et européenne s'y prêteront. Il nous serait impossible de faire valoir des intérêts artificiels. J'ai toutefois la conviction qu'en procédant à une étude plus approfondie des possibilités, on exposerait des questions d'un vaste intérêt, pourvu que la volonté politique le permette. Je crois que cela est maintenant plus manifeste des deux côtés.

Permettez-moi d'insister sur le fait que rien de ce que j'ai dit ne doit s'interpréter comme étant «anti-américain». Je ne veux nullement laisser entendre qu'il faudrait repenser nos relations avec les États-Unis dans la perspective de relations économiques plus étroites avec l'Europe. En fait, c'est en raison même de nos relations économiques particulièrement étroites avec les États-Unis que nous devons résolument étudier les possibilités dans les domaines que nous avons pu sous-estimer. Il en a toujours été ainsi, mais il est d'autant plus nécessaire de le faire en Europe maintenant que la Grande-Bretagne a adhéré à la C.E.E.

Jamais encore a-t-on soulevé autant de questions quant aux relations du Canada avec l'Europe. Jusqu'ici, l'Europe était trop préoccupée par sa propre réorganisation pour accorder beaucoup d'attention à la façon dont elle allait régler ses relations avec le reste du monde. Cela change, ce qui nous offre l'occasion d'améliorer nos relations. L'Europe devra dorénavant s'attacher à déterminer comment elle entend maintenir les liens qui l'unissent aux autres pays et surtout à ses alliés les plus proches et les plus importants, le Canada et les États-Unis.

Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'Europe que le Canada demeure indépendant, prospère et uni. Les Européens devraient en être convaincus et je crois qu'ils en ont été beaucoup plus conscients au cours des derniers mois que jamais auparavant. En raison de leurs propres préoccupations, de la distance, en raison peut-être de ce que nous ne nous sommes pas expliqués suffisamment—les raisons sont nombreuses,—ils avaient auparavant tendance à prendre pour acquis que leur mode de relations avec les États-Unis s'appliquait, à peu de chose près, au Canada. Le gouvernement s'est employé à modifier cette attitude et il y a partiellement réussi. Il vaut la peine de souligner qu'à l'ordre du jour du prochain sommet européen figurera

la question des relations de la Communauté européenne avec ses principaux partenaires économiques y compris à n'en pas douter le Canada.

Quand à nous, nous devrions adopter une attitude aussi ouverte que possible face au nouveau mode de collaboration multilatérale que les Européens tentent d'instaurer entre eux. Nous devons veiller sur nos intérêts et nous n'y manquerons pas. Cependant, leur succès est aussi le nôtre. Tant par des échanges bilatéraux avec les capitales européennes que par des relations multilatérales avec les institutions de la Communauté elle-même, nous désirons poursuivre les dialogues multiples que nous avons déjà entamés.

Il faudra faire encore beaucoup d'efforts avant de pouvoir établir avec l'Europe nouvelle le genre de relations qui conviennent à nos intérêts. C'est pourquoi je sollicite toutes les contributions possibles au dialogue, y compris celles de votre Comité. Le Gouvernement a aussi hâte d'accueillir bientôt M. Dahrendorf, Commissaire de la Communauté aux Affaires étrangères. Nous nous entretiendrons avec lui de bon nombre de sujets que je viens d'aborder. Avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Norvège et le Danemark, la C.E.E. constitue une puissance économique en devenir dont le pouvoir et la vaste influence politique sont considérables. L'enjeu du Canada dans la Communauté est immense, mais il y a aussi beaucoup de points communs. J'ai tout lieu de croire au développement tant de notre enjeu que de nos intérêts communs.

J'attends maintenant de connaître votre propre appréciation de la question.

Le président: Monsieur le ministre, merci beaucoup. D'après nos applaudissements, vous conclurez sans doute que votre exposé nous a beaucoup plu.

Nous passons maintenant à la période des questions et je cède la parole au sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, nous sommes vraiment très heureux de vous accueillir de nouveau. Après tout, vous êtes le devin dans ce domaine et nous sommes à la recherche de la vérité.

L'hon. M. Sharp: Je me rappellerai cette citation.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, les mots qui reviennent le plus souvent dans votre exposé ont trait au «rapprochement». Vous l'avez mentionné au moins onze fois et il me semble que les questions qui doivent nous préoccuper le plus sont: quelles formes doit prendre ce rapprochement et jusqu'où ira-t-il?

Vous semblez dire que ce nouveau rapprochement touche les relations commerciales faites dans un contexte politique. Croyez-vous que des relations officielles soient possibles entre le Canada et la C.E.E. selon la formule qu'elle applique: association, accords préférentiels et accords commerciaux non-préférentiels? Allons-nous tendre vers cet objectif ou bien allons-nous nous en tenir aux accords de libre échange?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, voici une brève réponse à la question. Je crois que le Gouvernement actuel n'a pas l'intention d'établir de relations officielles avec la C.E.E., soit comme membre associé ou comme partie à un accord préférentiel que cet organisme a conclu avec d'autres états, anciennes colonies des pays membres ou d'autres pays méditerranéens, et ainsi de suite.

Notre politique repose sur une conception multilatérale et non pas sur des relations de cette nature.

Si vous me permettez pour le moment de porter un jugement d'ordre général, nous croyons qu'il y va de notre intérêt d'essayer d'abolir dans l'ensemble les barrières commerciales et de négocier sur une base multilatérale une réduction de toutes les barrières commerciales plutôt que de négocier des accords spéciaux avec l'Europe ou les États-Unis.

Le sénateur Grosart: Il est certain que nous pouvons employer le terme « multilatéral » à de multiples usages. Il veut surtout dire beaucoup de pays et non des pays particuliers. Il y a beaucoup d'accords multilatéraux au sein de la C.E.E. et de la C.E.E. élargie. Pourquoi devons-nous attendre que s'établisse le genre de climat commercial international que nous voulons avant de nous décider à agir et à suivre l'exemple de tous: traiter?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je crois qu'il y va de notre intérêt de suivre—et j'emploie un terme différent puisque le sénateur Grosart croit que le mot « multilatéral » ne correspond pas à ma pensée—des relations commerciales non-selectives. Autrement dit, je ne crois pas que le Canada doive faire preuve de distinction dans ses relations commerciales avec l'Europe ou avec les États-Unis comme nous avons dû le faire à quelques reprises. Il vaut mieux éviter de telles relations exclusives dans la poursuite de notre objectif. Elles tiennent toujours quelqu'un à l'écart. Si nous signons des accords préférentiels avec l'Europe, les États-Unis en pâtissent et la réciproque est vraie pour l'Europe et d'autres pays.

Nous avons protesté énergiquement contre le genre d'accords préférentiels qui sont signés en Europe, car tout en ne nous y opposons pas, et nous avons même, à quelques reprises encouragé la mise sur pied de marchés communs et de zones de libre échange, nous n'encourageons pas le genre d'accords préférentiels qui ont été signés par des pays européens avec des pays voisins. Nous avons protesté énergiquement avec les États-Unis contre ces tendances et j'espère, qu'on tient compte sérieusement de notre point de vue et que, de fait, ce genre d'accords diminuera. Pour se justifier, les Européens disent que ces pays ont besoin d'aide. Je leur ai dit: « Vous les aidez, très bien, mais allez-vous leur demander de nous traiter injustement en votre faveur? » C'est ainsi que les choses se présentent.

Le sénateur Grosart: Ces accords commerciaux multilatéraux n'ont-ils pas au contraire tendance à se multiplier plutôt qu'à diminuer?

L'hon. M. Sharp: Ils se sont malheureusement multipliés et je crois que le Canada devrait s'y opposer énergiquement. Je crois que nous ne devons pas et ne pouvons pas nous opposer à la formation de zones de libre-échange ou de marchés communs où cette tendance existe. Ces accords préférentiels qui se sont multipliés en Europe sont, il me semble, une menace à la stabilité du régime commercial et vont particulièrement à l'encontre de nos intérêts. C'est pourquoi je vous dis, sénateur, et je le dis au comité par votre entremise, monsieur le président, que d'après moi, si nous continuons à nous opposer à de tels accords qui nous touchent, nous devrions nous abstenir d'en conclure.

Le sénateur Grosart: Notre opposition donnera-t-elle des résultats?

L'hon. M. Sharp: Je crois que oui et qu'elle a déjà eu un certain effet. Permettez-moi de vous donner un exemple du genre de problème qui se pose. Il y a quelques mois, j'étais en Afrique et je visitais la Communauté Est-Africaine qui est, comme vous le savez, un petit marché commun situé au centre de l'Afrique. J'ai protesté contre les accords préférentiels signés avec l'Europe et je leur ai demandé: « Pourquoi avez-vous opté pour l'Europe? Voulez-vous tomber exclusivement sous la tutelle de l'Europe ou devenir un protectorat? Voulez-vous que nous vous aidions à vous développer? » J'ai repris: « En signant des accords préférentiels avec l'Europe, vous avez fait preuve de distinction injuste à l'endroit du Canada qui vous offre son aide pour l'expansion de votre pays. » Ils n'avaient pas envisagé la question sous cet angle.

Lors de mon voyage en Europe, j'ai posé la même question: « Voulez-vous que nous aidions l'Afrique à se développer ou plutôt que nous options pour des politiques qui font preuve de différenciation injuste à l'endroit de pays collaborateurs? »

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, croyez-vous que cela pourrait se produire autrement dit, que nous établissions une relation étroite entre notre aide internationale ou notre politique d'aide à l'étranger avec une politique commerciale à l'égard de ces pays? Par exemple, je cite les trois pays du Commonwealth Est-Africain qui ont signé des accords spéciaux avec la C.E.E. Si ces pays signent des accords commerciaux qui nous causent du tort, est-il raisonnable de continuer à leur accorder de l'aide?

L'hon. M. Sharp: Monsieur, je vous dirai ceci: si nous ne les aidons pas, il nous est difficile d'intervenir et si au contraire nous le faisons, ils nous écouteront. Comme je l'ai dit, je ne m'oppose pas à ce que les Européens leur accordent des avantages particuliers sur le marché européen et c'est probablement là une façon pour l'Europe de contribuer à l'expansion de ces pays, qui sont d'ailleurs leurs anciennes colonies. Mais s'ils exigent en retour que leurs anciennes colonies fassent preuve de différenciation injuste à l'égard du Canada et des États-Unis et favorisent l'Europe, je crois qu'il s'agit là d'une très mauvaise politique pour tous, même pour les Européens eux-mêmes. Je crois que cette mesure tend à diviser le monde en blocs commerciaux sélectifs.

Le sénateur Grosart: N'est-ce pas faire preuve de distinction injuste à notre endroit que de leur accorder des privilèges au sein du Marché commun?

L'hon. M. Sharp: Non. Nous pouvons facilement relever le défi en leur offrant des accords préférentiels sur notre marché et nous le ferons bientôt d'ailleurs.

Le sénateur Grosart: Mais cette mesure nuira à nos possibilités d'échange avec le Marché commun européen.

L'hon. M. Sharp: Non. Nous ne concurrençons pas la plupart de ces pays et nous ne nous opposons pas à l'expansion des accords préférentiels accordés aux pays en voie de développement.

Le président: C'est presque le contraire.

L'hon. M. Sharp: Oui, tout à fait. J'espère même que nous approuverons très bientôt un système préférentiel généralisé en

faveur des pays émergents. Je ne vois par conséquent aucune objection à ce que l'Europe accorde la préférence à ses anciennes colonies ou à tout autre pays en voie de développement. Toutefois je m'opposerais avec vigueur, et je crois que tous les Canadiens devraient aussi le faire, à cet aspect préférentiel en sens inverse.

Le sénateur Grosart: Et pourtant certaines de ces ententes commerciales particulières sont conclues avec des pays que l'on peut difficilement qualifier d'émergents comme la Yougoslavie et peut-être l'Espagne, dans un sens. Il semble être question de conclure des ententes commerciales préférentielles avec des pays qui se trouvent bien au-delà du rideau de fer comme la Roumanie, la Bulgarie et d'autres pays.

L'hon. M. Sharp: Oui. Nous nous sommes élevés de façon énergique contre ces ententes. Quelques-unes sont justifiées, étant donné qu'elles constituent la première étape vers une éventuelle adhésion au Marché commun; c'est ce qui les explique probablement. Mais dans bien des cas, je doute fort que cela se produise, et il s'agit en somme d'ententes commerciales préférentielles qui vont à l'encontre de nos propres intérêts. Toutefois, je ne crois pas que nous puissions régler le problème en concluant des accords préférentiels avec l'Europe, car nous ferions alors preuve de discrimination envers des pays auxquels nous espérons vendre nos produits, et ils prendraient probablement des mesures en conséquence.

Le sénateur Grosart: En fin de compte, monsieur le Ministre, compte tenu de notre politique commerciale, croyez-vous qu'il nous sera possible d'augmenter le volume de nos exportations vers des pays autres que les États-Unis?

L'hon. M. Sharp: Oui, je crois que les possibilités de diversification sont très bonnes. Notre commerce avec les États-Unis ne baissera pas. Au contraire, je crois qu'il ira s'accroissant.

Le sénateur Grosart: Mais en fait de pourcentage?

L'hon. M. Sharp: On peut s'attendre à ce que le pourcentage baisse. Il y a tout lieu de le croire.

Le monde a beaucoup changé ces dernières années. Il était un temps où les États-Unis faisaient figure de géant parmi de simples mortels dans un sens économique. Aujourd'hui, l'Europe qui fait l'objet de vos études, dispute la position des États-Unis sans parler du Japon dont le revenu par habitant dans quelques années dépassera, croit-on, celui des États-Unis. Par conséquent, c'est le moment ou jamais de diversifier notre commerce. C'est pourquoi ce gouvernement a insisté sur l'importance de nos relations commerciales aussi bien avec l'Europe qu'avec le Japon. Mon collègue, M. Pepin, est allé au Japon et il a entamé des négociations qui sont probablement parmi les plus fructueuses que nous ayons jamais eu avec ce pays. Nous nous apprêtons à recevoir les représentants d'un groupe de sociétés, entre autres, la société Mitsubishi. Ils veulent acheter des produits canadiens. Mais que pouvons-nous offrir sur le plan industriel? C'est une révolution qui est survenue beaucoup plus vite que je ne le pensais.

Le sénateur Grosart: Je connais deux anciens premiers ministres qui étaient persuadés de pouvoir mettre tous les œufs dans le même panier. M. Bennett voulait tout faire sauter et M. Diefenbaker voulait s'y prendre autrement.

L'hon. M. Sharp: Ils étaient conservateurs.

Le sénateur Grosart: Oui. Je l'avais oublié. Merci.

L'hon. M. Sharp: J'aimerais faire un petit commentaire là-dessus, monsieur le président. Notre gouvernement ne voulait pas coûte que coûte diversifier nos importations comme M. Diefenbaker l'avait laissé entendre à un moment donné. Il voulait que nos importations en provenance des États-Unis se fassent au Royaume-Uni alors que nous préconisons la diversification de nos exportations aussi bien que de nos importations, c'est-à-dire la diversification pure et simple de tout notre commerce.

Le sénateur McNamara: Monsieur le Ministre, à titre d'entrée en matière, permettez-moi de vous dire combien je me réjouis des rôles renversés que vous et moi assumons cet après-midi, par rapport à ce qu'ils étaient au cours des dernières années.

Vos remarques, monsieur le ministre, et le document que vous avez soumis ainsi que des déclarations concernant la politique gouvernementale me portent à croire que le gouvernement canadien est actuellement plus conscient des possibilités que représentent l'expansion des échanges commerciaux avec l'Europe, ainsi que la nécessité d'adopter une telle politique par rapport à l'orientation que nous avons adoptée jusqu'ici. L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun est-elle si décisive à cet égard?

L'hon. M. Sharp: En effet. Nous sommes influencés par la puissance croissante de l'Europe et par l'occasion qui nous est ainsi offerte d'appliquer une politique de diversification présentant une certaine chance de succès. Il y a quelques années, le marché européen ne présentait que très peu d'intérêt alors qu'à présent, avec l'expiration des négociations Kennedy, ainsi que l'abaissement de nos barrières douanières en Europe, il constitue l'un des marchés les plus accessibles et qui se développe le plus rapidement.

Avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, nous avons dû tenter de contrebalancer les pertes temporaires qui résulteraient de la suppression du traitement préférentiel. Tous ces facteurs mis ensemble nous ont menés à concentrer notre attention sur l'Europe.

En outre, au point de vue politique, nous avons trouvé là l'occasion rêvée de diversifier nos relations tant culturelles que politiques qui sont à présent tellement dominées par les États-Unis. Comme je l'ai déjà fait remarquer, il ne s'agit nullement d'un sentiment anti-américain; nous essayons simplement de conserver et de développer nos propres traditions grâce aux relations que nous entretenons avec l'Europe, continent d'origine de notre peuple.

Le sénateur McNamara: A ce propos, monsieur le Ministre, j'ai ressenti récemment une certaine appréhension au sujet de la méthode employée auprès des pays membres du Marché commun pour développer nos échanges. Auparavant, nous traitions directement avec les diverses nations, mais étant donné que le contrôle des activités est présentement confié à la C.E.E. et au Conseil des ministres, je me demande s'il est encore efficace d'avoir notre bureau à Bruxelles et de confier à nos ambassadeurs et aux missions commerciales le soin de traiter avec les gouvernements particuliers, ou devons-nous envisager de traiter avec la Communauté comme telle, plutôt que de le faire individuellement avec les différents partenaires commerciaux?

L'hon. M. Sharp: Je crois qu'inévitablement nous aurons de plus en plus affaire à la Commission européenne. Dans nos tentatives d'alignement de nos rapports avec la C.E.E. sur ceux que nous entretenons avec nos autres principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et le Japon, l'un des problèmes consistait à mettre au point les mécanismes purs et simples de tels rapports. Comment doit-on s'y prendre pour établir des rapports avec un organisme qui représente plusieurs gouvernements? Lorsqu'il s'agit d'établir des contacts avec les États-Unis, nous instituons un comité conjoint formé de membres du gouvernement, et il en est de même dans le cas du Japon; cependant, nous ne pouvons procéder de la même façon avec la Communauté économique européenne. Cet organisme dans sa version élargie est formé de dix gouvernements; par conséquent, il nous faut trouver d'autres rouages et je dois dire que nous œuvrons actuellement dans ce sens. Les Européens aussi trouvent le problème extrêmement délicat. D'aucuns considèrent que toute entente conclue avec nous pourrait aussi porter préjudice à leurs principaux partenaires commerciaux.

Le président: Ne pourrions-nous pas procéder comme avec les États-Unis?

L'hon. M. Sharp: En effet. Permettez-moi aussi d'ajouter que nous nous rendons pleinement compte qu'il nous faudra élargir nos opérations à Bruxelles et que le moment venu, il nous faudra nommer un ambassadeur spécialement accrédité auprès de la Communauté en plus de notre ambassadeur en Belgique. Pour l'instant, notre ambassadeur en Belgique cumule les deux fonctions, mais nous avons l'intention de séparer ces deux charges et de nommer un ambassadeur auprès de la Communauté.

Le sénateur McNamara: Je trouve que c'est absolument nécessaire, car si nous voulons tirer parti de l'influence qu'exerce la Grande-Bretagne sur les politiques d'échanges, ce qui à mon sens nous serait fort utile, il me semble donc que nous devrions trouver moyen d'établir des contacts plus directs avec le Conseil des ministres. Si je comprends bien, toutes les décisions politiques importantes ne sont pas prises individuellement, mais globalement par le Conseil des ministres. Par conséquent, si nous voulons tirer profit de l'influence britannique, il nous faudra établir des contacts plus directs avec le Conseil.

J'aimerais poser une autre question qui se rapporte aux produits agricoles, sujet qui ne m'est pas tout à fait étranger. Pouvons-nous tirer un avantage quelconque en suivant une politique bilatérale ou devrions-nous agir de concert avec les États-Unis, lorsqu'il s'agit de présenter nos doléances concernant des problèmes qui les touchent aussi? Autrement dit, serait-il préférable que nous fassions bande à part?

L'hon. M. Sharp: Je dirais que lors de nos séjours en Europe au cours des dernières années et des quelques derniers mois, M. Pepin et moi-même avons sondé les deux paliers. Je suis allé voir les commissaires au siège de la Communauté et d'autre part j'ai rendu visite aux ministres de chaque pays, faisant valoir le point de vue canadien, c'est-à-dire la place du Canada dans les projets européens de consultation avec les autres pays du monde. On ne saurait à mon avis abandonner cette tactique; je ne crois pas que l'on puisse se fier uniquement aux contacts établis avec la Commission européenne et ses représentants. Je crois que nous devrions sans cesse faire valoir notre point de vue individuellement à chacun des pays membres,

même si les décisions sont prises conjointement par les Dix. Il nous faudra sans aucun doute trouver le moyen de nous faire entendre de ceux qui prennent les décisions.

Le sénateur McNamara: Y a-t-il un danger quelconque que la Communauté nous considère comme étant simplement des Nord-Américains, et que par conséquent, toute entente conclue avec les Américains s'appliquera du fait même à nous?

L'hon. M. Sharp: Nous appréhendons beaucoup une telle situation. Des opinions exprimées spontanément par certaines personnes, non des plus influentes, voulaient que: «le Canada étant partie intégrante du marché nord-américain, pourquoi devrions-nous nous préoccuper des Canadiens? Ils traitent avec les Américains et nous menons nos affaires entre nous.» Je peux vous dire que cette situation a changé. Des signes des plus encourageants indiquent que non seulement les Européens n'ont plus cette attitude à notre égard, mais ils ne veulent pas qu'une telle situation se produise. Ils considèrent qu'une position canadienne indépendante peut leur être extrêmement utile.

Vous avez aussi posé une question au sujet de notre coopération avec les États-Unis. Eh bien, il nous arrive parfois de ne pas faire cause commune avec eux, du moins pas comme vous l'avez constaté récemment; mais il y a des cas où nous le faisons effectivement, notamment dans le domaine de l'agriculture. Mais là, sénateur, comme vous ne l'ignorez probablement pas, les Américains ont peut-être obtenu de meilleurs résultats, relativement dirais-je, que nous, parce que dans leur cas, ils ont porté tous leurs efforts sur les provendes et les graines oléagineuses.

Le sénateur McNamara: J'ai une autre question à poser, qui touche un domaine qui m'est très familier, celui des grains. Ne diriez-vous pas comme moi que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ne nous sera pas tellement préjudiciable quant à nos exportations de blé? J'ai l'impression que le Royaume-Uni a déjà réduit sa production au point qu'il a maintenant besoin de blé de bonne qualité et qu'il en aura toujours besoin, indépendamment de son entrée dans le Marché commun, et que, d'autre part, nos ventes de blé ne seront pas sérieusement touchées.

L'hon. M. Sharp: C'est aussi mon avis. Cette entrée ne nous aidera certainement pas, mais je doute fort qu'elle nous soit très préjudiciable. J'imagine que nous continuerons de vendre autant de blé qu'auparavant.

Le sénateur McNamara: Mais même dans le cas d'autres céréales, telles que l'orge, où nous risquons de perdre notre traitement préférentiel vu les mesures que le gouvernement du Royaume-Uni a prises pour protéger sa propre consommation locale et en supposant même qu'il impose une taxe spéciale, je doute fort que ça nous nuise outre mesure. Je ne dis pas que ça nous aidera, mais je ne crois pas que nous en pâtirions trop.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je dois dire que lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, j'accepte toujours les conseils du sénateur McNamara.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une autre question à ce propos. Vous avez parlé des contacts que vous établissiez avec la Commission européenne, après quoi vous vous y

prenez de la même façon avec les ministres des divers pays intéressés et vu que la Communauté a été élargie, il est évident que ces visites se multiplient. C'est là le côté officiel de la question des échanges qui consiste à tenter d'élaborer des politiques qui nous permettent de commercer dans les meilleures conditions possibles. Mais ne croyez-vous pas que c'est vraiment grâce aux efforts de vente déployés par les exportateurs et les manufacturiers canadiens que nous pourrions accroître nos échanges? C'est un aspect dont nous devrions tenir compte non seulement en ce qui concerne chaque pays de la Communauté, mais aussi la société même dans un pays particulier qui s'intéresserait à l'importation ou pourrait devenir un importateur en puissance de produits canadiens.

Consentiriez-vous à nous parler des rapports qui existent entre les initiatives destinées à élargir et à accroître nos échanges commerciaux avec l'Europe, initiatives qui se situent sur le plan officiel et qui vous intéressent particulièrement et à juste titre, et celles qui émanent du secteur privé.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, le sénateur Connolly aborde là un des plus importants facteurs dans l'évolution de nos relations économiques avec l'Europe. J'en ai parlé très brièvement dans mon préambule. A mon avis, nous n'avons pas encore commencé à explorer les possibilités qu'offre le marché européen aux produits industriels canadiens. Nous pouvons nous attendre à ce que l'Europe s'adresse à nous pour les matières brutes, etc. au fur et à mesure de l'accroissement de ses besoins; le Canada est une source sûre d'approvisionnement. Les ventes de cette sorte n'exigent pas de grands talents de vente. Il faut peut-être d'autres qualités, mais il ne s'agit pas simplement de vendre. Il est cependant nécessaire de pouvoir assurer une production régulière à des prix concurrentiels au moment où il le faut.

Si vous parlez de produits industriels, c'est un domaine entièrement différent. Jusqu'ici, rien ne prouve que nos industriels ont porté autant d'intérêt au marché européen qu'au marché américain. Il y a beaucoup de raisons à cela, mais j'espère que cette situation changera bientôt.

Il est évident que l'Europe, en matière de produits manufacturés n'a rien à apprendre. A priori, il semble peu vraisemblable que le Canada soit en mesure de pénétrer sur ce marché. L'expérience démontre cependant que les progrès de l'industrialisation dans une communauté ou dans un pays vont de pair avec l'accroissement des achats de produits d'importation. Ils ne tendent nullement à réduire les importations de produits manufacturés mais plutôt à élargir le marché et à multiplier les chances de participation pour les pays étrangers. Les États-Unis sont un excellent exemple à cet égard. A mon avis, pour nous, il s'agit là du début d'une ère nouvelle; c'est la même chose avec le Japon. Il est frappant de constater qu'en ce moment même nous songeons à commercialiser les produits canadiens au Japon. Personne n'aurait pensé que cela soit possible. C'est ce qui se produit; cependant, ils ont des acheteurs qui étudient les possibilités qui existent au Canada.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Des produits canadiens se vendent-ils au Japon?

L'hon. M. Sharp: Pas autant que nous aimerions. Cela est dû en partie au fait que l'industrie manufacturière canadienne n'a pas une production adaptée au marché européen ou au marché japonais. Elle est surtout axée sur le marché nord-américain. Nous avons souvent critiqué la Grande-Bretagne de ne pas s'être adaptée aux exigences

du marché nord-américain. Pourtant, dans une certaine mesure, la même critique peut nous être adressée. Si nous voulons diversifier nos marchés, nous devons penser, non pas à produire des marchandises nord-américaines pour l'Europe, mais à produire le genre de marchandises vendables en Europe ou au Japon selon le cas.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, je ne veux pas m'écarter de la question; pourtant, je crois que l'on fait maints efforts en haut lieu à l'échelon diplomatique, ministériel et gouvernemental pour élargir nos relations commerciales avec la Communauté et avec l'Europe en général. Je me demande si nos propres producteurs, je veux surtout parler de nos industriels font les mêmes efforts et aussi le Comité pourrait-il faire quelque chose pour encourager ce genre d'initiative dans le secteur privé.

L'hon. M. Sharp: Dans un certain domaine, nous avons fait beaucoup de progrès. Il s'agit de l'encouragement des échanges technologiques et je crois qu'ils seront fructueux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous voulez parler des initiatives gouvernementales, n'est-ce pas?

L'hon. M. Sharp: Je veux parler des échanges technologiques en coopération avec l'industrie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je vois. Vous entr'ouvrez la porte pour ainsi dire?

L'hon. M. Sharp: Oui, nous entr'ouvrons la porte pour des échanges technologiques entre industries des deux pays. C'est un point qui a son importance alors que nous cherchons à établir des relations commerciales, et qui ne fait que grandir à mesure que nous progressons.

En ce qui concerne le Comité, j'ignore le nombre de gros industriels qui sont ici. De toute façon, dans vos contacts, et en particulier dans le rapport que vous établirez, ce point mériterait d'être souligné. Comme je l'ai dit, ce n'est qu'un début et nous espérons que des efforts plus sérieux seront tentés pour essayer de pénétrer sur le marché européen.

Le président: Le Ministre, dans ses remarques préliminaires, nous a dit qu'il apprécierait tout ce que le Comité pourrait faire dans ce domaine. Nous allons voir ce qu'il nous est possible de faire.

Le sénateur Carter: En réponse à une question du sénateur Grosart, vous avez dit quelque chose au sujet d'un accord multinationnel que vous jugiez discriminatoire. Comment ces accords peuvent-ils rejoindre ceux du GATT? Qu'est-ce qui va se passer éventuellement au sujet du GATT?

L'hon. M. Sharp: Il est entendu que certains de ces accords sont en contravention des principes fondamentaux de non-discrimination. Il est nécessaire de faire en sorte qu'ils n'empiètent pas sur ces principes; pourtant, c'est qu'ils font selon nous. Ce qui se produit dans le monde en matière de relations commerciales est vraiment très grave surtout en ce qui concerne le GATT. Ainsi, les accords Kennedy avaient trait aux négociations tarifaires parmi les pays industrialisés avec le Marché commun européen. La Communauté européenne était alors composée de six pays, à l'exception de la

Grande-Bretagne et de plusieurs autres pays européens indépendants, outre le Canada, les États-Unis, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'un groupe de pays plus petits. C'est bien différent maintenant. La Communauté englobe actuellement dix pays: les six pays à l'origine plus les quatre nouveaux. En outre, des accords spéciaux sont actuellement en voie de conclusion avec l'Association européenne de libre-échange et d'autres pays européens, comme la Suisse, la Suède, la Finlande, l'Espagne, la Yougoslavie et le Portugal. Il y a aussi le groupe de pays méditerranéens qui ont conclu des accords préférentiels avec la C.E.E.

De plus, les anciennes colonies de pays européens peuvent conserver leurs arrangements préférentiels s'ils le désirent, ce qui pourrait inclure jusqu'à trente anciennes colonies françaises et britanniques. Tous ces pays constituent un vaste bloc C.E.E. à l'extérieur duquel il ne reste que très peu de pays du GATT industrialisés: les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est pour cette raison que peu de pays négocient en ce moment et observent les principes de non-discrimination.

Nous avons fait remarquer à nos partenaires commerciaux l'évolution de ces rapports. Nous avons aussi insisté pour que les accords que nous avons avec les États-Unis et le Japon pour des consultations étroites trouvent leur contrepartie en Europe. Ainsi les prochaines négociations qui auront lieu seront, je l'espère, bien différentes. Certains principes pourront sans doute être sauvegardés mais je suis d'accord avec la remarque du sénateur Grosart que de nombreux pays enfreindront les principes du GATT. Ce sera vrai en ce qui concerne les statistiques, sinon le volume global des échanges commerciaux en cause.

Parmi les géants économiques, nous occupons maintenant la quatrième place. C'est une chose qui parfois nous échappe mais après la C.E.E. élargie viennent les États-Unis, ensuite le Japon et enfin le Canada.

Le président: Sur le plan commercial.

L'hon. M. Sharp: Oui.

Le sénateur Grosart: Et environ cinquante des quatre-vingt treize pays du GATT appartiennent à ce bloc.

L'hon. M. Sharp: Oui. J'espère que très bientôt nous participerons nous-mêmes à un régime préférentiel généralisé qui viendra particulièrement en aide aux pays en voie de développement. Les négociations seront serrées en ce qui concerne nos barrières tarifaires et celles de l'Europe, des États-Unis et du Japon et le climat sera bien différent. J'espère cependant que nous pourrions conserver le principe de non-discrimination tout au moins dans nos négociations avec ces groupes. De toute manière, je ne crois pas que des relations exclusives avec l'un ou l'autre des géants économiques présenteraient une réelle utilité pour un pays comme le Canada qui souhaite rester indépendant.

Le sénateur Carter: Si les membres actuels du GATT ne respectent pas ces principes, le problème ne sera-t-il pas encore plus difficile lorsqu'il s'agira de bloc? Peut-on faire quelque chose à cet égard?

L'hon. M. Sharp: Je l'ignore. Les Européens prétendent qu'ils ne recherchent pas ces arrangements. Ils disent que ce sont les pays qui

les sollicitent pour leur demander d'établir des relations spéciales. Ils ajoutent en outre, «vous ne voulez certainement pas que nous divisions l'Europe, que nous ayons des relations spéciales avec la Suisse, la Suède et tous les autres qui ne sont pas actuellement membres de la Communauté, vous êtes certainement pour l'unité de l'Europe?» Je le suis, mais je ne crois pas à la discrimination et je n'aime pas que l'on utilise ces moyens à notre détriment comme cela se produit.

Le sénateur Carter: Dans votre préambule, vous avez parlé du livre *Le Défi Américain*. Le thème de ce livre porte que les sociétés américaines investissent en Europe les bénéfices qu'elles y font, elles acquièrent des biens par le même procédé qu'elles utilisent au Canada non pas avec de nouveaux capitaux mais bien leurs bénéfices. Est-ce qu'il en sera ainsi dans le nouveau Marché élargi ou bien des mesures seront-elles prises pour y mettre fin?

L'hon. M. Sharp: J'ignore ce que fera la nouvelle Communauté à l'égard des investissements étrangers, mais je suis bien au courant de la position individuelle des différents pays. Évidemment, chez eux le problème ne présente pas la même gravité qu'ici. En Europe, la mainmise étrangère est une exception. Nombre de sociétés concurrentes ont leur origine et leur siège social en Europe. Malheureusement, je dois dire que nous n'en avons pas autant.

Le sénateur Carter: Vous parlez de la puissance grandissante du Marché commun européen et du fait que nous ne pouvons nous permettre de traiter ces relations à la légère. Que feront les pays communistes, si cette force continue de croître et que le Marché commun européen devienne un géant encore plus fort?

L'hon. M. Sharp: Les Russes se méfient beaucoup du Marché commun européen. Ils croient que le facteur politique s'ajoute au facteur économique. D'après nous, il y a un facteur politique mais qui recherche plutôt la stabilité dans le monde que le contraire. Nous croyons qu'une Europe occidentale unie est préférable à une Europe divisée comme cela était dans le passé. Les guerres auxquelles nous avons pris part découlaient bien sûr de conflits entre les membres du Marché commun. Maintenant qu'ils sont réunis en groupes économiques, cela réduit énormément les risques d'un autre conflit entre la France et l'Allemagne. Les Russes, d'autre part, estiment que cette évolution n'est guère favorable à leurs intérêts. Selon moi, c'est une opinion à courte vue. Si les Russes sont intéressés à la paix et à la stabilité dans le monde ils ne doivent pas entraver ce mouvement. Pour le moment, toutefois, on peut dire qu'ils le considèrent avec beaucoup de méfiance.

Le sénateur Carter: Au Canada, nous subissons l'énorme influence des États-Unis. La même situation se retrouvera en Europe avec cette communauté géante de deux, ou trois cent millions de personnes, les petits pays limitrophes serviront de tampons entre le bloc communiste et le bloc européen. La même attraction qui se produit chez nous vers les États-Unis ne pourrait-elle devenir là-bas une source de tension?

L'hon. M. Sharp: Peut-être. L'attraction vers l'Europe ne fait aucun doute pour certains pays frontaliers. Certains signes nous révèlent que ces pays aimeraient établir des relations avec l'Europe occidentale, comme le prouve le désir de l'Europe de l'Est de participer aux progrès technologiques du monde occidentale. Je

m'attends à la multiplication des échanges entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est. C'est une des raisons qui me pousse à penser que la formation de la Communauté est un facteur de stabilisation. A la longue, je crois que le fait que ces pays se soient unis pour rassembler leurs ressources économiques et qu'ils aient décidé, jusqu'à un certain point de s'entendre sur une politique commune est une excellente chose pour le monde en général.

D'après moi, il est fortement improbable qu'un tel groupement s'accompagne d'une politique d'agression: il y a trop d'intérêts nationaux en jeu pour qu'ils puissent s'y lancer. A mon avis, c'est une raison de plus qui milite en faveur de la paix. La situation était beaucoup plus instable lorsque des nations isolées se montraient agressives.

Le président: Permettez-moi de poser une petite question rapide avant de céder la parole au sénateur Zuzyk. Pourriez-vous nous parler de remarques de M. Brejnev à propos de la C.E.E. Dans un quotidien d'hier, on faisait une brève mention d'un discours que M. Brejnev a prononcé lors d'une conférence groupant les associations ouvrières à Moscou et dans lequel il traitait de l'existence de la C.E.E. Selon le journal, il fallait y attacher une certaine importance.

M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'État adjoint au Développement économique et social, ministère des Affaires extérieures: Je n'ai pas lu l'article, mais il semble qu'il y ait une évolution dans l'attitude de l'Union Soviétique. Ses dirigeants semblaient tout d'abord très sceptiques au sujet des perspectives de développement d'une sérieuse communauté d'intérêts en Europe occidentale, mais ils ont dû se rendre à l'évidence. Les uns après les autres, les états de l'Europe orientale, comme l'a d'ailleurs mentionné M. Sharp, ont établi des relations avec le Marché commun. Il n'y a rien d'officiel, mais ces relations prennent la forme d'accords commerciaux et de participation aux commissions. L'Union Soviétique a suivi le déroulement des événements et petit à petit, par des déclarations de ses ministres ou de ses hauts fonctionnaires, a reconnu l'existence du Marché commun.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il y a non seulement des relations et des traités commerciaux signés entre l'URSS et quelques pays appartenant à la Communauté mais bien, comme je l'ai dit auparavant, avec le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne de l'Ouest et ainsi de suite. Le commerce réciproque présente près d'un quart de milliard de dollars par année et cette somme doublera probablement cette année.

Le sénateur Zuzyk: Ma première question porte sur la politique extérieure de la C.E.E., du moins d'après ce que nous en savons ou d'après ce qu'on en dit officiellement. La C.E.E. a-t-elle essayé de négocier avec le Canada dans certains domaines? Ma deuxième question, apparentée à la première, concerne l'ouverture éventuelle d'une ambassade à Ottawa par l'intermédiaire de laquelle nous pourrions négocier; qu'en pensez-vous?

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, permettez-moi de dire tout d'abord que jusqu'ici, il s'agit d'une communauté économique. Les pays ont uni leur souveraineté économique et parlent maintenant de frapper une monnaie commune. L'organisme communautaire va bientôt superviser toutes les politiques économiques,

mais d'après ce que j'en sais, les pays n'ont pas encore essayé de faire leur unité politique ou d'intervenir de quelque façon dans les relations entre pays de la Communauté ou extérieurs à celle-ci sur des questions politiques. Autrement dit, on n'y parle jamais d'autres sujets et je ne crois pas que la Commission économique puisse nous parler d'autre chose que d'économie.

Quant aux questions économiques, nous n'avons pas eu de négociations officielles, mais bien des consultations. Je me suis rendu au siège de la Commission des Communautés européennes à plusieurs reprises et chaque fois que je vais en Europe, je me fais un devoir d'aller à Bruxelles m'entretenir avec le président et les autres membres de la Commission de nos problèmes communs qui sont du ressort de la Commission.

Permettez-moi de dire que nous avons pris jusqu'ici la plupart des initiatives, car les Européens se sont tellement préoccupés de l'organisation interne de leur organisme qu'ils n'ont pas consacré beaucoup de temps à leurs relations extérieures, même sur le plan économique. M. Malfatti, l'ancien président, je crois qu'il vient d'abandonner son poste...

M. Dupuy: Cette semaine.

L'hon. M. Sharp: ... M. Malfatti est venu au Canada en septembre dernier et M. Dahrendorf nous rend visite le mois prochain. C'est le début des négociations et nos relations commerciales avec les pays membres de la C.E.E. sont régies par le GATT. Cela est bien entendu dans nos nouvelles relations avec la Commission de la C.E.E., porte-parole des pays membres de la C.E.E. en ce qui a trait au commerce extérieur et au domaine tarifaire, puisqu'il y a des accords tarifaires communs au sein de la Communauté.

Le sénateur Zuzyk: Il y va sûrement de notre intérêt de les encourager à établir une mission au Canada très bientôt, ne serait-ce que pour le commerce. La C.E.E. constitue aussi, à la base, l'unité politique qui devra être établie peut-être très bientôt: c'est peut-être ce que craint l'URSS.

L'hon. M. Sharp: Il est incontestable que le mouvement européen est en fin de compte un mouvement politique conçu pour promouvoir l'unité des pays de l'Europe occidentale. Je suis sûr qu'il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles l'URSS a adopté une attitude négative et maintenant elle doit reconnaître son existence et traiter.

D'après moi, nous devrions encourager l'unité politique de cette partie du monde, qui, comme je le dis, a été le théâtre de tant de conflits. La fin des guerres en Europe serait certainement une grande victoire pour la cause de la paix dans le monde.

M. Dupuy aimerait peut-être ajouter quelque chose au sujet de l'aspect politique.

M. Dupuy: En ce qui a trait à la représentation de la Communauté et à la formation de liens avec d'autres gouvernements, la Communauté a fait bon accueil à Bruxelles aux ambassades ou aux missions de pays qui n'appartiennent pas à la C.E.E. A partir de ces missions—et nous en possédons une importante—la Commission et le Conseil de la C.E.E. établissent des liens avec les gouvernements étrangers. Les pays se sont d'autre part engagés à établir les mêmes relations avec les missions du Marché à l'étranger.

Cette façon de voir découle, en grande partie, de l'opinion des états membres sur l'hégémonie supranationale. D'après ces pays, la création de missions de la C.E.E. à l'étranger lui donnerait un caractère supranational qu'elle ne possède pas à l'heure actuelle.

Le sénateur Yuzyk: La C.E.E. a-t-elle envoyé ses hauts fonctionnaires à l'étranger?

M. Dupuy: La C.E.E. a procédé à l'ouverture de quatre ou cinq bureaux de renseignements à l'étranger, dont le plus important se trouve à Washington.

Le sénateur Yuzyk: Merci beaucoup.

Le sénateur White: Monsieur le président, permettez-moi de poser au Ministre une question concernant une déclaration qu'il fait à la page 4 où il traite de nos exportations vers la Grande-Bretagne et des difficultés que nous allons avoir. Par exemple, si je comprends bien, le fromage et le bacon sont régis par un accord préférentiel et que lorsque ce dernier n'existera plus en vertu du nouveau régime, les Danois posséderont alors un avantage net sur le Canada concernant l'exportation du fromage Cheddar, des produits laitiers, du bacon et d'autres produits vers le Royaume-Uni. Pourriez-vous nous dire quelle est la nature des accords préférentiels en vigueur?

L'hon. M. Sharp: Sénateur, il m'est difficile de répondre à votre question, mais des spécialistes ici présents pourront le faire.

M. Dupuy: En règle générale, la position des Danois sur le marché britannique sera meilleure, car les deux pays seront membres à part entière de la C.E.E. Cependant, les Danois jouissent déjà d'accords préférentiels sur le marché britannique, car les deux pays font partie de l'Association européenne de libre-échange. En outre, pour certains produits agricoles—notamment, si je me rappelle bien, le bacon—il y a un accord bilatéral spécial liant le Danemark et le Royaume-Uni et qui prévoit, entre autres, le libre-échange. Il y aura sûrement des changements, mais ce ne sera pas bien grave, car il y a déjà un accord bilatéral touchant tout particulièrement les produits agricoles et les deux pays sont membres de l'AELE.

Le sénateur White: Mais le Canada ne sera-t-il pas défavorisé quant aux exportations de produits laitiers et de bacon vers le Royaume-Uni?

M. Dupuy: Oui.

Le sénateur White: Et une fois que le nouvel accord sera signé, le Royaume-Uni ne pourra pas en signer avec le Canada et la décision incombera à la Communauté toute entière?

M. Dupuy: Sénateur, toute la politique commerciale commune sera élaborée à Bruxelles.

Le sénateur White: Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous interroger sur les possibilités de l'orientation protectionniste de leur politique. Ne croyez-vous pas que les lignes directrices actuelles liant les premiers membres de la Communauté sont protectionnistes?

L'hon. M. Sharp: Non. Leurs mesures protectionnistes touchant les produits agricoles sont plus fortes, mais leurs droits de douane touchant les produits industriels sont les plus bas du monde. Il y a

une politique agricole commune conçue pour protéger l'agriculture européenne.

Lorsque la Grande-Bretagne s'est jointe au Marché commun, nous nous sommes préoccupés de l'application de la politique agricole commune à la Grande-Bretagne. Permettez-moi d'ajouter que les Anglais ont eu peur aussi, car ils ont cru que les prix augmenteraient. Cependant, on a prévu des accords de transition pour atténuer. D'après nous, si l'Europe réussit à s'unir et à devenir plus productive, la demande de produits importés augmentera plus rapidement que si la séparation était maintenue. En regardant de près nos antécédents commerciaux avec la C.E.E. et la Grande-Bretagne, vous pourrez voir que nos exportations vers la Grande-Bretagne au cours des dernières années n'ont pas beaucoup augmenté alors que celles dirigées vers la C.E.E. ont connu un essor fantastique de telle façon que lorsque la Grande-Bretagne et les autres pays se seront joints à l'Europe élargie, ils importeront plus que s'ils étaient séparés.

Le sénateur White: Croyez-vous qu'ils achèteront encore notre fromage, constatant qu'il est le meilleur du monde?

L'hon. M. Sharp: Je l'espère. Il faut que vous sachiez qu'il fut un temps où nous avons dû essayer de vendre notre fromage en Grande-Bretagne, mais que maintenant, il s'agit d'une spécialité comme il se devait de l'être.

Le sénateur Cameron: Le Ministre proposait tout à l'heure de nommer un ambassadeur auprès de la C.E.E.

L'hon. M. Sharp: Permettez-moi d'intervenir pour préciser, qu'à l'heure actuelle, nous en avons déjà un. J'ai dit que nous pourrions étudier la possibilité d'avoir un ambassadeur à un poste distinct.

Le sénateur Cameron: Projetez-vous de créer un organisme ayant à sa tête des ministres du Commerce comme il en existe au sein d'un pays?

L'hon. M. Sharp: Je crois qu'il devrait y avoir plus de spécialistes.

Le sénateur Cameron: Croyez-vous que la Commission, bras droit exécutif du Conseil de l'Europe, coordonnera et fera les achats par l'intermédiaire de cet organisme?

L'hon. M. Sharp: Non.

Le sénateur Cameron: La coordination se ferait donc par la mise en commun des besoins des pays?

L'hon. M. Sharp: De fait, il n'existera, sous divers aspects, qu'un seul pays. En ce qui a trait au commerce, la situation sera la même qu'aux États-Unis. En fait, le Canada fera du commerce avec les différentes parties de l'Europe comme il le fait avec les différentes régions des États-Unis. Quelqu'un a déjà dit que la plus importante région de commerce libre du monde était les États-Unis.

Le sénateur Cameron: Je veux parler de la coordination entre la mission spéciale pour la C.E.E. et l'organisation existante, les ambassadeurs et les ministres du commerce de chaque pays en particulier.

L'hon. M. Sharp: Pour les questions commerciales, les rapports seraient les mêmes qu'avec notre ambassadeur à Washington. Les questions politiques, bien entendu, sont d'un autre domaine. Nous avons déjà des commissaires des questions commerciales qui sont chargés de promouvoir la vente de nos produits aux États-Unis, ce sera la même chose en Europe. Les ambassades sur place auront des commissaires chargés des questions commerciales qui aideront les industriels canadiens et les autres à vendre en Europe.

Le sénateur Cameron: En fait, vous semblez vouloir faire preuve de plus d'initiative que ce n'a été le cas jusqu'ici.

L'hon. M. Sharp: Oui.

Le sénateur Cameron: Voici ma deuxième question: certains de nos concurrents, en particulier les Japonais et les Russes, nous ont fait remarquer, j'ignore ce qu'en pense les Européens, que les hommes d'affaires canadiens n'ont guère fait d'efforts pour trouver des débouchés. Vous avez déjà envoyé des missions ou des délégations d'hommes d'affaires dans divers pays. Quel a été le résultat de ces missions? Qu'en a retiré le Canada?

L'hon. M. Sharp: C'est une chose difficile à évaluer. On a essayé, surtout au ministère de l'Industrie et du Commerce, d'en évaluer les résultats, mais pour un pays comme le Canada qui exporte de grandes quantités de matières brutes et de produits alimentaires, c'est bien difficile. Ainsi, le blé est vendu en fonction de sa qualité, de sa disponibilité et des exigences des clients; les métaux sont vendus aux manufacturiers plutôt qu'au public etc. Cela relève des commissaires commerciaux et des autres agents du gouvernement canadien, mais c'est une chose bien différente lorsqu'il s'agit de trouver des marchés pour des produits finis, c'est là où les commissaires jouent un rôle important. Les résultats dans ce domaine semblent beaucoup moins évidents comparativement à nos ventes de matières brutes et de produits alimentaires. Les États-Unis nous fournissent un bon exemple, car nous pouvons prouver que nos efforts sont beaucoup plus fructueux dans certaine région des États-Unis si nous avons un commissaire des questions commerciales qui coordonne les efforts de vente des Canadiens.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Les motoneiges, par exemple.

L'hon. M. Sharp: La nature du produit permet difficilement d'évaluer les talents de vente d'une personne en particulier. Il faut parfois plusieurs années pour en recueillir les bénéfices.

Le sénateur Cameron: Je m'en rends bien compte. Auriez-vous un exemple cependant?

L'hon. M. Sharp: L'exemple le plus frappant de l'accroissement de nos exportations de produits industriels se rapporte à l'accord sur les pièces automobiles alors que le secteur privé a coopéré avec le gouvernement pour l'exploitation des ressources. Nous avons si bien réussi que les Américains ont protesté.

Le sénateur Cameron: Votre réponse se rattache à la question suivante: Le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique a déclaré que pour fournir des emplois nécessaires, et réduire le chômage au Canada il fallait développer notre industrie secondaire.

Je n'ai peut-être pas très bien saisi mais selon vous il semble que la concurrence sera vive lorsque nous commencerons à exporter les produits de l'industrie secondaire vers un marché européen des plus exigeants. Existe-t-il certains secteurs où nous pourrions avoir l'avantage en Europe en admettant que nous relevions la qualité de nos industries secondaires?

L'hon. M. Sharp: Oui, il semble évident que les Européens eux-mêmes admettent que le Canada est un pays très avancé sur le plan technologique. Nous en avons eu la preuve à diverses reprises alors qu'ils souhaitaient conclure des accords pour des échanges technologiques. Il me semble parfois que nous nous déprécions dans ce domaine. Dans certains secteurs, notre technologie est sans doute la meilleure au monde, c'est une technologie canadienne conçue pour répondre aux besoins canadiens. C'est le cas pour l'hydro-électricité, les mines, les pâtes et papiers.

Le sénateur Cameron: L'électronique, également.

L'hon. M. Sharp: L'électronique aussi. Dans de nombreux domaines, nous n'avons rien à envier à personne. Ce que je voulais dire, c'est que nous n'avons jamais songé au marché européen lorsqu'il s'est agi de développer notre technologie. Nous avons toujours pensé davantage en fonction du marché nord-américain, c'était assez logique; c'était le plus prospère et le plus accessible. Maintenant, si nous devons nous diversifier, il nous faut jeter les yeux au-delà de l'Atlantique et du Pacifique et nous efforcer de faire la même chose pour un marché qui est loin d'être aussi familier, la publicité y est différente et bien des choses sont différentes.

Le sénateur Fergusson: Monsieur le Ministre, vous avez peut-être déjà répondu à ma question lorsque vous avez dit que la Communauté était économique et non politique. Pourtant, je crois que les organismes de la C.E.E. comportent un comité socio-économique. Il est uniquement consultatif et il se compose d'employeurs, de professionnels, d'agriculteurs etc. Toutes nos discussions semblaient se rapporter au commerce. Si ce corps consultatif s'intéresse au domaine social, j'aimerais savoir sur quoi ils peuvent être consultés. A-t-on tenté de coordonner les politiques sociales des différents membres de la C.E.E.?

L'hon. M. Sharp: La réponse la plus courte serait celle-ci: si les Européens réussissent à établir une unité monétaire comme ils essaient de le faire en ce moment, pour réduire les marges de fluctuation entre les monnaies européennes, le but ultime étant une devise unique, ils ne peuvent y arriver sans la coordination de tous les aspects ou presque de leur politique sociale et économique. La coordination devrait s'étendre jusqu'à la défense des monnaies, car, si l'on songe aux conséquences qu'entraîne le fait d'avoir une monnaie unique, il devient évident qu'il faut que chacun accepte de se porter au secours des autres. En politique monétaire et fiscale, la confiance doit être mutuelle. Il me semble que cela nécessitera une bonne dose de coordination non pas seulement de leur politique économique mais aussi sociale et peut-être même de défense qui tient souvent une place importante dans le budget de chaque pays. Bref, ils vont vers la coordination de toutes leurs politiques, il le faut s'ils doivent avoir une monnaie commune.

Le sénateur Fergusson: Le message de félicitations du premier ministre se termine ainsi:

Une Europe vouée à la coopération et à la prospérité a beaucoup à offrir au monde dans le domaine de l'amitié, des échanges commerciaux et de l'aide économique.

L'amitié n'est pas à sens unique. S'ils nous offrent leur amitié nous devons leur offrir la nôtre aussi. Que faisons-nous pour cela? De simples échanges commerciaux ne sont pas toujours synonymes d'amitié, c'est le contraire parfois!

L'hon. M. Sharp: Presque tous les membres de la C.E.E. font partie de l'OTAN et nos relations sont très amicales dans cette alliance militaire. Le Canada a, en outre, essayé d'encourager l'amitié, dans un sens plus général, avec tous les pays de la CCE. Pour citer un autre exemple, je pourrais dire que, tout récemment, nos efforts pour encourager des relations plus amicales avec la France ont été très fructueux.

Le sénateur Ferguson: Oui, je le reconnais.

Le sénateur McElman: Même si le domaine économique est prioritaire l'aspect politique est aussi important. Dans une situation où l'un des membres de la Communauté fait beaucoup de tort à l'industrie canadienne est-ce que les conceptions politiques de la Communauté ont évolué suffisamment pour permettre au Canada de négocier pour limiter les dommages, pour y porter remède? Je pense tout particulièrement à la pêche au saumon de l'Atlantique, nous avons atteint le point critique, surtout à cause des Danois. La Communauté a-t-elle évolué suffisamment sur le plan politique pour nous permettre de traiter et de négocier par son entremise outre les négociations déjà entreprises à un autre niveau par le Canada?

L'hon. M. Sharp: Nous n'en sommes pas encore là. Il s'agit d'une pêche en haute mer. D'après moi, la Communauté européenne, n'a pas encore conclu d'entente parmi ses membres pour la pêche hauturière. Quelques accords ont été signés sur les pêches dans les eaux côtières, la délimitation des zones etc. Lorsqu'il s'agit de la haute mer, où les Danois pêchent nos saumons, il nous faut traiter directement avec eux et je ne crois pas qu'ils seraient prêts à se laisser influencer par la Communauté.

C'est ainsi que je vois la situation. Cependant, il est à prévoir que non seulement cela présentera un intrêt pour la Communauté, à cause des répercussions générales d'une pêche excessive mais le monde entier aura son mot à dire.

L'exemple du Danemark illustre parfaitement l'incidence d'une pêche excessive sur la prospérité de nombreux autres pays, non pas seulement ceux de la C.E.E. mais aussi les États-Unis, nous-mêmes, et bien d'autres y compris le Japon qui pêche dans le Pacifique. Nous ignorons encore quels rapports existent entre ces diverses espèces.

Le sénateur McElman: Actuellement, des négociations autres qu'officielles ne pourraient-elles être effectives?

L'hon. M. Sharp: Selon moi, elles seraient inutiles.

Le sénateur Heath: Monsieur le président, je crois que le ministre a déjà répondu à ma question par induction. Je me demandais s'il y aurait élimination graduelle de l'OTAN dans une C.E.E. élargie.

L'hon. M. Sharp: L'Alliance militaire n'est pas, bien entendu, synonyme avec la C.E.E. et j'estime que, pour assurer une alliance solide des pays occidentaux, il est nécessaire d'avoir de bonnes fondations économiques. Je ne dis pas cela à cause de l'article II du traité de l'OTAN simplement en général. Vous vous souviendrez qu'il y a un an et demi environ j'étais en Europe et j'ai évoqué le danger d'une confrontation entre les Européens et les Américains dans le domaine des échanges commerciaux. Je ne me suis pas rendu compte sur le moment combien mes propos pouvaient être prophétiques mais ils se sont tous réalisés. Je reste encore plus vivement convaincu maintenant que l'OTAN serait gravement menacé si nous devions assister à une confrontation économique entre l'Europe et l'Amérique.

Le sénateur Lapointe: Il y a un instant, vous avez parlé de la visite de M. Malfatti; nous avons su qu'un représentant de la C.E.E. s'était plaint du manque de publicité. Le gouvernement a-t-il publié un communiqué lors de cette arrivée, que fait la presse anglophone?

L'hon. M. Sharp: Ils sont tous assis au fond de la salle. J'ai toujours attaché une grande importance à cette visite et nous y avons consacré beaucoup de temps. La presse avait sans doute d'autres nouvelles plus importantes à publier en première page, à cette époque, je ne me souviens pas exactement.

Le sénateur Lapointe: Pensez-vous que les Canadiens sont suffisamment conscients ou intéressés, la presse en particulier?

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

Le sénateur Cameron: La lune de miel à Madrid les intéressait davantage.

Le sénateur Grosart: Je voudrais demander au ministre s'il peut nous parler des rapports entre les préférences commerciales de la C.E.E. et les préférences générales du Canada qui sont envisagées avec les pays en voie de développement. Il me semble que nous avons changé notre point de vue à ce sujet. Je crois me souvenir qu'à l'époque de la première conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous étions plutôt contre les tarifs préférentiels. Il semble maintenant que nous avons changé notre fusil d'épaule et que nous considérons maintenant qu'ils peuvent être nécessaires. Ne se produira-t-il pas un conflit entre ces deux sortes de préférences?

L'hon. M. Sharp: Non, j'espère que ce sera tout le contraire, monsieur le président, ce sera un moyen de nous débarrasser du problème des préférences discriminatoires entre les anciennes colonies des pays européens et le Marché commun. Si le régime de préférences généralisées entre en vigueur, il y aura peu de différence alors dans le traitement des importations de ces pays, qu'elles soient à destination de l'Europe, du Canada ou des États-Unis, de l'Australie ou de tout autre endroit. C'est tout ce que je peux vous dire.

Le sénateur Grosart: Quelle était l'idée fondamentale?

L'hon. M. Sharp: Voudriez-vous revenir en arrière?

Le sénateur Grosart: J'aimerais bien savoir, à titre de renseignement, pourquoi nous avons changé d'avis.

L'hon. M. Sharp: Au début, nous avons éprouvé un certain scepticisme au sujet de l'importance des préférences pour les pays en voie de développement. Nous pensions que la concentration de ces pays en voie de développement sur ce problème en particulier n'avait pour but que de les détourner de problèmes beaucoup plus importants. Nous avons changé, en partie, parce que selon nous, il est mieux d'avoir un régime commercial non discriminatoire. Ensuite, nous restions assez sceptiques quant à l'assistance dont ces pays pourraient bénéficier grâce à ces préférences alors que les droits tarifaires baissaient dans le monde entier. Comme je l'ai dit, les droits tarifaires européens sur les produits industriels sont maintenant très bas. Tout comme les droits tarifaires américains. Les nôtres sont maintenant dans la moyenne comparés aux autres.

C'est pourquoi nous nous sommes demandé au début, « pourquoi attacher tant d'importance à l'obtention de préférences? » Plus tard, quand nous nous sommes rendu compte que tout le monde était d'accord, nous avons déclaré que nous étions prêts à y participer. A l'origine, il y avait certainement une certaine crainte; nous étions sceptiques quant aux avantages.

Le sénateur Grosart: Nous avons peut-être pensé que nous pourrions leur épargner notre propre destin.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le Ministre. Cette rencontre a été très fructueuse.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 3

LE MARDI 23 MAI 1972

Deuxième séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

L'implication de la Région dans le développement

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

En vente au siège d'Information

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

Le sénateur Gossart: Nous avons peut-être perdu que nous pourrions leur donner notre propre destin.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.

L'hon. M. Sharp: Non, je ne crois pas, mais j'espère qu'ils le deviendront.



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier
Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 3

LE MARDI 23 MAI 1972

Deuxième séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)



COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Coprésident: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Lapointe
Cameron	Macnaughton
Carter	McElman
Choquette	McLean
Connolly (<i>Ottawa-ouest</i>)	McNamara
Croll	Nichol
Eudes	O'Leary
Fergusson	Quart
Gouin	Rattenbury
Haig	Sparrow
Heath	Sullivan
Lafond	White
Laird	Yuzyk—(30)
Lang	

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 3

LE MARDI 23 MAI 1972

Deuxième séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1972:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aird, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 27 avril 1972:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères puisse siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier

Le mois suivant, en avril 1971, M. Peple dirigeait une mission commerciale et industrielle qui se rendait en Allemagne pour nouer des liens économiques plus étroits avec ce pays et pour aider à améliorer les possibilités d'accroissement de nos exportations vers tous les pays de la Communauté européenne. C'est alors qu'il conclut un accord scientifique et technologique avec l'Allemagne et avec la Belgique.

Outre ces visites, de nombreuses consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres et les représentants des pays membres de la C.E.E., en particulier: outre le très honorable Geoffrey Rippon, avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, M. Malfatti, alors président de la Commission de la C.E.E. et M. Schumann, ministre des Affaires étrangères de la France. En même temps que ces consultations directes se poursuivaient entre le Ministre et ses collaborateurs, un groupe spécial était formé au sein du ministère, il s'agissait du groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E. qui avait pour tâche d'étudier l'incidence pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E.

Il s'agit de l'élargissement de la Communauté économique européenne. M. Peple a été nommé à la tête de la mission commerciale et industrielle qui se rendait en Allemagne pour nouer des liens économiques plus étroits avec ce pays et pour aider à améliorer les possibilités d'accroissement de nos exportations vers tous les pays de la Communauté européenne. C'est alors qu'il conclut un accord scientifique et technologique avec l'Allemagne et avec la Belgique.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a été autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet. Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier

Le mois suivant, en avril 1971, M. Peple dirigeait une mission commerciale et industrielle qui se rendait en Allemagne pour nouer des liens économiques plus étroits avec ce pays et pour aider à améliorer les possibilités d'accroissement de nos exportations vers tous les pays de la Communauté européenne. C'est alors qu'il conclut un accord scientifique et technologique avec l'Allemagne et avec la Belgique.

Outre ces visites, de nombreuses consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres et les représentants des pays membres de la C.E.E., en particulier: outre le très honorable Geoffrey Rippon, avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, M. Malfatti, alors président de la Commission de la C.E.E. et M. Schumann, ministre des Affaires étrangères de la France. En même temps que ces consultations directes se poursuivaient entre le Ministre et ses collaborateurs, un groupe spécial était formé au sein du ministère, il s'agissait du groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E. qui avait pour tâche d'étudier l'incidence pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E.

Outre ces visites, de nombreuses consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres et les représentants des pays membres de la C.E.E., en particulier: outre le très honorable Geoffrey Rippon, avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, M. Malfatti, alors président de la Commission de la C.E.E. et M. Schumann, ministre des Affaires étrangères de la France. En même temps que ces consultations directes se poursuivaient entre le Ministre et ses collaborateurs, un groupe spécial était formé au sein du ministère, il s'agissait du groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E. qui avait pour tâche d'étudier l'incidence pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E.

Outre ces visites, de nombreuses consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres et les représentants des pays membres de la C.E.E., en particulier: outre le très honorable Geoffrey Rippon, avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, M. Malfatti, alors président de la Commission de la C.E.E. et M. Schumann, ministre des Affaires étrangères de la France. En même temps que ces consultations directes se poursuivaient entre le Ministre et ses collaborateurs, un groupe spécial était formé au sein du ministère, il s'agissait du groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E. qui avait pour tâche d'étudier l'incidence pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E.

Procès-verbal

Le mardi 23 mai 1972.
(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16h5.

Présents: Les sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-ouest*), Croll, Ferguson, Flynn, Grosart, Lapointe, Martin, McNamara et Quart. (13)

Présent, mais ne fait pas partie du comité: Le sénateur MacDonald.

Aussi présente: M^{me} Carol Seaborn, adjointe spéciale du Comité.

Le Comité poursuit son étude des relations du Canada avec la Communauté européenne élargie.

TÉMOINS:

Ministère de l'Industrie et du commerce:

L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre.

M. A. W. A. Lane, directeur, Direction des Affaires européennes, Bureau des relations régionales.

M. G. Elliot, chef, groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E.; et

M. F. J. McNaughton, chef, Division de l'expansion des marchés d'outre-mer, Direction des programmes internationaux de défense.

Il est *décidé* que le ministère de l'Industrie et du Commerce fournira les renseignements complémentaires que demande le Comité.

A 18 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

P.C.C.

Le greffier du Comité,
E. W. Innes

Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 23 mai 1972

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 heures sous la présidence du sénateur John B. Aird, pour étudier les relations du Canada avec les Communautés de l'Europe élargie.

Le président: Messieurs les sénateurs, il est maintenant quatre heures passées, je déclare l'assemblée régulièrement constituée et je vous remercie de votre présence.

Au début de notre étude des relations du Canada avec les Communautés de l'Europe élargie, le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, nous a brossé une vaste fresque des relations entre le Canada et la C.E.E., ainsi que des répercussions globales de l'élargissement. Aujourd'hui, le ministre de l'Industrie et du Commerce a aimablement consenti à voir avec nous, de façon plus approfondie, l'incidence que cet élargissement peut avoir sur l'économie canadienne, ainsi que les problèmes plus particuliers qui peuvent surgir dans nos relations avec les Dix en matière d'échanges commerciaux et d'investissements.

En septembre 1970, peu après que le premier ministre eut annoncé que des membres du Cabinet entreprendraient une série de consultations avec les gouvernements européens sur l'extension de la C.E.E., M. Pepin a été le premier à entreprendre ce genre de voyages; il a visité Londres, Bruxelles et Genève où il a rencontré les représentants de la C.E.E. et du Royaume-Uni. Le printemps suivant, une mission scientifique et technologique se rendait en République fédérale allemande pour aider à «mieux faire connaître le savoir-faire canadien» et «pour favoriser des relations étroites d'ordre pratique à tous les paliers qui ouvriront la voie à des échanges sur le plan de la technique et de l'information, ainsi que des échanges d'experts».

Le mois suivant, en avril 1971, M. Pepin dirigeait une mission commerciale et industrielle qui se rendait en Allemagne pour nouer des liens économiques plus solides avec ce pays et pour «aider à améliorer les possibilités d'accroissement de nos exportations vers tous les pays de la Communauté européenne». C'est alors qu'il concluait un accord scientifique et technologique avec l'Allemagne et avec la Belgique.

Outre ces visites, de nombreuses consultations ont eu lieu à Ottawa avec les ministres et les représentants des pays membres de la C.E.E., en particulier: outre le très honorable Geoffrey Rippon, avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Heath, M. Malfatti, alors président de la Commission de la C.E.E. et M. Schumann, ministre des Affaires étrangères de la France. En même temps que ces consultations directes se poursuivaient entre le Ministre et ses collaborateurs, un groupe spécial était formé au sein du ministère, il s'agissait du groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E. qui avait pour tâche d'étudier l'incidence pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E.

Il ressort de toutes ces activités, et si je puis dire de ce tour de force, que M. Pepin est parfaitement en mesure de nous parler de nos problèmes avec la C.E.E. élargie, secteur qui semble menacer particulièrement notre commerce mais qui, cependant, offre de vastes possibilités.

Je pourrais aussi ajouter que des consultations ont eu lieu à propos de la visite du Comité en Europe, mais aucun plan définitif n'a été arrêté. Outre les incertitudes qui découlent de la situation électorale au Canada, il est difficile de fixer la date d'une visite automnale, compte tenu de la conférence au sommet de la C.E.E. qui doit avoir lieu vers la troisième semaine d'octobre à Paris. Il ne serait guère propice, c'est évident, d'arriver à Bruxelles durant la quinzaine précédant cette rencontre. Étant donné que certains d'entre vous ont peut-être des projets personnels, et je suis prêt à m'entretenir avec vous à ce sujet, je crois que je peux vous confirmer qu'une visite ne saurait être envisagée avant la fin septembre, au plus tôt, et plus vraisemblablement fin octobre ou même novembre.

La prochaine rencontre du Comité est prévue pour le mardi 30 mai à 15h30. Nous aurons un témoin, le professeur Charles Pentland, spécialiste en affaires européennes de l'université Queen.

Monsieur Pepin, puis-je vous demander de nous présenter vos collaborateurs lors de votre déclaration.

Messieurs les sénateurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos invités, il s'agit d'un groupe d'éminents journalistes européens. Messieurs, nous espérons que votre voyage au Canada sera des plus intéressants. Nous sommes très heureux et très honorés de votre présence parmi nous cet après-midi. Merci d'être venus.

Monsieur le Ministre, je tiens à vous présenter mes excuses pour les difficultés que nous avons eues quand il s'est agi de fixer la date de la présente réunion, je vous remercie de n'avoir pas renoncé à venir en ce lieu et d'être ici aujourd'hui, malgré vos multiples engagements et tâches lesquelles, je crois comprendre, étaient encore plus nombreuses aujourd'hui qu'à l'accoutumée. Nous allons entendre votre déclaration préliminaire, après quoi le sénateur Cameron posera les premières questions.

Nota: Comme il prend la parole en français, l'honorable M. Pepin demande aux fonctionnaires ministériels de se présenter eux-mêmes (il fait la même demande en anglais).

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ministre de l'Industrie et du Commerce): Je vais demander à mes collaborateurs de se présenter eux-mêmes et de décliner leurs fonctions et leurs titres, afin de créer un climat de confiance et d'aisance avec les membres du comité.

Nota: Se présentent les personnes suivantes:

M. A. W. Lane, directeur, Direction des Affaires européennes, Bureau des relations régionales, ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. G. Elliot, chef, groupe d'étude sur l'extension de la C.E.E., Ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. F. J. McNaughton, chef, Division de l'expansion des marchés d'outre-mer, Direction des programmes internationaux de défense, ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. John B. McLaren, chef, division des Affaires européennes, commercialisation régionale et fonctionnement, service des délégués commerciaux, ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. W. J. O'Connor, chef, Bureau du programme des céréales, ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le sénateur Connolly: Les journalistes européens voudraient-ils se présenter?

Le groupe se présente:

M. Christopher Marley, du *Times* de Londres

M. Robert Held, *Frankfurter Allgemeine*

M. Age Ramsby, *Expressen*, Stockholm

M. Voluer Schröder, *Handelsblatt*, Düsseldorf

M. Ib Forchhammer, *Borsen*, Copenhague.

L'hon. M. Pepin: Cela ne changera rien à ce que j'ai l'intention de dire!

Le président: J'espère que le service d'interprétation sera à la hauteur de sa tâche et que vous pourrez comprendre. Vous pouvez vous placer l'un à côté de l'autre pour vous aider.

L'hon. M. Pepin: Je vais parler en anglais, ainsi la seule traduction se résumera à leur faire comprendre mon anglais!

Le sénateur Choquette: Monsieur le ministre, je n'ai aucun préjugé, mais combien de vos collaborateurs sont bilingues? Je ne vois aucun nom canadien-français ici.

L'hon. M. Pepin: M. Lane parle français.

Le sénateur Choquette: Monsieur Pepin, je peux poser cette question, j'espère?

[Texte]

L'hon. M. Pepin: Monsieur Lane, vous parlez très bien le français, n'est-ce pas?

M. Lane: Un petit peu.

L'hon. M. Pepin: Monsieur Elliot, vous parlez bien le français?

M. Elliot: Seulement,—je suis un cours de français à l'école.

L'hon. M. Pepin: Un cours d'immersion totale? Monsieur MacNaughton?

M. MacNaughton: Je parle français un peu.

L'hon. M. Pepin: Monsieur MacLaren?

M. MacLaren: Un peu.

L'hon. M. Pepin: M. O'Connor parle une langue tout à fait spéciale il parle «blé»!

[Traduction]

L'hon. M. Pepin: Avant de parler des relations avec la C.E.E., monsieur le président, j'aimerais féliciter le comité du travail qu'il a accompli au sujet des relations du Canada avec les pays du bassin du Pacifique. J'ai eu l'honneur de comparaître devant vous, à deux reprises je pense, avec bien d'autres personnes. A l'époque, j'ai exprimé l'opinion que nos relations économiques dans le Pacifique devaient revêtir une importance croissante beaucoup plus en rapport avec la position du Canada et de sa situation en bordure du Pacifique, ainsi qu'avec le potentiel existant sur ce marché vaste et important. Je regrette que la presse n'ait pas, selon moi, suffisamment signalé à l'opinion le travail que vous aviez accompli. Pour ma part, je n'ai pas manqué chaque fois que j'en avais l'occasion de vous faire la publicité que vous méritez bien.

Le sénateur Flynn: Nous y sommes habitués.

L'hon. M. Pepin: Je considère le rapport de votre comité comme une contribution des plus utiles à l'accomplissement de notre tâche à tous. La «présence nationale», et la «conscience régionale» se sont enfin réveillées un peu grâce à vous.

Tous mes efforts ont tendu vers le même objectif, s'il m'est permis d'en tirer vanité, par les voyages que j'ai entrepris avec un groupe d'hommes d'affaires au Japon, en Chine et avec certains collaborateurs, en Corée. J'ai essayé de faire le plus de publicité possible. D'aucuns prétendent que je n'ai pas trop mal réussi.

Depuis lors, j'ai eu des entrevues avec la direction canadienne du C.C.E.P. J'ai également suivi votre opinion pour la nécessité d'établir au Canada, je cite, «l'équivalent des sociétés commerciales japonaises». Des études ont été entreprises sur ce sujet.

Je dois souligner que nous nous servons de ces sociétés commerciales japonaises bien davantage que dans le passé. Vous savez, que tout récemment le Canada a reçu la visite des représentants de trois des grandes compagnies: Mitsubishi, Sumitomo et tout dernièrement, Marubeni. Les porte-parole de Mitsubishi ont déclaré à la presse que pendant leur bref séjour au Canada, ils envisageaient d'augmenter de 20 millions de dollars le montant des exportations du Canada vers le Japon et le Tiers monde. Quant à Marubeni, il a été question, l'autre jour, d'une augmentation de 30 millions de dollars dans les mois qui suivent. Nous attendons Mitsui et C. Itoh. Mitsui dans quelques semaines. Je crois que les perspectives ne sauraient être meilleures.

Le sénateur Connolly: Monsieur le ministre, s'agit-il d'exportations pour nous?

M. Pepin: Oui.

Le sénateur Connolly: Quelle est la situation dans l'autre sens, lorsqu'ils exportent vers le Canada?

L'hon. M. Pepin: La situation est excellente. Pour les quatre premiers mois de 1972, les exportations japonaises vers le Canada se sont accrues de 75 p.100 environ. Nos propres exportations vers le Japon ont diminué de 12 ou 14 p.100, compte tenu d'un ralentissement de l'activité industrielle au Japon. Vous êtes tous bien au courant, je crois.

Le taux actuel de la production industrielle au Japon n'est que de 5 à 6 p.100 plus élevé que l'an dernier. Les Japonais considèrent cela comme une catastrophe! Pour tout autre pays, ce serait un excellent résultat! Voilà la situation dans le Pacifique, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur le Ministre, car en ma qualité de président, vos commentaires me touchent beaucoup. Le sénateur Grosart, en tant que coprésident, et tous les membres du comité vous savent gré de votre aimable appréciation de notre travail. Ce rapport représente un grand nombre d'heures de travail et, comme je l'ai dit lorsqu'il a été présenté au Sénat, c'est une œuvre de participation et collaboration de tous les membres du comité. Nous vous exprimons toute notre reconnaissance et nos remerciements.

L'hon. M. Pepin: Je vous en remercie. Pour la C.E.E., M. Sharp a déjà expliqué la situation comme vous l'avez dit, monsieur le président. C'est pourquoi je me réserverai les points de détail. J'ai essayé de présenter, avec l'appui de mes adjoints bien entendu, toutes les données de façon très fonctionnelle et très ordonnée, afin que les membres du comité puissent s'en servir éventuellement, nous l'espérons, comme source de références pour des travaux ultérieurs.

Je voudrais parler tout d'abord de la signification de la C.E.E. et de son élargissement. Je parlerai alors de ce que cela signifie pour le Canada en matière d'exportations. Je vous dirai ensuite «ce que nous avons fait à ce sujet». Enfin, quatrième point, je vous parlerai, comme c'est logique, de ce que nous avons l'intention de faire.

I. Tout d'abord: La signification politique et économique de la C.E.E.-La formation des communautés européennes—comme vous le savez, il y en a trois, la communauté économique, celle du charbon et de l'acier et celle de l'énergie atomique, il y a quatorze ans et leur élargissement dans un proche avenir pour y inclure la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège a eu des répercussions à long terme, comme nous le savons, sur les relations internationales tant économiques que politiques. La Communauté élargie aura une population globale de 260 millions d'habitants, soit un quart de plus que les États-Unis et un peu plus que l'URSS. Sa production brute atteindra environ 650 milliards de dollars, ce qui représente plus que le double de la production brute de l'URSS et un petit peu plus que les deux tiers de celle des États-Unis. Ces simples chiffres indiquent l'ampleur, l'importance et la portée de la formation de la C.E.E. élargie. Tous les autres pays de l'Europe occidentale recherchent une certaine forme d'association avec la Communauté et de nombreuses anciennes colonies et d'autres pays, en particulier dans la zone méditerranéenne et en Afrique ont été soit agréés soit sollicités comme membres associés.

Il faut souligner le pouvoir d'attraction de la C.E.E. La Communauté représente déjà une super-puissance mondiale sur le plan économique. Alors que les pays membres approfondissent leur intégration, en français, on parle de «l'approfondissement», nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait de plus en plus concordance quant aux principales questions politiques. Comme nous le savons tous, le traité de Rome concrétise l'objectif politique de la Communauté.

Nous ignorons encore ce qui résultera éventuellement de l'intégration politique et économique de l'Europe. Le fédéralisme exige, nous le savons, certaines concessions pour

accéder à certains avantages, les membres de la Communauté ont déjà renoncé à une bonne partie de leur souveraineté économique et les projets actuels vers une politique monétaire commune nécessiteraient un autre pas important dans la direction du fédéralisme.

Je répète que la forme politique définitive que choisira l'Europe n'est pas encore très claire. Je dis toujours au sujet du fédéralisme canadien que ce dernier est en pleine évolution, il n'est plus ce qu'il était hier et il n'est pas aujourd'hui ce qu'il sera demain. Je pense que nous retrouverons le même phénomène d'adaptation dans la forme de fédéralisme que choisira l'Europe en définitive.

Le sénateur Flynn: Ils pourront peut-être faire mieux.

L'hon. M. Pepin: C'est possible! Ils pourront même gagner beaucoup de temps en s'inspirant de notre expérience laquelle est aussi discutable, je suppose.

Les progrès qui ont été accomplis vers l'unité européenne au cours des trente dernières années, malgré certaines difficultés sérieuses et les crises périodiques, laissent à penser qu'il s'agit d'un de ces élans irréversibles de l'histoire auxquels il est vain de s'opposer même si cela semble nécessaire. C'est ce que nous devons faire.

II. Maintenant, qu'est-ce que cela signifie pour le Canada? Que signifie la formation de la communauté européenne et son élargissement, en particulier?

L'entrée de la Grande-Bretagne et des trois autres candidats dans la Communauté et l'institution prochaine d'une zone industrielle de libre-échange avec six autres pays européens non candidats à l'A.E.L.E. et les associations d'anciens territoires britanniques maintenant indépendants dans diverses parties du monde amèneront de nombreux changements dans les relations commerciales du Canada avec tous ces pays, dans nos possibilités d'accès à leurs marchés et dans notre position concurrentielle vis-à-vis des autres fournisseurs.

Il y a tant d'incertitudes et de complexités concernant la portée de ces changements qu'il est possible de parvenir à des conclusions tout à fait différentes quant aux répercussions pour le Canada. C'est un de mes thèmes favoris! Je me suis déjà expliqué là-dessus et je crois qu'il est juste. L'avenir recèle tant d'incertitudes que celui qui s'avèrerait de porter un jugement définitif sur les conséquences de l'élargissement de la C.E.E. pour l'économie canadienne serait bien plus fort que moi-même et que tout le ministère de l'Industrie et du Commerce!

Il y a deux façons de considérer la chose. Avec pessimisme ou avec optimisme. Tout d'abord l'attitude pessimiste, car les gens préfèrent toujours entendre les mauvaises nouvelles d'abord! Voici ce que donnerait l'optique pessimiste quant aux conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne:

1. En ce qui concerne l'accès de nos exportations d'une valeur de près de 700 millions de dollars vers notre deuxième marché, la situation risque de se détériorer, presque tous les produits seront touchés sauf les produits primaires. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun aura des répercussions sur les exportations vers ce pays, dans une proportion de 700 millions de dollars, et cette détérioration des marchés touchera des produits

importants comme le blé, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'orge, le tabac et les feuilles de contre-plaqué.

2. Sur ces 700 millions d'échanges commerciaux, une tranche de 450 millions environ tombera dans une catégorie entièrement différente: il ne sera plus question de préférences tarifaires sur le marché britannique, nous devons soutenir sur une base égale la concurrence d'autres fournisseurs étrangers. Ainsi, sur 700 millions d'exportations qui seront affectées il y aura suppression du traitement préférentiel pour une fraction de 450 millions. Les autres membres de la C.E.E. bénéficieront de la même position avantageuse vis-à-vis du marché britannique celle qui était la nôtre dans le passé.

3. Dans le cas de l'agriculture, qui représente près de 300 millions de nos exportations vers la Grande-Bretagne, nous devons, dans une proportion de 90 p. 100, affronter la politique agricole commune très restrictive de la C.E.E. Encore une fois, monsieur le président, les montants en cause sont de 700 millions, 450 millions et 300 millions. Si l'on considère ces chiffres le tableau est plutôt sombre.

Cependant, d'un point de vue plus optimiste, et personnellement je crois que c'est le bon, voici comment nous voyons les choses:

1. Plus de la moitié de nos exportations vers la Grande-Bretagne, d'une valeur de quelque 800 millions de dollars continueront d'entrer sur le marché en franchise.

2. Le pourcentage des ventes qui seront assujetties à un traitement moins favorable ne représente qu'un peu plus de 4 p. 100 de nos exportations globales vers tous les pays et pour la plupart il sera possible de s'ajuster sans trop de peine aux nouvelles conditions.

Le sénateur Connolly: Voudriez-vous répéter cette dernière phrase?

L'hon. M. Pepin: Oui. Ces 800 millions représentent 4 pour cent de nos exportations globales. J'essaie de mettre les choses dans une juste perspective.

3) Le passage au tarif communautaire de la C.E.E. et à la politique agricole commune en Grande-Bretagne sera étalé sur une période de transition de quatre ou cinq années; ainsi donc, la perception intégrale des droits et taxes sur nos exportations ne se fera pas avant 1977. Comme les sénateurs le savent bien, il s'agit d'une augmentation progressive des droits tarifaires pour le Canada. Ce sera très graduel.

4) Le tarif de la C.E.E. sur les produits industriels est en moyenne de moins de 10 p. 100: il est plus bas que celui de États-Unis et du Japon. En outre, maintenant que la Communauté a accepté, de pair avec les États-Unis et le Japon, le Canada est également d'accord, d'entamer une nouvelle série d'importantes négociations commerciales dès 1973, il y a toutes les raisons d'espérer que d'ici la fin de la période de transition en 1977, les tarifs de la C.E.E. et les autres barrières tarifaires auront été sensiblement réduites. Nous allons certainement œuvrer dans ce sens au cours de ces négociations.

5) De toute manière, la question d'accès n'explique pas tout. Il faut aussi prendre en considération des facteurs comme notre position concurrentielle solide sur le marché international pour de nombreux produits, les arrangements entre sociétés, et les caractéristiques distinctives de certains de nos produits pour lesquels il n'existe aucune autre source d'approvisionnement satisfaisante. Dans cer-

tains cas, il pourra encore être possible à nos exportateurs de vendre à la Grande-Bretagne, mais ils découvriront des marchés plus profitables ailleurs et ils peuvent compter sur l'aide du Ministère, bien entendu.

6) Dans le secteur agricole, les Britanniques ont déclaré que les deux principaux produits, le blé et l'orge de brasserie de qualité spéciale ne seront guère touchés par la politique agricole commune, même si certains droits sont perçus: c'est extrait du Livre blanc sur le Royaume-Uni et les Communautés européennes, page 31.

Les Britanniques estiment que le blé dur nécessaire au genre de pain traditionnellement en demande en Grande-Bretagne et l'orge de brasserie de qualité spéciale dont ils ont besoin, ne sont pas disponibles ailleurs dans la Communauté élargie. Ces facteurs de qualité vont sans doute nous aider et nous espérons que les Britanniques pourront, comme ils le pensent, nous permettre de conserver cet important marché.

Le goût du consommateur est aussi en jeu, pour la demande de certains de ces produits. J'ai parlé du blé. Je pourrais aussi parler du fromage et du tabac. Il se peut que les Britanniques, à la longue, adoptent les tabacs noirs de l'Europe occidentale, mais certains en doutent après en avoir fait l'essai! Il se pourrait aussi que les Britanniques prennent goût aux fromages d'Europe occidentale, mais certains pensent que ce sera assez difficile vu leur préférence pour le cheddar. Encore une fois, c'est le consommateur qui décide, monsieur le président, et c'est un domaine où il est difficile de prédire quoi que ce soit.

7) En agriculture, la C.E.E. a accepté d'inclure dans le traité d'adhésion certaines dispositions de protection destinées à prévenir la désorganisation brutale du commerce agricole, y compris celui des tiers pays. Je suis le premier à souligner que cette clause n'a pas encore été mise à l'essai, il semble inévitable que certains ajustements seront nécessaires.

8) Je voudrais, en outre, souligner un facteur général et positif, il s'agit de l'élément de dynamisme que constitue l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. sur son économie et par voie de conséquence sur les importations britanniques. Comme vous le savez, le taux de croissance de la Grande-Bretagne a été plus lent ces dernières années que celui de la C.E.E. et ses importations en provenance du Canada ont augmenté à un taux moins rapide que celles de la C.E.E. On prétend que l'entrée de la Grande-Bretagne et des trois autres anciens membres de l'Association européenne de libre-échange marquera le début d'une ère de dynamisme économique et d'abondance telle que les désavantages de cette entrée seront balayés par une vague de progrès et de prospérité. C'est ce que je souhaite, comme vous tous d'ailleurs.

III. Ma troisième question est la suivante: Quelles mesures le Canada a-t-il pris jusqu'ici?

1) Le Canada ne participe pas aux négociations d'élargissement. Nous avons cherché à sauvegarder nos intérêts dans toute la mesure du possible, bien qu'il faille noter en passant que notre liberté d'action en ce sens était limitée, puisque la Grande-Bretagne avait accepté, au départ, le tarif extérieur commun et la politique agricole commune. Je veux simplement souligner que les discussions n'étaient

pas tout à fait libres: il y avait les deux points dont je viens de parler.

Comme le président nous l'a rappelé il y a un instant, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, avons maintenu un dialogue constant avec la Grande-Bretagne et d'autres participants pendant toute la durée des négociations d'élargissement, afin de les tenir constamment au courant de nos intérêts et de faire en sorte qu'ils tiennent compte des répercussions sur leurs relations commerciales avec le Canada.

Nous avons travaillé étroitement avec la Grande-Bretagne, en particulier à la préparation de la liste des «produits essentiels», vous avez sans doute entendu cette expression, pour lesquels ils demandaient des contingentements spéciaux. Nos efforts, ainsi que l'initiative prise par l'industrie forestière canadienne, ont contribué à l'aboutissement des négociations menées par la Grande-Bretagne en faveur de contingents exempts de droits douaniers en ce qui concerne le papier journal, la pâte à papier et le contre-plaqué, de sorte que nous pourrions poursuivre l'exportation de ces produits. Ceux-ci ajoutés au phosphore, lequel fera l'objet d'un arrangement semblable, représentent environ 165 millions de dollars d'exportations canadiennes, c'est-à-dire 11 p. 100 de nos ventes globales aux divers marchés britanniques. Grâce à des négociations menées à bonne fin, nous avons réussi à conserver ces 11 p. 100.

Nous avons aussi négocié un arrangement provisoire avec la Grande-Bretagne concernant les céréales, afin de préserver nos droits contractuels en vue de leur utilisation ultérieure dans le cadre de l'adoption par la Grande-Bretagne de la politique agricole commune.

En ce qui concerne l'Association canadienne des pâtes et papier, nous avons aussi envoyé une mission à Londres et dans d'autres capitales de la C.E.E., pour consolider la position de nos exportations de papier vers ces marchés, face au projet de création d'une zone industrielle de libre-échange entre la C.E.E. et certains de nos concurrents européens dans ce domaine.

Nous pourrions nous étendre là-dessus, si le sujet vous intéresse, mais lors de mon dernier voyage à Rome j'ai simplement attiré l'attention des autorités italiennes sur le fait qu'il serait sage d'avoir à l'avenir plus d'un fournisseur, et qu'il était dans leur intérêt de faire en sorte d'importer leurs produits forestiers aussi bien du Canada que des pays Scandinaves. C'est là le genre d'entretiens ouverts que nous avons eus avec les gouvernements européens.

Le sénateur Connolly: Sont-ils sensibles à ce genre de discussion?

L'hon. M. Pepin: Je ne peux pas dire ce qu'ils en pensent, mais ils ont écouté notre point de vue avec un intérêt bien évident.

2) Toujours sur le plan diplomatique, nous avons pris des mesures en vue d'améliorer et de renforcer nos relations avec la C.E.E. Nous avons cherché à intensifier nos consultations avec la Communauté pour la sensibiliser davantage aux intérêts canadiens et jeter les bases d'une coopération dans des secteurs où nos intérêts économiques et commerciaux sont réciproques.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons eu une série de consultations avec la Commission de la C.E.E. à Bruxelles. Comme M. Sharp l'a déjà

souligné devant votre comité, M. Malfatti, président de la Commission à l'époque, est venu à Ottawa l'automne dernier, et il en a résulté un accord avec la Commission, en vertu duquel elle s'engage à nous consulter régulièrement à l'avenir au même titre que les États-Unis.

Nous avons aussi jeté les bases d'une coopération et d'échanges dans le domaine scientifique et technologique. Comme vous le savez, nous avons signé l'an dernier des accords avec la Belgique et l'Allemagne fédérale. Nous avons envoyé des missions technologiques vers ces pays et nous avons eu des consultations avec la Grande-Bretagne quand au meilleur moyen d'intensifier notre coopération dans ce domaine. Je pourrais m'étendre un peu plus tard sur le succès de cette initiative.

En fin de compte, nous nous sommes efforcés à supprimer les obstacles qui nuisent à nos relations commerciales avec la C.E.E., surtout dans le cas de nos exportations agricoles. Un succès récent, dans ce domaine, est celui de la suppression de la taxe douanière de la C.E.E. sur l'huile de colza, qui représente 66 millions de dollars dans les exportations canadiennes vers la Communauté, pour l'année-récolte 1970-1971.

3) Dans un autre secteur d'activité, nous appuyons de plus en plus les efforts des milieux canadiens des affaires pour qu'ils s'implantent avec plus de vigueur sur les marchés européens. Permettez-moi de vous rappeler que plus d'un tiers de l'effectif total au service de notre délégation commerciale est affecté à 21 bureaux dans les pays européens qui constitueront la Communauté élargie ou qui seront liés à celle-ci. J'ajouterai aussi qu'au printemps dernier, j'ai dirigé une importante mission composée d'éminents hommes d'affaires en Allemagne, principal marché de la communauté, pour amorcer une action plus systématique et plus vigoureuse, en vue d'accroître les possibilités d'échange et autres formes de coopération économique avec ce pays. Suite à ces missions, dix groupes formés conjointement de représentants industriels et gouvernementaux explorent actuellement ces possibilités.

Une mission réunissant les plus importants industriels canadiens s'est rendue en Suède en mai 1971, en vue d'accroître la vente de produits d'une technique très avancée. Cette mission s'est soldée par la vente de matériel maritime canadien et les perspectives de vente de matériel électronique pour l'aviation sont excellentes. Au cours de l'exercice financier 1971-1972, le Ministère a participé à onze foires commerciales en Europe occidentale. J'ai d'autres renseignements à vous communiquer sur ce point en particulier. Il s'agit d'une dépense d'un peu plus d'un million de dollars au cours du même exercice et qui n'a pas été inutile. Permettez-moi de vous en donner deux ou trois exemples. En avril 1971, nous avons pris part à la foire industrielle de Hanovre, en Allemagne fédérale, où l'on expose surtout de l'équipement électronique et la machinerie. Nous avons vendu sur place des produits d'une valeur de 700,000 dollars et l'on prévoit pour les douze prochains mois un chiffre d'affaires éventuel de six millions sept cent mille dollars. Nous avons aussi participé à la foire d'Interstoff consacrée aux textiles. Les ventes sur place se sont élevées à 5 millions 800 milles dollars et nous prévoyons que les ventes provenant de la même source s'élèveront à environ 15 millions de dollars dans l'année qui suivra. Autre foire à laquelle le Canada a pris part, l'*International Hotel and Catering Exhibition* qui s'est tenue à Londres en janvier 1972. A cette occasion, nos ventes sur place ont atteint environ un demi-million de

dollars, avec des perspectives de ventes de l'ordre de 2-500,000 millions de dollars. La foire d'Interstoff en est un exemple particulièrement édifiant. Je suis fier des réalisations canadiennes à cette occasion, car depuis un certain temps les fabricants canadiens des textiles prétendaient qu'ils avaient des difficultés à exporter des textiles. Les résultats ont prouvé le contraire.

Nous avons aussi instauré—et vous en êtes sûrement au courant—une série de programmes d'encouragement visant à partager les risques avec les producteurs canadiens et les industries canadiennes du secteur tertiaire, ce qui devrait améliorer la participation canadienne aux projets d'immobilisation à l'étranger, permettre aux fabricants canadiens d'identifier les nouveaux débouchés à l'étranger, d'en tirer profit, de prendre part aux foires internationales à titre individuel et d'attirer au Canada des acheteurs. Vous savez maintenant que si, par exemple, le gouvernement canadien ne participe pas à une foire en France, en Allemagne ou ailleurs, et que vous, en tant que fabricants spécialisés aimeriez y participer, le Ministère défraie jusqu'à 50 p. 100 de vos dépenses. D'autre part, nous avons à l'heure actuelle de nouveaux programmes visant à encourager les importateurs étrangers à visiter le Canada. Il arrive souvent qu'il soit plus facile d'inviter l'acheteur à venir ici plutôt que d'aller vers lui. Lorsqu'il arrive au Canada, il lui est souvent plus facile d'étudier et d'observer sur place l'utilisation du produit qui l'intéresse, que d'en prendre simplement connaissance par voie publicitaire.

Le sénateur Connolly: Vous avez mentionné le transfert de capitaux canadiens vers l'étranger.

L'hon. M. Pepin: Non, j'ai parlé de projets d'immobilisation pour la création d'une station génératrice d'énergie par exemple. Les appels d'offres pour ces projets d'immobilisation sont très coûteux. Vous avez peut-être déjà fait deux ou trois offres de soumission au cours de l'année dont chacune vous aura probablement coûté \$250,000. Il est évident que vous accepteriez volontiers l'aide du gouvernement à la prochaine occasion. Le Ministère vous versera donc la moitié du coût de cette offre de soumission. Si l'affaire vous est adjugée vous remboursez la part du gouvernement. Sinon, vous n'y pensez plus, et le Ministère non plus.

Le président: Y a-t-il un plafond pour ce genre d'aide?

L'hon. M. Pepin: Si ma mémoire est bonne, c'est \$50,000, mais je n'en suis pas très sûr. Y a-t-il un plafond?

M. F. J. McNaughton (chef, division de l'expansion des marchés d'outre-mer, Direction des programmes internationaux de défense, ministère de l'Industrie et du Commerce): Il se situe à \$50,000.

L'hon. M. Pepin: Le plafond est de \$50,000, en effet.

Le sénateur Connolly: C'est-à-dire \$50,000 octroyés à une même personne au cours d'une année donnée?

M. McNaughton: Je ne saurais le dire.

L'hon. M. Pepin: La prochaine fois, nous nous ferons accompagner par d'autres experts.

Le président: Est-ce très répandu?

L'hon. M. Pepin: Les quatre programmes que j'ai énumérés sont déjà mis en œuvre.

Le sénateur Connolly: Ont-ils porté fruit?

L'hon. M. Pepin: Il faudrait qu'on m'établisse un rapport de dernière heure. Le programme de subventions aux missions d'acheteurs étrangers a été le plus populaire jusqu'ici.

M. A. W. Lane (Directeur des affaires européennes, Bureau des relations régionales, ministère de l'Industrie et du Commerce): Ce programme n'a été lancé que récemment, monsieur le Ministre.

L'hon. M. Pepin: Tous les programmes sont assez récents d'ailleurs.

Le sénateur Connolly: Je me permettrai de suggérer, monsieur le président, que le Ministère nous fasse parvenir un mémoire avant la clôture des travaux du comité.

L'hon. M. Pepin: C'est chose facile. J'en ai un, mais il n'est pas de date récente. Je demanderai qu'on vous en établisse un. Je suis heureux de l'énorme intérêt que vous portez à la question, car je pense que cette participation aux risques est très utile.

Le président: C'est une formule d'aide extrêmement constructive, monsieur le ministre.

Le sénateur Cameron: Cette assistance s'applique-t-elle dans le cas d'une offre de soumission portant sur la construction d'un réacteur nucléaire pour un autre pays? Si je comprends bien, il en coûte environ \$450,000 pour soumettre une offre à la Turquie ou à l'Argentine.

L'hon. M. Pepin: Non, je ne pense pas que le cas se soit présenté, pas à ma connaissance en tout cas.

Le sénateur Flynn: De toute façon, une société d'État pourrait faire une offre de soumission de ce genre.

L'hon. M. Pepin: Il s'agit là d'un cas spécial. J'ajouterai cela au rapport.

Le président: Je vous remercie.

L'hon. M. Pepin: Puisque j'en suis à vanter les réalisations du Ministère, permettez-moi de souligner que le premier plan qu'il a aussi joué dans les transactions menées à bonne fin en Europe. Vous savez sans doute que, grâce au programme temporaire d'assistance à la construction navale, d'importants contrats relatifs à la construction de bâtiments pour le compte de la France, de la Grande-Bretagne et de la Grèce, contrats qui se chiffrent à 163 millions de dollars. Vous savez aussi que la société Dassault de France a accordé à la société Canadair de Montréal la sous-traitance des composantes d'avion du type Mercure II pour une valeur de 21 millions de dollars avec possibilité de porter ce chiffre à 75 millions de dollars. Cette transaction s'est faite en fonction du programme d'assistance du gouvernement fédéral.

En 1971, des ententes de coopération avec différents pays, l'Allemagne, l'Italie et autres, dans le domaine de l'aérospatiale, de l'électronique, du transport mécanique et de l'équipement naval ont aussi servi de cadre à la vente de produits techniques de pointe aux pays d'Europe occidentale pour un chiffre total d'environ 67 millions de dollars.

Vous avez entendu parler du consortium créé par la société Campeau construction d'Ottawa et la société française Dumais. Ils ont construit 114 unités d'habitation à

structure de bois canadien dans le Parc des Érables à Igny, près de Paris. J'étais présent aux cérémonies d'inauguration.

On compte plusieurs réalisations de ce genre. L'autre jour, j'ai fait la connaissance de deux Français, MM. Boulot et Villeneau, qui ont créé en France une société appelée Kanata, empruntant ainsi le nom d'un secteur de la banlieue d'Ottawa. Ils construisent en France des maisons du type canadien à structure de bois pour lesquelles ils importent du bois canadien en grande quantité.

Le sénateur Connolly: Construisent-ils des maisons préfabriquées?

L'hon. M. Pepin: Pas en Europe, à ma connaissance, mais en Algérie et peut-être bientôt en Israël et en U.R.S.S. Dans un autre cas annoncé récemment, touchant une société japonaise et une société canadienne dont les noms m'échappent, le bois provenant du Canada est expédié au Japon pour être utilisé immédiatement.

Le sénateur Connolly: Pour l'assemblage?

L'hon. M. Pepin: Oui.

4) Nous avons aussi intensifié nos efforts dans certains pays associés à la C.E.E. ou qui le deviendront, surtout ceux qui bordent le bassin méditerranéen. Entre novembre 1971 et janvier 1972, j'ai visité le Maroc, l'Algérie et Israël, accompagné dans ces deux derniers pays par d'importants hommes d'affaires canadiens. Dans ces trois pays, les sociétés canadiennes sont en pourparlers et cela pourrait se traduire éventuellement par des ventes de produits canadiens d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en Algérie en particulier la Société pour le développement des exportations a consacré 100 millions de dollars au financement des exportations canadiennes. Nous avons agi de la même façon dans le cas d'Israël. La stratégie consiste à nous mieux implanter dans tous ces pays qui entourent la Communauté économique européenne et d'y accroître notre chiffre d'affaires.

5) De plus, nous nous sommes efforcés de trouver de nouveaux débouchés pour les produits qui pourraient être touchés par l'élargissement de la Communauté. Permettez-moi de vous rappeler que les ventes canadiennes de blé ont connu un nouveau record au cours de la dernière année-récolte, record qui sera dépassé une fois de plus en dépit d'une baisse des transactions mondiales de blé au cours de l'année-récolte en cours.

Finalement:

IV Quelle est notre stratégie pour les années à venir? Sur le plan des relations commerciales, nous visons une amélioration des conditions d'accès, une meilleure collaboration, ainsi qu'une répartition équitable des avantages avec la Communauté élargie, et nous comptons procéder ainsi:

1) Obtenir de la C.E.E. la pleine reconnaissance du caractère unique des répercussions de l'élargissement sur le Canada et la nécessité pour la C.E.E. d'en tenir compte en faisant des ajustements et en prenant les mesures compensatoires qui s'imposent. Nous faisons valoir qu'on ne devrait pas nous traiter sur un pied d'égalité avec les Américains. Contrairement à nous, les États-Unis ne perdent aucun statut préférentiel.

2) Nous poursuivons activement nos consultations avec la C.E.E. et les autres participants sur les questions

demeurées en suspens portant sur les modalités de transition pour certains produits agricoles ainsi que sur les répercussions du projet de zone industrielle de libre-échange sur la position traditionnelle que détiennent le Canada et d'autres pays européens en matière de parité d'accès aux marchés de Grande-Bretagne et de la C.E.E. MM. Lane et Elliot pourraient vous en parler plus longuement. L'application graduelle des prélèvements à l'importation envisagée dans le cadre des politiques agricoles communes n'est pas encore tout à fait mise au point. Cet aspect peut faire l'objet de négociations et des arrangements peuvent aussi intervenir dans le cas des pommes et du fromage, si je comprends bien.

3) En ce qui concerne l'examen des conditions d'élargissement qui aura lieu prochainement au sein du GATT et au cours des négociations qui, probablement, auront lieu plus tard cette année, en vue d'obtenir des compensations pour l'augmentation de certains taux fixés par contrat il s'agit là du fameux article 24 du GATT-nous tirerons profit de toutes les occasions qui se présenteront pour faire modifier le tarif douanier commun et la politique agricole commune de la C.E.E.

4) Nous continuerons de participer activement aux négociations multilatérales, afin d'améliorer nos chances d'implantation dans la Communauté et dans d'autres marchés importants.

5) Nous poursuivons nos efforts en vue de mettre au point un meilleur mécanisme de consultation avec la Communauté, par l'institution d'un comité consultatif au niveau ministériel, comme celui que nous avons avec les États-Unis et le Japon; ou au niveau des hauts fonctionnaires comme dans le cas du Royaume-Uni et de la France.

Comme M. Sharp vous l'a déjà dit, l'ancien président de la Commission, M. Malfatti, a fait la suggestion de constituer un comité ministériel comprenant des représentants des États membres de la C.E.E., en négociant un accord commercial bilatéral. Un tel accord pourrait remplacer les accords conclus avec les membres actuels de la C.E.E.

6) Vous avez dû apprendre que nous envisageons l'envoi d'une mission restreinte en Europe vers la mi-juin—serais-je en train d'annoncer une nouvelle officielle?—dans le but de renforcer les relations commerciales entre le Canada et la C.E.E. Nos représentants auront des consultations avec la Commission de la C.E.E. et les gouvernements des États membres de la Communauté élargie. Ils étudieront la possibilité de mettre en place les nouveaux mécanismes de consultations avec la C.E.E. et d'améliorer le cadre de nos relations commerciales par voie de négociation d'un accord commercial en bonne et due forme.

Le président: Si c'est une nouvelle officielle, monsieur le Ministre, dois-je comprendre par là qu'il ne s'agit que de hauts fonctionnaires du ministère?

L'hon. M. Pepin: Il y aura aussi des représentants du ministère des Affaires étrangères, des Finances et qui d'autre?

M. Lane: Nous ne savons pas exactement qui participera à cette mission en Europe, mais il y aura des hauts fonctionnaires des principaux ministères intéressés.

L'hon. M. Pepin: Entre-temps, la délégation principale de la Commission de la C.E.E. dirigée par M. Dahrendorf, commissaire chargé des relations extérieures de la C.E.E., est attendue ici cette année.

Le sénateur Connolly: A propos de cette commission ou de ce groupe qui doit se rendre bientôt en Europe pour s'entretenir de questions commerciales, dois-je comprendre par là, monsieur le Ministre, qu'en plus des problèmes courants dont ils s'entreprendront à Bruxelles, ils auront aussi des consultations avec les représentants commerciaux des pays membres?

L'hon. M. Pepin: En effet.

Le sénateur Connolly: S'agit-il des représentants des Six ou de ceux de la Communauté élargie?

L'hon. M. Pepin: De tous les pays membres, si je comprends bien. La question des pouvoirs de négociation en matière d'échanges est quelque peu incertaine à l'heure actuelle. Les attributions de la Commission de la C.E.E. s'accroissent de plus en plus, mais les différents États membres conservent encore une bonne part de ce pouvoir. Nous sommes en présence d'une situation qui évolue et dont nous devons tenir compte. C'est pourquoi, nous ferons connaître notre position à la Commission et aux différents États membres.

Le sénateur Connolly: Monsieur le président, j'espère que mes interruptions ne gênent pas l'exposé du Ministre, mais il me semble que nous saisissons mieux la portée de l'exposé du Ministre, à mesure qu'il progresse. Le sujet lui est très familier, alors que pour nous, il ne l'est pas. Comme solution éventuelle du problème, envisagez-vous la conclusion de traités bilatéraux avec les États membres plutôt qu'un traité entre le Canada et la Communauté?

L'hon. M. Pepin: Je laisserai M. Lane vous répondre et j'ajouterai mes commentaires aux siens.

M. Lane: Nous avons déjà conclu des accords bilatéraux avec la plupart des États membres.

A mesure que la Communauté établit ses propres politiques commerciales communes, les accords bilatéraux deviennent de plus en plus caducs. Nous pourrions à un moment donné envisager la négociation d'un traité commercial avec la Communauté dans son ensemble, traité qui remplacerait les accords actuels avec les États membres.

Le sénateur Connolly: A mesure que les ententes avec la Communauté se précisent, cela signifie-t-il automatiquement l'abrogation des traités bilatéraux, avec le Canada, par exemple? Ces traités prennent-ils fin en quelque sorte? Vous dites qu'ils deviennent «caducs».

L'hon. M. Pepin: A mesure que la Commission prend graduellement possession de certains pouvoirs détenus jusqu'ici par les différents États membres, en ce qui concerne les questions commerciales, les accords que nous avons avec lesdits États membres portant sur ces questions en particulier deviennent «dépassés», c'est-à-dire périmés.

Le sénateur Connolly: Je vois, mais ces décisions sont-elles vraiment prises de façon unilatérale?

M. Lane: Nous ne savons pas encore exactement si la Commission envisage d'abroger ces accords ou bien si elle entend les laisser éventuellement périmer. Dans les deux cas, les accords cessent d'avoir la même importance lorsque les pouvoirs d'échange sont exercés par le Conseil des ministres dans le cadre des engagements de la Communauté à Bruxelles. C'est pourquoi, compte tenu de nos

futures relations commerciales avec la Communauté, on s'est demandé s'il ne fallait pas négocier ou envisager la possibilité de négocier un accord en bonne et due forme avec la Communauté dans son ensemble.

L'hon. M. Pepin: Dans vos propres catégories de droit constitutionnel, sénateur Connolly, la refonte des pouvoirs d'échange en Europe à l'heure actuelle est en pleine évolution, de sorte que nous devons nous y adapter et suivre les changements qui s'opèrent.

M. Lane: Je pourrais ajouter autre chose, monsieur. En réalité, cette mission se rend en Europe, entre autres choses, pour voir comment la Communauté s'y prend pour régler toute cette question des accords bilatéraux et quelle orientation elle compte donner à ses relations commerciales dans les années à venir.

L'hon. M. Pepin: Ce n'est pas la théorie qui compte, mais l'expérience. Quelle que soit la situation cette année, elle n'est pas semblable à celle de l'année dernière ou à celle qui prévaut l'année suivante. Par conséquent, un des objectifs de la mission à l'échelon le plus élevé est de recueillir le plus de renseignements possible sur la façon dont les dirigeants actuels conçoivent cette évolution.

Le sénateur Grosart: Le Ministre pourrait-il nous fournir une liste des derniers accords bilatéraux conclus avec les gouvernements des Six, des Dix, et des Cinquante?

L'hon. M. Pepin: Qui sont ces cinquante?

Le sénateur Grosart: Les pays auxquels vous avez fait allusion qui ont des accords préférentiels ou un privilège quelconque d'accès aux marchés de la C.E.E.

L'hon. M. Pepin: Pourrions-nous leur donner ces renseignements, monsieur Lane?

M. Lane: Nous avons signé des accords avec la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Italie et les Pays-Bas; et pour ce qui est des pays qui ont accès aux marchés de la C.E.E., nous avons des accords bilatéraux avec la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège.

L'hon. M. Pepin: Mais le sénateur aimerait aussi connaître les accords qui existent entre les États membres de la C.E.E., entre ses membres et les membres associés, ainsi que les pays qui ont signé des accords préférentiels.

Le sénateur Grosart: Et si possible, les dates d'échéance de ces accords.

L'hon. M. Pepin: La Commission pourrait vous les fournir, j'en suis convaincu. Elle vous enverrait probablement un document pesant cinquante livres.

Le sénateur Grosart: Je ne veux que les noms.

L'hon. M. Pepin: J'ai cru que vous vouliez avoir les accords au complet.

Le sénateur Grosart: Non.

Le président: Le sénateur ne demande que les noms et les échéances.

Le sénateur Flynn: Est-il prévu dans ces accords que, s'ils sont contraires à la politique générale de la Communauté, ils deviennent caducs et, par conséquent, ils sont abrogés? Y a-t-il une disposition de ce genre?

M. Lane: Parlez-vous de nos accords?

Le sénateur Flynn: Non. Prenez par exemple l'accord que nous avons avec la France. Devient-il caduc, parce qu'il y est prévu que s'il est contraire à la politique de la C.E.E., cette politique prime l'accord?

M. Lane: Je me demande, monsieur, si vous voulez parler du traité qui a donné naissance à la C.E.E.?

Le sénateur Flynn: Non. Je parlais de l'accord qu'il y a entre le Canada et les pays qui ont accès aux marchés de la Communauté.

M. Lane: Si vous voulez parler de tous les accords que j'ai mentionnés, ils n'expirent pas automatiquement. Selon les dispositions de l'accord, l'une des deux parties est tenue d'aviser l'autre plusieurs mois à l'avance.

Le sénateur Flynn: Et l'avis d'annulation est donné du fait qu'il y aurait contradiction entre l'accord et la politique générale de la C.E.E.

M. Lane: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Grosart: On pourrait donner cet avis pour une raison quelconque.

M. Lane: Dans le cas des accords qui existent avec les membres actuels de la Communauté, il n'y a probablement aucun problème, car en s'associant entre eux, ils ne contrevenent pas aux dispositions des accords. C'est qu'en réalité, ces accords sont plutôt dépassés. Les dispositions n'ont plus aucune raison d'être.

L'hon. M. Pepin: La situation à l'heure actuelle est complexe. Pour certains types d'accords, il faut s'adresser à la Commission et pour d'autres, aux États membres. Dans le cas des accords scientifiques et technologiques, par exemple, il faut s'adresser aux divers États membres. La situation est encore la même; quant à savoir si elle changera d'ici deux ou trois ans, je ne saurais le dire.

Le sénateur Connolly: D'après ce que vous dites, il vous faudra donc agir selon les besoins et suivre la situation d'année en année et au jour le jour.

Le président: Monsieur le Ministre, vous pourrez revenir sur ce point plus tard.

L'hon. M. Pepin: En effet.

7) Nous examinons aussi, de concert avec les autres pays du Commonwealth, en particulier avec les Antilles, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la façon de minimiser l'incidence de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté sur nos relations commerciales bilatérales avec ces pays. Comme vous le savez, c'est dans ce but qu'une délégation canadienne s'est rendue récemment en Australie et en Nouvelle-Zélande.

8) Sur le plan de l'expansion des marchés, nos efforts tendent à élargir sensiblement la participation du Canada sur les marchés européens. Nous voulons accroître la proportion des produits manufacturés de nos exportations. Outre l'intensification des exportations déjà mentionnée, nous avons tenu vers la fin du mois de mars une conférence réunissant tous nos principaux délégués commerciaux d'Europe dans le but de réussir de nouvelles percées commerciales dans ces pays.

La seconde phase de cette opération avait pour objet de réunir quelque 250 hommes d'affaires sous l'égide de l'Association canadienne des manufacturiers et de l'Associa-

tion canadienne des exportateurs, en vue de consolider les liens commerciaux qui nous unissent dans le domaine des exportations et donner une nouvelle impulsion aux efforts de développement des marchés en Europe.

Monsieur le président, je viens de donner au comité un certain nombre d'exemples illustrant les efforts que nous avons déployés récemment et que nous déploierons à l'avenir pour raffermir notre position sur les marchés européens.

Je me permettrai de terminer sur une note de sagesse en faisant état des trois principales options à long terme qui s'offrent au Canada.

La première serait une certaine forme d'association avec la Communauté: la presse en a fait état à quelques reprises. Il y en a même qui ont demandé, «pourquoi ne pas se joindre aussi à eux, si tout le monde ou presque le fait?» Tout d'abord, la pleine affiliation n'est offerte qu'aux pays européens. En dépit de notre vif désir de nous réclamer de nos origines européennes, il n'en reste pas moins que nous ne sommes pas un pays européen. Je dois souligner d'autre part, qu'aucun pays industrialisé en dehors du secteur européen et méditerranéen ne s'est vu offrir le statut de membre associé. La Communauté ne l'a pas fait pour nous non plus.

N'oublions pas d'autre part que les quatre cinquièmes de notre commerce se fait avec d'autres régions du globe. Nous ne devrions pas à mon avis trop nous hâter d'adopter cette option. Mais puisqu'il en a été question, j'ai cru bon de vous en parler.

La seconde option dont on parle dans bien des milieux et que mentionnent parfois d'éminents politiciens, serait une affiliation à un bloc nord-américain. D'aucuns disent: «après tout, puisque tout le monde se joint à un bloc, pourquoi pas un bloc nord-américain». J'ai proposé un jour un nouveau slogan: «Non coalisés du monde, unissez-vous!», mais c'était là plus une boutade qu'autre chose.

A long terme, un bloc nord-américain pourrait bien se révéler fort avantageux, au point de vue économique du moins. Il se peut que certains d'entre vous soient partisans de cette option. Je n'en suis pas sûr. Il ne fait aucun doute que des négociations bilatérales sur les denrées spéciales ou dans les secteurs industriels pourraient présenter certaines difficultés. Le Canada est et se trouverait dans une position de négociations relativement faible vis-à-vis des États-Unis. On constate déjà que dans bien des secteurs, le pouvoir de décision a tendance à passer au sud de nos frontières. La vulnérabilité du Canada à l'influence qu'exerce l'économie américaine s'accroîtrait dans un bloc de ce genre. Les difficultés que nous connaissons à l'heure qu'il est quant à l'accord de l'automobile devraient freiner l'enthousiasme des tenants d'un bloc nord-américain. Je ne fais que formuler une opinion strictement personnelle.

Il me semble néanmoins que l'argument le plus significatif qui milite contre la constitution d'un tel bloc, c'est que tôt ou tard l'intégration économique rendrait nécessaire l'instauration d'une politique continentale qui, à mon avis—et vous pouvez différer d'opinion évidemment—mènerait à l'érosion de la souveraineté politique du Canada.

Si des décisions de plus en plus nombreuses au sein d'un bloc commun cando-américain—et d'aucuns suggèrent que le Mexique devrait y être admis—si des décisions dis-je étaient prises de plus en plus souvent à Washington

comme cela semblerait être le cas, il y aurait alors tôt ou tard un mouvement pour établir la représentation diplomatique là où les décisions se prennent. J'en déduis, par conséquent, que l'intégration politique serait tôt ou tard la suite logique de la création d'un bloc économique de ce genre. Du moins, l'interprétation des faits historiques me dit que: de deux choses l'une, ou vous vous dirigez vers l'intégration politique, comme par exemple dans le cas de l'unification des douanes en Allemagne, ou c'est la syparation. Je ne connais pas tellement d'alliances étroites au point de vue économique qui soient demeurées telles quelles. En connaissez-vous sénateurs Croll?

Le sénateur Croll: Pourquoi dire que les décisions pourraient être prises à Washington au nom du bloc canado-américain, alors que pour la Communauté, les décisions se prennent à Bruxelles. Croyez-vous qu'un argument soit plus valable que l'autre?

L'hon. M. Pepin: Il y a là deux distinctions à faire. Tout d'abord, vous avez en Europe un certain nombre d'entités dont la plupart sont de dimension et de puissance économique relativement analogues. Dans le cas d'une association canado-américaine, vous avez un grand pays et un petit pays. L'équilibre serait ici bien plus précaire. D'autre part, le traité de Rome implique un objectif politique direct qui, je présume, n'existe pas dans l'esprit de ceux qui préconisent la création d'un marché commun canado-américain. Je n'ai pas encore entendu quelqu'un dire qu'une association économique plus étroite avec les États-Unis devrait entraîner la disparition de l'autonomie politique du Canada.

Le sénateur Croll: Quel est l'objectif ultime du traité de Rome à cet égard?

L'hon. M. Pepin: L'intégration politique.

Le sénateur Connolly: Lors du passage de la délégation au Conseil de l'Europe, il y a un peu plus d'un an, il a bien été souligné que l'intégration politique était inéluctable. Il faut dire qu'il s'agissait de politiciens, mais ils étaient convaincus que l'intégration devait se faire. Si je me souviens bien de leurs déclarations, ils ont dit que si l'intégration ne se faisait pas, la Communauté se désintégrerait.

L'hon. M. Pepin: Enfin, la troisième option, celle qui du moins me semble la plus intéressante, serait que le Canada poursuive une politique à l'échelle mondiale, en intensifiant ses efforts en vue de diversifier son commerce et en appuyant sans condition toute action dirigée vers un commerce mondial plus libre.

Dans les circonstances actuelles, il me semble que c'est la seule voie ouverte qui en vaille la peine, si nous voulons conserver notre identité et notre souveraineté par tous les moyens possibles, étaler nos risques commerciaux et nous garantir une liberté d'action suffisante pour pouvoir développer nos ressources et notre industrie en tenant compte de nos propres objectifs nationaux.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur le Ministre, je vous remercie beaucoup de votre exposé fort développé et pourtant si spécifique.

J'ai demandé au sénateur Cameron de bien vouloir ouvrir la période des questions et le sénateur Grosart m'a fait savoir qu'il aimerait prendre la parole. Évidemment, je donnerai la parole à l'un ou l'autre d'entre vous en

temps et lieu et à mesure que se déroule le débat. Vos commentaires voulant que l'on maintienne nos consultations avec la C.E.E. sur une base continue, ainsi que le point de vue que vous avez émis selon lequel vous considérez la position du Canada vraiment analogue à celle des États-Unis m'intéressent. J'espère qu'au cours de débats, quelqu'un abordera le sujet car la déclaration que vous avez faite me semble par trop générale.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, nous devrions d'abord féliciter le Ministre des efforts qu'il déploie depuis trois ans, pour créer de nouveaux débouchés dans diverses parties du monde. Je viens tout juste de suivre ses traces au Japon et en Chine et je me suis rendu compte des résultats de l'«ouragan Pepin» qui avait balayé l'Asie. Je me demande maintenant si le continent européen subira les effets des vents chauds qu'il aura essaimés lors de ses voyages dans ces régions. De toute façon, les initiatives prises par le Ministre sont absolument nécessaires. Compte tenu du succès spectaculaire qu'a connu l'expansion du Marché commun européen et ce que nous pourrions appeler une rationalisation des économies de ces pays, le Ministre est-il d'avis que nous devrions inévitablement et de la même façon rationaliser nos méthodes de production au Canada? Je pense ici à un autre rapport que vous connaissez bien, c'est-à-dire le rapport sur la politique scientifique, dans lequel il est dit que nous devrions développer nos industries secondaires pour créer de nouveaux emplois et qu'une certaine forme de rationalisation devrait être mise en œuvre pour que nous puissions faire face à la concurrence.

Je viens tout juste d'assister à une réunion d'un groupe de fabricants de produits chimiques qui prétendent avoir besoin d'un débouché de cent millions d'âmes pour pouvoir appliquer les économies d'échelle, et le seul moyen d'obtenir ce débouché c'est par une certaine forme de rationalisation. Comment cette rationalisation peut-elle être appliquée au Canada—sur une échelle semblable ou plus réduite, par rapport à ce qui s'est fait dans les pays de la Communauté européenne?

L'hon. M. Pepin: Je me souviens qu'Adlai Stevenson avait une fois dit que ce dont nous avons besoin aujourd'hui ce sont de nouveaux clichés. Dans le cas qui nous intéresse, les anciens clichés feront bien l'affaire, en ce sens que c'est seulement—compte tenu des petits débouchés que nous avons—par la spécialisation, la rationalisation et une efficacité plus poussée que l'économie canadienne peut survivre et progresser dans le cadre de la troisième option que je viens de mentionner.

A cet égard, j'ai prononcé quelques bons discours comme celui que vous avez mentionné—bien qu'on n'en ait pas fait un compte rendu objectif—sur la nécessité de protéger le «marché commun» canadien. D'une part, nous avons 21.5 millions d'âmes; c'est notre propre petit «marché commun», et d'autre part, nous faisons tout notre possible pour le désintégrer, comme si ce débouché n'était pas déjà trop petit, par toutes sortes de querelles interprovinciales, «les guerres du poulet et des œufs» et autres frictions du genre. J'ai donc fait de mon mieux pour sensibiliser les gens à la nécessité de maintenir notre marché commun au Canada aussi étroitement intégré que possible, et cependant nous avons des difficultés.

Je me rends compte de la portée de votre question; c'est uniquement en faisant preuve d'un dynamisme extrême d'intelligence et de prévoyance que nous pourrions vivre

convenablement dans ce nouveau contexte mondial des affaires auquel nous faisons face présentement. Personnellement, je n'ai cessé de répéter—et je dois ici bien poser mes mots—que sur le plan des échanges internationaux, nous devons créer des institutions et des méthodes plus spécifiquement canadiennes. Laissez-moi vous expliquer ce que je veux dire, en vous citant quelques exemples. En ce qui concerne la position anti-trust par exemple, nous avons à mon sens accepté bien trop facilement au Canada cette politique anti-cartel qui prévaut aux États-Unis. Nous voici au Canada en train d'essayer d'empêcher la création de grosses sociétés, alors que les nôtres sont bien petites par rapport à celles de nos voisins américains. C'est là un secteur auquel nous n'avons pas appliqué une technique suffisamment canadienne. Laissez-moi vous donner un autre exemple; heureusement vous m'avez donné votre appui...

Le sénateur Connolly: En avez-vous parlé au ministre de la Consommation et des Corporations?

L'hon. M. Pepin: Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Vous avez dit dans votre rapport sur la région du Pacifique que nous devrions voir à la création de corporations commerciales canadiennes calquées sur celles du Japon. Nous ne l'avons pas fait, parce que là aussi, nous essayons de copier les méthodes américaines. Ils ont déjà ces grosses sociétés. La General Motors n'a besoin de l'aide de personne pour commercer sur le plan mondial. Nous avons repris au Canada les méthodes américaines et je dois dire que cette façon de procéder ne cadre pas très bien avec notre économie.

Les difficultés sont bien évidentes. Le gouvernement canadien ne peut trop se permettre de créer des entreprises commerciales de l'envergure de Marubini ou de Mitsubishi, car les pays vers lesquels nous exportons d'énormes quantités de blé et de minéraux ne tarderaient pas à demander d'accepter le paiement de ces produits sous forme de trocs ou de ventes bilatérales. Par conséquent, en tant que gouvernement, nous ne devrions pas nous engager dans la création de sociétés d'État de type commercial.

Le sénateur Grosart: Mais nous avons déjà ce genre de sociétés.

L'hon. M. Pepin: Lesquelles?

Le sénateur Grosart: La Commission du blé.

Le sénateur Flynn: Et la Corporation de développement du Canada?

L'hon. M. Pepin: J'étais sur le point de conclure en disant qu'en notre qualité de gouvernement, nous devrions, je pense, faire en sorte que de telles sociétés soient créées dans le secteur privé, car elles constituent aujourd'hui un élément fondamental du commerce international.

Le sénateur Connolly: C'est une question importante que j'aimerais vous poser, mais nous ne devrions peut-être pas trop vous en demander aujourd'hui. Nous pourrions aussi bien y revenir à la prochaine occasion.

Le sénateur McNamara: On a cité en exemple la Commission du blé, mais il n'est pas tellement approprié, car la Commission du blé est un organisme commercial d'État s'occupant d'exportations qui n'a pas les mêmes pouvoirs que les organismes commerciaux japonais qui font les deux: import-export.

Le sénateur Grosart: C'est encore une société d'État.

Le sénateur McNamara: Nous sommes au service des producteurs.

L'hon. M. Pepin: Sénateur Grosart, cette formule ne vous satisfait pas?

Le sénateur Grosart: D'après moi, le problème canadien est crucial. Si notre système de libre entreprise ne peut fournir les capitaux nécessaires, le gouvernement devra alors venir à la rescousse et s'il fournit les capitaux, il pourra alors exercer certains contrôles. Je ne vois pas pourquoi nous ne posséderions pas ce genre de société.

L'hon. M. Pepin: J'essaie de ne pas trop intervenir, mais en même temps ce que je vois tous les jours me désole. Lorsque des représentants du groupe japonais Mitsubishi sont venus au Canada, ils ont dit que 85 p. 100 des gens qu'ils ont rencontrés au cours de leur voyage n'étaient jamais allés au Japon ou ne désiraient apparemment pas s'y rendre. Aussitôt après, ils m'ont dit que la qualité de la technologie employée au Canada dans les industries de moyenne importance les avait énormément impressionnés. Notre organisation n'est pas suffisante pour exporter. Il doit y avoir une lacune quelque part pour que ces entreprises qui, d'après les Japonais, possèdent une technologie passablement avancée ne soient pas capables d'exporter suffisamment.

Le sénateur Flynn: Voulez-vous dire qu'il s'agit d'un choix face aux répercussions du Marché commun sur nos exportations? Vous semblez avoir les yeux rivés ailleurs en premier et ensuite sur la C.E.E.

L'hon. M. Pepin: Si nous voulons parvenir à la prospérité d'après l'option n° 3, nous devons travailler et faire preuve de dynamisme, car le commerce ne sera pas facile. Nous devons mettre tous les atouts de notre côté—nous devons nous servir de toutes les méthodes disponibles pour renforcer le plus possible notre position à l'échelle internationale.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Il y a quelques jours un groupe de représentants Japonais visitait plusieurs entreprises de conditionnement du poisson. A un moment donné, ils sont entrés dans un entrepôt où il y avait quantité d'anguilles. Les Japonais ont demandé pourquoi les anguilles étaient là. Le gérant de l'entrepôt leur dit que les anguilles étaient trop petites pour être vendues en Europe ou en Scandinavie. Apparemment, les Scandinaves emploient de plus grosses anguilles pour leurs «smorgasbords» (repas froids).

Le sénateur Cameron: Ils le font certainement.

L'hon. M. Pepin: Ces anguilles étaient très petites et il était impossible de les vendre. Si je me rappelle bien, il y en avait là 25 tonnes. Au Japon, les petites anguilles sont un délice et les représentants ont aussitôt acheté les 25 tonnes. Ce genre d'incident fait réfléchir.

Le sénateur Connolly: Il s'agit d'évaluer les possibilités et de les exploiter.

L'hon. M. Pepin: Depuis lors, c'est la quête aux petites anguilles!

Le sénateur Flynn: Monsieur le Ministre, nous sommes ici pour évaluer l'incidence de l'élargissement du Marché commun européen et cela me préoccupe beaucoup. D'a-

près vous, la seule solution pour augmenter les exportations serait de vendre beaucoup plus aux pays hors du Marché commun; est-ce exact?

L'hon. M. Pepin: Il est facile de comprendre mon point de vue. Je crois que nous devrions tirer le meilleur parti possible de notre situation et ne négliger aucun marché ou aucune technique de développement des ventes et de commercialisation.

Le sénateur Flynn: Il est certain que si nous sommes les meilleurs, nous réussirons.

L'hon. M. Pepin: Il se peut que nous soyons passablement bons, mais que nous n'en soyons pas assez conscients. Par exemple, nous avons signé des ententes scientifiques et technologiques avec la Belgique et l'Allemagne pour acquérir plus de connaissances et trouver d'autres débouchés dans différents pays.

Monsieur le président, je vous remercie d'avoir dit que mon exposé était assez complet, car il faut donner le plus de renseignements possible sur les différents moyens employés pour maintenir et améliorer notre position sur le marché européen. D'après moi, il y a d'autres méthodes que nous n'employons probablement pas pour des raisons «d'ordre culturel».

Le sénateur Flynn: Quelles sont les répercussions du Marché commun à l'heure actuelle sur nos exportations et qu'en sera-t-il avec un Marché commun européen élargi? Nos exportations vers le Royaume-Uni et vers le Marché commun européen pour 1971 se sont élevées à 2.4 milliards. Je sais que le Royaume-Uni ne représente que 50 millions d'habitants, alors que les autres pays du Marché commun en comptent 200 millions. Comment le Marché commun a-t-il touché nos exportations dans cette partie du monde? Ont-elles diminué depuis la mise sur pied du Marché commun?

L'hon. M. Pepin: Le Marché commun élargi n'est pas encore une réalité.

Le sénateur Flynn: Je le sais, mais j'aimerais savoir quelles ont été les répercussions de la création du Marché commun sur nos exportations.

L'hon. M. Pepin: M. Lane peut vous donner plus de données statistiques antérieures à ce sujet, mais, toutefois, nos exportations vers le Marché commun s'élevaient à 636 millions en 1966 et à un milliard 85 millions en 1971. Elles ont donc presque doublé au cours de cette période.

Le sénateur Flynn: Est-ce satisfaisant?

L'hon. M. Pepin: D'aucuns le diraient.

Le sénateur Croll: Comment allez-vous compenser cela? N'est-ce pas votre rôle? Vous ne nous avez pas dit comment vous alliez faire pour remplacer approximativement 8 p. 100 de l'ensemble de nos échanges commerciaux.

L'hon. M. Pepin: C'est justement ce pour quoi je suis ici aujourd'hui, pour vous dire combien il est difficile d'évaluer de façon concrète ces répercussions. Les Européens disent: «Les Canadiens sont un tas de pleurnicheurs, ils se plaignent tout le temps. Ils se sont plaints du plan Marshall tout comme du Kennedy Round.» Ils se demandent pourquoi nous ne faisons pas preuve d'un peu de confiance. Dans mon exposé, j'ai essayé de montrer le côté pessimiste des choses et j'ai donné tous les chiffres à l'appui! J'ai

ensuite montré le côté optimiste, le côté réaliste, j'ai indiqué que la plupart des pertes seraient compensées de différentes manières en Europe et ailleurs. J'ai essayé de vous montrer que la situation n'est certainement pas aussi catastrophique qu'on veut bien le dire parfois.

M. Lane: Le 4 pour cent dont vous avez parlé ne représente pas vraiment une perte de nos marchés commerciaux, tout simplement l'accès à ces marchés sera moins favorable.

Le sénateur Grosart: Vous voulez parler des ventes au Royaume-Uni uniquement?

M. Lane: Oui.

L'hon. M. Pepin: Vous ne l'avez pas dit de façon assez spécifique. Voudriez-vous nous dire une fois de plus ce que représentent les 4 p. 100.

M. Lane: Ils représentent un pourcentage des exportations globales vers tous les pays où nous devons faire face à des conditions moins favorables, lorsque la Grande-Bretagne entrera dans la C.E.E. Dans de nombreux cas, les produits qui composent ce quatre pour cent sont déjà vendus sur des marchés qui ne bénéficient pas de tarifs préférentiels ou dont les tarifs sont aussi élevés sinon plus que ceux de la C.E.E. Comme le Ministre vous l'a dit, nous espérons conserver une grande partie de ce pourcentage.

L'hon. M. Pepin: Monsieur Lane, le sénateur Croll a demandé si nous pouvions informer le comité de nos réalisations sur le marché de l'Europe occidentale au cours des cinq dernières années. Qu'avez-vous à dire à cela?

M. Lane: Nos exportations vers le Marché commun européen ont doublé de 1966 à 1970. En fait, au cours des quelques dernières années elles se sont multipliées beaucoup plus rapidement que nos exportations en Grande-Bretagne où nous jouissions des tarifs préférentiels et du libre accès.

Le sénateur Flynn: Dans ce cas, pourquoi devrions-nous nous préoccuper de l'élargissement? Si nous avons fait de bonnes affaires avec le Marché commun actuel, pourquoi devrions-nous faire moins bien avec le Marché commun élargi?

L'hon. M. Pepin: Nos affaires allaient relativement bien en Grande-Bretagne, en partie à cause des accords préférentiels que nous risquons de perdre, certains tout au moins.

Le Sénateur Flynn: Le commerce a été meilleur avec le Marché commun au cours des cinq dernières années, mais je crois comprendre que depuis quatre ans, les choses ne vont pas aussi bien avec le Royaume-Uni.

L'hon. M. Pepin: C'est tout à fait vrai.

M. Lane: Oui.

L'hon. M. Pepin: Cela est dû, en partie, à un rythme inférieur de la croissance économique de la Grande-Bretagne par rapport à celle du continent, et c'est une des raisons qui a poussé le Royaume-Uni à adhérer au Marché commun. Je voudrais vous donner deux chiffres qui pourraient être utiles. Les exportations du Canada vers le Marché commun en 1966 se sont élevées à 636.7 millions de dollars. En 1971, ce montant a atteint 1,085.9 millions de dollars. Les chiffres correspondants relatifs au Royaume-Uni sont de 1,122.6 millions de dollars pour 1966 et de

1,345.8 millions de dollars pour 1971. D'après ces chiffres, vous pouvez constater que le taux de croissance comme M. Lane l'a indiqué, a été beaucoup plus lent pour la Grande-Bretagne que pour le Marché commun.

Le sénateur Cameron: En 1971 il y a eu une réduction des exportations vers la C.E.E.

L'hon. M. Pepin: Oui.

Le sénateur Cameron: Nous espérons que ce n'est que temporaire.

L'hon. M. Pepin: Cela vient de ce que l'année 1970 n'a pas été une année ordinaire. Le Marché commun a alors connu un essor industriel considérable et pendant ce temps, nous avons enregistré une hausse très sensible dans nos exportations de minéraux en particulier.

M. Lane: Oui, des produits industriels.

L'hon. M. Pepin: S'il m'est permis d'élaborer davantage, les derniers mois ont été difficiles comme vous le savez. A l'heure actuelle nos exportations outre-mer n'enregistrent aucun progrès. Pour les États-Unis, les choses vont relativement bien, nos ventes sont de 15 p. 100 plus élevées que l'an dernier, mais pour les marchés d'outre-mer, pour les quatre premiers mois de 1972, elles sont de 14 p. 100 environ inférieures à celles de l'an dernier. L'explication est des plus simples. Nous assistons à un ralentissement de la croissance industrielle de la C.E.E. et du Japon. L'augmentation dans la Communauté économique européenne est de 2 p. 100 approximativement, si je me souviens bien. Dans certains pays, elle est encore moins élevée que l'an dernier.

En 1970, c'était exactement l'inverse, l'économie canadienne progressait plutôt lentement et les économies et la production industrielle surtout celle de la C.E.E. et du Japon connaissaient une croissance extrêmement rapide. C'est pour cette raison que nos exportations ont augmenté de 16 ou 17 p. 100, alors que la hausse de nos importations était absolument nulle, le résultat: un surplus de 2.9 milliards! A l'époque, la situation était jugée excellente. Cela me préoccupait, car je jugeais cela anormal. Nous avons maintenant une autre situation anormale mais dans l'autre sens!

Le sénateur Grosart: Juste pour me confirmer dans mon opinion, monsieur le président, n'est-il pas vrai qu'à long terme, en matière d'échanges commerciaux, nos ventes au Royaume-Uni ont baissé de 15 à 9 p. 100 environ, et dans le cas de la C.E.E., elles ont augmenté mais moins rapidement que l'augmentation enregistrée sur l'ensemble du marché de la C.E.E.?

M. Lane: Oui, c'est bien là la situation.

Le président: Le marché d'importations de la C.E.E.?

Le sénateur Grosart: Oui, l'ensemble du marché.

Le président: Allez-vous l'accepter?

M. Lane: Au début des années 1960, nos exportations vers la Grande-Bretagne représentaient 17 ou 18 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

Le sénateur Grosart: C'est ce que je veux savoir.

L'hon. M. Pepin: Fondamentalement, vous avez raison. Le fait que nos exportations vers la Grande-Bretagne ne

représentent plus qu'un pourcentage inférieur de nos exportations globales de 1961 nous fait moins pâtir de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.: l'opération est moins douloureuse qu'elle ne l'aurait été en 1961.

Le sénateur Grosart: C'est pourquoi nous sommes moins inquiets maintenant.

L'hon. M. Pepin: Nous sommes encore inquiets, mais dans mon exposé, j'ai essayé de placer les choses dans leur juste perspective. Selon votre tempérament, vous opterez soit pour le pessimisme soit pour l'optimisme.

Le sénateur Connolly: Monsieur Pepin, si je comprends bien la situation, le taux annuel de croissance du P.N.B. des pays de la Communauté au cours des cinq dernières années a été de 5 p. 100 environ. Le taux de croissance de l'économie américaine a été beaucoup moindre, deux et demi p. 100 ou trois p. 100 peut-être. Je fais peut-être preuve de trop d'optimisme quand je dis, sans vouloir sous-estimer l'importance du marché américain, qu'il me semble que le marché le plus prometteur pour le Canada devrait être dans une économie relativement développée. Si le produit national brut des pays de la Communauté européenne a progressé, sans aucun doute en partant d'un niveau inférieur, il devrait y avoir de grandes possibilités pour les exportations canadiennes dans ce marché en voie d'expansion, peut-être jusqu'au niveau de l'économie américaine. Ai-je tort de raisonner ainsi? N'y a-t-il pas une certaine logique dans ce que je dis?

Prenons un cas extrême. Ce serait beaucoup mieux pour nous de rechercher des marchés pour nos produits de technique avancée en Europe plutôt qu'en Extrême-Orient, dans des pays comme l'Inde, la Malaisie, l'Indonésie ou certains pays africains qui n'ont pas atteint le stade de développement de l'Europe. Selon moi, c'est là que nos chances seraient les meilleures, du fait de notre industrialisation toujours plus poussée et de nos progrès scientifiques et technologiques. Qu'en pensez-vous? J'espère que ce n'est pas le genre de question auquel il est difficile de répondre, car je crois que c'est le point auquel il faut nous attacher.

M. Lane: Certainement. L'Europe, qui absorbe environ la moitié de nos exportations vers des pays autres que les États-Unis offre de toute évidence de plus grandes possibilités pour la diversification du commerce canadien que toute autre région dans le monde. Cependant, il me semble qu'il nous faut faire l'analyse de rentabilité lorsqu'il s'agit de répartir nos ressources. Dans le domaine publicitaire, nous devons investir dans chaque région de manière à en retirer le plus de profits possible; il est donc utile et approprié de maintenir une certaine présence sur les marchés d'Extrême-Orient, mais peut-être faudrait-il investir davantage sur les marchés européens. Il existe une répartition assez précise des ressources que l'on peut déterminer d'après l'expérience et les possibilités qui nous sont offertes dans les différentes parties du monde.

Le sénateur Flynn: C'est comme le papier journal, il est plus avantageux pour nous de le vendre aux États-Unis que d'essayer d'affronter la concurrence sur le marché européen.

Le sénateur Connolly: Je suis d'accord. En général, les économies européennes plus développées peuvent, à mon avis, absorber le genre de produits que nous sommes intéressés à exporter et qui sont générateurs d'emplois, des

produits d'une technique plus poussée. Qu'en pensez-vous? Ai-je tort?

L'hon. M. Pepin: Je suis d'avis que les possibilités d'exportations sont illimitées. J'ai voyagé énormément au cours des derniers mois et c'est ce qui m'a surtout frappé partout où je suis passé. Certains pays peuvent payer pour ces exportations plus facilement que d'autres. Malheureusement, il n'existe aucun rapport entre les besoins et la capacité de payer. C'est une simple observation.

Les exportateurs canadiens, en général, se tournent vers les États-Unis sans chercher plus loin. Quand ils commencent à chercher ailleurs de façon persévérante avec intelligence et initiative, ils découvrent des tas de possibilités. Et bien sûr, cela paie plus de vendre au Japon et en Europe occidentale qu'en Afrique et dans les pays en voie de développement, mais cela demande aussi plus d'efforts.

Prenons le Japon: je parle du Japon, parce que ce pays est également pour l'Europe occidentale un marché très développé. Ce que nous constatons actuellement avec la visite de ces représentants de sociétés qui, en réalité, font notre travail, c'est que, en moins d'un an nous pouvons avoir, simplement du fait de l'initiative prise par ces cinq importantes corporations, une augmentation, il y a de quoi à se réjouir, de 100 millions de dollars d'exportations vers le Japon, encore une fois simplement parce que ces cinq sociétés ont envoyé leurs représentants pendant quinze jours au Canada. Pour moi, c'est une preuve que nos chances d'exportation vers le Japon étaient très bonnes au départ, mais que les exportateurs canadiens n'ont pas fait assez d'efforts dans cette voie. C'est la même chose pour l'Europe occidentale.

Le sénateur Connolly: L'art de vendre, tout est là!

Le sénateur Croll: Je ne crois pas qu'il y ait uniquement cela.

Le sénateur Connolly: Ce n'est pas tout, mais c'est beaucoup.

Le sénateur Croll: Je crois que nous avons la perspicacité, les aptitudes, la connaissance technique ou autre, ce qui nous manque c'est la stratégie d'ensemble que semblent posséder le Japon et les autres pays. C'est une bonne chose, mais pouvez-vous assister sans bouger et permettre que se reproduise ce qui s'est passé chez nous il y a une génération, lorsque les Américains se sont implantés ici? Nous nous plaignons maintenant de leur mainmise exagérée sur le pays et notre industrie. Pouvons-nous permettre au Japon ou à tout autre pays de dominer nos marchés et de contrôler notre commerce avec l'étranger? Ne vous appartient-il pas d'éviter cela au lieu de déclarer, «c'est ce qui arrive, je ne sais pas quoi faire?»

L'hon. M. Pepin: Les corporations japonaises nous aident dans un secteur particulier qui intéresse principalement les produits finis et manufacturés. Lorsqu'il s'agit de produits bruts et de minéraux à demi-traités, les exportateurs canadiens n'ont habituellement aucune difficulté à trouver des marchés pour leurs produits.

Le sénateur Croll: Pourtant, monsieur le Ministre, l'ouest du Canada n'est pas très content de ce qui se passe dans le commerce avec le Japon. Je ne sais pas grand-chose à ce sujet, si ce n'est ce que je lis parfois, mais je ne suis pas très content de voir les Japonais venir ici et accaparer toute notre production de charbon. Je n'aime pas cette

façon de procéder. Nous ne pouvons laisser faire sans réagir, et il nous faut le faire maintenant sinon nous risquons d'avoir des comptes à rendre d'ici quelques années.

Le président: Le Ministre est certainement d'accord avec nous, sénateur Croll. Mais il vous faut faire la distinction entre l'industrie extractive et l'industrie manufacturière. Les exemples que le Ministre nous a donnés, selon moi, se rapportaient clairement à l'exportation de produits manufacturés.

Le sénateur Croll: Je voudrais rappeler au Ministre que tout de suite après la guerre, je me souviens d'un homme du nom de C. D. Howe, j'avais en l'occasion de lui parler à cette époque. Je lui avais demandé alors: «quand allons-nous connaître à nouveau la crise?» Il m'a répondu, «Dave, ne te tracasse pas, ce n'est pas pour aujourd'hui, nous allons vendre à chacun de ces pays.» Je lui demandais, «comment vous ferez-vous payer?» Il m'a répondu, «dans certains cas, nous ne serons pas payés, mais dans l'ensemble je serai payé à la longue d'une manière ou d'une autre, l'attente n'a pas d'importance.» Nous avons attendu et, comme vous le savez, nous avons reçu notre dû dans l'ensemble et tout s'est très bien passé. C'était une initiative du Ministère. Notre situation est-elle tellement différente maintenant? Je ne pense pas que nous manquions d'argent dans ce pays. Je vois que votre ministère n'est pas à court de cerveaux et votre réussite ne fait aucun doute, cependant, d'une manière ou d'une autre, nous n'avons pas fait assez. Pourquoi?

L'hon. M. Pepin: Parlez-vous toujours du Japon ou en termes généraux?

Le sénateur Croll: En général, au cours de votre exposé, vous avez fait des remarques intéressantes. Vous avez parlé de l'inexistence de groupes commerciaux en particulier et de la concurrence. S'il en est ainsi, pourquoi ne fait-on rien?

L'hon. M. Pepin: Dans ma réponse au sénateur Grosart, j'ai dit aussi que les sociétés japonaises connaissaient le marché japonais beaucoup mieux que les corporations canadiennes ne le connaîtront jamais. C'est un facteur. Le second facteur, c'est qu'ils semblent adopter des méthodes d'importation auxquelles les nôtres n'ont pas encore pensé; et je choisis mes mots. Un autre avantage, c'est qu'ils ont des moyens à l'échelle mondiale que nous ne possédons pas.

Le meilleur moyen peut-être de vous l'expliquer c'est de vous donner un exemple. La dernière fois qu'une délégation japonaise était ici, elle recherchait des rails ferroviaires en acier. J'ai dit au représentant de cette société que *Sydney Steel* vendait des rails au Mexique, mais que la vente des rails présentait parfois un problème. Je lui ai demandé s'il avait un marché pour ce produit et il a répondu «oui». Je lui ai demandé comment il s'y prenait et il m'a répondu, «c'est très simple, nous vendons les rails d'acier aux pays en voie de développement et en retour nous obtenons du café, des bananes ou autres produits». Encore une fois, nous nous heurtons, au Canada à un manque de moyens évidents et, de toute façon on ne peut guère comparer nos méthodes aux moyens d'action des Japonais.

Le sénateur Connolly: L'art de vendre.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je ne comprends pas pourquoi le sénateur Croll s'inquiète de notre

performance sur les marchés d'exportation. Notre situation est telle que plus de la moitié de tous les produits canadiens sont vendus à l'étranger. Aucun autre pays au monde n'en fait autant. Plus de la moitié soit 52 pour cent de notre P.N.B. a été vendu sur les marchés étrangers en 1970. Pourquoi nous inquiétons-nous? Notre capacité de pénétration sur les marchés mondiaux n'est égalée par aucun autre pays au monde.

L'hon. M. Pepin: Vous avez tout à fait raison. Mais dès l'instant où nous disons «pourquoi nous tracasser?» nous avons un problème. Nous sommes un pays de 21.1 millions d'habitants, c'est un groupe économique bien petit dans le monde d'aujourd'hui; les Britanniques avec 50 millions d'habitants ont jugé qu'ils ne pouvaient s'en tirer seuls. De toute évidence, il nous faut nous surpasser. Nous devons toujours être sur le qui-vive. Et nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers.

Le sénateur Grosart: Oui, mais le sénateur Croll a demandé pourquoi nous n'avons pas fait davantage. Le fait est que nous n'avons rien à nous reprocher. L'autre question est la suivante: pouvons-nous survivre en tant qu'un des trois ou quatre pays qui n'appartiennent pas aux blocs économiques constitués dans le monde?

L'hon. M. Pepin: Nous survivrons si nous faisons mieux.

Le sénateur Grosart: J'en doute. Je crois qu'il nous faut nous intégrer à l'un des blocs. Je ne crois pas que nous puissions rester seuls.

L'hon. M. Pepin: Que proposez-vous?

Le sénateur Grosart: Je ne voudrais pas en discuter maintenant mais vous avez parlé de la possibilité d'envoyer une mission en juin pour étudier l'éventualité d'une série d'ententes bilatérales avec la C.E.E. Cela signifie l'adhésion au bloc.

L'hon. M. Pepin: Non pas nécessairement.

Le sénateur Grosart: Je pense que oui. Que notre accès au bloc soit complet, partiel ou préférentiel et c'est là le moins que vous puissiez attendre d'un accord bilatéral, cela signifie que nous allons nous intégrer au bloc.

L'hon. M. Pepin: Il y a tout une marge entre devenir membre de la C.E.E. et y avoir accès.

Le sénateur Grosart: Oui, je sais que nous pouvons devenir membre associé ou avoir un accès préférentiel, mais cela signifie que nous entrons dans le bloc et c'est ce que j'espère.

Le sénateur Croll: Voulez-vous dire qu'un avantage marginal dans la C.E.E. est préférable à un bloc nord-américain?

Le sénateur Grosart: Non, ce n'est pas ce que je veux dire, je voudrais les deux. Si vous étudiez les documents, vous verrez que l'un n'exclut pas l'autre.

L'hon. M. Pepin: Vous voudriez être associé d'une certaine manière avec le Marché commun et aussi avec les États-Unis?

Le sénateur Grosart: Oui. Il y a certains pays du Commonwealth, et peut-être d'autres aussi, qui ont déjà un accès préférentiel à la fois au marché américain et au marché de la C.E.E.

L'hon. M. Pepin: Pouvez-vous nous préciser lesquels?

Le sénateur Grosart: C'est le cas pour certains pays des Antilles. J'ignore quel est exactement leur statut actuellement, vis-à-vis de la C.E.E. mais je sais qu'ils négocient.

Le président: Ils sont associés.

M. Lane: Ils négocient une sorte de statut d'associés. Ces négociations n'ont pas encore été amorcées.

Le sénateur Grosart: Ils bénéficient aussi de l'accès préférentiel aux débouchés américains comme c'est le cas du Canada.

L'hon. M. Pepin: J'aimerais poser à M. Lane une question qui pourrait intéresser le comité.

Monsieur Lane, les Américains ont-ils mieux réussi que les Canadiens sur les marchés de l'Europe occidentale?

M. Lane: Tout dépend de quelle année vous voulez parler. De 1966 à 1970, nous faisons de meilleures affaires que les Américains.

Le sénateur Connolly: En chiffres absolus?

M. Lane: Non, monsieur, au point de vue du pourcentage d'augmentation de nos ventes. En 1970, comme vous le savez, nos ventes ont quelque peu décliné. Nous n'avons pas les données de 1971 pour les États-Unis, de sorte que nous ignorons s'ils ont connu la même tendance à la baisse.

L'hon. M. Pepin: La position du Canada sur le marché européen est tout à fait différente de celle des États-Unis, en ce sens que les Américains ont implanté leurs sociétés multinationales dans les pays d'Europe occidentale. Nous en avons quelques-unes, mais elles ne se comparent pas en nombre et en importance.

Le sénateur Cameron: Vous dites qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres pour se faire une idée optimiste ou pessimiste de la situation. J'établis une corrélation entre ces chiffres et la situation de l'emploi au Canada aujourd'hui. Nous avons certainement fait de bonnes affaires dans certains domaines mais pas assez. Pour utiliser le jargon technologique d'aujourd'hui, il nous fait innover.

Monsieur le Ministre, ma question est celle-ci: quelles innovations apportez-vous à notre art de la vente pour accroître nos débouchés et tirer profit des secteurs où le Canada jouit de certains avantages spéciaux? Nous avons, par exemple, certains produits, notamment le blé, les pâtes et papier et certains minéraux qui, je crois, nous donnent une certaine avance sur d'autres pays.

L'hon. M. Pepin: La meilleure façon d'y répondre, sénateur, c'est de voir les résultats des missions scientifiques et technologiques que nous avons envoyées en Belgique et en Allemagne.

En ce qui concerne la mission en Belgique, un certain nombre de secteurs technologiques présentaient des intérêts communs. Permettez-moi de vous en donner quatre exemples: dans le domaine de la construction, il y a le bois, les maisons et les édifices préfabriqués; dans le secteur de l'énergie, il y a la transmission électrique—on compte déjà un projet en voie de réalisation entrepris conjointement par la Canadian Westinghouse le pendant Belge, l'A.C.E.C.—et je ne saurais dire ce que ce sigle représente

mais il s'agit d'une société Belge de transmission d'énergie; dans le secteur métallurgique, il existe une entente en vue d'échanger des renseignements, ainsi que la possibilité de coopérer, dans la mise au point de métaux complexes—comme vous le savez, l'industrie canadienne est assez avancée dans le secteur des métaux non ferreux où l'on entrevoit aussi certaines possibilités; et quatrième, le domaine des ordinateurs—là aussi il existe une entente de coopération en matière d'analyse des données et de l'informatique. Les Canadiens sont assez avancés dans certains secteurs de cette industrie.

Pour ce qui est de l'Allemagne, on a conclu des ententes de coopération dans les secteurs de l'analyse des données, de l'océanographie, de la protection de l'environnement et des sciences de l'Arctique. Les projets de coopération dans le cadre d'une opération conjointe dans l'Arctique portent sur l'échange de renseignements sur la construction des navires, des cargos brise-glaces ainsi que sur l'éventualité d'une coopération canado-allemande en ce qui concerne les gîtes de minerai de fer dans l'île de Baffin dans l'Arctique etc. Ce ne sont là que quelques exemples des ententes scientifiques et technologiques aboutissant à l'identification des secteurs d'intérêt commun sur le plan technologique et éventuellement sur le plan commercial.

Le sénateur Cameron: Ce sont là des possibilités que vous envisagez, mais comment vous y prendrez-vous pour traduire ces découvertes, si vous voulez, en chiffres? Pour être plus spécifique, le gouvernement du Canada a-t-il par exemple envisagé l'accréditation d'un ministre à plein temps auprès de la C.E.E. pour explorer tous les secteurs représentant un potentiel d'expansion dans les années à venir?

L'hon. M. Pepin: Nous avons déjà un ministre accrédité auprès de la Commission de la C.E.E. Vous voulez dire que ce ministre cumule les deux fonctions d'ambassadeur en Belgique et auprès de la Commission. Est-ce bien là ce que vous voulez dire par ministre à plein temps?

Le sénateur Cameron: Est-il suffisamment investi des pouvoirs et de l'autorité nécessaires à la réalisation de la tâche qui lui a été confiée?

L'hon. M. Pepin: Certainement. Il est entouré d'un excellent groupe. N'avez-vous pas déjà visité la mission canadienne auprès de la Commission?

Le sénateur Cameron: Pas encore. Nous espérons remédier à cette lacune.

L'hon. M. Pepin: Vous en serez impressionné, comme tant d'autres d'ailleurs.

Le sénateur Connolly: Férons-nous bonne impression à votre avis?

L'hon. M. Pepin: Oh, j'en suis convaincu. La question que vous soulevez est celle-ci: comment s'y prend-on pour imprimer une nouvelle orientation, une nouvelle dimension, une dimensions plus accentuée aux exportations canadiennes vers l'Europe occidentale? La seule réponse que je puisse vous donner est la suivante: il nous faut multiplier les initiatives que je viens de mentionner. Il ne s'agissait pas simplement de projet, mais de réalisations. Par exemple, le projet de la Westinghouse fait en ce moment l'objet de négociations. J'ai parlé de construction domiciliaire en bois qui constitue un projet très réel.

Le sénateur Cameron: Les industries ATCO se sont lancées sur le marché international. Ont-ils un intérêt quelconque dans le projet Campeau à Paris?

L'hon. M. Pepin: Non, la firme ATCO n'est pas intéressée dans ce projet, mais elle l'est presque n'importe où ailleurs. En Algérie, par exemple, les industries ATCO font de très bonnes affaires. A l'heure actuelle, elles négocient avec l'Union soviétique un accord pour un projet semblable.

Le sénateur Cameron: Lors du passage de la délégation parlementaire dans les provinces de l'Ouest, j'ai invité les membres à visiter l'usine. Pouvez-vous nous dire pourquoi cette firme ne s'y intéresse pas? Accordez-vous une aide quelconque aux industries ATCO pour qu'elles s'introduisent dans la C.E.E.?

L'hon. M. Pepin: M. Southern vous dira que le ministère de l'Industrie et du Commerce est le meilleur ami qu'il ait.

Le sénateur Cameron: Parfait. On dit qu'un des moyens de s'introduire dans le Marché commun consiste à y implanter nos propres sociétés multinationales. Est-ce là une méthode réaliste? Croyez-vous que nous avons les ressources nécessaires pour soutenir la concurrence des Américains et autres membres de la C.E.E. au moyen de sociétés multinationales?

L'hon. M. Pepin: Je m'attendais à ce que vous souleviez cette question, et j'ai une liste des entreprises canadiennes établies en Europe occidentale.

Le sénateur Cameron: Nous aimerions en prendre connaissance.

L'hon. M. Pepin: En voici quelques-unes. La société Alcan est établie en Belgique, en Grande-Bretagne, au Danemark, en France, en Allemagne, en Hollande, en Irlande, en Italie, en Norvège, en Espagne, en Suède et en Suisse; Bombardier Limitée possède certaines installations en Autriche et en Suède; Cominco en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Portugal et en Espagne; la Consolidated-Bathurst en Grande-Bretagne et en Allemagne; la Seagrams en Belgique, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Italie; Inco, International Nickel Company est installée en Belgique, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Suède et en Suisse. On note ensuite les sociétés suivantes: MacLean-Hunter, MacMillan Bloedel, Massey-Ferguson, Northern Electric, Nothgate Exploration, et Polymer qui sont établies en Belgique, en Grande-Bretagne, en France, en Hollande, en Italie, en Suède et en Suisse. Je mentionnerai aussi la Steel Company of Canada; la maison Steinberg est actuellement en France; et Hiram Walker se trouve en Europe aussi. Ce sont là quelques-unes des sociétés canadiennes à caractère multinational du point de vue européen.

Le sénateur Cameron: Mais quelles mesures comptez-vous prendre pour coordonner et multiplier l'action de ces sociétés? C'est là aussi un domaine où nous devons agir par légitime défense.

L'hon. M. Pepin: Si vous nous disiez ce que nous devrions faire?

Le sénateur Cameron: J'essaie de l'apprendre. C'est moi qui vous le demande.

L'hon. M. Pepin: Nous leur accordons toute l'aide possible en matière d'information et de représentation que l'on puisse imaginer ou qu'elles nous demandent.

Le sénateur Cameron: Je sais que vous faites beaucoup de choses, mais il me semble que nous devons faire encore plus pour obtenir le genre de résultat dont nous avons besoin pour résoudre nos problèmes de chômage ici au Canada.

L'hon. M. Pepin: Mais cela ne résoudrait pas le problème. Je dirais même que si elles vont s'établir ailleurs dans le monde certaines personnes auront l'impression qu'on obtient le résultat exactement contraire.

Le sénateur Cameron: Ce serait bien le cas, quoique de façon indirecte.

L'hon. M. Pepin: J'y crois moi-même: je crois que les sociétés à caractère multinational, pour le mieux ou pour le pire, existent et existeront toujours. Le seul inconvénient c'est que nous n'en avons pas suffisamment au Canada.

Le sénateur Grosart: Et dire que les Américains essaient de les attirer chez eux.

L'hon. M. Pepin: Certains Américains, en effet. D'après des études effectuées aux États-Unis, il semble que les sociétés à caractère multinational soient génératrices d'emplois aux États-Unis.

Le sénateur Grosart: Les avis sont partagés. J'ai vu les deux chiffres.

L'honorable Mlle Lapointe: Monsieur le ministre, vous avez parlé du caractère exceptionnel de l'impact sur le Canada. Quelle est la différence par rapport à l'Australie par exemple?

L'hon. M. Pepin: Ils sont dans la même position.

L'honorable Mlle Lapointe: Ainsi vous croyez que c'est exceptionnel?

L'hon. M. Pepin: A la seule exception que leurs problèmes sont moindres étant donné qu'ils n'exportent pas autant de produits manufacturés au continent européen que le Canada. Par conséquent, ils ne sont pas aussi touchés que nous.

L'honorable Mlle Lapointe: Croyez-vous que certains d'entre eux aient l'impression que dans un proche avenir, la C.E.E., le Japon et les États-Unis seront en mesure de fournir au monde entier tous les produits manufacturés dont ils auront besoin?

L'hon. M. Pepin: Je ne l'espère pas, madame la sénatrice. Les exportations canadiennes de produits manufacturés ne sont pas encore en aussi mauvaise posture que ne le laisse entendre votre question. Au tout début des années 1960, les produits manufacturés représentaient 12 à 14 p. 100 des exportations canadiennes, proportion qui se situe actuellement à 42 p. 100; 42 p. 100 des exportations canadiennes en produits manufacturés. L'accord de l'automobile avec les États-Unis a beaucoup influé sur ce pourcentage, je le concède, mais même sans cet accord, les produits manufacturés représentent quelque 20 à 25 p. 100

des exportations canadiennes, par conséquent nous avons fait d'énormes progrès.

Le président: Dans quel laps de temps?

L'hon. M. Pepin: Les 12 pour cent s'appliquent probablement à l'année 1962.

Le sénateur Cameron: Pourrait-on consigner au procès-verbal les noms des sociétés canadiennes qui font affaires en Europe?

L'hon. M. Pepin: Certainement.

LISTE SÉLECTIVE DES IMPORTANTES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES CANADIENNES CONSTITUÉES EN CORPORATIONS ET QUI ONT INVESTI DANS LES PAYS EUROPÉENS

Alcan Aluminium Limitée

Allemagne
Belgique
Danemark
Espagne
France
Grande-Bretagne
Hollande
Irlande
Italie
Norvège
Suède
Suisse

Bombardier Limitée

Autriche
Suède

Canada Packers Limited

Allemagne
Grande-Bretagne

Cominco Limited

Allemagne
Espagne
Grande-Bretagne
Portugal

Consolidated-Bathurst Limited

Allemagne
Grande-Bretagne

Distillers Corporation—Seagrams Limited

Allemagne
Belgique
France
Grande-Bretagne
Italie

Domtar Limited

Grande-Bretagne
Italie

International Nickel Company of Canada Limited

Allemagne
Belgique
Grande-Bretagne
Italie
Suède

Suisse

MacLean-Hunter Limited

Allemagne
France
Grande-Bretagne
Italie

MacMillan Bloedel Limited

Espagne
Grande-Bretagne
Hollande

Massey-Ferguson Limited

Allemagne
Danemark
France
Grande-Bretagne
Hollande
Italie
Suisse
Turquie

Northern Electric Company Limited

Grèce
Turquie

Northgate Exploration Limited

Espagne
Grande-Bretagne
Irlande

Polymer Corporation Limited

Belgique
France
Grande-Bretagne
Hollande
Italie
Suède
Suisse

The Steel Company of Canada Limited

Hollande
Suisse

Steinberg's Limited

France

Hiram Walker-Gooderham and Worts Limited

France
Grande-Bretagne

Le sénateur Croll: En réponse à la question de l'hon. M^{lle} Lapointe au sujet de l'Australie, permettez-moi d'ajouter ceci. L'Australie et la Nouvelle-Zélande bénéficient d'un traitement de faveur de la part de la Grande-Bretagne à leur adhésion à la C.E.E. du fait qu'ils en dépendent trop. Quels traitements ou avantages spéciaux avons-nous obtenus lorsque nos marchés ont été en quelque sorte mis en péril?

Le sénateur Flynn: Aucun.

L'hon. M. Pepin: L'Australie n'a pas bénéficié d'un traitement spécial. La Nouvelle-Zélande oui, en ce qui concerne les produits laitiers.

Le sénateur Croll: Vous dites que l'Australie n'a pas bénéficié d'un traitement spécial?

M. Lane: Non, sénateur, la Nouvelle-Zélande uniquement. Une grosse proportion des exportations de ce pays se fait vers la Grande-Bretagne, et c'est ainsi qu'une entente spéciale est intervenue en ce qui concerne le beurre. M. Elliot pourrait nous en parler plus longuement.

M. G. Elliot, groupe d'études sur l'expansion de la C.E.E., direction des Affaires européennes, ministère de l'Industrie et du Commerce: La Grande-Bretagne a donné certaines assurances à la Nouvelle-Zélande au sujet du volume des exportations de beurre au cours de la période transitoire; elle a d'autre part convenu qu'à la fin de cette période la communauté élargie réexaminerait la situation créée par la dépendance de la Nouvelle-Zélande des marchés du Royaume-Uni pour voir s'il n'y avait pas lieu de maintenir cet arrangement. En ce qui concerne le fromage, ils ont conclu des ententes semblables en stipulant toutefois que ces ententes ne seraient pas renouvelées à la fin de la période transitoire. Il n'y a eu absolument aucun traitement spécial dans le cas de l'Australie, si ce n'est que les Australiens tenaient particulièrement au contingentement touchant l'un de leurs produits industriels inscrits sur leur liste initiale de douze produits, de la même façon que la pâte de bois, le papier journal, le contre-plaqué et le phosphore nous intéressent.

L'hon. M. Pepin: A mon avis, il serait injuste de dire que les Anglais ne se préoccupaient pas de la position canadienne.

Le sénateur Croll: Je n'ai pas dit cela. J'ai posé la question et vous avez répondu que notre position les préoccupait également, sauf qu'il s'agissait là de cas très spéciaux. N'avons-nous pas bénéficié d'un traitement spécial en ce qui concerne les pâtes et papiers?

L'hon. M. Pepin: Je vous dis simplement ce qu'ils ont pu faire pour nous accommoder quelque peu dans le secteur des produits forestiers. C'est M. Elliot, je crois, qui vous en a parlé.

Le président: Il est six heures.

Le sénateur Flynn: Permettez-moi de faire consigner un rectificatif au procès-verbal. Le ministre avait dit que les quatre-cinquièmes de nos exportations se faisaient vers les pays non membres du Marché commun élargi. Permettez-moi de dire que d'après les chiffres de 1971, il s'agit de six-septième.

Le sénateur Connolly: Me permettez-vous de poser rapidement une dernière question? Lors du compte rendu qu'on nous avait fait sur les pourparlers canado-américains qui se sont tenus il y a environ deux mois, on nous a parlé ici longuement du Canada et de l'impact sur le Canada de la Communauté européenne élargie. Nous avons demandé si les échanges entre les parlementaires canadiens et ceux de la Communauté élargie avaient une utilité quelconque. On nous répondit par l'affirmative en disant que les échanges de ce genre étaient à la longue extrêmement importants. Puis nous avons dit qu'on nous avait demandé au Canada—et je dois dire qu'à l'origine nous avons résisté à cette idée—d'assister au Conseil de l'Europe en qualité d'observateurs, en y désignant une délégation. Nous avons répété cette expérience deux ou trois fois. Voyez-vous une utilité quelconque à ce que les parlementaires maintiennent le contact avec ceux de la Communauté?

L'hon. M. Pepin: J'y crois certainement, de façon générale. Par exemple, les avantages que nous avons tiré des pourparlers canado-américains qui se sont tenus récemment étaient évidents. Je dirais qu'en général cela s'applique aussi bien à l'Europe qu'aux États-Unis.

Le sénateur Connolly: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 4

LE MARDI 30 MAI 1972

Troisième séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la
Communauté européenne élargie

(Résumé: Voir le procès-verbal)

M. le ministre des Pêches: Je vous remercie de votre question. Le président de la Commission des Pêches du Canada, M. Elliot, a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968. Il a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968. Il a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968.

M. le ministre des Pêches: Je vous remercie de votre question. Le président de la Commission des Pêches du Canada, M. Elliot, a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968. Il a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968. Il a été nommé par l'Assemblée législative du Québec en 1968.

M. le ministre des Pêches: A mon avis, il serait injuste de dire que les Anglais ne se préoccupent pas de la position canadienne.

M. le député: Je n'ai pas dit cela. J'ai posé la question et vous avez répondu que notre position les préoccupait. Mais, vous avez dit que l'Angleterre n'a pas bénéficié d'un traitement spécial en ce qui concerne les pâtes et papiers?

M. le ministre des Pêches: Je vous dis simplement ce qu'ils ont pu faire pour nous accommoder quelque peu dans le secteur des produits forestiers. C'est M. Elliot, je crois, qui vous en a parlé.

Le président: Il est six heures.

M. le député: Permettez-moi de faire poser un autre point au procès-verbal. Le ministre avait dit que les exportations de nos produits se faisaient vers les pays du Marché commun élargi. Permettez-moi de dire que d'après les chiffres de 1971, il s'agit de 100 millions.

M. le ministre des Pêches: Me permettez-vous de poser rapidement une autre question? Lors du compte rendu qu'on nous a fait sur les pourparlers canado-américains qui ont eu lieu il y a environ deux mois, on nous a parlé de l'impact du Canada et de l'impact sur le Canada de la Communauté européenne élargie. Nous avons demandé si il y avait eu des échanges entre les parlementaires canadiens et ceux de la Communauté européenne élargie. On nous a répondu par l'affirmative. Mais, nous avons demandé par l'affirmative si il y avait eu des échanges entre les parlementaires canadiens et ceux de la Communauté européenne élargie. Nous avons demandé si il y avait eu des échanges entre les parlementaires canadiens et ceux de la Communauté européenne élargie.



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le greffier du Sénat.
Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule n° 4

LE MARDI 30 MAI 1972

Troisième séance concernant:

**Les relations du Canada avec les pays de la
Communauté européenne élargie**

(Témoins: Voir le procès-verbal)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Président suppléant: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Lang
Cameron	Lapointe
Carter	Macnaughton
Choquette	McElman
Connolly	McLean
(Ottawa-Ouest)	McNamara
Croll	Nichol
Eudes	O'Leary
Fergusson	Quart
Gouin	Rattenbury
Haig	Sparrow
Heath	Sullivan
Lafond	White
Laird	Yuzyk—(30).

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Ordre de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1972:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aird, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 27 avril 1972:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.*

Je demanderais aux membres du comité de s'abstenir de poser des questions au cours des remarques liminaires du débat, afin que cette séance soit des plus conducentes. Je vous demanderais donc de bien vouloir attendre que le professeur ait terminé sa déclaration de sorte que nos questions soient plus cohérentes et les résultats plus profitables.

Professeur Pentland, nous sommes prêts à vous entendre quant aux mesures qui devraient être prises par le Canada du fait de l'extension de la C.E.E. et nous sommes prêts également à entendre vos commentaires pour des programmes d'études européennes dans les universités canadiennes. Après votre déclaration préliminaire, le sénateur Yuzvick, lui-même un éminent universitaire, posera les premières questions.

M. Charles Pentland, professeur adjoint, département des études politiques, université Queen's. Merci beaucoup, monsieur le président. Les membres du comité ont entendu nombre d'excellents témoignages en matière économique au cours des trois dernières séances. Je m'intéresse à l'Europe d'une manière quelque peu différente. Je suis un

économiste et j'ai étudié l'économie européenne pendant de nombreuses années. Dans le passé, j'ai travaillé pour le gouvernement du Canada et j'ai été impliqué dans le processus de négociation de la C.E.E. Je suis maintenant professeur à l'université Queen's et j'ai écrit un livre sur la C.E.E. et son impact sur le Canada. Je suis heureux de participer à ce débat et de partager avec vous mes idées sur ce sujet.

Président, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a été autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies. C'est un mandat important et je suis heureux de pouvoir contribuer à ce processus. Je pense que le Comité devrait se concentrer sur les aspects économiques de ces relations, car c'est là que se trouvent les défis les plus importants. Je vais donc présenter quelques idées sur ce sujet.

Le Département des études européennes de l'université Queen's a été créé il y a quelques années et nous avons depuis lors développé un programme d'études européennes très solide. Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli et nous espérons continuer à améliorer nos programmes à l'avenir. Je pense que le Comité devrait encourager ce type de programmes et leur donner le soutien nécessaire.

Notre opinion générale envers l'Europe se limite à des considérations d'ordre moral, économique, d'assistance et de défense. L'Europe représente les vieux pays, on pouvait les visiter, les aider et les défendre pour des raisons surtout sentimentales.

Cette opinion a changé avec le temps et je dois dire, depuis la fin des années 60. Actuellement, nous concevons davantage l'Europe occidentale comme une force économique. Nous sommes maintenant davantage les Européens d'après le regard européen que nous ont révélé des hommes comme Anthony Sampson.

Nous voyons maintenant les Européens beaucoup plus comme une force économique et nous sommes de plus en plus intéressés par les affaires économiques de l'Europe. C'est une grande motivation qui traverse les frontières.

Procès-verbal

Le mardi 30 mai 1972
(6)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 heures trente-cinq.

Présents: Le honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Cameron, Carter, Croll, Fergusson, Grosart, Lafond, Laird, Lapointe, McElman, McNamara, Quart, White et Yuzyk. (15)

Aussi présente: M^{me} Carol Seaborn, adjointe spéciale du comité.

Il est décidé que les documents supplémentaires que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait parvenir au comité soient versés au dossier sous le titre de pièce «A».

Le comité poursuit son étude des relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie.

Témoïn:

Professeur Charles Pentland
Département des études politiques
Université Queen
Kingston (Ont.)

A 17 h 10, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Pour copie conforme

Le greffier du comité,
E. W. Innes.

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mardi 30 mai 1972

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 heures et demie, sous la présidence du sénateur John B. Aird, pour étudier les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie.

Le président: Messieurs les sénateurs, vous vous souviendrez, lors de notre dernière rencontre la semaine dernière, que les membres du comité souhaitaient que certains documents complémentaires provenant du ministère de l'Industrie et du Commerce soient annexés aux procès-verbaux. J'ai reçu ces documents, mais c'est leur volume qui m'inquiète: il y en a beaucoup et l'impression n'est pas très bonne. Je préférerais qu'on décide de mettre ces documents à la disposition des membres du comité plutôt que de les annexer aux délibérations.

Des voix: Entendu.

Le président: Merci beaucoup.

Nous poursuivons notre étude sur les répercussions pour le Canada de l'élargissement de la C.E.E., nous entendons aujourd'hui un universitaire, le professeur Charles Pentland. M. Pentland est professeur adjoint du département des études politiques à l'université Queen. Il est né à Montréal, il est diplômé de l'université de Colombie-Britannique et il détient un doctorat de la London School of Economics. Depuis un certain temps, M. Pentland étudie les incidences de l'intégration politique de l'Europe occidentale. Son ouvrage intitulé «International Theory and European Integration» est en voie de publication. Nous sommes très heureux de vous avoir avec nous aujourd'hui, professeur Pentland.

Je demanderai aux membres du comité de s'abstenir de poser des questions au cours des remarques liminaires du témoin, afin que cette séance soit des plus concluantes. Je vous demanderai donc de bien vouloir attendre que le professeur ait terminé sa déclaration, de sorte que nos questions seront plus cohérentes et les résultats plus positifs.

Professeur Pentland, nous sommes prêts à vous entendre quant aux mesures qui devraient être prises par le Canada du fait de l'extension de la C.E.E. et nous sommes prêts également à entendre vos commentaires pour des programmes d'études européennes dans les universités canadiennes. Après votre déclaration préliminaire, le sénateur Yuzyk, lui-même un éminent universitaire, posera les premières questions.

M. Charles Pentland, professeur adjoint, département des études politiques, université Queen: Merci beaucoup, monsieur le président. Les membres du comité ont entendu nombre d'excellents témoignages en matière économique au cours des trois dernières séances. Je m'intéresse à l'Europe d'une manière quelque peu différente. Je suis un

spécialiste de la politique et j'étudie l'Europe en tant que tel. Dans mes remarques préliminaires, je m'attacherai à placer le phénomène de l'élargissement de la C.E.E. dans une perspective plus large et je crois plus fidèle que celui de l'évolution politique.

Nous commettons peut-être une erreur, face à l'expansion européenne de ne considérer que l'aspect économique. Il s'agit surtout d'un phénomène politique qui est étroitement lié à de nombreuses autres questions politiques qui intéressent actuellement les Européens. Je commencerai donc, par examiner comment nous en sommes venus à cette perception présente de l'Europe sous l'aspect d'un phénomène surtout économique. (Bien entendu, quand je parle de «l'Europe» je veux dire la C.E.E. selon la formule actuelle et les pays qui vont y adhérer.) Après avoir expliqué comment nous en sommes venus à cette perception, j'aborderai certains problèmes politiques primordiaux. J'essaierai d'expliquer l'influence qu'aura, au Canada, la solution de ces problèmes, ainsi que la politique que nous pourrions adopter pour améliorer notre position vis-à-vis de l'Europe.

La conception canadienne de l'Europe occidentale d'après-guerre a largement évolué depuis 1945. Pendant nombre d'années, je crois que les Canadiens avaient quelque peu tendance à considérer l'Europe comme un musée. Une grande partie de nos ancêtres en étaient originaires et son histoire parfois sanglante n'en constituait pas moins un riche héritage. Nous avions tendance à imaginer l'Europe d'après de vieux liens familiaux, des ouvrages de littérature, d'art, d'architecture et à travers les relations historiques des Européens eux-mêmes. Ces écrits historiques, en particulier, étaient écrits d'un point de vue nationaliste ce qui influençait non seulement les Européens dans leur opinion d'eux-mêmes, mais aussi ceux qui essayaient de comprendre l'Europe à l'extérieur de ses frontières.

Notre opinion générale envers l'Europe se limitait à des considérations d'ordre touristique, économique, d'assistance et de défense. L'Europe représentait les vieux pays, on pouvait les visiter, les aider et les défendre pour des raisons surtout sentimentales.

Cette opinion a changé assez radicalement je dois dire, depuis la fin des années 50. Maintenant, nous concevons davantage l'Europe occidentale comme une force économique. Nous concevons maintenant davantage les Européens d'après le type «nouveaux Européens» que nous ont révélé des écrivains comme Anthony Sampson.

Nous voyons maintenant les Européens beaucoup plus selon nos conceptions nord-américaines, comme des consommateurs, des hommes d'affaires, des technocrates, des individus d'une grande mobilité qui traversent les frontiè-

res sans s'attarder davantage aux symboles politiques et à un passé jugé périmé.

Nous avons très vite accepté cette notion nouvelle de l'Europe dans nos organes de diffusion et dans nos politiques. La preuve la plus évidente, c'est l'insistance de nos journaux à parler de la C.E.E. et du Marché commun européen, son titre non officiel, comme si ce marché était la seule chose vraiment importante en matière d'intégration européenne.

La réaction canadienne à cette image de l'Europe a été de penser uniquement commerce, concurrence pour un marché, à mettre au point de nouvelles stratégies commerciales pour tenir compte de cette puissance toujours croissante. Il est très clair que c'était là la principale préoccupation du comité jusqu'ici.

Ce que je vais essayer de vous démontrer aujourd'hui, c'est qu'il est important de considérer la situation dans son ensemble, de voir l'Europe comme un système politique émergent, dans un sens, déjà comme un système politique.

Les Canadiens n'ont pas porté beaucoup d'intérêt à ce phénomène, sauf peut-être sur sa signification concernant l'intégration de notre propre pays ou sur l'intégration éventuelle de l'Amérique du Nord par la voie économique. Nous avons constaté ce parallèle apparent entre l'Europe occidentale et nous-mêmes, mais nous n'avons pas témoigné beaucoup d'intérêt au côté politique de l'intégration européenne.

La nature actuelle du programme d'études européennes en vigueur dans les universités canadiennes en est une preuve évidente, je crois. On trouve de nombreux cours d'économie dans nos universités où l'on parle du Marché commun comme d'un phénomène économique international, en général dans le contexte d'un cours sur les théories commerciales internationales, mais il est difficile de trouver des cours sur les aspects politiques de l'Europe occidentale dans son ensemble. En fait, je crois que Peter Dobell a fait remarquer dans un article paru dans l'*International Journal* qu'il n'y a qu'un centre d'études européennes dans l'ensemble du Canada où l'on étudie les aspects politiques du Marché commun. Il s'agit de l'université de Montréal. J'ai le sentiment pourtant que cet aspect politique de l'Europe est le point le plus crucial à considérer lorsqu'on traite du problème de l'expansion. Si nous devons mettre au point une réponse intelligente et rationnelle à la C.E.E., il nous faut considérer l'expansion dans le contexte de l'évolution politique en Europe.

J'aimerais examiner ce qui à mon avis constitue les trois principales questions politiques de l'Europe émergente: tout d'abord la question de supranationalité, c'est-à-dire, le développement d'une intégration politique approfondie en Europe. Deuxièmement, la question de changements structurels en Europe même, l'évolution des institutions de la C.E.E. et, troisièmement la question de la place de l'Europe dans le concert des nations.

Avant de commencer, peut-être devrais-je expliquer ce que je veux dire lorsque je parle de question «politique». Je veux dire que cette expansion fait partie d'un ensemble de questions politiques auxquelles doivent maintenant faire face les Européens de l'Ouest. Ce que je veux dire par questions politiques fondamentalement, c'est qu'il s'agit d'une controverse, d'un débat concernant l'avenir de l'ordre politique européen, ce qui est tout à fait différent de la prospérité économique ou du développement culturel de l'Europe. Il s'agit de questions qui ont une

influence directe sur l'élaboration des règlements et leur application dans la Communauté à l'avenir, le partage du pouvoir politique au sein de la Communauté, l'aptitude des institutions de la Communauté à régler les problèmes internes et à répondre aux besoins en général et la manière dont la Communauté pourra s'affirmer elle-même en tant qu'entité politique parmi les autres nations. C'est ce que je veux dire lorsque je parle de questions uniquement politiques.

Dans le passé, ces questions purement politiques ont été largement éclipsées par les événements spectaculaires sur la scène économique. Il est toujours permis, je crois, d'appliquer à la C.E.E. l'expression que l'on appliquait il n'y a pas si longtemps à l'Allemagne de l'Ouest: géant économique et un nain politique. On pourrait peut-être dire de façon plus exacte que la C.E.E. en est au stade de l'adolescence en politique, en ce sens que ses chances de croissance sont excellentes et que les questions politiques commencent à refléter cet état de choses si l'on en juge par l'intérêt qu'elle suscite en Europe.

Les Européens commencent à s'attaquer directement aux questions politiques pour une autre raison, tout simplement parce qu'ils ont atteint les limites de ce qui est résoluble par des moyens uniquement techniques. En fait, ils ont épuisé les questions relativement faciles à résoudre, les questions peu controversées. Le traité de la C.E.E. établit un programme très précis sur l'intégration dans la sphère économique pour les quinze prochaines années, il fixe une série de dates limites pour la suppression de certaines barrières, certains alignements apportés au tarif extérieur et l'élaboration de certaines politiques communes. Il s'agissait là de tâches très précises qu'il était possible de résoudre, en alliant les applications techniques et les négociations sur place.

Maintenant les Européens font face à ce que les analystes qualifient de questions de haute politique, de souveraineté et de politique externe. Ils doivent les résoudre sans l'aide d'un traité qui fixe certaines conditions préalables.

C'est dans cette perspective politique générale que nous devons considérer l'extension de la C.E.E. Je voudrais maintenant aborder les principales questions dont j'ai parlé précédemment, et vous montrer tout d'abord comment elles sont toutes liées à la question de l'élargissement qui intéresse le comité, et deuxièmement, souligner leurs répercussions éventuelles au Canada dans les années à venir.

Le premier problème, c'est celui d'une intégration politique approfondie dans le cadre de l'Europe, la question pivote autour de la possibilité que l'Europe devienne une fédération supranationale, un nouvel état en politique internationale qui abolirait ou qui limiterait sensiblement la liberté d'agir de ses membres.

Actuellement, l'opinion en Europe et même ailleurs, diffère considérablement quant à la possibilité de voir cette fédération se réaliser dans un proche avenir et certains s'interrogent même sur son opportunité. Il faudrait peut-être souligner que, contrairement à une opinion largement répandue, il n'existe aucune référence particulière dans le traité de Rome à une intégration politique en tant qu'objectif des signataires du traité. Il n'y a que dans le préambule du traité que l'on pourrait trouver une certaine allusion de ce genre lorsqu'il est dit: «établir les fondations d'une union toujours plus étroite des peuples européens», et vous admettez que cela peut vouloir dire beaucoup de choses. Ceux qui étaient en faveur d'une fédération euro-

pénne se sont servis de cette phrase pour essayer de faire valoir que le Marché commun n'avait qu'un but, l'abolition éventuelle des souverainetés nationales et l'émergence d'un état fédéral. Ils sont pourtant aussi nombreux ceux qui jugent que cette phrase signifie simplement que les nations européennes en tant qu'états souverains devraient œuvrer plus étroitement grâce à des techniques internationales et traditionnelles de coopération.

Nous pouvons donc dire, que bien que les États membres souhaitent en général voir l'Europe s'unir sur le plan politique, ce n'est qu'à un niveau très général qui ne précise nullement les détails de cette forme politique éventuelle. Il est maintenant, je crois, exact de dire que l'opinion de ceux qui dominaient la C.E.E. à ses débuts, en particulier la première commission dirigée par Walter Hallstein et certains des représentants des membres plus petits de la Communauté, l'opinion, dis-je, qui était en faveur de la supranationalité ne prévaut plus désormais. Cet état de fait découle dans un sens de ce que l'ensemble de la Communauté estime que la supranationalité est à la fois peu souhaitable et peu probable.

Ce à quoi nous assistons en ce moment, au dire de tous, c'est au réveil des facteurs nationaux au sein de la C.E.E. On croit de plus en plus que contrairement à l'opinion première, l'intégration économique ne conduit pas automatiquement et inévitablement à l'intégration politique. Si je me souviens, notre dernier Livre blanc sur la politique étrangère donne à penser que ce processus est inévitable, ce dont de nombreux Européens semblent pourtant douter.

Ainsi, s'efface la croyance que l'intégration politique est un processus inévitable pour laisser la place à la croyance qu'elle est souhaitable de l'avis d'une certaine minorité, influente au sein de la Communauté. C'est pourquoi, dans un avenir très prochain, nous verrons la Communauté européenne devenir un système politique hétérogène qui ne sera ni un groupement conventionnel d'états prenant leurs décisions par la voie internationale normale ni un nouvel état unique mais un mélange des deux, quelque chose se rapprochant davantage d'un nouveau corps politique. Il sera très difficile pour nous d'essayer de comprendre de l'extérieur un système politique aussi complexe et difficile et pour les intéressés eux-mêmes, cela risque de l'être pas mal. Pourtant, comme le savent tous ceux qui ont une longue expérience de la politique, le propre des mauvaises combinaisons c'est de durer et de devenir des institutions. Je crains qu'il nous faille accepter un système politique hétérogène en Europe occidentale pour quelques années.

L'effet de l'élargissement sur ce processus, le déclin de l'idée supranationale a contribué beaucoup à le consolider. Tout d'abord, l'état important qui s'est joint à la Communauté élargie, la Grande-Bretagne, n'a jamais été en faveur d'une intégration politique plus poussée ni de la supranationalité en Europe. L'idée britannique de l'intégration européenne a toujours été très proche de l'opinion du général de Gaulle d'une Europe composée d'états souverains qui prennent leurs décisions par des moyens traditionnels qui ont fait leurs preuves en politique internationale et, de ce côté-là, il est évident que les Français disposeront d'un allié utile dans les Britanniques pour empêcher la centralisation accrue du pouvoir en Europe. De toute évidence, c'est là l'objet des négociations qui ont eu lieu entre le président Pompidou et le premier ministre Heath en mai 1971, négociations qui ont beaucoup contribué à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Commu-

nauté européenne. L'autre facteur d'extension qui risque d'entraver encore davantage l'intégration provient simplement du fait que l'Europe est maintenant composée d'un plus grand nombre d'états et que le processus de la prise de décision risque de devenir plus incommode, de sorte qu'il sera plus difficile d'en arriver au genre d'accords parmi les états membres qui permettaient autrefois d'envisager l'intégration.

En fait, l'incidence pour le Canada est, je pense, très évidente. Pour traiter avec ce système politique hétérogène, nous devons utiliser diverses techniques: traiter avec les états individuellement et tenter en même temps d'établir un réseau de nouveaux liens solides avec Bruxelles et aussi peut-être avec d'autres centres de pouvoir en Europe. Il faut souligner que Bruxelles ne constitue nullement le centre institutionnel incontesté de la nouvelle Europe. Il existe des institutions de la C.E.E. à Strasbourg et au Luxembourg et il y en aura peut-être à Paris si les Français obtiennent ce qu'ils désirent, soit qu'un secrétariat politique soit institué prochainement. De toute manière, nous ne serons pas en mesure de traiter avec nos partenaires commerciaux comme auparavant, il nous faudra établir tout un faisceau de nouvelles lignes de communication avec une Communauté quelque peu informe.

Quant à la question de changements structurels ou du développement des institutions européennes, je crois qu'il y a deux aspects qui méritent d'être étudiés: la démocratisation et le problème de la réforme structurelle ou de la gestion. Le problème de la démocratisation de la Communauté européenne a été tacitement laissé de côté depuis quelque temps. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie qu'il a pris une importance réelle.

Parmi les Européens, l'opinion diffère sur ce que signifie la démocratisation de la Communauté. Pour certains, cela signifie permettre au Parlement européen de contrôler le budget de la communauté, ce qui n'est pas le cas actuellement et d'élire ce parlement plutôt que de nommer des représentants de parlements nationaux. Depuis 1960, un rapport a été déposé sur la façon d'élire ce parlement. On envisage des circonscriptions assez importantes de 426 députés élus de toutes les régions de la communauté. D'autres propositions visant à la démocratisation de l'Europe consistent à exercer un contrôle plus poussé sur la commission exécutive, soit en élisant le président de la commission et en le chargeant de constituer le Cabinet à la manière américaine, ou en demandant au parlement d'en choisir les membres. De l'avis général, l'avenir de la Communauté est trop important pour être laissé aux technocrates et le public européen en général devrait avoir son mot à dire beaucoup plus que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Il est peut-être utile de souligner qu'il a maintenant été convenu que sur une période de sept ans, le parlement obtiendra en fait le contrôle de certaines des ressources de la Communauté et d'une partie de son budget. Cela se fera en deux phases: jusqu'en 1974, le parlement sera en mesure d'apporter certains amendements aux prévisions budgétaires; après 1974, il aura la haute main sur toutes les dépenses qui ne sont pas visées par des négociations financières actuelles ou de la juridiction d'autres organismes de la communauté ou qui possèdent une influence réelle sur le budget administratif. Il ne s'agit cependant jusqu'ici que d'une très petite partie du budget global de la communauté, les 90 pour cent du budget attribués au fonds agricole et aux fonds social resteront hors de la

compétence du parlement pendant un certain temps et ainsi, ce développement n'est pas aussi important que certains fédéralistes européens aimeraient le croire. Je crois que cet élargissement réduira également les perspectives d'une démocratisation rapide de la communauté. Encore une fois, les Britanniques font preuve d'une extrême prudence lorsqu'il s'agit d'octroyer une plus grande autorité à un parlement européen supranational.

Si cette démocratisation devient un fait accompli elle aura pour effet de modifier radicalement l'équilibre institutionnel européen. Comme dans la première phase de la communauté, à peu près jusqu'en 1965, il était clair que la Commission était le fer de lance de l'intégration européenne, prenant l'initiative de proposer des politiques au conseil, ce dernier pouvait alors les accepter ou les renvoyer simplement à la Commission pour des études plus poussées. Dans la seconde phase, c'est-à-dire les années qui ont suivi 1965, le Conseil des ministres, la tribune intergouvernementale a réellement été l'organisme dominant de la C.E.E. On ne peut nier que l'Europe sera marquée pendant quelque temps encore par ce système intergouvernemental de prise de décisions.

La démocratisation de la C.E.E. signifierait peut-être l'entrée de cette dernière dans une troisième phase qui aurait peut-être pour conséquence un contrôle plus poussé et un meilleur équilibre en Europe au niveau de la prise de décision, cela signifierait aussi peut-être une plus grande indécision, une plus grande inaptitude à formuler rapidement et intelligemment leurs positions communes vis-à-vis du monde extérieur. Je ne suis pas certain que cela serait nécessairement à notre avantage. Il est parfois plus facile pour un pays de traiter avec un adversaire décidé ou avoir affaire à forte partie que de discuter avec une entité amorphe et hésitante, ce que la C.E.E. pourrait bien devenir. Je répète encore une fois que cela n'est qu'une supposition.

L'autre aspect du changement structurel et de développement dont je voudrais parler c'est la rationalisation des institutions au sein de la C.E.E. A vrai dire, l'Europe est maintenant surorganisée à bien des points de vue. Elle consiste en une prolifération d'organismes à double emploi dont les attributions manquent souvent de précision. Je pourrais vous donner certains chiffres sur la prolifération de la bureaucratie européenne dont les effectifs atteignent maintenant quelque chose comme 6,000 personnes, soit le double d'il y a dix ans, quant au budget administratif, il a triplé au cours de cette même période. L'élargissement de la Communauté ne fera qu'exacerber cette tendance vers une croissance désordonnée.

Le Conseil des ministres qui, jusqu'ici, pouvait prendre certaines de ces décisions par une majorité relativement simple de 12 voix sur 17 devra se livrer à des calculs des plus compliqués en tentant de prendre des décisions à une majorité de 43 voix sur les 61 votes autorisés, lorsque la Communauté comprendra 10 membres de plus l'an prochain. Le Comité économique et social passera de 101 à 153 membres. En février 1973, la Commission elle-même verra ses effectifs passer de 9 à 14, compte tenu de l'apport de nouveaux membres. Quant au parlement, le nombre de ses membres passera de 142 à 208.

L'augmentation générale de l'ensemble des membres dans tous les organismes de la Communauté européenne ainsi que la prolifération accélérée de leurs services ministériels, ou directorats généraux (18 actuellement) et des comités, signifie que le processus décisionnel dans la communauté deviendra de plus en plus lent. Il deviendra

de plus en plus difficile pour les pays qui traitent avec la communauté d'obtenir une réponse rapide et de savoir où exercer des pressions de façon efficace pour en arriver aux décisions qui seraient souhaitables.

Le troisième problème politique auquel les Européens devront s'attaquer c'est celui de l'identité politique de la Communauté dans le monde. Encore une fois, ce problème présente deux aspects: le premier, la composition de ses membres, l'aspect de l'extension future; le deuxième traite de la forme et de la substance des relations de cette nouvelle entité avec le reste du monde. L'extension ne découle qu'en partie de la logique économique de l'intégration. Dans une plus grande mesure, comme tout autre élargissement important de la Communauté il a fallu obtenir un accord politique préalable et un sens de nécessité politique parmi les membres. L'expérience du général de Gaulle nous conduit aux conclusions suivantes, c'est que les processus économiques par eux-mêmes et la logique économique par elle-même ont des limitations distinctes. Ceux d'entre nous qui pensent que la croissance et l'expansion de la Communauté sont inévitables feraient bien de revenir quelques années en arrière et de considérer la carrière du général de Gaulle en tant qu'Européen.

Les Européens se demandent constamment quels pays accepter dans la Communauté et quelle sera la forme du futur régime politique européen. Si nous examinons le continent européen nous voyons qu'il ne reste que très peu de possibilités. En ce moment, il y a que deux pays en Europe qui ont des accords d'association avec la C.E.E. qui conduiront à l'affiliation; l'un d'eux est la Grèce dont le statut de membre associé a été suspendu depuis 1967. L'autre est la Turquie, dont on ne prévoit l'affiliation réelle qu'en 1980. Deux autres pays pourront peut-être devenir membres à part entière de la C.E.E.: l'Espagne et le Portugal et ces deux pays, tout comme la Grèce devront apporter des changements à leur régime et modifier leur attitude politique dans le cadre de l'Europe avant d'adhérer. Il y a ensuite les pays européens neutres: la Suède, la Finlande, l'Autriche, la Suisse et peut-être la Yougoslavie même si cela semble assez peu probable dans ce dernier cas. Pour le moment, il n'est guère probable que l'un ou l'autre de ces pays devienne membre à part entière de la C.E.E. pour des raisons bien évidentes.

Étant donné que l'affiliation à part entière à la C.E.E. est limitée par l'article 237 du traité de Rome aux pays situés en Europe et étant donné que ces pays eux-mêmes sont assez rares, si l'on élimine les pays de l'Europe de l'Est, il est alors facile de constater que toute expansion future de la C.E.E. en tant qu'entité est sévèrement limitée.

Il reste cependant à voir comment une communauté de dix pays, peut-être un peu plus, pourrait établir ses relations avec le reste du monde. Actuellement, les principales relations officielles sont inscrites dans des accords d'association avec les pays du tiers monde. C'est dans les conseils d'association qui ont été établis pour régler ces échanges économiques avec les pays des Ententes Yaoundé Arusha que la C.E.E. a davantage institutionnalisé ses relations étrangères. Dans les deux cas, ces pays africains et la C.E.E. ont établi des conseils mixtes composés des membres de la C.E.E. des membres du groupe africain et des représentants de la Commission européenne pour établir leurs programmes dans le cadre de

cette association. Il y a aussi des comités parlementaires mixtes.

Il est bon d'ajouter qu'en janvier 1971, la Communauté européenne a aboli tous les droits sur les importations provenant des pays moins développés sauf pour certains produits agricoles. Ces institutions confirment ainsi et ont produit à leur tour des liens économiques étroits, complexes et durables.

En ce qui concerne ces relations avec d'autres partenaires commerciaux, l'institutionnalisation est beaucoup moins poussée. Certains accords commerciaux ont été conclus entre la C.E.E. et des pays comme Israël, il y a des accords pour une association limitée avec les pays de l'Afrique du Nord mais, en ce qui nous concerne, tout comme pour les États-Unis et le Japon, il n'y a pas d'institution de ce genre et nos échanges n'ont guère de caractère officiel. Quand je parle d'absence de caractère officiel, je veux tout simplement dire qu'il n'y a actuellement ni organisation ni programme de relations entre les gouvernements.

D'après les statistiques de ces dernières années cependant, le volume des échanges commerciaux entre la C.E.E. et les trois principales unités: le Japon, les États-Unis et nous-mêmes est en augmentation constante. Ce qui nous laisse ainsi dans une position problématique, où il est difficile sinon impossible de prévoir l'évolution future en matière de commerce international.

Nous pouvions interpréter la multiplication des échanges commerciaux entre les pays développés comme une indication que les craintes exprimées sur la rivalité des blocs commerciaux, qui ont fait l'objet d'une si large publicité ces dernières années, sont sans fondement, et que nous allons voir se multiplier les échanges commerciaux entre les pays industrialisés et parvenir ainsi à une cohésion économique plus poussée. Il est utile de souligner que ce scénario dépend beaucoup, je crois, d'une croissance économique régulière et constante dans les régions du monde déjà développées. Si l'on assiste à un ralentissement de la croissance en Europe, au Japon et aux États-Unis comme cela semble être le cas, des pressions toujours plus vives seront exercées sur les dirigeants de ces pays pour adopter des mesures plus restrictives, des politiques beaucoup plus protectionnistes que celles qu'ils ont déjà prises.

Je ne me préoccupe pas tellement du protectionnisme actuel de la C.E.E. Je ne crois pas qu'il s'agisse là du facteur important qui nous a empêchés de procéder à des échanges commerciaux souhaitables avec l'Europe. Comme on l'a souligné dans bon nombre de publications, les tarifs douaniers généraux de la C.E.E. sont les plus bas de tous les plus importants pays ou groupes commerciaux du monde. Après les dernières réductions du «Kennedy Round» de cette année, je crois qu'il s'agit d'un taux moyen de 7½ p. 100, soit deux ou trois pour cent plus bas que celui des États-Unis ou du Japon. Le problème ne se pose pas à l'heure actuelle, mais peut-être se posera-t-il dans l'avenir. Si les conditions économiques se détérioraient en Europe, il se peut que la C.E.E. fasse preuve de plus de protectionnisme. Ce pourra être alors le début de différends économiques entre les continents dont parle George Orwell dans «1984».

Le Canada devrait alors élaborer une stratégie qui lui permettrait de s'aligner économiquement avec ce groupe européen. Il aurait aussi la possibilité de se joindre à un marché nord-américain ou d'adopter la proposition de M.

Connally. Celui-ci, ex-secrétaire des Affaires extérieures des États-Unis a déjà proposé un marché commun semblable à celui de la C.E.E., regroupant les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. D'après moi, à l'heure actuelle, nous devrions éviter d'appartenir à un tel marché commun.

L'option multilatérale que semble vouloir adopter le gouvernement à ce moment-ci, se caractérise par un manque de précision. Il me semble qu'il s'agit d'une politique semblable à celle que nous préconisons déjà—avec peut-être plus d'enthousiasme, de vigueur et de dynamisme, mais dans un monde que a beaucoup évolué. Nous devons plutôt songer comment nous pourrions nous intégrer un peu plus à ce nouveau régime politique européen.

Le président: Monsieur Pentland, nous vous remercions beaucoup de votre exposé très détaillé sur ce géant économique et ce nouveau-né politique—est-ce là l'expression que vous avez employée?

Sénateur Yuzyk, voudriez-vous poser la première question?

Le sénateur Yuzyk: Monsieur Pentland, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous avoir communiqué les données historiques et les renseignements concernant la situation actuelle en Europe. Cet exposé nous a aidé à clarifier nos relations avec la C.E.E., car vous avez déclaré très clairement que cette dernière évolue surtout à partir de considérations d'ordre économique et qu'à cause de celles-ci, il en va naturellement de même des facteurs politiques.

En traitant avec la C.E.E., il va de notre intérêt de savoir avec qui nous devrions avoir affaire et qui est le véritable porte-parole de la C.E.E., surtout à l'heure actuelle. Vous avez dit qu'il existe un conseil des ministres et aussi une commission. D'après vous, la Commission est apparemment plus active et prend plus de décisions que le Conseil des ministres.

Puisque nous savons ce que la Commission a fait jusqu'ici et que nous connaissons peut-être moins ce que le Conseil des ministres a fait pendant ce temps, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire tout d'abord quelles sont les relations existant entre les deux organismes et comment nous devrions entamer les négociations avec la C.E.E.? Devrions-nous négocier avec les deux organismes ou encore avec chacun des pays membres comme nous l'avons fait jusqu'à présent? Devrions-nous continuer à agir ainsi tout en songeant aux perspectives d'avenir? La question que j'ai posée est plutôt controversée, mais c'est tout le système européen qui l'est.

M. C. Pentland: C'est exact que tout le système est très controversé.

Il est difficile de savoir qui est le porte-parole de la C.E.E. à l'heure actuelle. En traitant du rôle de la Commission, j'ai essayé de montrer que cette dernière est maintenant une force politique moins importante. Elle a atteint son apogée au début de la décennie, en particulier lorsqu'elle a été le porte-parole de la Communauté lors des négociations Kennedy. Si vous vous rappelez bien, elle a agi comme simple agent négociateur. Depuis 1965, la Commission connaît un déclin. Comme vous le savez, la tentative de la Commission d'augmenter ses pouvoirs au détriment des gouvernements nationaux en s'appropriant le contrôle de quelques-unes des ressources financières de la Communauté a été à l'origine de la crise de 1965. Cette tentative a amené la France à quitter la Communauté

pendant un an. Depuis lors, la Commission s'est abstenue de prendre des décisions d'ordre politique et s'est appliquée à devenir un peu plus un secrétariat de la Communauté prenant des décisions basées sur des négociations intergouvernementales. J'en déduis ici que le Conseil des ministres est devenu dès cet instant un organisme plus important.

Il y a des limites, car l'accord stipule clairement que le Conseil des ministres et la Commission ont des ressources et rôles séparés. La Commission est l'organisme qui, seul, a le droit d'instaurer des politiques. C'est l'organisme qui propose des politiques, des recherches et les applique par la suite quand le Conseil des ministres a donné son approbation. Le Conseil décide des propositions d'ordre politique. Il a toujours le dernier mot. La situation ne peut toutefois pas complètement changer aussi longtemps que le traité de Rome sera en vigueur.

Nombre de gouvernements nationaux, en particulier le gouvernement français, essaient de passer outre au traité touchant plusieurs domaines de décision politique.

J'ai parlé du secrétariat politique. Il existerait un organisme de spécialistes, dont le siège social serait à Paris, qui concevrait les politiques pour la Communauté particulièrement en ce qui a trait à une politique étrangère commune, sur une base intergouvernementale—non pas supranationale—et cette dernière deviendrait la politique de la Communauté car les États membres l'adopteraient et agiraient tout comme. De telles décisions se prendraient par l'intermédiaire d'organismes existants au sein de la Communauté.

D'après moi, il vaut probablement mieux considérer la Communauté tout d'abord comme un regroupement de gouvernements nationaux qui prennent leurs décisions à partir de décisions intergouvernementales officielles et deuxièmement, comme une communauté possédant une autorité centrale qui elle, dans quelques cas, pourra commander aux gouvernements nationaux représenter les pays membres. Je crois que nous devrions, dans la plupart des cas, traiter avec le Conseil des ministres et séparément avec les gouvernements nationaux.

Sénateur, ai-je répondu à votre question?

Le sénateur Zuzyk: Je crois que oui, si ce n'est qu'il existe un autre aspect de nos relations avec chacun de ces pays et que nous maintiendrons, je suppose, jusqu'à ce que l'on nous reconnaisse d'une certaine façon. Jusqu'ici, je ne suis pas sûr que le Conseil des ministres ait déjà accordé quelque considération au Canada. L'a-t-il fait?

M. C. Pentland: Il ne semble pas l'avoir fait. Je ne peux pas trouver beaucoup de citations à notre sujet. Je lisais dernièrement un document considéré comme un des essais politiques et sociologiques importants sur l'Europe. J'ai aussitôt consulté l'index et je n'y ai rien trouvé concernant le Canada. Je crois que cela reflète bien l'attitude de la C.E.E. à notre égard à l'heure actuelle. Je ne crois pas que nous les ayons beaucoup impressionnés mais, d'après moi, la faute ne leur incombe pas entièrement.

Le sénateur Zuzyk: Avons-nous essayé?

M. C. Pentland: Je ne crois pas.

Le sénateur Zuzyk: Je ne crois pas que nous ayons grand-chose pour nous signaler à l'attention de la C.E.E., si ce n'est en ce qui concerne le commerce.

M. C. Pentland: D'après moi, c'est exact.

Le sénateur Grosart: M. Sharp n'accepterait pas cette déclaration.

Le sénateur Zuzyk: Croyez-vous toutefois qu'il sera possible de nous faire entendre par l'intermédiaire du Royaume-Uni?

M. C. Pentland: Voilà une question difficile! Elle évoque l'idée du président de Gaulle selon laquelle la Grande-Bretagne serait le cheval de Troie des États-Unis. Peut-être allons-nous y accéder avec les Américains.

Le sénateur Grosart: Elle évoque aussi la conception de M. Mackenzie King.

Le sénateur Zuzyk: Monsieur Pentland, compte tenu des études canadiennes sur la C.E.E., vous avez dit qu'il existait un centre à Montréal. Est-ce le seul au Canada?

M. C. Pentland: A ma connaissance, c'est le seul centre qui étudie l'intégration européenne en tant que phénomène politique. Il y a des centres d'études internationales qui en étudient quelques particularités selon les intérêts de ceux pour qui ils travaillent, mais c'est le seul, que je sache, qui étudie tout d'abord les structures de la C.E.E.

Le sénateur Zuzyk: Étant donné que la plupart des Canadiens ont des liens si étroits avec l'Europe, pourquoi, en d'autres parties du Canada, surtout dans l'Est, par exemple à Toronto, ne manifeste-t-on pas plus d'intérêt envers la C.E.E. où il est évident que l'on ne veut pas accroître les échanges commerciaux avec la Communauté?

M. C. Pentland: Il m'est difficile de parler longuement des économistes. Peut-être se sont-ils préoccupés plus que nous de la C.E.E., mais les spécialistes en sciences politiques, vous avez raison, n'ont pas été particulièrement dynamiques. Cela s'explique par deux tendances qui se sont manifestées au Canada. Tout d'abord, nous nous intéressons à l'Europe depuis 1945 et, comme je l'ai dit, beaucoup par sentiment et pour des raisons d'ordre politique, alors que l'Europe devait être défendue et recevoir un certain appui économique. Pour une raison ou pour une autre, nous nous sommes intéressés à l'Europe dans cet esprit.

Le sénateur Zuzyk: Vous l'avez très bien expliqué au début de votre allocution.

M. C. Pentland: Le Canada manifeste moins d'intérêt depuis la fin des années 50: nous nous sommes davantage intéressés à d'autres régions du monde, notamment l'Amérique Latine et l'Afrique. Au moment où nous avons commencé à créer des centres d'études internationales au Canada, notre intérêt pour l'Europe diminuait et il ne nous a pas semblé important d'établir des centres d'études dans ce sens. Nous en avions assez et c'est la seule explication que je puisse donner. Lorsque nous nous sommes préoccupés à nouveau de l'Europe, elle était une force économique et les économistes ont été les premiers à s'en préoccuper.

Le sénateur Zuzyk: Mais vous avez enseigné l'histoire de l'Europe dans toutes les universités, même l'histoire des temps modernes jusqu'à nos jours. Croyez-vous qu'on devrait encourager de telles études d'une quelconque façon?

M. C. Pentland: Oui, je le crois.

Le sénateur Croll: A qui en incombait la faute, à l'élève ou au professeur?

Le sénateur Yuzyk: C'est ce que nous nous demandons.

Le président: Vous allez avoir une réponse partielle!

M. C. Pentland: Je crois que vous pourriez.

Le sénateur Yuzyk: La C.E.E. n'est-elle pas l'un des blocs commerciaux les plus importants à l'heure actuelle?

M. C. Pentland: C'est de fait le plus important.

Le sénateur Yuzyk: Les Canadiens doivent donc s'y intéresser.

M. C. Pentland: J'ai souligné qu'il ne fallait pas y voir simplement un phénomène économique. La C.E.E. peut devenir une puissance politique. Permettez-moi d'affirmer que nous avons attaché, dans nos universités et collèges, très peu d'importance à ce régime politique. Il y a approximativement six spécialistes en sciences politiques au Canada qui étudient plus ou moins à temps complet la C.E.E. Ils sont très peu nombreux.

Le sénateur Yuzyk: Comment ces études sont-elles conçues? Les universités s'en occuperont-elles elles-mêmes ou le gouvernement en subventionne-t-il quelques-unes?

M. C. Pentland: Je crois que les universités doivent en prendre la décision finale. Le gouvernement peut accorder toutes les subventions qu'il veut, mais je crois qu'à moins qu'il n'y ait déjà un intérêt dans les universités et que l'idée se propage, ces études ne seront pas entreprises. Je ne sais si je retire une somme éventuelle de la poche des contribuables, mais je crois qu'il nous incombe de traiter le sujet avant que le gouvernement se croit obligé de le faire.

Le sénateur Renaude Lapointe: Croyez-vous qu'il soit exagéré de dire, comme le dernier président du Conseil de l'Europe, que si la C.E.E. ne se donne pas bientôt des institutions politiques, elle deviendra un géant sans défense, une espèce de monstre qui ne pourra pas survivre?

M. C. Pentland: M. Walter Hallstein avait l'habitude de dire, ainsi que d'autres, que l'intégration ressemblait en quelque sorte à une bicyclette, une fois arrêtée, elle s'effondrait. Cette comparaison est très claire. Dans la première partie, elle tendait à faire ressortir le dynamisme et dans l'autre, l'engagement politique des pays membres ou sinon d'autres événements désagréables se produiraient. Je suis sûr que l'Europe pourrait survivre comme réalité économique sans pour cela créer un régime politique compliqué. Je crois que la Communauté peut à l'heure actuelle bien se tirer d'affaire. Elle devra probablement établir une politique commerciale commune. Elle possède un tarif douanier commun dans ses relations avec l'étranger depuis 1968, mais elle n'a pas mis en valeur ses propres organismes pour établir et appliquer une politique commerciale vis-à-vis les autres États. Il s'agit d'un aspect très limité de tout le développement de l'Europe et elle n'a pas besoin d'un parlement européen ou d'accorder plus de puissance à la Commission, car les Européens possèdent déjà les rouages voulus et ils n'ont qu'à s'en servir. D'après moi, c'est exagéré de dire que la C.E.E. a besoin de plus pour survivre.

Le sénateur Grosart: Monsieur Pentland, j'ai l'impression que vous amalgamez trop l'économie et la politique. Il y a empiètement mutuel des deux domaines: le Conseil de l'Europe en un très bon exemple, car il s'occupe des brevets, des travailleurs itinérants, de l'aviation des parcs

nationaux, du droit criminel et ainsi de suite. Il possède des comités pour étudier tous ces sujets qui sont aussi bien d'ordre politique qu'économique. Cette concentration est-elle réaliste?

Permettez-moi de préciser. Croyez-vous qu'il soit possible que la coopération dans ces domaines—notamment la pollution, la science et la technologie et ainsi de suite—amènera une certaine forme d'unanimité sans de fait mener à l'intégration politique?

M. C. Pentland: C'est possible et je crois que nous devrions l'admettre comme théorie d'une intégration éventuelle. Nous y avons cru sans discernement dans le passé, car nous avons pu coopérer dans des domaines comme ceux que vous avez cités, dont les éléments sont très techniques ou dans des domaines où la plupart des gens admettent qu'il faut faire quelque chose—la pollution par exemple—nous avons cru alors que l'union politique se ferait automatiquement.

Le sénateur Grosart: Ne définit-on pas l'union politique par cet assentiment de personnes à régler un problème particulier?

M. C. Pentland: Il est quand même difficile d'obtenir l'accord unanime de tous sur les sujets politiques d'importance. Il est facile d'obtenir l'assentiment unanime sur un sujet d'ordre technique, mais il n'est pas aussi facile de l'obtenir pour des questions concernant, par exemple, la politique étrangère ou la défense pour une raison ou pour une autre, car on croit que l'enjeu est très élevé. Les gens accordent fondamentalement de l'importance à des sujets comme la survie ou la souveraineté. C'est la distinction à faire entre la politique et l'économie. Je vous accorde volontiers qu'aucun sujet ne peut devenir politique si les gens n'y consentent pas. D'après moi, c'est assez évident. Je ne crois pas qu'on puisse démontrer facilement qu'une grande coopération portant sur le genre de comité dont vous avez parlé conduit inévitablement à l'intégration politique. Elle peut y conduire et à longue échéance la produire, mais je ne l'ai pas encore constaté.

Le sénateur Grosart: Ne croyez-vous pas qu'il s'agit d'une certaine intégration politique? Il ne s'agit pas d'en arriver à une intégration totale éventuelle. Elle n'existe pas encore au Canada, car il y a un état et division de pouvoirs. La même chose se produira-t-elle en Europe et y aura-t-il des États-Unis d'Europe? Je parle ici de pouvoirs centraux accordés à certaines régions et de pouvoirs secondaires accordés aux états. Prévoyez-vous ce genre d'éventualité?

M. C. Pentland: Certainement pas pour le moment. Nous possédons d'une certaine façon un tel régime. La politique agricole de l'Europe est globale et comme vous le savez, il existe un accord douanier et beaucoup d'autres politiques sont prises à ce niveau. Les décisions ne sont pas prises exclusivement par des organismes centraux sans consultation avec les pays et sans aucune considération envers ces derniers. On pourrait établir une simple communauté politique, c'est au moins possible en théorie, mais ce ne l'est pas au sein de la Communauté à l'heure actuelle. Les études entreprises sur la Communauté concernant toutes les décisions politiques montrent qu'aucune politique n'est établie par les organismes de la Communauté ou celles agissant en leur nom, ce qui serait le cas dans un état centralisé ou même dans un état fédéral où quelques-uns des pouvoirs sont centralisés. Il n'existe pas de domaine de cette nature. La plupart des politiques sont

établies par les gouvernements nationaux avec la participation occasionnelle de Bruxelles alors qu'en agriculture, c'est le contraire qui se produit.

Le sénateur Grosart: Le tarif douanier commun n'est-il pas une décision politique supranationale de la Communauté? Vous êtes quelque peu pessimiste. Le Canada ne possède pas un tel accord dans ce domaine et nous ne formons qu'une nation et qu'un pays. Nous possédons des accords touchant d'autres domaines. Se peut-il que vous soyez quelque peu pessimiste au sujet de l'intégration politique?

M. C. Pentland: C'est possible en vertu même de ma définition. Elle est peut-être plus restrictive que la vôtre ou celle d'autres personnes. M. Halstein, premier président de la Commission, avait coutume de dire que l'Europe était déjà intégrée et qu'elle était une fédération. C'était au début des années 60. Il l'a dit précisément pour les raisons que vous avez mentionnées, notamment à cause de l'élaboration de politiques en certains domaines.

Le président: D'après moi, le point de vue du sénateur Grosart est très intéressant. Comment peut-on vous rendre optimiste?

Le sénateur Grosart: Et qu'en est-il du drapeau européen?

M. C. Pentland: Il me faudrait des preuves que les États membres les plus importants de la Communauté s'engageraient à accepter la supranationalité. Je n'y vois rien à l'heure actuelle dans les politiques établies par les pays les plus importants. Je n'y vois rien de semblable dans la politique de la France—c'est très évident—ou dans la politique de l'Angleterre; les Allemands de l'Ouest sont moins certains, car le chancelier Brandt a parlé de coopération politique disant, comme les Français, que les principaux pouvoirs devraient être mis en commun et permettre ainsi l'instauration d'une politique étrangère et d'une défense commune. Il ne s'agit toutefois pas de supranationalité. Aucun gouvernement ne permettra qu'un autre le commande. Il faudra beaucoup de temps avant que les gouvernements acceptent cette mesure et permettent qu'on leur enlève certains domaines de législation. On peut en douter.

Le sénateur Grosart: On n'acceptera jamais cela. S'il fallait que ce soit nécessaire à la création d'un état politique, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, ainsi que l'Allemagne ou l'Italie, n'existeraient pas. Qu'y aurait-il? Les états existants n'ont pas signé d'accord pour la création d'un état supranational. C'est venu petit à petit.

M. C. Pentland: Je n'aurais probablement pas dû le formuler ainsi. Je ne veux pas dire qu'il y aurait un premier engagement. Ils devraient toutefois décider s'ils veulent accorder plus de pouvoir à l'autorité centrale et, après cela, accepter d'être régis par cette autorité. Je n'ai pas dit que ces pays devraient s'engager ouvertement. Ils devraient toutefois accepter d'accorder plus de pouvoir central à la Communauté.

Le sénateur Grosart: Cela ressemble quelque peu à des conférences fédérales-provinciales.

M. C. Pentland: Oui, il y a beaucoup de points communs.

Le sénateur Grosart: Vous avez parlé de certains pays comme la Grèce dont l'adhésion est terminée, l'Espagne et le Portugal qui, selon certaines conditions, pourraient se joindre à la C.E.E. Y-a-t-il des exigences d'adhésion à la

C.E.E., en tenant compte de la démocratie parlementaire ou au Conseil de l'Europe, par exemple.

M. C. Pentland: Il y en a.

Le sénateur Grosart: Font-elles partie du traité: il y a tellement longtemps que je l'ai lu.

M. C. Pentland: La règle existe sans être incluse dans le traité. Le cas s'est présenté à de nombreuses reprises, notamment pour la Grèce, le Portugal et l'Espagne, lorsque des petits pays membres tels que la Hollande, aussi bien que des partis de gauche, se sont élevés contre des régimes semblables. Il s'agissait plus d'une question d'atmosphère politique que d'une question légale.

L'autre point en litige qui a été soulevé est, il va sans dire, la représentation du parti communiste dans le parlement européen. Jusqu'en 1969, aucun représentant du parti communiste ne siégeait au parlement européen. Le parti communiste d'Italie est maintenant représenté et fait partie de la délégation italienne. Le parti français ne l'est pas.

Le sénateur Yuzyk: Qui prend la décision concernant la représentation des partis, est-ce le pays lui-même?

M. C. Pentland: Les parlements nationaux sélectionnent leurs délégations.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, pourrions-nous obtenir une liste concernant le Yaoundé et Arusha?

Le président: Sénateur Grosart, la liste est dans l'article.

Le sénateur Grosart: Les pays sont-ils tous sur la liste?

Le sénateur Yuzyk: Oui, aussi bien que ceux qui jouissent des avantages du Marché commun.

Le sénateur Grosart: Très bien. Vous avez employé l'expression «démocratisation». L'employez-vous dans le sens de démocratie parlementaire? Ces pays se considèrent sûrement déjà comme démocratiques?

M. C. Pentland: Oui, mais ils jugent la Communauté antidémocratique. Les décisions prises par la Communauté ne sont pas assujetties aux vérifications normales auxquelles le seraient celles des gouvernements nationaux.

Le sénateur Grosart: Autrement dit, la théorie «un homme, un vote» existe au sein de la Communauté.

M. C. Pentland: C'est un aspect particulier. Le Parlement posséderait aussi le contrôle budgétaire qu'il ne possède pas maintenant. Le Parlement peut se défaire de la Commission, mais il ne le fera jamais, car le droit de nomination appartient aux gouvernements nationaux.

Le sénateur Grosart: Voulez-vous dire qu'il y a des états démocratiques groupés au sein de la communauté antidémocratique?

M. C. Pentland: Je pense que vous pourriez l'interpréter ainsi.

Le sénateur Grosart: Croyez-vous que le modèle de la C.E.E. soit intéressant et que d'autres organismes semblables puissent se former, notamment une communauté éco-

nomique de l'Asie? En voyez-vous des signes avant-coureurs?

M. C. Pentland: La Communauté a déjà eu des influences. Il est clair que l'Association latino-américaine de libre-échange, le Marché commun central américain et de nombreuses autres communautés économiques d'Afrique ont été créées sur le modèle de la C.E.E. Ces organismes se sont inspirés de l'Europe. L'Asie est peut-être la région la moins dynamique jusqu'ici, sans doute à cause de son étendue, de ses différences et du genre de différences de rivalités de pouvoirs qui y existent. Ce qui est le plus frappant, c'est l'insuccès des marchés communs tous des imitations de la C.E.E. avec l'exception possible du marché commun de l'Amérique centrale qui semble bien marcher, tout au moins pour la stimulation des échanges entre les états membres. La zone de libre-échange de l'Amérique latine ne tourne pas bien rond et les divers marchés africains sont à peu près dans la même situation. Ils vont de crise en crise et semblent condamnés à végéter. Les marchés communs semblent avoir davantage de chances de réussite dans les zones économiques largement développées, dans des sociétés post-industrielles où la population est mobile et qui disposent sur place d'importants capitaux.

Le sénateur Grosart: Comme le Canada et les États-Unis.

M. C. Pentland: Oui le Canada et les États-Unis, c'est un bon exemple malheureusement.

Le président: J'interprète peut-être mal votre pessimisme, mais vous avez bien dit que le processus d'union européenne a peut-être atteint son point culminant et qu'il ne peut que se désagréger à l'avenir. Est-ce bien cela?

M. C. Pentland: Je ne voudrais pas être aussi affirmatif. Je veux simplement démontrer que la situation actuelle qui est une anomalie d'après nos théories politiques pourrait bien finir par être permanente. C'est là le point.

Il nous est difficile de concevoir une collectivité qui ne soit ni un système international dans le sens traditionnel, ni un état. La C.E.E. se situe quelque part entre les deux, il me semble si l'on en juge d'après certains critères. Nous devons commencer à l'analyser et à l'accepter comme telle, car cette situation peut se prolonger. Je ne pense pas toutefois que la tendance à la fragmentation soit très importante. Je ne peux voir qu'il soit de l'intérêt de n'importe quel membre important de la Communauté de la quitter ultérieurement. Les avantages économiques ont été trop grands jusqu'ici. Même la France qui, selon certains, devait faire éclater la Communauté vers 1965 n'a pas consommé cette rupture et elle est, en fait, un des états les plus engagés dans les accords économiques de la Communauté. Aussi je ne crois pas que cette stabilité soit menacée.

Le sénateur Carter: N'avez-vous pas dit un peu plus tôt que vous ne seriez guère en faveur d'un marché commun nord-américain?

M. C. Pentland: C'est exact.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous l'expliquer?

M. C. Pentland: Je dois dire pour commencer qu'il s'agit d'un terrible dilemme pour tout Canadien qui soutient l'intégration européenne. Nous sommes ici au Canada à dire aux Européens de s'unir et, lorsqu'une possibilité semblable nous est offerte, nous la refusons.

Je dois dire qu'il y a une différence considérable entre une communauté de six, bientôt dix états de puissance politique et économique à peu près semblables et l'association entre un éléphant et une souris. Bien sûr, il y a des disparités évidentes entre l'Allemagne et le Luxembourg mais ce dernier peut les surmonter en s'alignant avec la France, l'Italie ou autres pays importants à un moment donné. Autrement dit, il y a des possibilités pour un petit état dans un système de six ou dix états qui disparaissent tout simplement lorsque 22 millions de Canadiens doivent coexister avec 200 millions d'Américains.

Le sénateur Carter: En fait, nous craignons les Américains.

M. C. Pentland: Ou plutôt nous craignons simplement d'être avalés par un énorme géant économique pour qui nous comptons bien peu ou même pas du tout.

Le sénateur Carter: Vous avez dit, je crois, que l'avenir de la Communauté européenne élargie dépendait largement de sa croissance économique. Si cette dernière se poursuit à un rythme régulier, le commerce international ne risque pas d'en souffrir et il n'y a guère de risque de mesures restrictives et protectionnistes.

M. C. Pentland: Oui.

Le sénateur Carter: Prévoyez-vous à l'avenir que les pays largement industrialisés en Europe comme en Amérique du Nord, y compris le Canada, devront limiter leur croissance économique pour sauvegarder le milieu et alléger les ponctions sur les ressources nationales? Devrons-nous réduire notre niveau de vie, afin de nous permettre de réserver des ressources au développement du tiers monde?

M. C. Pentland: Je crois que ce serait une évolution très souhaitable. Quant à la façon d'y arriver, c'est une autre question. Je ne suis pas certain d'être qualifié pour spéculer dans ce domaine. Des pressions accrues pourraient être exercées à cette fin sur les gouvernements nationaux.

Le sénateur Carter: Les pressions ne se font-elles pas déjà sentir avec la raréfaction croissante des ressources pour l'expansion industrielle et les dommages causés à l'environnement et à l'écologie?

M. C. Pentland: Ces pressions s'exercent dans deux sens. L'une vers la réduction de la croissance dans le pays lui-même. L'autre consiste à rechercher à l'extérieur des frontières de nouvelles sources d'approvisionnement. L'intérêt que manifestent les Américains pour nos ressources en est un excellent exemple.

Je crois toutefois que la Communauté économique européenne s'intéresse davantage au monde extérieur, en partie parce qu'elle commence à savoir que ces ressources sont disponibles dans le monde en voie de développement. Nous avons l'exemple dans le pétrole du Moyen-Orient.

Le sénateur Carter: C'est un autre point. J'avais oublié que le manque d'énergie touchera l'Europe de la même manière que toutes les autres nations industrielles.

M. C. Pentland: C'est exact.

Le sénateur Carter: Cela ne constitue-t-il pas un problème relativement aux ressources? A l'échelle mondiale il ne reste que dix ou douze années pour en trouver la solution.

M. C. Pentland: Oui.

Le sénateur Carter: Ainsi, éventuellement si l'on voit les choses telles qu'elles seront dans vingt ans, n'est-il pas juste de présumer que toutes ces nations industrielles devront ralentir leur croissance industrielle?

M. C. Pentland: Oui, je crois que c'est un pronostic raisonnable. Ma préoccupation à ce sujet vient du fait, qu'actuellement, la Communauté européenne n'est guère en mesure de faire face aux problèmes sociaux et politiques que provoquerait une croissance nulle ou ralentie.

Le sénateur Carter: Quel sera le résultat des tensions et des pressions si elles se produisent dans ce genre de corps intermédiaire qui n'est ni un état souverain ni un état international?

M. C. Pentland: Il se pourrait que la politique sociale commune de l'Europe acquière une importance toujours plus grande. Certains pas ont déjà été faits dans cette voie, principalement avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ce qui a conduit notamment à la fermeture de quelques-unes des mines de charbon les moins productives de l'Europe. Une politique sociale européenne doit être instituée pour venir en aide aux travailleurs qui perdent leur emploi à cause des politiques industrielles de l'Europe.

Cet état de choses sera sans doute courant à l'avenir. Je ne crois pas que les Européens aient attaché assez d'importance à cette éventualité. Vous avez parfaitement raison, il y aura une pression accrue sur les institutions existantes en Europe. Ce sera peut-être un stimulant pour une intégration approfondie.

Cependant, certains s'inquiètent de voir la C.E.E. devenir plus introvertie encore et que la politique «Europe d'abord» n'ait pour effet d'exacerber certains de nos problèmes commerciaux avec la C.E.E.

Le sénateur Carter: Oui, cela pourrait conduire à d'autres problèmes pour des pays comme le Canada.

M. C. Pentland: Oui.

Le sénateur Carter: Qu'envisagez-vous en ce qui concerne les pays de l'Europe de l'Est, comme la Russie et les États balkaniques?

M. C. Pentland: Voulez-vous dire par rapport à la C.E.E.?

Le sénateur Carter: Oui.

M. C. Pentland: C'est précisément parce que cela permet de différer pour un certain temps certaines décisions relatives à la croissance et aux besoins de matières brutes que la C.E.E. louche vers les pays de l'Est. L'Union soviétique peut servir de source de matières brutes pour l'Ouest pendant un certain temps tout comme d'autres pays, la Roumanie par exemple. Ce n'est cependant qu'une solution à court terme. Néanmoins, le volume des échanges commerciaux entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest augmentera au cours des dix prochaines années. Comme vous le savez, les Soviétiques semblent maintenant disposés à reconnaître, de facto tout au moins, l'existence de la Communauté en tant que telle. C'est là ce que l'on peut conclure des remarques récentes de M. Brejnev.

Je n'ai pas les chiffres en main, mais je crois que les échanges commerciaux entre l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique, et la C.E.E. sont de l'ordre de six milliards par an et ils augmentent très rapidement, (de douze pour cent environ par année). Les Soviétiques sont extrêmement intéressés aux différentes techniques de

l'Europe occidentale. J'ai lu le journal ce matin, et je vois que nous allons avoir une conférence européenne sur la sécurité. Je soupçonne que le commerce et la technologie feront partie des principaux points à l'ordre du jour. Ainsi, tout semble conduire à des échanges toujours plus nombreux entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

Le sénateur Carter: Selon vous, que devrait faire le Canada face à cette éventualité?

M. C. Pentland: Il est difficile de recommander une politique particulière. Je crois cependant que nous devrions institutionnaliser davantage nos liens avec l'Europe occidentale. De toute évidence, nous allons devoir soutenir la concurrence avec les pays fournisseurs de matières brutes pour les marchés européens et, si nous ne faisons pas attention, nous risquons de nous trouver à l'écart à cause de certains accords préférentiels conclus entre la C.E.E. et l'Union soviétique et avec d'autres pays de l'Europe de l'Est.

Le président: Sénateur Carter, vous aimeriez peut-être que le témoin nous explique ce terme d'«institutionnalisation»?

Le sénateur Carter: Oui.

M. C. Pentland: Ce que je veux dire, en réalité, c'est que nous devrions décider si nous voulons un accord commercial officiel établissant certaines préférences, comme celui qui est en voie de négociation entre l'Argentine et la C.E.E., ou bien si nous voulons avoir un accord d'association du genre que stipule l'article 238. Ce ne pourrait être un accord d'association qui conduirait à l'affiliation, comme pour la Turquie et la Grèce mais un autre genre d'accord. Le traité est assez souple dans ce domaine. Dans un accord d'association, nous pourrions sans doute traiter avec les Européens à égalité, soit le Canada et la Commission. De toute manière, il nous faudrait penser à la forme institutionnelle que devraient prendre ces contacts.

Le sénateur Renaude Lapointe: Croyez-vous que les États-Unis nous empêcheraient de le faire?

M. C. Pentland: Ils essayeraient sans doute. Je doute qu'ils réussissent, même s'ils risquent de nous rendre la vie assez difficile à certains égards, tout comme ils l'ont fait en août dernier. Les États-Unis pourraient sans doute l'interpréter assez justement comme un défi dans le domaine de nos relations mutuelles. Il s'agit néanmoins d'un défi qui serait peut-être tout à notre avantage.

Le sénateur Muriel McQ. Fergusson: J'ai jeté un coup d'œil à l'article de l'«Economist» qui contient la liste des pays qui pourraient devenir membres associés en 1975. Beaucoup sont de très petits pays. Cela me semble assez étrange, le Canada participant à de nombreuses foires commerciales en Europe devrait y être connu. Certains de ces petits pays ont peut-être eu une meilleure représentation, car ils étaient loin d'avoir nos ressources? Comment se fait-il que le Marché commun européen ne semble pas s'intéresser à nous? Est-ce parce que nous ne produisons pas le genre de chose qu'ils aimeraient avoir? Ou bien parce que nos produits ne leur conviennent pas? Pourquoi nous ignorent-ils, alors qu'ils envisagent de s'approvisionner dans ces petits pays dont les produits ne peuvent suffire à un marché aussi vaste?

M. C. Pentland: En fait, le principal motif de ces accords d'association c'est que ces pays peuvent fournir certains genres de produits tropicaux dont la C.E.E. a besoin,

divers produits alimentaires. Je pense que vous avez raison. Nous-mêmes, à l'exception des pâtes et papier, ne produisons pas beaucoup de choses que la C.E.E. ne puisse elle-même produire ou obtenir ailleurs. Dans une certaine mesure, nous sommes handicapés par notre type d'économie.

Il n'en reste pas moins, vrsi, selon moi, que nous n'avons pas lutté avec assez d'ardeur face à la concurrence. Notre attitude semble être celle-ci: «il n'y a pas beaucoup de produits que nous puissions vendre aux Européens, alors pourquoi essayer»; et pourtant, nous aurions pu parfois soutenir la concurrence pour certains produits.

Le sénateur Muriel McQ. Fergusson: Et au sujet des foires commerciales? On a dépensé beaucoup d'argent pour que le Canada soit représenté aux foires commerciales. Nos produits n'ont pas intéressé? Ou ne sont-ils pas assez bons?

M. C. Pentland: Il m'est difficile de répondre, car je ne suis pas très au courant de la qualité de nos produits ou des techniques de commercialisation.

Le sénateur Muriel McQ. Fergusson: Je crois que la C.E.E. a ouvert des missions à Tokyo et à Washington. N'envisagent-ils pas d'établir des missions dans d'autres pays?

M. C. Pentland: Jusqu'ici, rien ne le laisse penser. En tout cas, ils n'ont certainement pas l'intention d'en établir une ici selon moi.

Le sénateur Muriel McQ. Fergusson: Je me demandais si d'autres missions avaient été établies dans d'autres pays outre ceux-ci.

Le président: Le Canada n'aurait-il pas intérêt à essayer de les convaincre?

M. C. Pentland: Oui. Nous avons établi une ambassade à Bruxelles qui s'occupe uniquement des questions relatives à la C.E.E. C'est peut-être quelque chose que nous pourrions demander, ce serait assez logique.

Le président: Je voudrais poser une question qui fait suite à celle de M^{me} le sénateur Fergusson. Que pensez-vous de la déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce devant ce comité, il y a une semaine, au sujet du groupe d'étude? Est-ce justifié ou n'est-il pas un peu trop tard?

M. C. Pentland: Je crois que c'est très justifié. Il n'est pas encore trop tard pour commencer à développer nos relations avec la C.E.E. Et plus nous aurons de renseignements sur la situation européenne, mieux cela vaudra. En un sens, vis-à-vis de l'Europe, nous avons toujours jugé que c'était trop peu ou trop tard et nos problèmes n'ont fait qu'empirer.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, je m'excuse d'être arrivé en retard et d'avoir manqué une partie de la discussion. Ma question se rapporte à celle du sénateur Carter au sujet de l'épuisement des sources d'énergie et des effets d'une industrialisation toujours plus poussée. Les spécialistes les plus éminents prédisent qu'à ce rythme, nous allons nous trouver à court de ressources dans moins de trente ans. Le Marché commun européen semble viser à une utilisation plus rationnelle des ressources dans une zone donnée. C'est sans doute ce qu'il nous faudra faire aussi. Mais il y a d'autres facteurs qui risquent d'intervenir. Ainsi, Borlaug, le père de la révolution verte, a fait remarquer que les deux tiers environ de la

population des pays émergents dépendent des produits de la révolution verte, ce ne sont pas des variétés résistantes à la maladie et advenant une catastrophe, il se produirait des famines comme il n'y en a jamais eu auparavant.

Je me demande si la C.E.E. a étudié tous les aspects d'un désastre naturel possible et les mesures à prendre pour y faire face? Je ne peux être aussi pessimiste que certains savants. Je crois que nous trouverons de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux moyens de contrôle, nous pouvons faire beaucoup en trente ans, mais il me semble que le programme de la C.E.E. qui, selon moi constitue le meilleur exemple de coopération internationale devrait tenir compte de cet aspect. Pensez-vous qu'ils s'intéressent à cet aspect des rapports avec d'autres blocs commerciaux ou avec d'autres pays?

M. C. Pentland: Voulez-vous dire le problème de l'environnement en Europe ou la possibilité de quelques crises relativement à la révolution verte dans les pays du tiers monde à laquelle la C.E.E. devrait s'intéresser?

Le sénateur Cameron: La consommation effrénée que nous faisons de nos sources d'énergie se produit certainement ailleurs; c'est pourquoi, nous devons trouver d'autres sources d'approvisionnement. J'ai parlé de la question alimentaire comme l'un des problèmes connexes qui devraient selon moi intéresser la C.E.E. dans son programme à long terme.

M. C. Pentland: Bien entendu, la C.E.E. a essayé depuis quinze ans de mettre au point une politique commune d'énergie, mais on ne peut dire qu'il y ait beaucoup de progrès jusqu'ici. L'énergie nucléaire devait constituer la pierre d'achoppement de cette politique. Comme vous le savez, l'organisation de l'Euratom a vu le jour juste après Suez, beaucoup ont pensé, après cette expérience, que l'Europe ne pouvait dépendre du pétrole étranger pour ses besoins énergétiques. Le principal objectif consistait à mettre au point une industrie nucléaire européenne, mais l'Euratom a été un échec complet pour plusieurs raisons bien connues. C'est le pétrole qui reste la principale source d'énergie de l'Europe. Il couvre environ 60 p. 100 de l'ensemble des besoins. Le gaz naturel de la mer du Nord permettra de réduire un peu la demande, mais dans l'ensemble, l'Europe dépend encore largement de marchés extérieurs pour son énergie. Je crois que plus de la moitié de ses besoins en ce domaine doit être importée.

La crise survenue au moment où les pays producteurs de pétrole ont augmenté leurs prix à deux reprises, a fourni un nouveau stimulant à la C.E.E. pour mettre au point sa propre politique énergétique; ce qui voulait dire, d'une part, rechercher toutes les nouvelles sources d'énergie disponibles en Europe même et essayer également de former un front commun plus solide face aux fournisseurs étrangers. Il ne s'agit pas vraiment d'une programmation à long terme dans le sens où vous l'entendez, car cela ne fait que différer le jour du règlement. Je pense que vous trouverez davantage de projets à long terme dans d'autres organismes européens comme le Conseil de l'Europe qui possède une liberté plus grande et une influence politique moindre, c'est peut-être justement parce qu'il a moins d'influence politique qu'il jouit d'une plus grande liberté! Le Conseil peut entreprendre des études à long terme sur l'environnement. Les Européens sont parfaite-

ment conscients du problème, mais je ne pense pas que la réponse de la C.E.E. ait été vraiment positive.

Le sénateur Cameron: Ainsi, vous estimez que pour l'instant ils ne disposent encore d'aucun mécanisme effectif pour étudier cet aspect?

M. C. Pentland: Les problèmes de l'environnement ou le problème du carburant, non. Cela se fait, comme je l'ai dit nationalement, à l'échelle européenne et au sein d'autres organismes mais non pas, d'après ce que je sais, à l'échelle de la C.E.E.

Évidemment, l'autre aspect de la question se rapporte peut-être à votre question au sujet de la révolution verte, c'est que la C.E.E., au cours des dix dernières années est devenue un important contributeur. Je crois qu'elle se classe au deuxième rang dans le domaine de l'assistance et ses contributions atteignent, sur le plan officiel deux milliards par année, 5 milliards si vous comptez les contributions privées. Une grande partie représente, bien entendu, des investissements privés au titre de l'aide qu'accorde la France à ses anciennes colonies françaises en Afrique et ce total comprend l'aide bilatérale et celle que fournit la C.E.E.

Le sénateur Cameron: En fait, je voulais parler du point de non-croissance auquel le sénateur Carter a fait allusion et de la manière d'y arriver. Aujourd'hui, si trois personnes sur quatre vivent dans les pays sous-développés de l'Asie et dans ces régions, c'est là où la révolution verte permet de les nourrir actuellement. S'il se produisait un désastre naturel, vous pourriez arriver rapidement à un point de non-croissance et les répercussions se feraient sentir sur les pays industrialisés comme ceux qui composent la C.E.E.

M. C. Pentland: Oui.

Le sénateur Renaude Lapointe: Selon vous, ne faudrait-il pas que le Canada essaie de ne pas être classé parmi les pays faisant partie du bloc commercial nord-américain ou bien est-il inutile d'essayer?

M. C. Pentland: Ce pourrait être inutile mais nous devrions essayer. C'est tout à notre avantage que les Européens nous reconnaissent comme une entité économique distincte des États-Unis. Je ne pense pas qu'ils en soient très conscients en ce moment. Je ne suis pas très optimiste

quant aux possibilités, mais certainement nous devrions nous faire représenter à Bruxelles, avoir notre propre ambassadeur auprès de la C.E.E. et un représentant de Bruxelles ici à Ottawa. Ce serait un bon départ.

Le sénateur Renaude Lapointe: Jugez-vous que la Royaume-Uni ne s'est pas préoccupé suffisamment des répercussions de son entrée dans la Communauté européenne pour le Canada et les autres pays du Commonwealth?

M. C. Pentland: Pour le Canada, je pense qu'il y a une différence. Je ne vois pas pourquoi le Royaume-Uni aurait dû se préoccuper particulièrement des répercussions en ce qui nous concerne, car dans l'immédiat elles ne me paraissent pas aussi graves que beaucoup aiment à le croire.

Pour le Nouvelle-Zélande, les choses étaient bien différentes, car il s'agissait d'une dépendance économique évidente vis-à-vis de la Grande-Bretagne pour un ou deux principaux produits.

Le président: Et la Grande-Bretagne a prouvé qu'elle s'en préoccupait.

M. C. Pentland: Exactement. En outre, je crois que les efforts de la Nouvelle-Zélande elle-même ont été fructueux. A cette époque, celui qui est maintenant le premier ministre de Nouvelle-Zélande était chargé de représenter son pays à Bruxelles et il a pris une part très active à ces négociations.

Je ne pense pas qu'il fallait s'attendre à ce que la Grande-Bretagne intercède pour nous alors qu'elle négociait son entrée dans la C.E.E.

Le sénateur Renaude Lapointe: Parce que la Grande-Bretagne jugeait que nous étions assez forts?

M. C. Pentland: Oui, et je pense qu'elle avait raison. Nous ne pouvons nous attendre à des faveurs de la part de la Grande-Bretagne ou de la C.E.E.

Le président: D'autres questions?

Merci beaucoup, professeur Pentland, cet après-midi a été des plus instructifs.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada



QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président suppléant: L'honorable ALLISTER GROSART

Fascicule n° 5

LE MERCREDI 21 JUIN 1972

Quatrième séance concernant:

Les relations du Canada avec les pays de la Communauté
européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)

...mais je ne suis pas sûr que la ...

...le ...

...M. C. ...

...Le ...

...M. C. ...

...M. C. ...

...M. C. ...

...mais certainement nous devrions ...

...M. C. ...

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Président suppléant: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

- | | |
|----------------|-------------|
| Bélisle | Lang |
| Cameron | Lapointe |
| Carter | Macnaughton |
| Choquette | McElman |
| Connolly | McLean |
| (Ottawa-Ouest) | McNamara |
| Croll | Nichol |
| Eudes | O'Leary |
| Fergusson | Quart |
| Gouin | Rattenbury |
| Haig | Sparrow |
| Heath | Sullivan |
| Lafond | White |
| Laird | Yuzyk—(30). |

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

...M. C. ...

...M. C. ...

...M. C. ...

...M. C. ...

LE MERCREDI 21 JUIN 1972

...M. C. ...

Quatrième séance concertée:

Les relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie

(Témoins: Voir le procès-verbal)

Ordres de renvoi

Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1972:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aird, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les communautés européennes élargies, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 27 avril 1972:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.*

Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons eu précédemment le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce exprimer le point de vue officiel. M. Penland nous a donné un aperçu du point de vue purement théorique. Sachez que j'ai demandé au sénateur McNamara de mener le débat. Je propose que nous nous abstenions de poser des questions jusqu'à ce que M. Rogers en ait terminé avec sa déclaration d'ouverture. Ensuite, si les honorables sénateurs veulent bien me faire signe, je vais ouvrir une liste et je leur donnerai la parole dans l'ordre d'inscription.

Je supplie à la présidence le sénateur Aird qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne peut malheureusement être présent. Il a été cité comme témoin dans une affaire judiciaire, mais il sera de nouveau parmi nous lors de notre prochaine réunion.

Monsieur Rogers, vous avez la parole.

M. Forrest L. Rogers (conseiller économique, Banque de Nouvelle-Écosse): Sénateur Grosart, j'ai été heureux de recevoir une invitation à participer aux débats de votre Comité. Certains des choses que vous avez publiées dans le domaine des relations internationales du Canada m'ont fortement intéressé. Votre rapport relatif aux relations avec le Japon a apporté, à mon avis, une telle contribution en rassemblant certains des idées pertinentes à ce

Le mardi 21 juin 1972
Contrairement à la motion présentée par l'honorable sénateur Aird, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunira le 16 mars 1972.
L'honorable sénateur Aird a été cité comme témoin dans une affaire judiciaire, mais il sera de nouveau parmi nous lors de notre prochaine réunion.
Monsieur Rogers, vous avez la parole.
M. Forrest L. Rogers (conseiller économique, Banque de Nouvelle-Écosse): Sénateur Grosart, j'ai été heureux de recevoir une invitation à participer aux débats de votre Comité. Certains des choses que vous avez publiées dans le domaine des relations internationales du Canada m'ont fortement intéressé. Votre rapport relatif aux relations avec le Japon a apporté, à mon avis, une telle contribution en rassemblant certains des idées pertinentes à ce

L'autre ligne de pensée que j'aimerais aborder n'a pas été, je crois, au cours des audiences précédentes, à savoir, envisager nos relations avec l'Europe dans la perspective des graves problèmes auxquels le système commercial et monétaire du monde devra faire face. Dans ce contexte, j'ai le sentiment qu'on a tendance à vouloir faire un effort méritoire en ce qui concerne nos relations avec l'Europe et les autres pays, surtout les États-Unis. Par contre, on a une certaine répugnance à accepter l'interdépendance essentielle de tous les grands pays dans le fonctionnement de ce système international.

J'ai assisté récemment en Europe à des réunions au cours desquelles on a discuté de ce domaine important international. Une des présentations officielles a été faite par Bill Butler, économiste de la Chase Manhattan Bank et malheureusement cela a été sa dernière contribution, car il est décédé très récemment. Un ou deux jours plus tard, pour résumer sa pensée, valeur aux yeux de nos jours lorsqu'on parle de relations internationales, on se rend compte que les gens ne gagnent pas un peu de leur argent. Si on ne parvient pas à une coopération entre les

Procès-verbal

Le mercredi 21 juin 1972
(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit à 10 h 20 ce matin.

Présents: Les honorables sénateurs Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Fergusson, Flynn, Grosart, Heath, Lafond, Laird, McNamara, Sparrow et Yuzyk. (12)

Aussi présente: M^{me} Carol Seaborn, adjoint spécial détaché auprès du Comité.

L'honorable sénateur Grosart supplée l'honorable John B. Aird, président, qui a dû s'absenter.

Le comité poursuit l'étude des relations du Canada avec les pays de la Communauté européenne élargie.

TÉMOIN:

M. Forrest Rogers
Conseiller fiscal
Banque de Nouvelle-Écosse
TORONTO (Ontario)

A midi, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Pour copie conforme

Le greffier du comité,
E. W. Innes.

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Témoignages

Ottawa, le mercredi 21 juin 1972

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10h.15 pour étudier les relations entre le Canada et les pays de la Communauté européenne élargie.

Le sénateur Allister Grosart (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter notre témoin de maque, M. Forrest L. Rogers, conseiller économique de la Banque de Nouvelle-Écosse. Nous avons invité M. Rogers, car il touche de très près le problème des relations entre le Canada et la Communauté européenne élargie et revient justement d'un voyage en Europe: il a passé quelque temps à Bruxelles pour se tenir au fait de la situation actuelle.

M. Rogers travaille pour la Banque de Nouvelle-Écosse depuis plus de vingt-cinq ans. Il est conseiller économique de la banque depuis 1962 et diplômé en science politique et en science économique de l'Université de Toronto. Je dois dire que c'est une très bonne discipline, j'ai moi-même obtenu mon diplôme en 1927. Il est membre du comité directeur de l'Institut canadien des affaires internationales et un des directeurs du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale. M. Rogers est le rédacteur en chef du *Monthly Review*, qui est, je suis sûr, connu de tous les sénateurs, puisqu'il s'agit de l'un de nos meilleurs périodiques financiers.

Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons entendu précédemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce exprimer le point de vue officiel. M. Pentland nous a donné un aperçu du point de vue purement théorique. Sachez que j'ai demandé au sénateur McNamara de mener le débat. Je propose que nous nous abstenions de poser des questions jusqu'à ce que M. Rogers en ait terminé avec sa déclaration d'ouverture. Ensuite, si les honorables sénateurs veulent bien me faire signe, je vais ouvrir une liste et je leur donnerai la parole dans l'ordre d'inscription.

Je supplée à la présidence le sénateur Aird qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne peut malheureusement être présent. Il a été cité comme témoin dans une affaire judiciaire, mais il sera de nouveau parmi nous lors de notre prochaine réunion.

Monsieur Rogers, vous avez la parole.

M. Forrest L. Rogers (conseiller économique, Banque de Nouvelle-Écosse): Sénateur Grosart, j'ai été heureux de recevoir une invitation à participer aux débats de votre Comité. Certaines des choses que vous avez publiées dans le domaine des relations internationales du Canada m'ont fortement intéressé. Votre rapport relatif aux relations avec la Japon a apporté, à mon avis, une réelle contribution en rassemblant certaines des idées pertinentes à ce

sujet. Également, j'ai eu quelques contacts avec le centre parlementaire des Affaires étrangères, ce qui a augmenté mon intérêt pour votre travail.

Je commencerai en disant que je ne viens pas à vous comme spécialiste des affaires étrangères canadiennes ou des relations avec l'Europe dans la mesure où certains des spécialistes du ministère des Affaires extérieures et autres pourraient se réclamer de cette spécialité. Je suis économiste, et je m'intéresse à bien des aspects des intérêts économiques du Canada. Notre banque est une organisation nationale et elle compte un volume d'affaires assez important à l'échelle internationale, c'est pourquoi, dès mon entrée dans la banque, je me suis énormément intéressé à l'aspect international de son fonctionnement, à nos problèmes d'échanges commerciaux, à nos problèmes de taux de change etc. etc. Naturellement, je suis de près ce qui se passe en Europe et les vastes problèmes de commerce et de finance internationaux qui nous confrontent aujourd'hui. C'est de ce point de vue que je m'adresse à vous.

En vérité, je n'ai que deux lignes principales de pensée à proposer, dont on peut dire de l'une qu'elle s'éloigne du point de vue de MM. Sharp et Pepin en ce qui concerne l'importance pour le Canada d'un système mondial d'échange commercial multilatéral et non discriminatoire. Dans le cadre de cette notion plutôt traditionnelle et générale, toutefois, je place un accent différent sur les faits qui entourent notre position commerciale actuelle et ce que cela signifie pour nous, de ce qui a été dit lors des exposés précédents. C'est aussi vrai pour ce que je considère comme être nos intérêts commerciaux principaux pour les années à venir.

L'autre ligne de pensée que j'aimerais aborder ne l'a pas été, je crois, au cours des audiences précédentes: à savoir, envisager nos relations avec l'Europe dans la perspective des graves problèmes auxquels le système commercial et monétaire du monde devra faire face. Dans ce contexte, j'ai le sentiment qu'on a tendance à vouloir faire un effort méritoire en ce qui concerne nos relations avec l'Europe et les autres pays, surtout les États-Unis. Par contre, on a une certaine répugnance à accepter l'interdépendance essentielle de tous les grands pays dans le fonctionnement de ce système international.

J'ai assisté récemment en Europe à des réunions au cours desquelles il a été question des problèmes du domaine monétaire international. Une des présentations officielles a été faite par Bill Butler, économiste de la *Chase Manhattan Bank*, et malheureusement cela a été sa dernière contribution, car il est décédé très soudainement un ou deux jours plus tard. Pour résumer sa pensée, voici: il a dit que de nos jours lorsque nous faisons face aux grandes questions monétaires internationales, il ne s'agit pas d'un jeu où les uns gagnent et les autres perdent. Si nous ne parvenons pas à une coopération entre les

grands pays nous pouvons tous perdre. A mon avis, c'est très bien exposer la notion d'interdépendance. C'est une notion que nous devrions toujours garder à l'esprit lorsque nous étudions ces relations.

J'ai dit que j'aborderais la question de notre position commerciale dans le contexte de l'intérêt que nous pouvons avoir dans un système multilatéral et à conditions égales. Lorsqu'on étudie notre position commerciale actuelle, le facteur clef qu'il nous faut garder à l'esprit est la forte proportion de nos échanges commerciaux et industriels avec les États-Unis. Vous savez tous que cela résulte avant tout de notre position géographique et d'échanges qui se sont développés au cours des temps. Cependant, il est également important de noter que, même dernièrement, le marché américain absorbe toujours avec une croissance constante le genre de produits qu'on trouve au Canada, aussi bien les produits finis que les matériaux industriels. Cela s'explique par le fait que l'accès au marché américain a été relativement facile et qu'en fait, d'une certaine manière, rendu plus facile par la diminution des barrières douanières et la présence de l'inflation aux États-Unis. Cette situation, bien entendu, nous a permis de connaître l'énorme croissance du commerce dans le domaine de l'automobile et des pièces détachées. Cela tend à déformer l'orientation du commerce canadien dans son ensemble. Mais même si vous faites abstraction de cela, il reste que le taux de croissance de nos exportations vers les États-Unis a été au cours des dernières années considérablement plus élevé que vers les pays d'outre-mer, et également plus élevé que vers les pays de la communauté européenne. De plus, faisant toujours abstraction de l'automobile, la croissance de nos exportations vers les États-Unis a englobé une forte proportion de produits finis ou manufacturés. A mon avis, il faut en tenir compte dans la conception de nos relations avec l'Europe.

Si on essaie de regarder de l'avant et de démêler les forces qui s'affrontent, il me semble qu'il vous faut reconnaître qu'aux États-Unis, un effort majeur est fait maintenant pour régler le problème de l'inflation et rendre le marché plus compétitif; c'est pourquoi on a procédé aux réajustements du taux de change. Cela va bientôt être ressenti et les conditions du marché seront plus compétitives que jamais.

Néanmoins, même si on tient compte de cela, il faut reconnaître un ou deux facteurs importants. Premièrement, la crise croissante d'énergie aux États-Unis, et la raréfaction d'autres produits de base que nous produisons. Deuxièmement, à mon avis, si on pouvait supposer que les canaux commerciaux demeurent relativement ouverts, il pourrait très bien y avoir une bonne croissance supplémentaire de nos exportations de produits finis vers les États-Unis.

Par conséquent, l'un dans l'autre, il me semble qu'il y a de très bonnes raisons qui expliquent pourquoi nos exportations se portent si bien aux États-Unis. Les tendances à cet égard demeureront certainement fortes dans la période à venir; et d'une manière générale, je pense qu'il serait vain de ne pas essayer d'en tirer profit dans l'analyse de nos intérêts commerciaux.

Et si nous nous intéressions d'un peu plus près à l'Europe? De toute évidence, le désir de vendre dans toute autre partie du monde, d'essayer de diversifier nos marchés et de diversifier la nature de notre commerce se fait sentir. Mais cela étant dit, à la lumière de mes propos concernant nos relations avec les États-Unis, il me semble

vraiment absurde de parler d'échanges préférentiels avec l'Europe.

Encore une fois, très brièvement, cette question des préférences pose des problèmes qui affectent même nos échanges commerciaux avec les Antilles, problèmes que vous avez étudiés dans le passé. A cet égard, il y a un facteur supplémentaire qu'il n'est pas nécessaire de développer. Si on tient compte des nouveaux accords monétaires ou de taux de change eu Europe qui porte le curieux nom du «serpent dans le tunnel», comment voulez-vous que le dollar canadien se glisse dans ces accords rigides: cela n'a pas de sens du tout. A mon avis, l'idée d'accords d'association officiels avec l'Europe est un faux-fuyant, une porte de sortie bien médiocre.

Si on examine la situation commerciale, on constate que nos exportations vers les six pays de la C.E.E. en constante expansion se portent très bien, mais qu'on ne peut en dire autant du marché du Royaume-Uni à l'expansion moins rapide. Le Royaume-Uni est sur le point d'entrer dans le Marché Commun. Sur ces deux marchés, des progrès ont été faits pour accroître les ventes de produits finis, mais ce n'est pas aussi encourageant, même proportionnellement, que la situation des exportations sur le marché américain. En termes absolus, bien entendu, on ne peut pas comparer les volumes.

Ce sont surtout les produits de base qui se sont bien vendus en Europe. Cette situation ne découle pas vraiment d'un manque d'efforts à la vente pour d'autres produits. On peut très bien dire qu'il devrait y avoir plus d'efforts, mais il me semble que les facteurs les plus importants sont les meilleurs moyens d'accès et les meilleures conditions de la demande du marché américain; les hommes d'affaires sont réceptifs là où le marché est le plus attrayant.

Quand on parle de moyens d'accès sur les marchés, on évoque, comme vous l'avez fait précédemment, les barrières douanières de la C.E.E. D'après ce que je comprends, en ce qui concerne l'accès au marché européen, un problème beaucoup plus important repose sur le fait qu'il y a des barrières non douanières. Il y a eu des consultations préliminaires et ce problème a fait l'objet d'études, dans l'espoir de parvenir à une solution, au GATT. D'après ce que j'ai pu conclure des renseignements publiés à ce sujet, et d'après mes propres observations, ce problème me semble beaucoup plus important que les tarifs douaniers.

J'essaie simplement de prouver qu'il faut tenir compte de nombreux facteurs si l'on veut déterminer quelles seront les chances de réussite des compagnies sur le marché. Bien entendu, il faut aussi tenir compte du fait que dans le Marché commun il y a le problème des différences linguistiques, des cultures différentes, des techniques de marché différentes, etc., etc., et il est beaucoup plus dur de se lancer dans la vente sur ce genre de marché qu'il ne l'est dans le climat plus familier de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne les possibilités de ventes pour les années futures, je ne suis pas certain que l'expansion de l'Europe va être si fantastique que ça après l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Il peut en résulter une stimulation de l'expansion en général, mais la tendance démographique fondamentale en Europe ne connaît pas le genre de croissance que nous avons connue, et que nous continueront à connaître, sur ce continent, et je ne suis pas certain que les gains de productivité au cours des

dix prochaines années seront aussi importants qu'il l'ont été dans le passé.

Si on étudie les courbes de croissance de base pour déterminer les perspectives d'exportation, j'ai tendance à penser que les perspectives aux États-Unis, de ce point de vue, seront tout aussi grandes, sinon plus grandes qu'en Europe.

Comme je l'ai déjà dit, après avoir tenu compte de ces facteurs clefs du marché, tout effort d'augmentation de nos ventes ou de diminution des barrières sur les marchés européens serait utile. D'une façon directe, par conséquent, nous avons intérêt à réduire les barrières pour vendre en Europe. A cet égard, en fait, nos intérêts sont très parallèles à ceux des États-Unis en essayant de minimiser le côté préférentiel et le côté barrières commerciales de l'accès au marché européen; et, bien entendu, l'agriculture est le point le plus épineux.

Également, d'une façon plus générale, nous avons intérêt à adoucir les pressions visant à la polarisation des intérêts économiques qui découlent du désir d'intégration en Europe, d'un côté, et de la forte expansion du Japon, de l'autre. En Europe, c'est bien sûr l'aspect intégration qui est important.

En fin de compte, d'un point de vue très général, nous avons autant intérêt que n'importe quel pays du monde à ce qu'il y ait des «règles du jeu» en matière commerciale et financière. C'est dans le cadre de telles règles du jeu et de conditions commerciales à égalité, que nous pouvons espérer développer nos ventes à l'étranger et avoir ainsi une meilleure chance d'obtenir des conditions commerciales raisonnablement équitables et stables.

Dans la même veine, j'aimerais ajouter un mot ou deux sur la situation monétaire internationale. A mon avis, il faut l'étudier à court terme et à long terme. A court terme, le grand problème réside dans le déficit permanent des paiements américains; ou, pour élargir le problème et être un peu plus juste, dans le fait qu'il nous faut faire face à un déséquilibre mondial des paiements. Il est clair que de nombreux facteurs ont contribué à ce déséquilibre, y compris l'impact de la guerre du Vietnam et les grandes faiblesses de la politique économique américaine. D'autre part, les structures du marché à long terme ont subi un grand nombre de modifications.

Il est certain qu'on pourrait en dire beaucoup plus sur les origines de ce problème, mais il reste que l'année dernière, il a fallu lui faire face et, comme vous le savez, des mesures importantes ont été prises. Premièrement, l'administration américaine a été obligée de prendre des mesures au sujet de sa propre situation économique. Deuxièmement, il y a eu les longs pourparlers qui ont abouti en décembre à l'accord de Smithson, qui comprenait un réalignement des principaux taux de change du monde, et la décision de travailler de concert pour modifier et améliorer les accords monétaires internationaux à plus long terme.

De par la nature des décisions prises—c'est-à-dire, inclure les changements de taux de change pour remédier au déséquilibre des paiements mondiaux—le réajustement ou le redressement du déséquilibre n'était pas pour demain. En fait, dans leur jargon, nombre des spécialistes ont parlé d'une courbe J pour décrire la réaction à ces changements de taux de change. L'important, c'est qu'au cours des premiers mois, peut-être même pendant six ou sept mois suivant un réajustement du taux de change, on

ressent une réaction défavorable à ces modifications du taux de change simplement du fait de leur répercussion sur les prix. Ce n'est qu'après cette période qu'on arrive dans la barre du J, ou dans la période d'amélioration. Et l'expérience des dernières années montre même, que parvenu à l'étape des réactions favorables aux modifications de taux de change, il faut encore patienter pendant au moins un an ou deux.

Je pense qu'il y a des raisons de croire que nous aurons dépassé cette période de six ou sept mois lorsque la balance commerciale des États-Unis sera sortie de sa période noire, et nous pourrions alors espérer une amélioration progressive. Néanmoins, il faudra encore beaucoup de temps avant de parvenir à une sorte d'équilibre, ou même à un excédent modéré dans le mouvement des capitaux américain. Entre-temps, il faut maintenir une sorte d'équilibre sur les marchés de change en faisant en sorte que les conditions de change soient maintenues, qu'il y ait de la part des pays des efforts concertés et qu'en fait, les mouvements de capitaux créent l'équilibre. De plus, il faut qu'il y ait un système approprié des rapports de taux d'intérêt pour assurer une circulation suffisante d'argent à court terme à destination des États-Unis pour compenser le déficit de base permanent qui persistera pendant un certain temps.

En février et au début mars, il y a eu un accroc sérieux lorsque les rapports de taux d'intérêt n'ont pas été aussi favorables qu'on l'aurait voulu, et lorsque la confiance s'est érodée d'une manière plutôt décourageante. Cependant, on a procédé à un redressement, et le retour à court terme des capitaux vers les États-Unis a été suffisant pour équilibrer le déficit de base permanent dans les comptes, et d'une manière générale, les marchés de change sont relativement stables depuis.

A mon avis, il y a un autre facteur qu'il faut évoquer à cet égard. Au cours de l'hiver, les États-Unis ont espéré obtenir du Canada, de l'Europe et du Japon ce qu'ils ont appelé des concessions commerciales. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. En fait nous n'avons rien fait. Les Européens et les Japonais ont fait un petit effort, mais pas grand-chose. Il s'agissait, en fait, de parvenir à de tels réajustements pour diminuer le problème intérimaire évident, et rendre la situation de change fondamentale un peu moins vulnérable qu'elle ne l'aurait été autrement. Malheureusement, nous n'avons pas été beaucoup aidé à cet égard.

Le sénateur Connolly: Lorsque vous dites «nous», voulez-vous dire les États-Unis?

M. Rogers: Non, il s'agit du système mondial en général. C'est le contexte dans lequel j'essaie d'aborder ce problème.

Pour en revenir au rôle européen dans ce tableau mondial, il me semble qu'il faut d'abord que les pays européens se montrent raisonnablement coopératifs lors de tout bouleversement du marché de change. En février et en mars, lorsque, comme je l'ai indiqué, nous avons connu certaines difficultés sur le marché de change, un des problèmes résidait dans l'incertitude sur l'attitude des principaux gouvernements européens quant à l'accord Smithson et les initiatives des États-Unis. Finalement, le groupe des Dix s'est réuni, et il s'est déclaré pour une action commune. En fait, certains réajustements des politiques monétaires ont été effectués à la fois en Europe et aux États-Unis et depuis, la situation du marché de change est nette-

ment meilleure. Ce que je veux démontrer, c'est qu'il est très important que l'Europe continue à jouer un rôle dans ce domaine, et je pense que dans les circonstances actuelles, de grands espoirs sont permis.

Deuxièmement, toujours en ce qui concerne l'Europe, il faut que les pays européens jouent un rôle très significatif dans les discussions à plus long terme relatives aux futurs accords modifiés et durables qui vont être adoptés concernant le système monétaire international. Malheureusement, les Européens répugnent à aborder les questions commerciales, surtout la question des préférences au sein de l'Europe et avec les pays l'entourant, au cours des discussions monétaires, et cela crée un problème. Il me semble, encore une fois d'un point de vue très général, qu'on ne peut pas simplement laisser de côté ces questions commerciales.

D'une manière très analogue, je pense qu'il nous faut surveiller les nouveaux efforts européens pour parvenir à l'instauration d'une monnaie unique, ou à l'accord dit «*du serpent dans le tunnel*». Que l'Europe recherche cet accord d'une manière qui ne bouleverse pas ou ne mine pas les efforts d'un système international plus vaste, sera très important.

Qu'ils essaient de parvenir à des accords qui faciliteront leur processus d'intégration, très bien, mais ni eux ni le restant du monde ne gagneront rien à bouleverser les accords nécessaires à un niveau supérieur. A cet égard, il y a des dangers réels, car les pays de la C.E.E., à mon avis, se sont engagés dans ce processus d'intégration monétaire dans l'espoir que ce progrès sera, d'une certaine manière, visible; cette intégration devra être positive, et elle forcera la main au processus d'une intégration plus politique et plus économique. Ces plans d'intégration monétaire entraînent, par conséquent, avec eux, les espoirs d'une unification politique et économique beaucoup plus généralisée. Cependant, si on ne se dirige pas vers une plus grande unification politique et économique, il me semble que la démarche d'intégration monétaire a peu de chances de succès. Il y a donc un problème.

Il est à peu près certain qu'il y a des pressions, dans les pays du Marché commun et surtout si l'on inclut la Grande-Bretagne, pour que les conditions monétaires varient dans différents pays. En fait, ces deux ou trois derniers jours, nous en avons eu un avant-goût, car avec la menace d'une grève de débardeurs au Royaume-Uni, la livre sterling a été soumise à de fortes pressions, et elle a dû être soutenue sur les marchés par l'Allemagne, la France et la Belgique. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les conditions monétaires peuvent changer, compte tenu de toutes sortes de facteurs qui n'interviendraient que dans un seul pays.

En outre, tous ces pays pourront réagir à ce qui se passe dans les autres parties du monde et en particulier aux États-Unis, et il se peut que les influences émanant des États-Unis ne se répercutent pas sur tous ces pays de la même manière. Par conséquent, je pense que le système monétaire qu'ils essaient d'établir fera obligatoirement l'objet de pressions.

Ensuite, au-delà, il y a le problème des négociations à mener pendant un certain temps pour parvenir à des accords monétaires internationaux à plus long terme. Même maintenant, il est très difficile de faire démarrer les négociations officielles et de décider du cadre de discussion.

Dans cette région du monde, nous avons tendance à entendre beaucoup de critiques sur les États-Unis, critiques faites en grande partie par les Américains d'ailleurs, pour le retard volontaire qu'ils causent dans ces négociations. Mais en fait, les Européens ne sont pas beaucoup plus pressés, et à long terme il se peut que ce soit les Européens qui retardent les négociations plus que les Américains.

Dans ce domaine des accords monétaires internationaux, bien entendu, il y a de nombreuses questions techniques à débattre, et il ne serait guère opportun maintenant d'essayer de les étudier en détail. Si vous voulez les évoquer, nous le ferons.

Toutefois, notez bien que les solutions pratiques à beaucoup de questions techniques dépendront de la bonne volonté des pays européens à assumer une part de responsabilité plus importante dans le fonctionnement du système qu'ils ne l'ont fait dans le passé. Jusqu'ici, les États-Unis ont été le pays clé de ce système. Le dollar américain était la monnaie de base du monde. Il semble maintenant que cela ne puisse plus être. Comment construit-on un système dans lequel on a des responsabilités plus importantes, et un système dans lequel le dollar américain n'est plus la monnaie dominante qu'elle a été? Une fois de plus, en résumé, d'un point de vue très international, on espère que les accords seront mis au point par le Fonds monétaire international, que le F.M.I. deviendra véritablement plus international qu'il ne l'a été, et que les droits spéciaux de tirage qu'il a établis deviendront le facteur monétaire central du système international. Pour réaliser n'importe lequel de ces objectifs, il faut que les pays européens jouent un grand rôle.

De plus, comme je l'ai dit, si on parvient à faire fonctionner ce système, il se peut que de temps en temps, il faille que les pays européens lui accordent la préséance dans leurs priorités, en le plaçant avant leurs propres efforts vers une intégration monétaire régionale en Europe.

Après avoir fait le tour de certaines de ces vastes questions, j'aimerais en guise de conclusion définir une ou deux choses qui s'imposent à notre pays par voie de conséquence. Je soutiens en particulier qu'après avoir examiné ces questions et en avoir débattu au cours de réunions internationales, nous avons les arguments suffisants pour exercer une pression sur les pays européens. La situation économique sur la scène internationale réclame que nous exercions une pression sur l'Europe plutôt que sur les États-Unis. Pour la plupart des questions qui sont réellement importantes pour nous, à ce moment de l'histoire, nos intérêts et ceux des États-Unis sont parallèles. Les intérêts de l'Europe ne le sont pas. Il me semble que nous devrions, avec tact et diplomatie, maintenir notre pression sur l'Europe pour qu'elle joue son rôle dans le domaine international et pour qu'elle fasse en sorte de faire fonctionner le système international.

Monsieur le président, j'ai peut-être pris la parole un peu plus long temps que je n'en avais l'intention.

Le président suppléant: Je vous remercie, monsieur Rogers. L'intérêt que l'on a porté à vos propos prouve qu'ils n'ont pas été trop longs. Vous nous avez ouvert bien des horizons, ce qui confère à notre mandat des perspectives beaucoup plus vastes qu'avant. Sénateur McNamara.

Le sénateur McNamara: Monsieur le président, premièrement, au nom du Comité, je voudrais remercier très sincè-

rement M. Rogers pour l'exposé très lucide qu'il a fait ce matin. Si je puis me permettre, je dirai qu'il s'est exprimé en des termes très faciles à comprendre pour des gens comme moi-même, beaucoup plus faciles que le langage qu'ont utilisé les témoins plus spécialisés qui ont comparu devant nous.

Monsieur Rogers, la majorité des membres du Comité se rend compte que le Canada, en tant que nation commerçante, se trouve confronté à ce qui est certainement une des situations les plus difficiles de son histoire, non seulement en fonction de la politique américaine mais aussi de l'élargissement de la C.E.E. C'est pour cette raison que dans cette enquête, nous sommes extrêmement intéressés à voir des personnes telles que vous, conseillers économiques, conseillers financiers, venir témoigner, et ne pas être limités ainsi au point de vue officiel que nous présentent les représentants du gouvernement.

Pour en venir aux questions, quant à moi, le principal problème auquel le Canada en tant que nation commerçante, et j'insiste, en tant que nation commerçante, doit régler, est de savoir dans quelle mesure nous devrions devenir associés, directement ou indirectement, à la Communauté économique européenne élargie. Je sais que nous ne pouvons pas devenir membre à part entière, mais il y a d'autres genres d'associations que nous pouvons envisager. D'aucuns pensent que nous devrions songer à faire un effort à titre indépendant pour nous associer très directement à la Communauté élargie.

Pensez-vous qu'une telle mesure soit souhaitable pour le Canada, ou est-il possible que cela nuise dans une certaine mesure à la coopération très amicale que nous avons en matière commerciale avec notre plus gros client, les États-Unis, en agissant ainsi? Est-il préférable que nous nous efforçons de nous associer directement en tant que nation à la Communauté élargie, ou bien ne serait-il pas préférable que nous restions plus ou moins dans le sillage des Américains et que nous joignons nos efforts aux leurs pour accroître notre commerce dans cette partie du monde?

M. Rogers: En ce qui concerne cette question d'association, je ne vois pas très bien comment nous pouvons envisager un quelconque accord officiel, surtout tant que nous serons partisans d'un système multilatéral et non discriminatoire. Il y a des règles pour établir des marchés communs ou des zones de libre-échange, etc. etc. L'Europe semble étendre ces règles au maximum et c'est un des problèmes auxquels le monde doit faire face maintenant. Cependant, avant tout, je ne vois pas très bien comment nous pouvons envisager que les États-Unis vont rester les bras ballants pendant que nous essayons d'établir quoi que ce soit ressemblant à un important accord spécial avec l'Europe. Cela s'applique également, ou s'appliquera au fur et à mesure que nous progresserons, à certains des projets d'accords spéciaux avec les pays des Antilles. Je ne pense pas que les États-Unis seront sans réagir à certains genres d'accords préférentiels établis entre les Antilles et l'Europe.

Par conséquent, d'un point de vue politique, je vois très difficilement de tels projets se réaliser. J'ai essayé de démontrer que d'une manière générale, il me semble beaucoup plus approprié de nous efforcer le plus possible de maintenir le système multilatéral. Dans ce cas, nous devrions, d'une certaine manière, soutenir les États-Unis, ou calquer notre démarche sur la leur, en vue de minimi-

ser les aspects discriminatoires et préférentiels du Marché commun. Si les pays européens veulent parvenir à une intégration et à un marché commun, il leur faut un élément de discrimination, mais il peut s'exercer à des degrés divers. Il semble maintenant que le système fonctionnerait mieux si nous pouvions minimiser les éléments de discrimination.

A mon avis, les États-Unis ont pris la seule initiative à prendre en obtenant l'accord des pays européens et du Japon pour que des négociations commerciales aient de nouveau lieu l'année prochaine. Il est difficile de dire exactement ce qu'il en sortira. A mon avis, les États-Unis visaient ainsi à tenter de minimiser ces éléments de discrimination en Europe. Ce n'est que par une telle démarche que nous pourrions minimiser les pressions visant à la polarisation dans le monde. Si, de fait, nous pouvons ouvrir de telles négociations, le Japon sera également impliqué et nous procéderons de manière à ce que le Japon puisse s'intégrer dans un système international. Cependant, si l'Europe insiste pour faire primer ses propres intérêts, et que la situation devienne internationalement confuse, le Japon sera obligé de concentrer ses efforts sur l'Asie et d'y établir sa propre zone d'intérêt. Si cela était, nous serions davantage encore tributaires des États-Unis, ce que nous ne souhaitons pas.

Pour nous, la solution n'est pas d'essayer de parvenir à un mode spécial ou à un accord spécial d'association avec l'Europe, mais de nous efforcer de maintenir l'Europe à l'intérieur d'un système international. Il se peut que cela soit un peu idéaliste et vain d'en attendre quelque chose, mais nous devons œuvrer dans ce sens.

Le sénateur McNamara: Vous avez évoqué la croissance de la Communauté et sa productivité. Cependant, en raison justement de cette croissance rapide, certains pensent qu'elle va connaître une période de récession. Dans cette éventualité, ne doit-on pas penser qu'elle deviendra plus restrictive dans ses politiques commerciales? Si on prend l'exemple du Japon, on pense qu'il deviendra, non pas tant du point de vue des tarifs douaniers, mais de celui des achats, très restrictif dans le cas de pays tels que le Canada.

M. Rogers: Dans mon esprit, il n'était pas question de récession ou de ralentissement de la croissance. En fait, un des aspects encourageants à court terme, c'est qu'en Europe les affaires semblent avoir pris un tournant. L'Europe a connu une récession modeste, mais elle semble avoir récupéré. On espère la même chose pour le Japon, bien que la situation n'y soit pas aussi claire. En Allemagne, surtout, il semble que l'expansion ait repris et le Royaume-Uni présente une courbe de croissance meilleure depuis quelque temps. Par conséquent, de ce point de vue cela semble encourageant.

Bien entendu, l'économie américaine se rétablit. Par conséquent, un des dangers principaux évoqué lors de l'annonce en août dernier des mesures du président Nixon, à savoir si, en fait, le monde allait connaître une véritable période de ralentissement ou de récession et par là-même voir ressurgir toutes les tendances protectionnistes, semble avoir été écarté, tout du moins pour le moment.

En fait de croissance, je faisais allusion à ce qui pourrait être les tendances sous-jacentes de cette croissance. On nous fait valoir à nous qui portons beaucoup d'intérêt à l'Europe et concluons certains marchés avec elle, que c'est une des régions à croissance économique la plus rapide, et

les perspectives du marché devraient être par conséquent excellentes. Cela s'est avéré juste dans le passé, mais je ne suis pas certain que la croissance dans la Communauté élargie sera aussi transcendante au cours des dix prochaines années. A mon avis, elle sera substantielle aussi longtemps que le système international fonctionnera assez bien, et que nous aurons de plus en plus de possibilités de marchés, mais cela ne différera pas beaucoup du genre de croissance que nous allons certainement connaître en Amérique du Nord.

Le sénateur McNamara: A ce sujet, monsieur Rogers, il m'est difficile d'envisager comment les relations commerciales se développeront entre la Communauté élargie et des pays tels que le Canada. Dans le passé, même avec les Dix, chacun de ces pays agissait plus ou moins à sa guise quant à ses propres accords commerciaux. Or, le conseil des ministres et la Communauté élargie peuvent les obliger à centraliser davantage ces arrangements.

Le Canada, par exemple, pourra-t-il traiter avec l'Allemagne, l'Italie et d'autres pays comme il l'entend, ou lui faudra-t-il aussi s'adresser pour les questions diplomatiques ou commerciales au conseil des ministres pour s'assurer de ne pas être l'objet d'une discrimination de la part d'un de ces pays?

M. Rogers: J'ai été passablement intrigué par certains des faits dont vous a fait part M. Pentland sur la situation assez confuse qui règne à ce sujet. Je pense que c'est bien ainsi qu'il faut la décrire. A mon avis, le Canada et les représentants canadiens devront continuer à se rendre dans ces pays pour s'entretenir avec leurs dirigeants, et il leur faudra aussi aller à Bruxelles, devant la Commission.

Vous essayez de déterminer quel est le pays important à consulter à propos d'un problème particulier. Si on en vient à de véritables négociations commerciales, et que nous sommes vraiment parvenus à la libéralisation générale du commerce qui est proposée, les interlocuteurs tout désignés sont les représentants de la Commission.

Il leur faudra peut-être alors, à leur tour, tenir compte de chacun des pays. Néanmoins, les pourparlers officiels se feront avec la Commission. J'ai rencontré parmi les représentants de la Commission l'homme qui a dirigé les négociations commerciales et jamais je n'ai rencontré négociateur plus intransigeant. Cela ne vous étant pas étranger, vous en avez peut-être rencontré de plus difficiles à manier.

S'il s'agit de négociations officielles, il faudra en passer par là. Mais si vous ne vous préoccupez en fait que du marché pour un produit en particulier, il vous suffira peut-être de contacter le pays concerné. A mon avis, c'est ainsi que cela se passera encore pendant un certain temps.

Le sénateur McNamara: J'aurais une autre question. Elle se rattache à ma propre expérience en matière commerciale. J'aimerais avoir l'avis de M. Rogers sur une question d'ordre financier. Au cours de la dernière décennie, le Canada a, avec grand succès d'ailleurs, utilisé pour les négociations relatives à la vente de grains, qui, comme vous le savez, m'intéresse beaucoup, un recours qui consistait à accorder un crédit gouvernemental à des taux commerciaux normaux à nombre de ces pays, non pas à l'Europe de l'Ouest, mais à la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie et à d'autres pays comme la Chine. En tant que vendeur, nous avons trouvé cela très rentable. Nous avons pu ainsi concurrencer pour la pre-

mière fois les États-Unis qui ont instauré les programmes à perte. Pensez-vous qu'il y ait une possibilité dans cette extension des crédits sur des produits tels que les céréales, ou d'autres produits bruts, que cela soit une possibilité à envisager de nouveau avec une perspective de succès en Europe de l'Ouest?

M. Rogers: Je ne sais pas. En ce qui concerne les grains, vous en savez certainement beaucoup plus que moi, et de loin. D'une manière générale, je ne pense pas que le crédit soit un problème très sérieux, à l'exception des grains, sur le marché européen.

Le sénateur Connolly: C'est-à-dire en Europe de l'Ouest.

M. Rogers: Oui. Cette distinction est importante.

Le président suppléant: Il est agréable d'entendre un banquier le dire.

M. Rogers: D'une manière très générale, il y a eu certaines initiatives très intéressantes dans le domaine du crédit. Je précise que bien que je sois économiste dans une banque et qu'il me faille avoir quelques connaissances dans les domaines des finances et du crédit, je n'ai pas d'expérience comme banquier en tant que tel. Je suis donc loin d'être expert en la matière. Néanmoins, à mon avis, il est intervenu un fait intéressant, soit la participation de la Société pour l'expansion des exportations aux côtés des banques: ces dernières s'occupant des échéances à court terme et la Société de celles à long terme.

Il semble que cet accord soit relativement simple. J'ai été surpris du temps qu'il a fallu pour que cela se réalise au Canada.

Le sénateur Carter: Monsieur Rogers, si je vous ai bien compris, il y avait deux lignes de pensée dans votre exposé de ce matin. Premièrement, le Canada, en tant que pays commerçant envisageant l'avenir, ne devrait pas sous-estimer la possibilité d'une expansion soutenue sur le marché américain pour les produits canadiens, y compris les produits finis, comme par le passé. Deuxièmement, les perspectives d'avenir du Canada à l'échelle mondiale, y compris le Marché commun, devraient être envisagées en fonction de l'énorme besoin de coopération des vieux pays du monde pour surmonter les problèmes auxquels ils doivent faire face. Autrement dit, ou bien nous ne coopérons pas, ou bien nous surnageons tous ensemble.

J'aimerais revenir au premier point, le marché américain. J'ai deux questions à ce sujet et d'autres questions sur le second point. Notre problème n'est-il pas que nous avons trop d'œufs dans le panier américain? Nous nous efforçons maintenant de trouver d'autres paniers, et c'est pourquoi nous nous tournons vers le Marché commun.

M. Rogers: A ce sujet, il me semble qu'il n'est que normal de faire tout ce que nous pouvons pour diversifier et conquérir des marchés dans d'autres parties du monde. Mais cela étant dit, j'en reviens toujours aux conditions du marché telles que j'ai essayé de les décrire. Les marchés où nous avons trouvé le plus de facilités sont aux États-Unis. Sur ces marchés, il y a eu une diversification très encourageante en fait de produits de base, et l'augmentation progressive des ventes d'un assez grand nombre de produits finis. On peut donc dire que, dans ce sens, il y a eu diversification.

Une autre chose qu'il ne faut pas oublier, me semble-t-il, c'est que l'on peut avoir tendance à surestimer les avanta-

ges de la diversification par secteur géographique, car, d'une manière très générale, comme je l'ai développé dans l'autre partie de mon exposé, ou nous coulons ou nous surnageons ensemble. Si, en fait, la tendance des affaires aux États-Unis est à la baisse, et par conséquent, elle provoque une vague de protectionnisme, cela touche les autres marchés mondiaux, et nos perspectives sur ces autres marchés en souffrent, tout comme sur le marché américain. D'une certaine manière, rechercher ainsi les avantages de la diversification peut être une chasse au fantôme. Bien entendu, il peut y avoir des problèmes d'ordre politique lorsqu'un tel volume de commerce se fait avec un seul pays; on dépend non seulement des forces économiques, mais il peut encore y entrer des éléments politiques, et l'administration américaine peut prendre des mesures allant à l'encontre de nos intérêts. Dans de telles circonstances, il nous faut simplement essayer de faire de notre mieux. Néanmoins, ce problème n'est pas aussi important que les considérations économiques générales qui entrent dans ce problème.

Le sénateur Carter: Comme nous sommes plus interdépendants des États-Unis pour notre commerce que du reste du monde, pensez-vous que nous soyons vulnérables et que cela nous rende encore plus vulnérables à l'avenir?

M. Rogers: Je ne le pense pas vraiment. Bien entendu, cela pourrait être, si l'on pouvait prouver que les États-Unis vont connaître une ère de croissance très lente et très peu encourageante, un peu analogue à celle qu'a connue le Royaume-Uni pendant quelques années. La majorité de nos efforts de vente étant concentrée sur les États-Unis, si ce marché se développait très lentement, cela nous poserait un problème. Mais ce n'est pas ainsi que l'on présente généralement les choses; de la manière dont on les présente généralement, je pense que c'est beaucoup surfait. Je n'accorde pas à ce genre de problème l'importance que d'aucuns semblent lui accorder.

Le sénateur Carter: Je passe maintenant au besoin d'interdépendance de toutes les nations commerçantes et, au besoin, de coopération. Je suppose que le plus grand besoin de collaborer vient de ce qu'il faut parvenir à mettre au point un meilleur système de taux de change, une meilleure balance des paiements, ou une intégration des monnaies. Vous avez opposé la balance des paiements au taux de change. Est-ce que le taux de change dépendra principalement de la balance des paiements, ou y a-t-il d'autres facteurs qui sont aussi importants?

M. Rogers: C'est une très bonne question. En fait, le taux de change dépend des échanges commerciaux et des paiements qui sont faits, mais à tout moment on peut s'attendre à des tas d'impondérables sur le marché, et ce pendant un certain temps. Cela peut survenir à la suite d'événements économiques ou d'événements politiques, et cela dépend de la réaction qui se produit sur le marché.

Le sénateur Carter: Dans la mesure où les taux de change dépendent plus ou moins des idées et des gens, de la spéculation et des prévisions, comment est-il possible de mettre sur pied un système qui éliminera ce facteur, ou même qui apportera une solution?

M. Rogers: On ne peut pas l'éliminer. C'est un problème qui se pose surtout à court terme. A long terme, les échanges commerciaux de base et les paiements sont les facteurs qui ont une réelle influence. A court terme, dans ce domaine, les problèmes sont analogues à ceux que pose la

gestion monétaire dans un pays. Les dirigeants des différents pays essaient de désamorcer les prévisions déraisonnables qui se dessinent sur le marché. Ou, pour tourner le problème, ils essaient de créer un climat de confiance pour prouver que les conditions, les intérêts, les taux etc. du marché sont raisonnables et seront maintenus.

Il y a toute cette question de la flexibilité des taux de change, et, sur le plan international, il y a maintenant des règles qui donnent une élasticité plus grande aux parités établies. Cela laisse les coudées un peu plus franches pour la gestion et pour préserver la confiance dans les taux de change établis. Cependant, il nous faut éprouver ces nouvelles règles, et il se peut que l'élasticité soit suffisante en elle-même pour provoquer l'instabilité. Personnellement, je ne crois pas qu'il en sera ainsi, cependant, nous ne pourrions tirer des conclusions qu'après une certaine période d'expérimentation.

Le sénateur Carter: C'est un des problèmes que j'ai le plus de difficulté à saisir. Les États-Unis représentent un tel marché pour les autres pays du monde, par rapport aux autres pays du monde, que tout autre pays a avantage, y compris le Canada, à avoir un taux de change de sa monnaie inférieur à celui des États-Unis. De toute évidence, si tous les autres pays avaient un taux de change inférieur à celui des États-Unis, il y aurait immédiatement un déséquilibre général.

M. Rogers: C'est justement pour cette raison qu'il y a déséquilibre.

Le sénateur Carter: Je me demande si nous ne devrions pas adopter un autre critère que la balance des paiements.

M. Rogers: On ne peut pas. Le taux de change correspond simplement au prix établi par rapport aux entrées et aux sorties. Comme pour toute autre situation du marché, on ne peut le dissocier des facteurs qui entrent en ligne de compte.

Le sénateur Carter: Si on en fait abstraction, on a deux choix. On peut soit le laisser flotter sur le marché mondial proportionnellement au commerce international dont on dispose, soit le maintenir, et alors il faut contrôler le commerce dans ces limites.

M. Rogers: Oui.

Le sénateur Carter: Que préférez-vous?

M. Rogers: C'est une très bonne question. Nous pourrions longuement en discuter. Très brièvement, à mon avis, notre intérêt primordial réside dans les règles internationales du jeu. A l'heure actuelle, comme je l'ai indiqué, les règles internationales du jeu requièrent le maintien des taux avec une plus grande marge d'élasticité qu'auparavant: une marge de 2.25 p. 100 supérieure et inférieure à la parité, suite aux accords de décembre des réunions Smithsoniennes. A mon avis, nous devrions pouvoir la plupart du temps vivre avec ce genre de régime, et l'objectif de notre politique devrait être d'adopter dès que possible les règles du jeu.

En plus de cette stabilisation avec marge, on reconnaît maintenant qu'il devrait être possible de modifier les parités sur une plus petite échelle, et d'une façon plus fréquente que ce n'était le cas aux termes des règlements originaux fixés par les accords de Bretton Woods. Deuxièmement, on peut dire que d'une façon générale, on accepte dans les règles du jeu un flottement temporaire; c'est-à-

dire que lorsqu'on connaît la situation qui caractérise le Canada de temps en temps, que lorsque le système de fixation rend les opérations très difficiles, les règles vous autorisent à faire flotter la devise pendant une période transitoire jusqu'à ce qu'on puisse rétablir un taux fixe. Ces genres de règles sont telles que nous ne devrions pas avoir trop de difficultés à nous en accommoder. Cependant, une fois qu'on a laissé flotter la monnaie, il reste le problème politique de décider du nouveau cours. Et ceci est tout particulièrement ressenti dans l'optique de ce que vous avez dit, à savoir que généralement les pays veulent que leur taux soit relativement inférieur à celui du dollar américain.

Le sénateur Carter: Les États-Unis veulent le contraire, une balance favorable par rapport aux autres pays.

M. Rogers: Je ne pense pas que cela soit possible. Il y a des questions particulièrement difficiles à résoudre en ce qui concerne la structure des paiements. Il convient surtout de savoir quel volume de capitaux de placement direct il leur faut injecter dans les autres régions du monde, en tenant compte de l'intérêt du système mondial. Cela nous préoccupe dans notre contexte particulier, et il y a lieu de s'en préoccuper dans un contexte mondial général. Ayant reconnu qu'il s'agissait d'un problème qu'il nous faut essayer de régler dans un certain délai, il faudrait toujours s'efforcer de parvenir à un système d'équilibre entre les États-Unis et le reste du monde. Il est évident qu'il y a déséquilibre, et, aujourd'hui, le véritable problème est de rétablir l'équilibre des États-Unis.

Le sénateur Carter: Je voudrais poser une dernière question, monsieur le président. Dans la perspective de cette interdépendance mutuelle, à savoir couler ou surnager tous ensemble, pourquoi les principaux pays se montrent-ils si peu coopératifs?

M. Rogers: En gros, le problème est d'essayer de coexister avec un pays qui est beaucoup plus grand, beaucoup plus productif et beaucoup plus riche que tout autre pays. Nous avons eu un système reposant sur la prédominance géographique des États-Unis et la large diffusion du dollar américain dans le monde; et cela a très bien marché. Je n'ai pas fait une liste exhaustive de tous les faits. Aujourd'hui, nous avons un système dans lequel les États-Unis ne dominent plus autant en fait de puissance de production et dans lequel le dollar américain ne peut plus jouer le rôle qu'il a joué dans le passé. C'est parce qu'il y a 60 à 70 milliards d'obligations à court terme, d'obligations en dollars à court terme, et que les États-Unis n'ont que 12 milliards d'actif liquide à court terme, que le «système bancaire» n'acceptera plus ce genre de situation. Ces deux éléments suffisent à convaincre qu'il faut parvenir à d'autres arrangements qui feront tourner le système autour d'un autre centre. Comme j'ai essayé de le démontrer, il faut trouver un système dans lequel les autres pays verront s'accroître leur participation et leurs responsabilités.

Le sénateur Carter: Je vous remercie.

Le sénateur Cameron: A l'heure actuelle, le Canada recherche une nouvelle stratégie industrielle pour les dix ou quinze prochaines années, et cette stratégie vise avant tout à créer un maximum d'emplois et à réduire le chômage. De toute évidence, cela signifie, entre autres choses, un élargissement de nos marchés. La plupart des gens pensent que nous devrions développer le plus possible nos échanges commerciaux avec les États-Unis, que c'est une

chose souhaitable. Cependant, il ne faut pas perdre de vue la réalité.

Si on étudie la carrière politique du président Nixon, on constate qu'il a toujours été très protectionniste. Ensuite, nous avons eu la venue de cette catastrophe internationale du Texas, M. Connally, poussant le pion des États-Unis en faisant fi des intérêts de quiconque, d'où un climat dont les effets ne sont pas prêts de s'atténuer. Cependant, cette nouvelle politique économique des États-Unis n'est pas un fait isolé. D'autre part, il y a le projet de pétroliers géants descendant le long de la côte ouest et là les dirigeants américains disent tout simplement: «C'est ce que nous allons faire, que cela vous plaise ou non.» Par conséquent, les États-Unis ont créé cet état de fait en décidant de faire ce qui leur plaît sans tenir aucun compte de l'opinion des autres pays. Ce n'est pas fait pour encourager la coopération internationale.

Comment s'étonner alors de la réaction naturelle des peuples de la Communauté économique européenne? Ils sont obligés d'être aussi durs. Que reste-t-il à faire à un petit pays comme le Canada? Nous essayons d'aboutir à des accords officiels avec la C.E.E. pour élargir nos marchés; mais ne pensez-vous pas que nous devrions saisir toutes les possibilités, et rechercher encore plus de débouchés sur une base individuelle, conquérir des marchés partout où cela nous est possible?

Vous avez dit il y a un instant qu'on ne pouvait pas imputer l'insuffisance des ventes à nos agents commerciaux qui ne ménagent pas leurs efforts. C'est peut-être exact, mais le climat est tel que si le Canada veut maintenir son niveau de vie, il lui faut trouver des marchés là où il y a possibilité. Cela n'implique-t-il pas, premièrement, d'accepter tous les marchés possibles avec la C.E.E.; deuxièmement, d'accepter tous les marchés individuels partout où nous le pouvons; autrement dit, d'être réalistes et non pas idéalistes?

M. Rogers: Vous avez très bien posé le problème. C'est celui que nous et les autres pays devons résoudre face à la puissance économique et politique des États-Unis. Pour nous, étant si proches d'eux, le problème est encore beaucoup plus aigu. Je ne veux pas minimiser les choses. Il nous faut être très prudents et y penser constamment. D'autres pays ont la même attitude.

C'est le genre de problème pour lequel il se peut que nous soyons sur la voie de la solution. On est en pourparlers en ce moment, en vue d'établir des règlements internationaux concernant l'exploitation des sociétés multinationales. C'est un des aspects du problème. D'autres choses peuvent survenir. Il est certainement plus efficace d'essayer de régler ce genre de problème de concert avec les autres pays que de faire cavalier seul.

C'est ce genre d'attitude générale qui me rend partisan, dans toute la mesure du possible, de soutenir la démarche multilatérale et des institutions multilatérales telles que le FMI, le GATT, etc., etc.

En fin de compte, étant donné ce qui sépare l'Europe des États-Unis, il se peut que cela ne marche pas très bien et que nous ayons toujours des difficultés.

Une des réalités les plus pénibles dans notre lutte contre la puissance des États-Unis, c'est que si nous prenons des mesures antagonistes envers les intérêts des États-Unis, et que si les Européens nous imitent, les États-Unis risquent de réagir en se repliant sur eux-mêmes et en fin de compte,

nous en pâtirons tous. Il s'agit donc de trouver les moyens de faire face à cette puissance tout en maintenant un niveau de prospérité satisfaisant pour tous.

Je dois relever d'autres aspects de la question que vous avez mentionnés. Personnellement, je ne qualifierais pas M. Connally de «catastrophe». Je pense qu'il a fait intervenir certains éléments affligeants d'ordre personnel dans ce qui est survenu, ce qui a engendré pendant un certain temps des pressions plutôt perturbatrices dans le monde. Néanmoins, d'une certaine manière, il a incarné les efforts des États-Unis pour faire face aux lacunes de sa position économique intérieure, et il a très bien exposé la situation des États-Unis au reste du monde. Qu'on l'ait ou non apprécié dans d'autres pays, il n'en est pas moins vrai que sa tactique nous a tous rendu service au stade où nous nous trouvons.

Vous découvrirez avec surprise que dans certaines parties du monde, on juge Connally plus objectivement qu'auparavant, depuis qu'il s'est retiré de la scène politique. A mon avis, cela vaut la peine d'être noté, car je pense qu'au Canada le vaste sentiment d'irritation à l'endroit des États-Unis et du traitement que nous a fait subir Connally a quelque rapport avec ce qui s'est passé. Toutefois, il faut admettre que nous avons mis trop de mauvaise volonté à essayer de faire face aux problèmes des États-Unis et, par conséquent, à ceux du monde.

Le président suppléant: Sénateur Cameron, j'aimerais poursuivre votre très intéressante question, c'est-à-dire si notre position en faveur d'un système multilatéral et non discriminatoire est réaliste. Vous avez parlé d'«idéalisme». J'aimerais demander à M. Rogers de nous brosser un bref tableau de la situation actuelle, comparativement à celle qui prévalait à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le monde a-t-il fait des progrès à cet égard?

M. Rogers: Nous avons fait d'énormes progrès et il y a de bonnes raisons d'espérer que cela va continuer. Toutefois, cela sera plus difficile dans un monde dans lequel il nous faut avoir une plus grande participation dans les responsabilités que cela n'était lorsque les États-Unis étaient plus prédominants et poursuivaient une politique éclairée en tant que grande puissance.

Le président suppléant: Certains ont qualifié notre politique de politique de boy-scout, cependant vous pensez que nous sommes sur la bonne voie?

M. Rogers: Oui. J'aimerais d'ailleurs ajouter quelque chose à cet égard. Les cyniques évoqueront les faiblesses des règles multilatérales et diront que nous avons les accords du GATT et que les pays ne les respectent pas. Néanmoins, je soutiens qu'il est préférable d'avoir des règles qui marchent la plupart du temps et qui peuvent être enfreintes de temps à autre plutôt que de ne pas en avoir du tout. De ce point de vue, nous avons fait, il me semble, d'énormes progrès depuis 25 ans.

Le sénateur Cameron: J'ai peut-être été un peu trop dur pour le sénateur Connally. S'il ne l'avait pas fait, quel qu'un d'autre l'aurait fait à un moment ou à un autre.

M. Rogers: En fait, la position des États-Unis est toujours la même.

Le sénateur Cameron: Oui; la façon dont le sénateur a procédé a créé un climat très défavorable, cela dit en passant.

Me préoccupe ensuite la question de l'application du programme DISC. Apparemment, nous ne pouvons pas encore évaluer quelle en sera l'incidence. Pour faire encore une fois preuve de réalisme, on ne peut qu'assumer que cela ne sera pas des plus avantageux pour le Canada.

C'est ce qui explique la création par les Américains de tant de filiales au Canada. Il ne s'agissait pas de bienveillance à notre égard, mais d'un moyen d'entrer sur le marché européen, et surtout sur le marché du Royaume-Uni et d'y obtenir des traitements préférentiels. Or ces derniers vont être abandonnés. Cela signifie-t-il qu'en l'espace de un ou deux ans, les Américains vont progressivement fermer certaines des filiales qu'ils ont créées ici, afin de s'infiltrer sur le marché du Royaume-Uni, possibilité à laquelle ils doivent renoncer, ce qui une fois de plus à court terme aura de graves conséquences pour nous?

M. Rogers: Cela est matière à discussion. A priori, je vous dirai que je ne considère pas cela comme un problème très grave, dans la mesure où vous l'avez soulevé, à propos des sociétés tributaires du traitement préférentiel britannique et qui sont maintenant abandonnées. Cela représente maintenant une part relativement minime de toute la production de ce genre de sociétés. C'était important dans les années 30, mais c'est devenu de moins en moins significatif avec les années.

Votre question soulève l'intéressant problème de savoir pourquoi les placements directs des Américains se sont déplacés vers d'autres pays. C'est un phénomène qui découle en grande partie des nouvelles structures des tarifs douaniers. Auparavant, nos propres tarifs douaniers et le système préférentiel britannique constituaient les éléments majeurs qui encourageaient les sociétés américaines à venir s'installer au Canada. Leur existence est toujours justifiée par nos tarifs douaniers, d'où les problèmes dont nous discutons quant à leur trop grand nombre etc. etc.

Plus récemment, cela a été un élément dans l'afflux de placements directs en Europe, où l'on est en train d'établir un système de tarifs préférentiels dans lequel il sera plus facile de faire des affaires de l'intérieur que de l'extérieur. A bien des égards, les Européens se plaignent tout comme nous de ces étrangers qui arrivent et qui font mainmise sur l'industrie. Ils prennent des mesures pour décourager ces initiatives, mais en même temps ils maintiennent le système de tarifs qui l'encourage à la base.

Si, en fait, nous pouvions réduire davantage tous les tarifs, surtout ceux autour du marché européen préférentiel, nous pourrions tirer profit d'une moins grande disproportion dans l'afflux de capitaux.

Le sénateur Cameron: Je suis d'accord avec vous; la situation n'est plus la même depuis que ces filiales ont été créées.

Ce que nous essayons de découvrir, ou d'anticiper si nous le pouvons, ce sont les conséquences probables. De toute évidence, une fois de plus, c'est de l'idéalisme. Il nous faut accepter une certaine forme d'accord multinational. Certains Canadiens bien informés déclarent que nous devrions avoir dès que possible la parité de notre dollar à 95 c. par rapport au dollar américain. Cela semble excellent, mais une fois de plus si on veut être réaliste, en admettant que ce soit bénéfique pour nous, il est évident que les autres pays feront aussi quelque chose au sujet de leur monnaie. Par conséquent, nous nous retrouvons au point de départ.

Premièrement, pouvez-vous envisager dans l'avenir immédiat un dollar à 95 c.? Deuxièmement, si cela se fait, que feront les autres?

M. Rogers: Je n'envisage pas la parité du dollar à 95 c. pour l'immédiat. Deuxièmement, en ce qui concerne un pays en particulier, dans le cas du Canada, par exemple, il y a des facteurs inhérents sur le marché, comme nous l'avons évoqué avec le sénateur Carter, qui déterminent généralement les orientations futures. Cependant, la situation normale peut contenir des éléments que les autorités considèrent comme temporaires. Il faut qu'il intervienne un élément de jugement. Ensuite, les autorités peuvent penser que dans un genre donné de situation, telle que nous la connaissons, il serait préférable pour la croissance du Canada que pendant un certain temps, le dollar se trouve à un certain niveau plutôt qu'à un autre. C'est un fait maintenant admis au Canada à propos du taux approprié. L'ennui c'est que c'est une question de jugement, et nous nous efforçons continuellement d'évaluer des éléments projetés dans le futur. On a cet élément de volonté d'opter pour un taux inférieur plutôt que pour un taux supérieur. Dans le passé, c'était réalisable avec un certain nombre de pays ayant un taux inférieur à ce qu'ils auraient probablement dû avoir, car les États-Unis pouvaient financer ce genre de système. Ils ne le peuvent plus maintenant.

On peut dire, en fait, qu'en fin de compte, un pays particulier peut se créer d'énormes difficultés et obtenir des résultats très défavorables pour avoir un dollar à un taux trop inférieur. Il n'est pas du tout certain, en ce qui concerne le pays lui-même, que tous les avantages concourent. Ensuite, il reste qu'un taux de change n'est pas un problème interne propre à un seul pays, c'est un problème international. C'est la raison pour laquelle les règles du jeu sont importantes.

En gros, il faudrait espérer que l'organisme central, à savoir le F.M.I., soit, d'une certaine manière, l'arbitre. Quand on essaie de déterminer, comme nous le faisons actuellement, ce qu'il convient de fixer comme taux adéquat, on devrait accorder un certain poids à ce qu'en pense le F.M.I.

S'il est prouvé ultérieurement que ce n'est pas un bon taux—si, par exemple—il ne s'agit que d'une hypothèse; ce chiffre n'implique rien en fait de prise de décision—nous choisissons \$1.02 maintenant, plus ou moins deux et un quart, et si d'ici 6 mois, ce taux semble trop élevé, les règlements prescrivent maintenant qu'on peut apporter des modifications, qu'on peut le faire redescendre, disons, de trois ou quatre points.

Je ne pense pas que nous l'ayons compris suffisamment. Je reconnais que dans la pratique, il est très difficile de déterminer économiquement ce qu'une fixation adéquate est, la situation mondiale étant ce qu'elle est; et politiquement, surtout après l'épisode entre Connally et Benson en décembre, il serait des plus difficile de s'arrêter à \$1.02.

Le sénateur Sparrow: Précédemment, vous avez évoqué la possibilité d'exercer des pressions sur la C.E.E. J'ai compris que cela aurait une énorme importance pour notre commerce. Quel genre de pressions, d'après vous, pourrait exercer le Canada?

M. Rogers: En fait, nous avons déjà exercé certaines pressions sur elle. Je crois que M. Sharp et M. Pepin, au cours de leurs visites, ont fait part de leurs préoccupations concernant l'aspect commercial et ils en ont parlé publi-

quement. Autant que je sache, les représentants canadiens ont très peu dit ou n'ont pas dit du tout que les Européens devraient vraiment jouer un rôle sur la scène internationale, selon la formule que j'ai essayé d'établir.

Je place cette critique dans l'optique selon laquelle les politiciens tiennent compte de l'opinion publique selon l'idée qu'ils s'en font. Il y a un grand sentiment anti-américain de la part du grand public canadien à l'heure actuelle, et les politiciens doivent en tenir compte. Maintenant en ce qui concerne notre intérêt à long terme, il me semble qu'il serait de loin préférable que nos porte-parole officiels fassent beaucoup plus de bruit à propos de l'Europe et de ce qu'elle devrait faire plutôt que de toujours se manifester à propos des États-Unis. Nous ne devrions pas cesser les pressions sur les États-Unis, mais je pense qu'on devrait en exercer un peu plus sur l'Europe.

Le sénateur Sparrow: Déplacer l'action.

M. Rogers: Oui. Cela entre dans le genre de manifestations publiques que l'on fait. Je ne sais pas quelle est leur importance, mais je pense qu'elles sont importantes pour essayer de développer la notion de ce qui est nécessaire à nos intérêts globaux à long terme. Au-delà, en ce qui concerne les négociations internationales concertées, je ne sais pas exactement quelles sont les idées qu'expriment nos représentants lorsqu'ils participent aux discussions monétaires ou autres du groupe des Dix. Toutefois, j'ai l'impression qu'ils se montrent relativement modérés envers les Européens, alors que je soutiens qu'il est préférable d'élever la voix et de les remuer un peu.

Le sénateur McNamara: Les discussions au sein du GATT et les négociations du Kennedy Round entrent en ligne de compte.

Le sénateur Heath: Je suis reconnaissant à M. Rogers de faire le point. Pour moi, c'était très confus. Je me demande s'il consentirait à nous parler de l'euro-dollar. Il me semble que cela soit une idée très intéressante en fait de monnaie commune pour l'Europe. Où en est l'euro-dollar, est-il déjà défunt ou a-t-il un avenir?

M. Rogers: Premièrement, l'euro-dollar n'a pas vraiment l'aspect mystique dont on le revêt souvent: ce n'est qu'un dollar américain extérieur au marché monétaire des États-Unis. C'est la manière la plus simple de le définir. Il se trouve à l'extérieur des États-Unis. Ce marché a connu une énorme croissance car, d'une certaine manière, c'est le marché le plus libre pour l'argent du monde, ou bien on peut dire qu'il l'a été. Il représente un apport financier très utile à la forte croissance des échanges internationaux, en grande partie par l'intermédiaire des sociétés multinationales. Je pense que ce marché continuera à être très important.

Le rythme de développement dépendra de toute évidence du plus ou moins bon fonctionnement des échanges internationaux et du système financier mondial. Il aurait tendance à être limité si, de fait, les États-Unis parvenaient à se trouver dans une telle position de paiement favorable, de sorte qu'ils puissent supprimer certaines des restrictions sur leurs sorties de capitaux. Cela aurait tendance à le limiter; mais le marché ne serait pas pour autant fermé. Ce marché aurait aussi tendance à être limité si, de fait, le système ne fonctionne pas très bien et que les pays se voient dans l'obligation de mettre en place de plus en plus de contrôles de change d'un genre ou d'un autre qui limitent la circulation libre des capitaux sur le marché.

C'est ce qui s'est passé jusqu'à un certain point. Par exemple, il y a quelques mois, l'Allemagne de l'Ouest a imposé la constitution de réserves; en conséquence, cela a grandement augmenté l'intérêt des emprunts effectués par les sociétés allemandes sur la marché de l'euro-dollar favorisant ainsi l'emprunt sur le marché allemand. Ce genre de contrôle, de toute évidence, a tendance à avoir un effet limitatif sur le marché de l'euro-dollar. Si ce genre de contrôle se développait, le marché en serait sérieusement affecté. J'essaie simplement de souligner certains des facteurs inhérents à cette situation.

Il y a un autre problème général. Je pense qu'il est clair que l'existence de ce marché très libre a eu tendance à augmenter la spéculation sur l'argent en période d'instabilité du marché mondial des changes. Dès qu'il devenait clair que les taux de change de certaines monnaies n'étaient plus adéquats, qu'ils allaient vraisemblablement être changés, ou que le marché donnait à penser qu'un changement s'imposerait, l'existence de ce marché très libre permettait le transfert éclair de grosses sommes d'argent, afin de soutenir ce pari, de prouver la véracité des pronostics.

On a parlé d'une action concertée des banques centrales pour essayer de résoudre ce problème. Ce serait une bonne chose, je crois, si les banques centrales étaient prêtes à parer à toute éventualité si cette situation se produisait. Nous nous sommes orientés dans cette voie. Ce n'est pas encore réalité, mais je pense qu'il serait souhaitable d'en arriver là.

Cependant, il ne s'agit que d'une espèce de problème secondaire. Ici, le principal problème réside dans le taux actuel des taux de change et dans leur propension à changer. Ce n'est que lorsqu'il ressort sur le marché qu'une monnaie en particulier n'est pas en ligne qu'il y a problème. Pour se défendre, les pays devraient premièrement être prêts à s'assurer que leurs taux sont à un niveau approprié, qu'ils changent lorsque cela s'impose, et qu'ils adoptent une politique, telle qu'on puisse avoir confiance dans leur capacité de maintenir un taux. Si on peut s'assurer de cela, alors le problème de la spéculation n'est pas très important. Cependant, c'est espérer atteindre la perfection, et je suis pratiquement certain qu'il y aura des cas où le marché conviendra qu'un certain taux doit être modifié. Par conséquent, il serait bon de prendre des dispositions pour minimiser autant que possible le problème de la spéculation.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, M. Rogers doit nous quitter à une heure bien déterminée et nous nous en approchons. Avez-vous encore des questions?

Le sénateur Carter: M. Rogers pourrait-il nous dire s'il y a eu intégration des monnaies à l'intérieur du bloc communautaire, de la Russie et de ses satellites? Les nations satellites ont-elles intégré leurs monnaies?

M. Rogers: D'une certaine manière, oui, mais le système est tellement contrôlé qu'il n'a pas grande signification. Une bonne partie du commerce se fait essentiellement sur la base du troc, par conséquent, il n'y a pas vraiment intégration comme telle.

Le sénateur Carter: Cela ne se compare pas à l'intégration des monnaies de la Communauté économique européenne?

M. Rogers: Non.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, je suis certain que vous désirez remercier M. Rogers de son témoignage. C'est au nom de tous que je parle, lorsque je dis qu'il a assurément élargi nos horizons sur la question des relations du Canada présentes et futures avec la C.E.E.

Monsieur Rogers, nous vous sommes reconnaissants d'avoir insisté pour que nous abordions ce problème dans un cadre de discussion beaucoup plus vaste que nous ne l'aurions peut-être fait autrement, et de nous avoir exposé aussi clairement l'étroite relation qu'il y a entre les politiques monétaires et commerciales. Lors de nos discussions générales, nous avons tendance à nous attacher exclusivement aux avantages ou aux désavantages possibles des échanges commerciaux et à oublier les facteurs d'ordre fiscal et monétaire qui peuvent intervenir. Une fois de plus, au nom du Comité, je vous remercie d'être venu, monsieur. J'ajouterais, honorables sénateurs, que M. Rogers est venu par avion de Québec ce matin et qu'il doit prendre un autre avion à 13 heures. Nous lui savons gré de nous avoir accordé ainsi son temps. Il est indéniable que son exposé nous a apporté quantité de renseignements primordiaux dont nous avons besoin pour étudier cette question très importante. Je vous remercie infiniment.

M. Rogers: Tout le plaisir a été pour moi.

La séance est levée.



Quatrième session de la vingt-huitième législature

1972

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 5 inclusivement)

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 4:17
 Voir GATT

Affaires étrangères, Comité permanent des
 Rapport du Comité au Sénat sur Relations du Canada
 avec pays de zone du Pacifique 1-34
 Délibérations 3^e session
 Index Fasc. 1, 1-7
 Liste témoins 63-34
 Recommandations et
 Table des matières Fasc. 1, 1-34

Association canadienne des pères et
 Membre aux pays de la CEE 2:3

C.E.E.
 Voir
 Communauté économique
 Communauté économique

Canada
 Parité dollar à 95 cents, 3:19
 Relations commerciales avec
 Asstiles 3:6, 3:9
 États-Unis 2:7, 2:10, 2:11, 2:12, 2:14, 2:15, 3:11, 3:17,
 3:5, 3:6, 3:7, 3:12
 Europe, C.E.E., procédure 2:5-7, 3:3, 3:14-15, 3:18
 3:19, 3:18
 France 3:10-11, 3:13
 Grande-Bretagne 2:5, 2:9, 2:10, 2:14, 3:7-9
 Japon 2:9, 2:11, 2:12, 2:15, 3:6-7, 3:11, 3:17
 Pays du Commonwealth 3:13
 Union soviétique 2:18
 Sociétés industrielles stables en Europe
 Liste 3:20, 3:21-22
 Système commercial multilatéral, avantage mutuel
 3:3, 3:13-15

Commonwealth
 Pays ayant accès aux marchés européens et C.E.E.
 3:19

Communauté économique européenne
 Démocratisation de la 4:7, 4:8, 4:12
 EURATOM, établissement, but, résultats 4:13
 Organisation, fonctionnement, objectifs 3:13-14, 2:15,
 3:7, 4:8, 4:9, 4:11

Relations partielles communautaires 4:12
 Relations commerciales avec
 Belgique 4:9
 Taux croissance P.N.B. pays de la 3:17
 Université de Montréal, centre d'études de la 3:3, 3:17
 Traité de Rome
 Art. 237—Expansion future 4:8
 Art. 238—Accords d'association 4:14-15, 5:6

Accords
 Expansion économique européenne 4:12
 Belgique 3:9, 3:12
 Liste 3:12-13

Accords
 Expatriation canadienne 3:13-15
 Multilatéralisme, voir GATT 2:5, 2:11-12
 Société Est-Africaine, voir
 3:9, 3:10

Compétence Parlement de la 4:7-8, 4:12
 Concessions commerciales aux États-Unis 4:7
 Compromis 2:12-13, 3:7, 4:8-9
 Relations commerciales avec Canada 2:8-17, 3:7-23
 4:2-15, 4:3-15
 Opinions offertes 3:13-15
 Mission officielle canadienne, avril, liste 3:11-12, 3:13
 Pays membres, population 2:1, 2:11-13, 3:7-9
 Politique hétérogène 4:7
 Serpent dans le tunnel, accord monétaire unique
 rôle 3:3, 3:4

Communauté économique européenne
 Communauté Est-Africaine
 avec Europe, conséquences pour
 Canada 2:3-9
 Dupuy, M. Michel, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour
 le développement économique et social, minist. des Affaires
 étrangères
 URSS, attitude envers Marché commun 2:13
 EURATOM—Communauté européenne de l'énergie at
 nucléaire



Quatrième session de la vingt-huitième législature

1972

SÉNAT DU CANADA

Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: l'honorable JOHN B. AIRD

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n° 1 à 5 inclusivement)

INDEX

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Voir

GATT

Affaires étrangères, Comité permanent des

Rapport du Comité au Sénat sur Relations du Canada

avec pays zone du Pacifique 1-54

Délibérations 3^e session

Index Fasc. 1, i-v

Liste témoins 53-54

Recommandations et conclusions 47-54

Table des matières Fasc. 1, n.p.

Association canadienne des pâtes et papier

Missions aux pays de la C.E.E. 3:9

C.E.E.

Voir

Communauté économique européenne

Communauté économique européenne élargie

Canada

Parité dollar à 95 cents, effets 5:13-14

Relations commerciales avec

Antilles 5:6, 5:9

États-Unis 2:7, 2:10, 2:11, 2:12, 2:14, 2:15, 3:11, 3:17,
5:5, 5:6, 5:7, 5:12Europe, C.E.E., procédure 2:5-7, 2:9, 2:14-15, 3:6-13,
3:19, 5:10

France 3:10-11, 3:13

Grande-Bretagne 2:6, 2:9, 2:10, 2:14, 3:7-9, 3:22

Japon 2:9, 2:11, 2:12, 2:15, 3:6-7, 3:11, 3:18-19

Pays du Commonwealth 3:13

Union soviétique 2:15

Sociétés industrielles établies en Europe occidentale,
liste 3:20, 3:21-22Système commercial multilatéral, avantage maintien
5:9, 5:12-13**Commonwealth**Pays ayant accès aux marchés américains et C.E.E.
3:19**Communauté économique européenne**

Démocratisation de la 4:7, 4:8, 4:12

EURATOM, établissement, but, résultats 4:15

Organisation, fonctionnement, objectifs 2:13-14, 2:15,
3:7, 4:8, 4:9, 4:11

Représentation parti communiste 4:12

Statistiques, exportations canadiennes vers 3:16-17

Tarifs douaniers généraux 4:9

Taux croissance P.N.B. pays de la 3:17

Université de Montréal, centre d'études de la 4:6, 4:10

Traité de Rome

Art. 237—Expansion future 4:8

Art. 238—Accords d'association 4:14-15, 5:6

Communauté économique européenne élargie

Accord Canada avec

Allemagne fédérale 3:9

Belgique 3:9, 3:12

Consultation 3:9

États membres, bilatéraux, liste 3:12-13

Accords

Expiration, annulation 3:12-13

Multilatéraux, effets sur GATT 2.8, 2:11-12

Préférentiels avec Communauté Est-Africaine, con-
séquences 2:8-9

Avenir, croissance 4:13, 5:6-7, 5:9-10

Compétence Parlement de la 4:7-8, 4:12

Concessions commerciales aux États-Unis 5:7

Effets

Élargissement

Composition 2:12-13, 3:7, 4:8-9

Relations commerciales avec Canada 2:5-17, 3:7-21,
4:9-16, 5:5-15

Options offertes 3:13-16

Mission officielle canadienne, envoi, tâche 3:11-12, 3:19

Origine, pays membres, population 2:5, 2:11-12, 3:7

Système

Politique hétérogène 4:7

«Serpent dans le tunnel», accord monnaie unique,
rôle 5:6, 5:7-8

Voir aussi

Communauté économique européenne

Économie

Communauté Est-AfricaineAccords préférentiels avec Europe, conséquences pour
Canada 2:8-9**Dupuy, M. Michel, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour
le développement économique et social, min. des Affaires
extérieures**

URSS, attitude envers Marché commun 2:13

EURATOM—Communauté européenne de l'énergie ato-
mique

Économie

- Euro-dollar, marché, importance 5:14
- Situation monétaire internationale
 - Accord Smithson 5:7
 - Marché de change 5:7-8
 - Problèmes
 - Déficit paiements américains 5:7
 - Déséquilibre mondial des paiements 5:7
 - Rôle européen 5:7, 5:8

États-Unis

- Concessions commerciales, obtention, essais 5:7
- Échange commerciaux avec Canada, situation 2:7, 2:10, 2:11, 2:12, 2:14, 2:15, 3:11, 3:17, 5:5, 5:6, 5:7, 5:12

Fonds monétaire international

- Rôle, objectifs 5:8, 5:12, 5:14

GATT

- Accords C.E.E. élargie, effets sur 2:11-12, 3:11
- Rôle, avantages 5:12, 5:14

Grande-Bretagne

- Entrée au Marché commun
 - Conséquences pour Canada 3:7-9, 3:17
 - «Produits essentiels» canadiens, liste 3:9
 - Traitement spécial à Nouvelle-Zélande 3:22, 4:16
- Statistiques, exportations canadiennes vers 3:16-17

Industrie et du Commerce, ministère de l'

- Assistance à sociétés canadiennes établies en Europe 3:20-21
- Participation à foires commerciales européennes 3:9-10
- Programmes d'encouragements à industrie, secteur tertiaire 3:10-11

Japon

- Concessions commerciales aux États-Unis 5:7
- Intégration dans système international économique 5:9

Marché commun

- Voir
 - Communauté économique européenne
 - Communauté économique européenne élargie

Nouvelle-Zélande

- Entrée Grande-Bretagne au Marché commun, conséquences 3:22, 4:16

Pentland, M. Charles, Prof. adjoint, dépt. études politiques, Université Queen's, Kingston, Ont.

- Distinction entre politique et économie 4:11
- Exposé, nouveau régime politique européen 4:5-9

Pepin, hon. Jean-Luc, Ministre de l'Industrie et du Commerce

- Exposé, C.E.E. et son élargissement, conséquences 3:7-14
- Rapport du Comité sur Zone du Pacifique, remarques 3:6-7

Rogers, M. Forrest L., Conseiller fiscal, Banque de Nouvelle-Écosse, Toronto

- Euro-dollar, définition 5:14
- Exposé, position commerciale Canada 5:5-8
- Situation monétaire internationale 5:7

Servan-Schreiber, J.-J.

- «Le Défi américain», thème 2:6, 2:12

Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

- Exposé, relations Canada et C.E.E. élargie 2:5-7

Documents

- Documents supplémentaires du ministère de l'Industrie et du Commerce 4:4

Témoins

- Dupuy, M. Michel, Sous-secrétaire d'État adjoint au développement économique et social, min. Affaires extérieures 2:13-14
- Elliot, M. G., Chef, groupe d'étude sur extension, min. Industrie et Commerce 3:22
- Lane, M. A. W. A., Directeur, Direction Affaires européennes, min. Industrie et Commerce 3:10, 3:12-13, 3:16-17, 3:19
- McNaughton, M. F. J., Chef, Division expansion marchés d'outre-mer, Direction programmes internationaux de défense, min. Industrie et Commerce 3:10
- Pentland, M. Charles, Professeur adjoint, dépt. études politiques, Université Queen's, Kingston, Ont. 4:5-16
- Pepin, hon. Jean-Luc, Ministre, Industrie et Commerce 3:5-23
- Rogers, M. Forrest L., Conseiller fiscal, Banque de Nouvelle-Écosse, Toronto, Ont. 5:5-15
- Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures 2:5-17

Les honorables sénateurs**Président:**

- Aird, John Black (Toronto) 2:5, 7, 10-11, 13, 17; 3:5, 7, 10-12, 14, 18, 23; 4:5, 9, 15-16

Président suppléant:

- Grosart, Allister (Pickering) 5:5, 8, 10, 13, 15
- Cameron, Donald (Banff) 2:14-16; 3:14-15, 17, 19-21; 4:15-16; 5:13
- Carter, Chesley W. (The Grand Banks) 2:12; 4:13-14; 5:10-12
- Choquette, Lionel (Ottawa-Est) 3:6
- Connolly, John J. (Ottawa-Ouest) 2:10-11, 13, 15; 3:6, 8:15, 17-19, 22-23; 5:7, 10
- Croll, David A. (Toronto-Spadina) 3:14, 16, 18-19, 22

- Fergusson, Muriel McQ. (Fredericton) 2:15-16; 4:14-15
- Flynn, Jacques (Rougemont) 3:6-7, 10, 12-13, 15-17, 22
- Heath, Ann Elizabeth Haddon (Nanaimo-Malaspina) 2:16
- Lapointe, Renaude (Mille Isles) 2:16; 3:21; 4:14, 16
- McElman, Charles (Nashwaak Valley) 2:16
- McNamara, William C. (Winnipeg) 2:9-10; 5:8-10, 14
- Sparrow, Herbert Orville (The Battlefords) 5:14
- White, George S. (Hastings-Frontenac) 2:14
- Yuzyk, Paul (Fort Garry) 2:13-14; 4:9-12

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada



